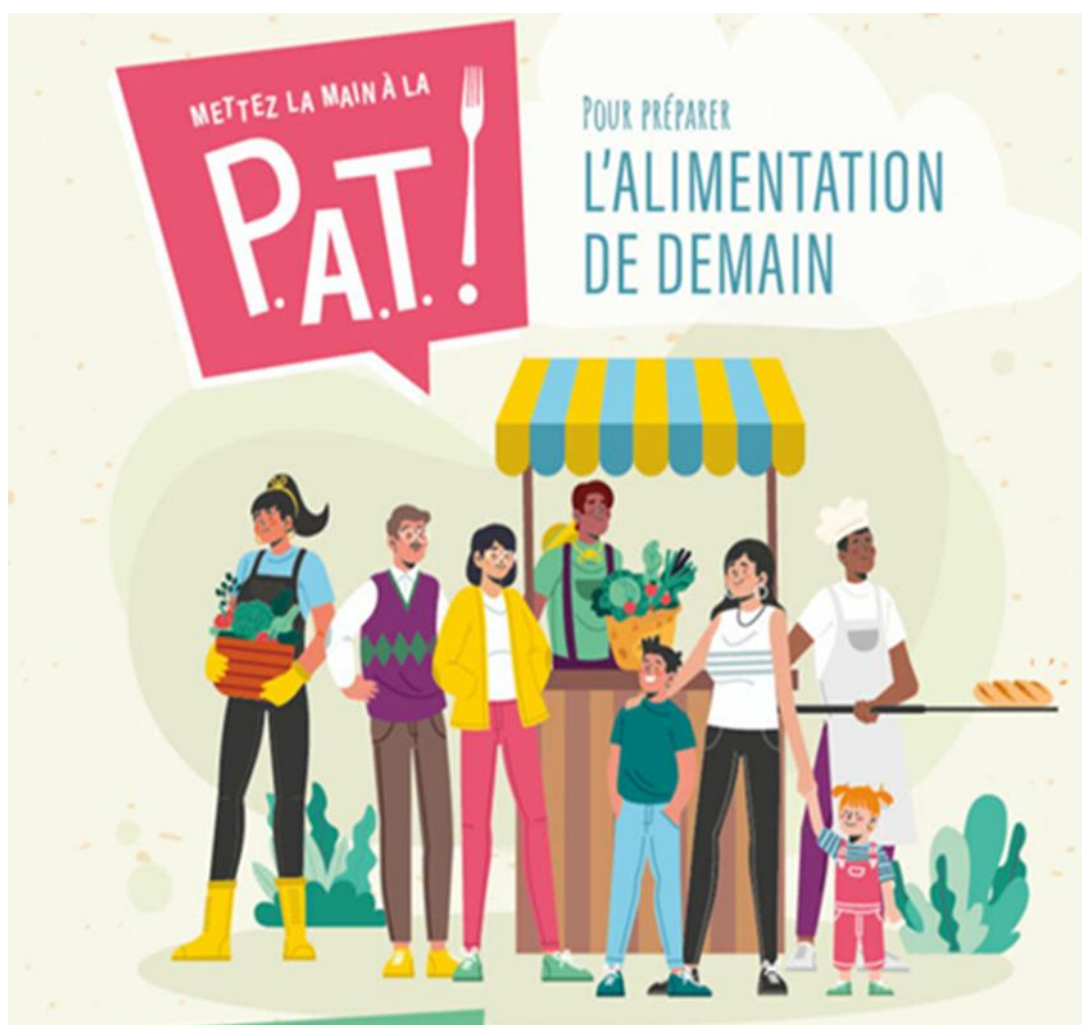




Etude pour la création d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Rapport n°1 relatif au diagnostic alimentaire territorial



ceresco.

Alimentation, filières & territoires

LYON-PARIS-TOULOUSE-CAYENNE

18, rue Pasteur - 69007 Lyon - FRANCE

Tel : +33 (0)4 78 69 84 69 | contact@ceresco.fr | www.ceresco.fr

Siret 423 106 756 00012 | RCS Lyon | NAF 7022Z

Préambule : grille de lecture du rapport de diagnostic alimentaire

Le rapport est conçu pour permettre **2 types de lectures** :

i) une lecture synthétique par les encadrés bleus dans le corps de texte, par les conclusions partielles et la conclusion finale ;

ii) une lecture détaillée grâce au sommaire intelligent permettant de cliquer sur les titres et les sous-titres induisant alors des renvois aux parties dédiées.

La grille de lecture ci-dessous permet de **voir en « un coup d’œil » les principaux éléments** présentés dans ce rapport de diagnostic alimentaire.

Figure – Grille de lecture synthétique du rapport

		PARTIE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL	<i>Analyses socio-économiques et des politiques publiques</i>
		PARTIE 2 : DIAGNOSTIC AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE	<i>Productions agricoles, filières, circuits courts, dynamiques</i>
		PARTIE 3 : COMPOTEMENTS ALIMENTAIRES ET PRATIQUES D'ACHATS	<i>Tendances de consommations, prospectives</i>
		PARTIE 4 : ANALYSE STRATEGIQUE, ENJEUX ET ORIENTATIONS RECOMMANDEES	<i>Comparatif offres-demandes, scénarii alimentaires chiffrés, enjeux et orientations</i>

Table des matières

1-Le territoire : mise en perspectives des dynamiques	6
A- Les dynamiques territoriales à l'œuvre.....	6
A.1- Le contexte géographique et spatial : un territoire à morphologie rurale.....	6
A.1.1- Un territoire « rurbain » à l'interface de 3 métropoles	6
A.1.2- Un territoire entre vallons et collines, de qualité rurale	9
A.2- Les dynamiques démographiques et socio-économiques : un territoire au fonctionnement « périurbain » ou « rurbain ».....	15
A.2.1- Un territoire attractif, au gain de population, une « rurbanisation ».....	15
A.2.2- Un territoire à la population « hyper-mobile », sous influence de l'aire lyonnaise	18
A.2.3- Un territoire caractérisée par ces catégories socio-professionnelles.....	19
A.2.4- Des bases économiques « présentes » invitant à mieux capter la propension à consommer localement.....	24
A.3- Les bassins de vie, de services et d'équipements : 6 aires d'attractions	25
A.3.1- Les 6 bassins de vie internes	25
A.3.2- Des aires d'attractivité de pôles commerciaux à l'échelle « Nord Isère »	26
A.3.3- Le tissu de commerces en Vals du Dauphiné : des polarités internes, des enjeux équilibres et de revitalisation	29
B- Le territoire de projets.....	32
B.1- Une intercommunalité issue de fusion.....	32
B.2- Un cadre de projets autour des « transitions territoriales ».....	35
B.2.1- Le programme Planet : un fil rouge pour les Vals du Dauphiné	35
B.2.2- Le Schéma de Cohérence territoriale et le Plan local d'urbanisme	37
B.2.3- Le Plan climat air énergie territorial	41
B.2.4- Le contrat de relance et de transition écologique CRTE	42
Conclusion.....	44
 2-Les dynamiques agricoles.....	 47
A- Les orientations productives, les dynamiques	47
A.1- Un territoire très agricole, dominé par 3 systèmes.....	47
A.1.1- Cinq entités géographiques, des pertes de foncier agricole	47
A.1.2- L'occupation des sols par les activités agricoles	50
A.1.3- Trois principales orientations agricoles : lait, viande et grandes cultures	53
A.2- Des productions concourant à la diversité agricole du territoire	74
A.2.1- Les productions ovines et caprines.....	74
A.2.2- La production maraîchère, et fruitière est résiduelle	75

A.3- Des productions bio et de qualité moins présentes qu'à l'échelle départementale	76
B- L'évolution des structures agricoles, la transmission-installation	79
B.1- Les structures d'exploitations : baisse du nombre d'exploitation et augmentation de la taille des structures, développement des formes sociétaires ..	79
B.2- La transmission-installation, les emplois locaux	82
C- La collecte et la transformation agroalimentaire.....	87
C.1- Un poids économique de l'agroalimentaire, mais un manque de connexion avec l'agriculture locale	87
C.2- Focus parmi les acteurs agroalimentaires clés pour les Vals du Dauphiné	91
D- Les circuits courts et filières de proximité.....	92
D.1- La dynamique des circuits courts	92
D.2- Les circuits courts en Isère et en Vals du Dauphiné	95
Conclusion.....	99

3-Comprendre l'alimentation : décryptage des pratiques d'achats, des comportements alimentaires, et prospective..... 101

A- Les comportements alimentaires ont évolué.....	101
A.1- Cinquante ans de mutations alimentaires	101
A.2- Cinq fruits et légumes par jours : un enjeu de santé mais des contraintes d'accessibilité sociale.....	103
A.3- Focus sur la consommation « bio » : boom historique et actualité marquée par un ralentissement.....	105
A.4- Le Local : un marché stratégique, mais un marché « fourre-tout »	108
B- La distribution alimentaire mute	110
B.1- Des redistributions entre types de formats et de commerces	110
B.2- Des circuits surreprésentés et sous-représentés selon les produits.....	112
B.3- La covid 19 rebat les cartes et accentue la fracture sociale.....	113
B.4- L'actualité du commerce équitable	114
C-Labels et marques alimentaires collectives : analyses et controverses.....	118
C.1- Les marques alimentaires : un foisonnement, un risque de « fourre-tout » ...	118
C.1.1- Les types de marques alimentaires	118
C.1.2- Les marques « locales » de la grande distribution, et la charte nationale d'engagement	120
C.2- Illustration en Auvergne Rhône Alpes des marques alimentaires collectives	123
C.2.1- Les marques alimentaires collectives en Auvergne Rhône Alpes	123
C.2.2- La marque « IS(H)ERE ».....	126
C.3- La consommation responsable : profils de « consomm'acteurs »	128

D-Prospective : 16 tendances actuelles et 5 scénarii post COVID19	131
D.1- Les 16 tendances alimentaires actuelles.....	131
D.2- Les 5 scénarii post COVID19 de pratiques alimentaires.....	134
Conclusion.....	138
4- Le projet alimentaire territorial en Vals du Dauphiné : potentialités et fragilités	141
A- Définitions : circuits courts, gouvernance alimentaire, système alimentaire	141
A.1- Les circuits courts : une définition qui a évolué	141
A.2- « Gouvernance alimentaire » : faire projet, coopérer	142
A.3- Le système alimentaire territorialisé : favoriser des liens de proximité	143
B- Le système d'acteurs alimentaires en Vals du Dauphiné	144
B.1- Le système d'acteurs alimentaires dans un projet alimentaire territorial	144
B.2- Cartographie des acteurs alimentaires en Vals du Dauphiné	145
B.3- Le système alimentaire est trop linéaire et fragmenté.....	150
C- L'autosuffisance alimentaire en Vals du Dauphiné : analyse des besoins en fonction des choix alimentaires	152
C.1- Les besoins pour l'autosuffisance du territoire en scénario tendanciel	152
C.2- Les besoins pour l'autosuffisance du territoire en scénario « santé ».....	154
C.3- Les besoins pour l'autosuffisance du territoire en scénario « climat »	156
C.4- La restauration scolaire du 1 ^{er} et du 2 nd degré, publique et privée.....	158
D- Les projets alimentaires territoriaux	164
D.1- Géographie des « projets alimentaires territoriaux » (PAT) et contenu.....	164
D.1.1- Bilan des Projets alimentaires territoriaux à ce jour.....	164
D.1.2- Les 4 types de projets alimentaires territoriaux	166
D.2- Synthèse de l'analyse stratégique du territoire des Vals du Dauphiné et enjeux ici qualifiés	167
D.3- Des sujets clés pour le PAT des Vals du Dauphiné.....	169
Conclusion.....	170
Conclusion générale du diagnostic alimentaire en Vals du Dauphiné.....	172

1-Le territoire : mise en perspectives des dynamiques

A- Les dynamiques territoriales à l'œuvre

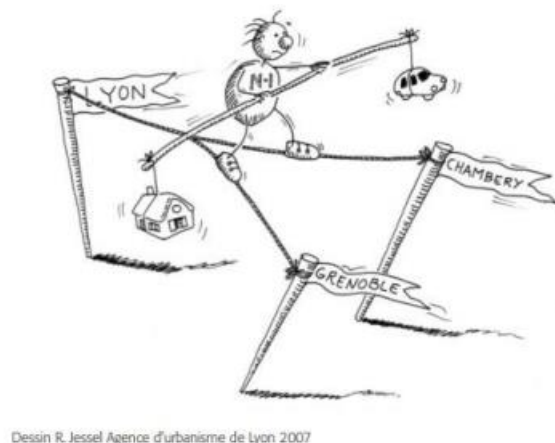
A.1- Le contexte géographique et spatial : un territoire à morphologie rurale

A.1.1- Un territoire « rurbain » à l'interface de 3 métropoles

Le territoire se compose de 36 communes (345 km²), d'environ 64 000 habitants.

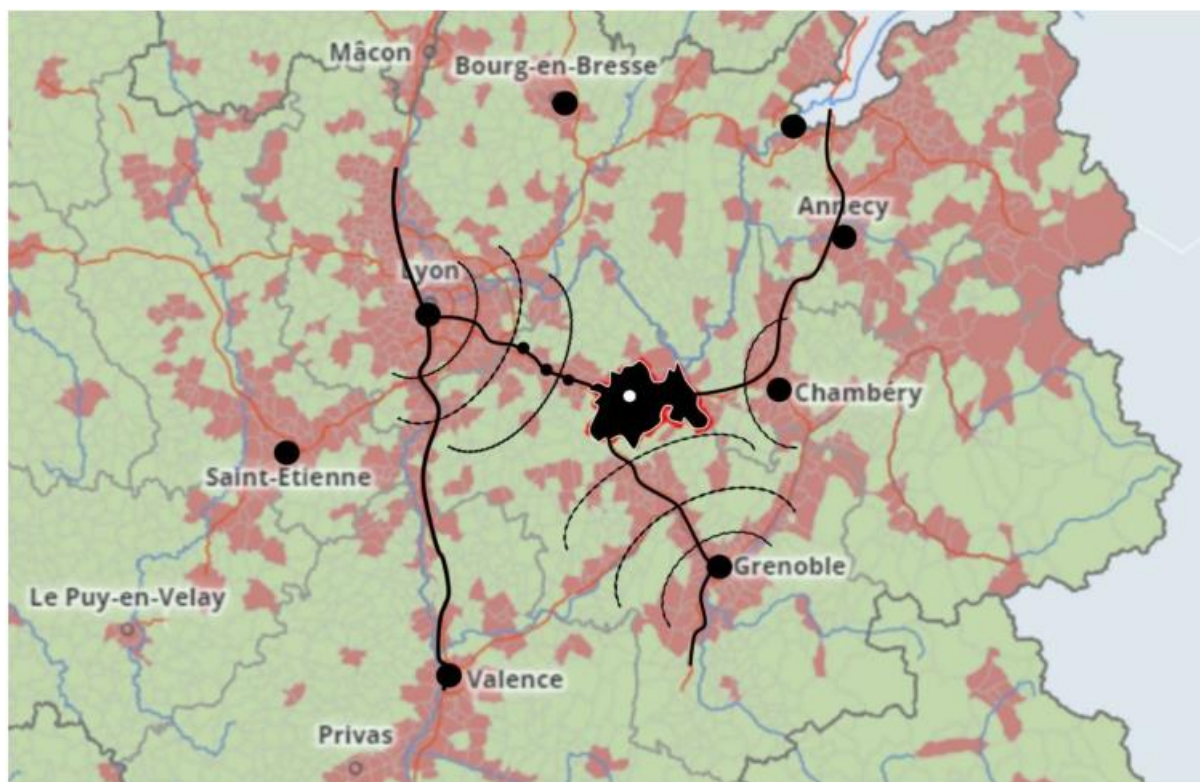
Il se situe aux interfaces des Métropoles de Lyon, Grenoble et de Chambéry ; sur un axe majeur aux confluences de l'A43 et de l'A46. Cet axe accueille également la RD 1006 et pas moins de 10 gares.

Le territoire s'articule autour de l'agglomération Porte de l'Isère regroupant les principales communes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle D'Abeau, Villefontaine, Saint-Quentin Fallavier et d'un réseau de villes moyennes. Les trois pôles urbains de Villefontaine–La Verpillière, l'Isle-d'Abeau, Bourgoin-Jallieu et La-Tour-du-Pin constituent un point d'appui pour l'organisation « multipolaire » du territoire.



Dessin R. Jessel Agence d'urbanisme de Lyon 2007

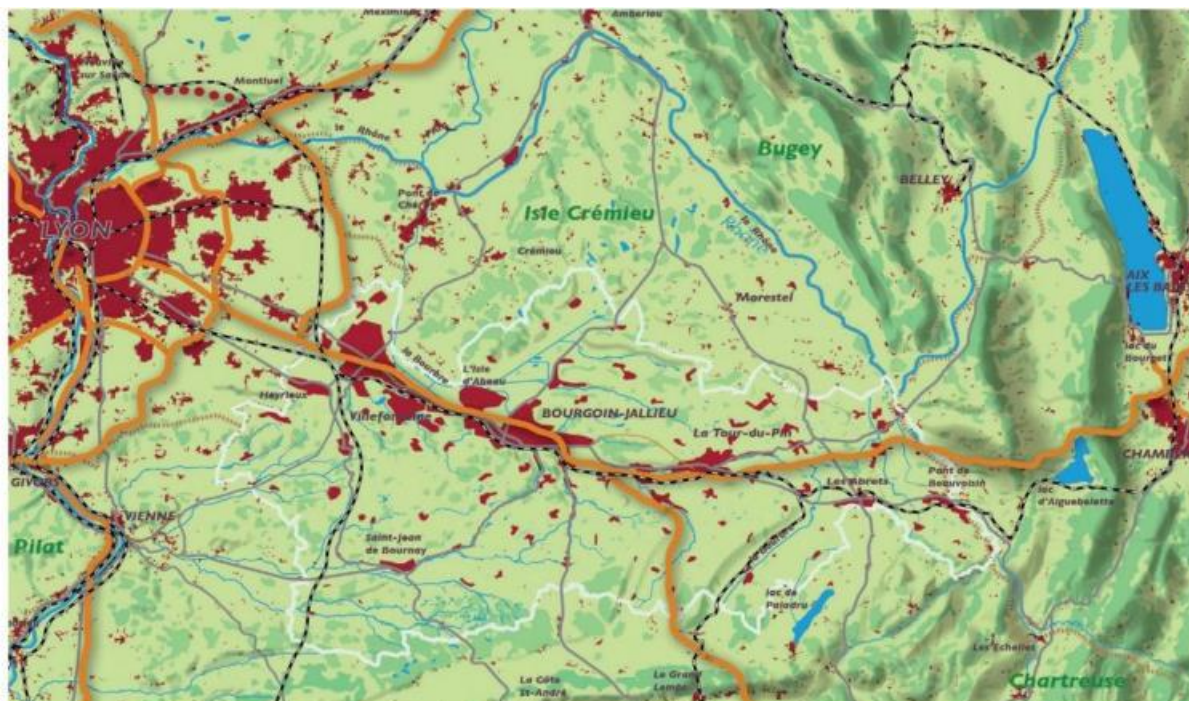
Carte : un territoire aux confluences



Source : CERESCO, 2021

Le terme dit de « **vallée urbaine** » (cf. carte ci-dessous) est alors emprunté au Scot Nord-Isère, qui l'utilise pour désigner **la vallée de la Bourbre, couloir de communication historique** très important vers les Alpes, au caractère plus urbain que le reste de son territoire, mais aussi très contraint spatialement et fortement marqué par les infrastructures ferrées, routières et autoroutières. Le territoire est encore à **dominante rurale**¹, avec près de **68% de surface agricole**.

Carte – Vallée urbaine, tâches urbaines, - Des enjeux de réciprocitys urbain-rural par l'alimentation

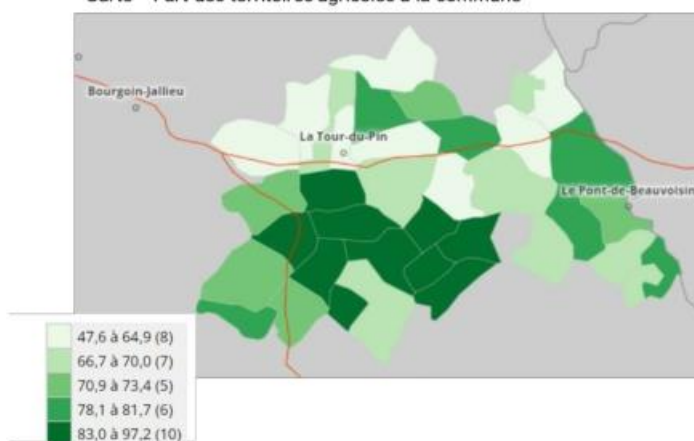


Source : SCOT

Le territoire est constitué principalement d'espaces agricoles ponctués de boisements de feuillus. Les parties Nord et Sud présentent des distinctions :

- **La partie Nord** du territoire est plus urbanisée. La tâche urbaine est relativement étendue le long de la vallée de la Bourbre, et fragmente le territoire d'Est en Ouest, principalement le long des grandes voies de circulation (A43, RD1518 et RD1006).
- **Le Sud** du territoire est lui plus agricole. La tâche urbaine s'y est développée dans la partie aval de la vallée de l'Hien mais également le long de la RD51.

Carte – Part des territoires agricoles à la commune



Source : CERESCO, 2021

Commentaire : 68% du territoire est agricole avec une plus forte présence en zone « Sud »

¹ Sociologiquement, on pourrait plutôt qualifier le territoire « rurbain » c'est-à-dire mixte « mi rural mi urbain », y compris caractéristique des territoires résidentiels avec une forte mobilité pendulaire (domicile-travail) urbain-rural

L'évolution successive de l'urbanisation, en extension et en rupture des enveloppes urbaines historiques, a bouleversé le paysage des Vals du Dauphiné.

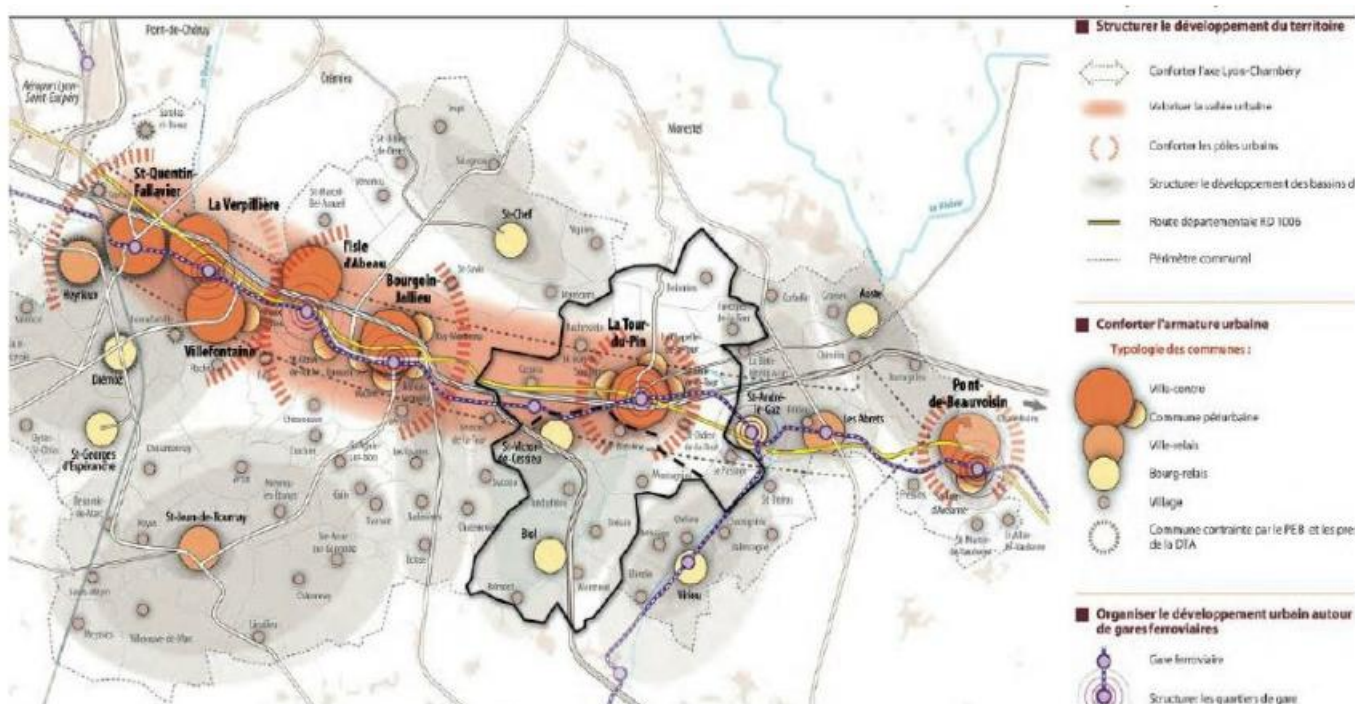
En 1900, les enveloppes urbaines étaient alors réduites et « ramassées », dans le cadre d'une urbanisation contenue où les villes et villages s'organisaient autour d'un noyau, et/ou d'une rue. Les polarités urbaines du territoire ont ensuite été renforcées par une forme d'exode rurale engendrée par la phase dite « industrielle ». La période des années 1960 à nos jours est celle de l'expansion urbaine via l'automobile.

Ce développement urbain, consommateur d'espaces a abouti :

- à la constitution d'un « continuum urbain » entre Cessieu et Saint Clair de la Tour de part et d'autre de la Tour du Pin
- à des zones d'expansions pavillonnaires dans les villages.

Les espaces non urbanisés sont de plus en plus morcelés, et les extensions urbaines sont venues « diluer » les noyaux historiques.

Carte - Les "tâches urbaines"



Source : PLUI- CC Vals du Dauphiné

Ainsi, le « Nord-Isère » doit son attractivité à la conjonction de **quatre atouts majeurs** :

- Une **position géographique** à proximité de villes régionales
- Un **réseau d'infrastructures** performantes le reliant à ces villes
- La présence de vastes **espaces naturels et agricoles** offrant aux portes des villes un cadre de vie rural
- Une **organisation urbaine** originale liée à l'histoire de **petites villes**

Les Vals du Dauphiné se caractérisent comme un espace agricole dans un environnement d'autres territoires voisins plus urbains. Des réciprocitys urbains-ruraux, villes-campagnes, productions-consommation sont donc à envisager et à organiser en inter-Projet alimentaire territorial

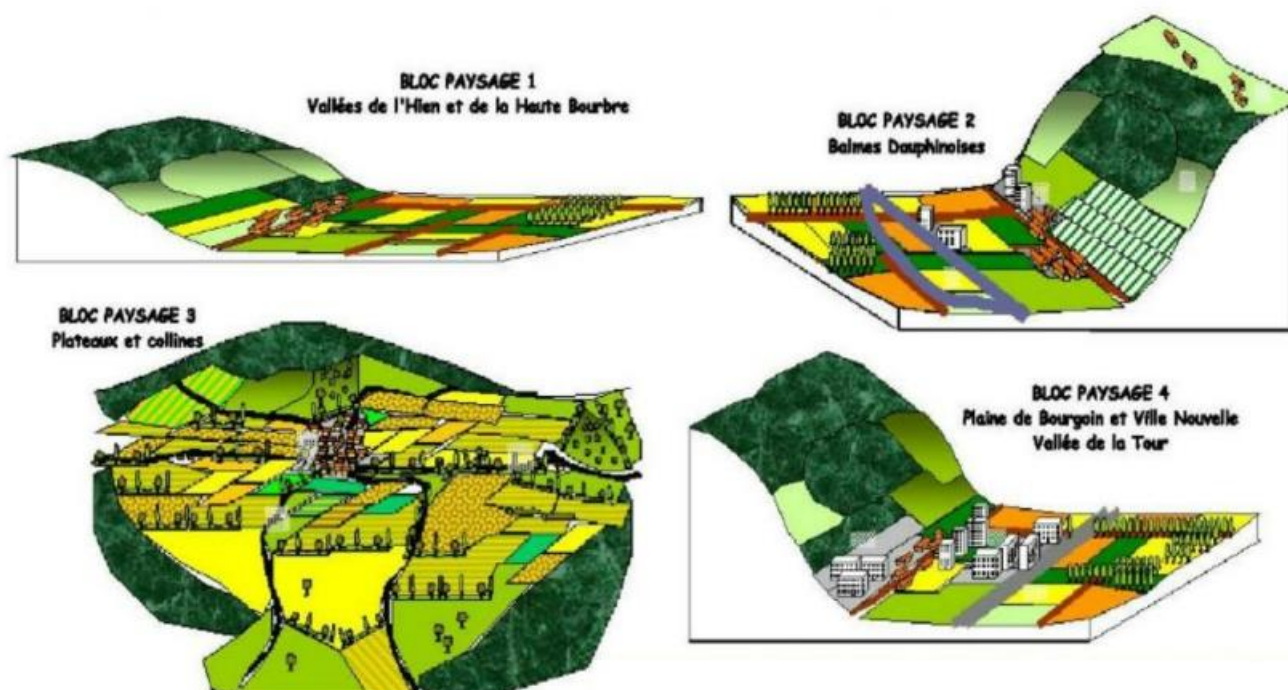
A.1.2- Un territoire entre vallons et collines, de qualité rurale

□ Le relief et ses 4 paysages

Le « Nord-Isère » (espace plus large que la CC Vals du Dauphiné) s'inscrit dans le Bas-Dauphiné où il s'étire d'Est en Ouest sur 60 km, des portes de la métropole lyonnaise jusqu'à la Savoie, s'ouvrant vers les monts du Chat. Il est bordé au nord par le plateau calcaire de l'Isle-Crémieu et la plaine des Avenières. Il se prolonge au sud par les collines de la Bièvre et des Terres Froides.

Le relief du territoire en Vals du Dauphiné s'étage d'environ de 300 à 350 mètres en fond de vallons. Il atteint son point culminant (environ 650 m d'altitude) au Sud-Ouest du territoire, sur la commune de Biol.

Figure - Blocs Paysage : 4 paysages types identifiés



Source : diagnostic SAGE Bourbre - 2008

Le territoire Ouest se décompose en trois entités homogènes aux enjeux similaires : Vallées de La Tour du Pin, Vallées de l'Hien et de la Bourbre, Vallée du Guiers et Chaîne des Tisserands

Le territoire Est se décompose en 4 entités paysagères : les collines de Saint-Chef, au Nord-Ouest ; le Sud-Ouest des Terres froides ; la plaine du Rhône de Brégnier Cordon aux Avenières ; le Bas Guiers.

Le paysage se structure entre plaine urbanisée et agricole et collines/balmes boisées. Cette relation paysagère très imbriquée est à préserver

Sur le plan urbain, le territoire se compose de village nucléaire ou « village tas », et de villages « rues » le long d'axes de mobilités.

Le territoire est marqué par de nombreux boisements. Les massifs boisés les plus importants se trouvent sur les communes de Cessieu, Biol et Torchefelon.

Les arbres isolés représentent des éléments ponctuels intéressants du point de vue écologique. Ils sont les témoins de l'activité agricole du territoire et permettent à une faune particulière de se développer.

Compte tenu de la forte présence d'activité d'élevage, les prairies sont étendues sur l'ensemble des communes. Ces milieux sont occupés par une végétation à dominante herbacée. Ces espaces enherbés peuvent jouer le rôle de corridor écologique. On identifie des prairies des fauches, de pâtures, des prairies dites « améliorées » (pâturages plus intensifs). Les autres espaces sont des zones de polycultures.

-La plaine de la Bourbre et du Catelan, d'Aoste et des Avenières, du Guiers

Ces plaines constituent des unités paysagères marquées par de grandes parcelles agricoles de « terres noires » où dominent les cultures de maïs, avec ou sans irrigation, et des alignements de peupliers.

Les espaces agricoles de la plaine sont encerclés par les infrastructures routières et autoroutières, les zones économiques et celles d'habitat.

-Les plateaux et les combes

De grandes combes boisées délimitent des plateaux agricoles ouverts qui ont gardé quelques secteurs bocagers

Les hautes vallées de la Bourbre et de l'Hien offrent des paysages très verts composés d'herbages de pente, d'anciens marais, de combes et sommets boisés.

En plaine, la nature du sol, plane et marécageuse, oriente l'activité agricole vers les grandes cultures. Les vallées de l'Hien et de la Haute Bourbre concentrent les élevages, au gré des bocage et des prairies, et des bois.

□ Le réseau hydrographique : 2 principaux sous-bassins, une qualité écologique moyenne

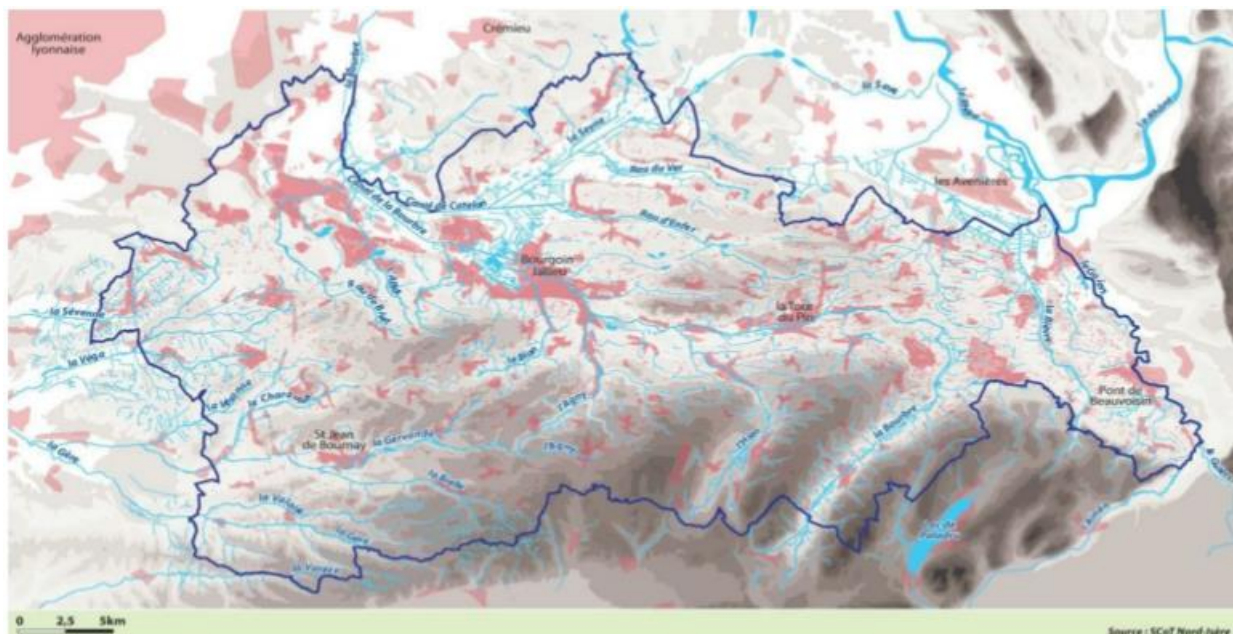
Le territoire est concerné par deux sous bassins-versants : le **bassin-versant de la Bourbre** (703 km²) et le **bassin-versant de l'Île Crémieu** (538 km² au Nord-Est du territoire). Le Sud du territoire marque la limite avec le **bassin Bièvre Liers Valloire** (hors du territoire d'étude).

On identifie (source : PLUi) :

- des pollutions aux hydrocarbures de la Bourbre et l'Hien à Cessieu mais un bon état chimique de la Bourbre à Saint Clair-de-la-Tour et de l'Hien à Doissin. Même s'il s'agit de données de mesures ponctuelles qui ne révèlent pas l'état global des cours d'eau, une tendance de dégradation de la qualité chimique de l'eau est néanmoins constatée entre l'amont et l'aval du territoire.
- Une qualité écologique des cours d'eau qui est quant à elle moyenne

Le bilan ressource besoin a été effectué dans le cadre du Schéma Directement d'alimentation en eau potable réalisé en 2014. Il révèle un bilan à échéance 2030 excédentaire (+ 8924m3 d'eau). La ressource est donc suffisante pour accueillir la population générée à échéance du PLUi.

Carte : le réseau hydrographique marqué par l'Hien et la Bourbre en Vals du Dauphiné



Source : SCOT Nord Isère

Le territoire est donc largement façonné par le réseau hydrographique. On observe ainsi :

- **Des plaines** issues du comblement glaciaire (Bourbre-Catelan, Gervonde...), où les eaux s'écoulent à travers une multitude de fossés et de canaux, stagnent pour former **des marais** ou s'infiltrent dans les nappes phréatiques qui approvisionnent les villes
- **Des plateaux**, isolés les uns des autres par **de grandes vallées** (Balmes Dauphinoises, Bourbre, Hien), et aux rebords entaillés par une multitude de combes humides, localement profondes et difficilement franchissables,

□ **Des « réservoirs de biodiversités » : 5 espaces « types »**

Les principaux types d'espaces sont identifiés (zonages réglementaires, patrimoniaux) :

- Le réseau Natura 2000
- Les Zones Naturels d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type I et de type II)
- Les Espaces naturels sensibles (ENS)
- Les zones humides -
- Les pelouses sèches

Ainsi, le territoire OUEST compte de nombreux réservoirs de biodiversité : des espaces naturels sensibles, 25 ZNIEFF, de nombreuses zones humides, des pelouses sèches

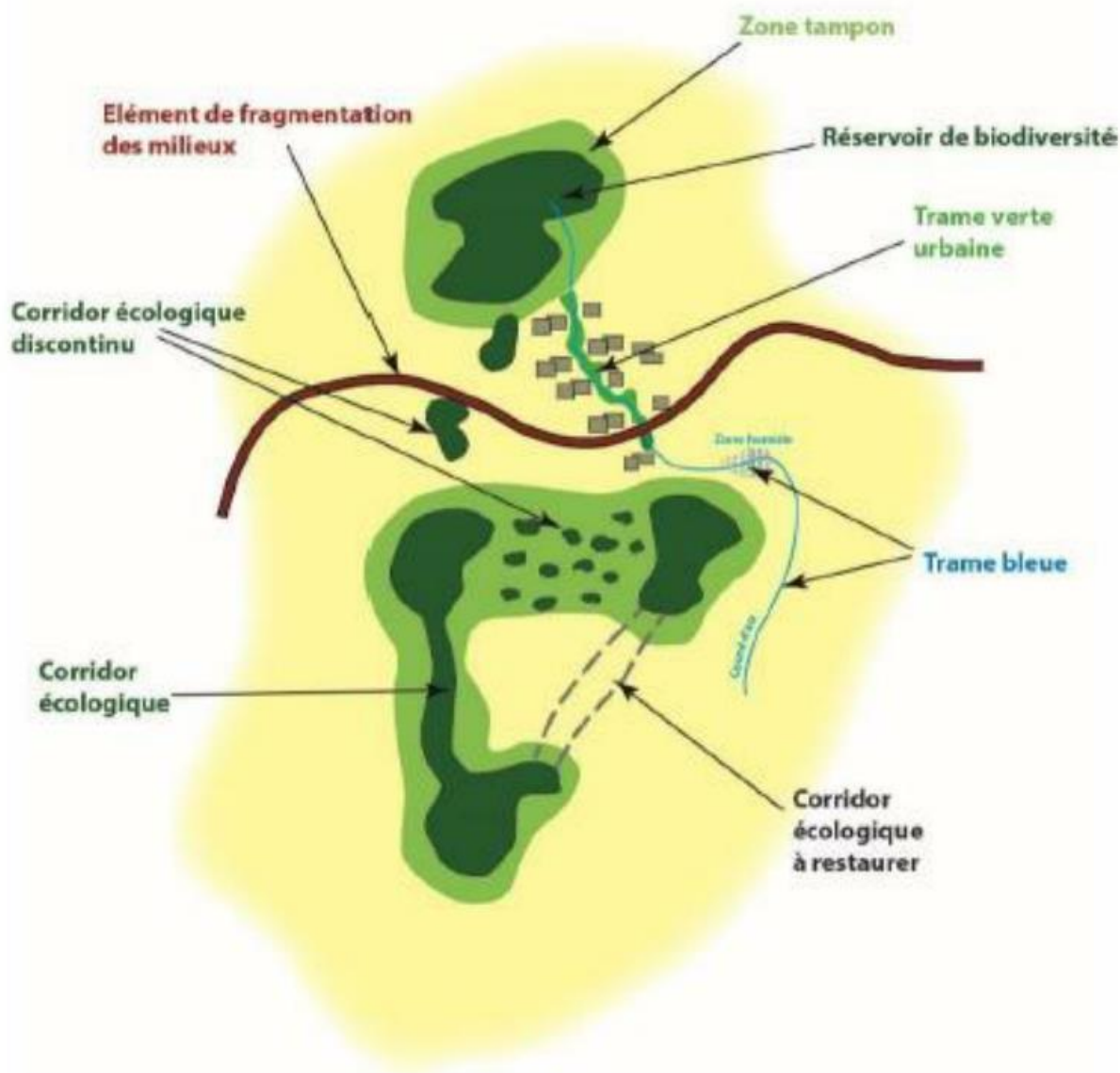
recensées sur les coteaux de Cessieu, ainsi que 2 sites Natura 2000 situés en bordure immédiate du territoire.

Le territoire EST compte lui aussi de nombreux réservoirs de biodiversité : 1 réserve naturelle nationale, 7 espaces naturels sensibles, 3 APPB, 29 ZNIEFF (20 de type 1 et 9 de type 2), de nombreuses zones humides (2023 ha), ainsi que plusieurs sites Natura 2000 situés en bordure immédiate du territoire.

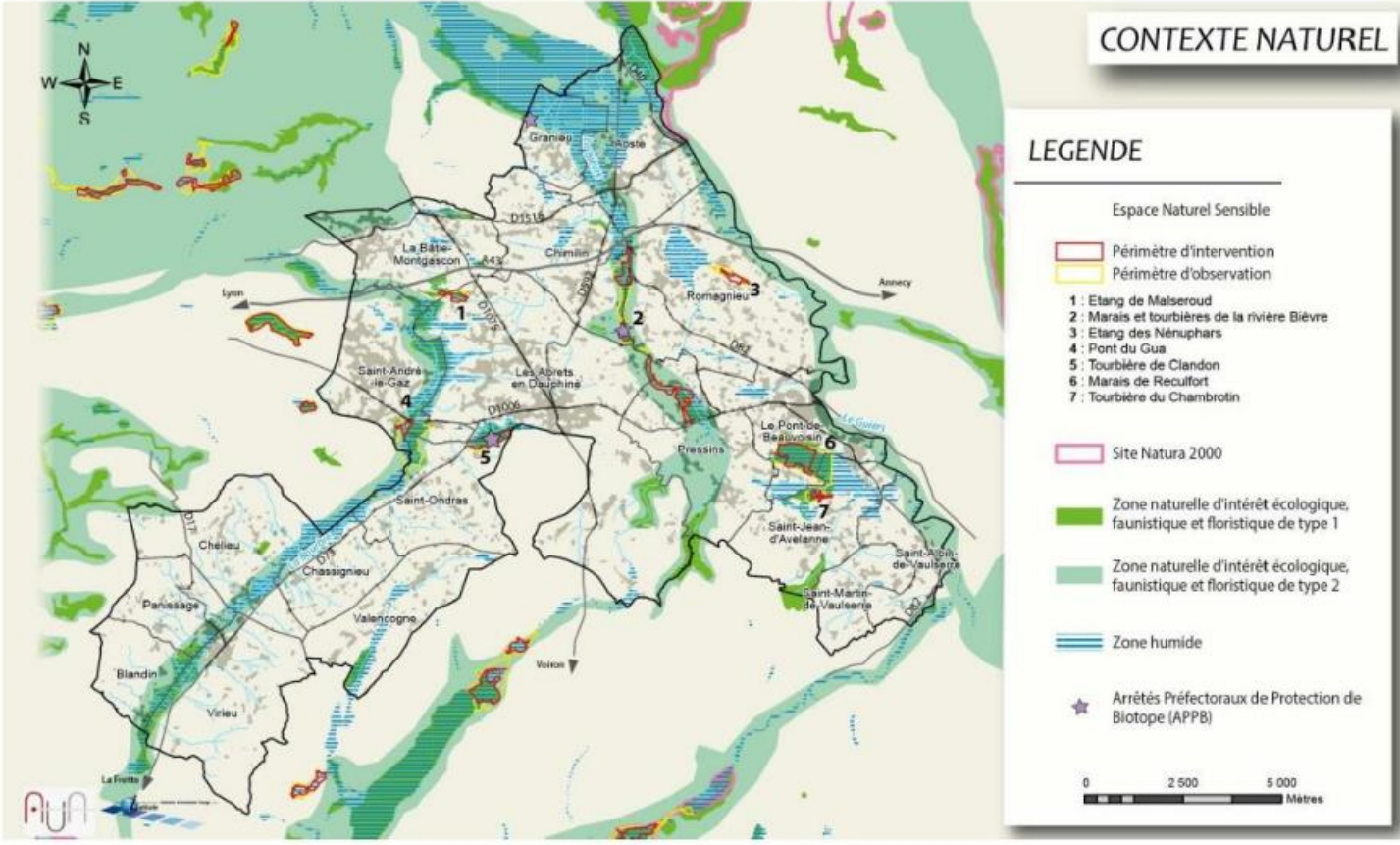
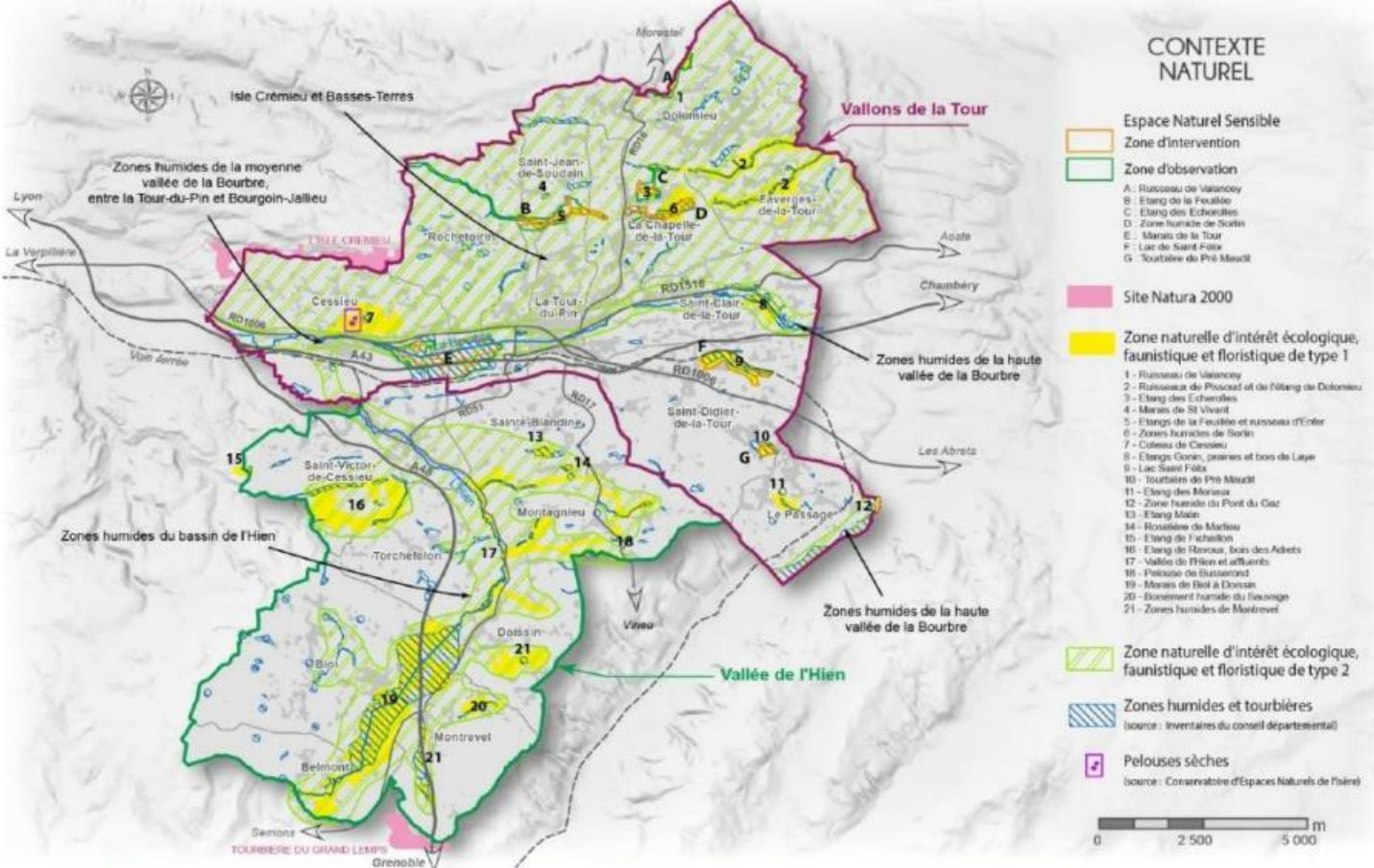
L'agriculture est une activité multifonctionnelle : fonction économique de production, fonction environnementale de mise en valeur des espaces, fonction sociale de cohésion et de lien, d'emplois non délocalisable et d'emplois induits dans les filières. Elle nécessite d'être accompagnée dans double compétitivité économique et environnementale d'autant plus qu'elle couvre près de 70% de la surface intercommunale.

Le schéma ci-dessous illustre le fonctionnement des trames vertes et bleues, et l'interface avec leur environnement immédiat

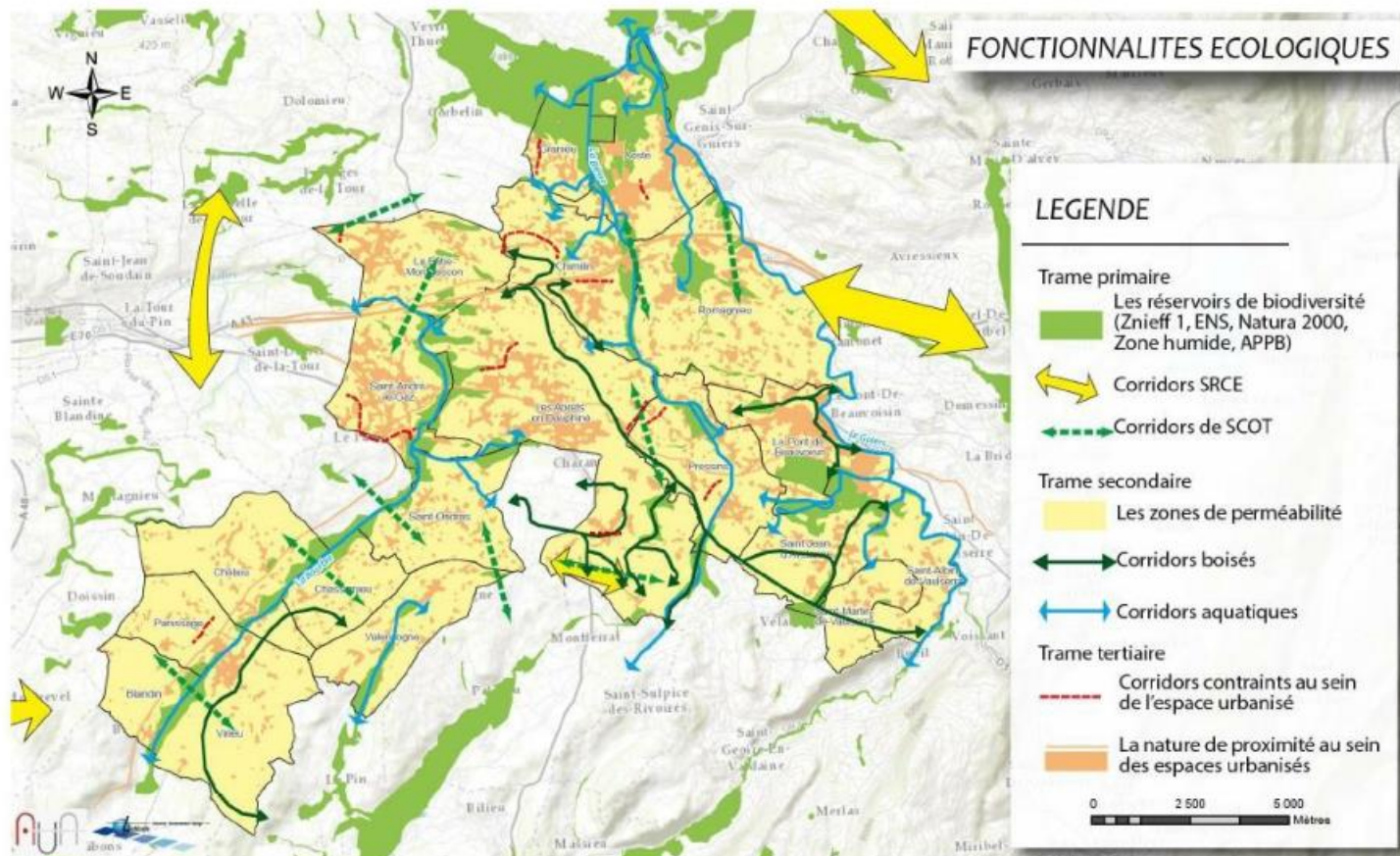
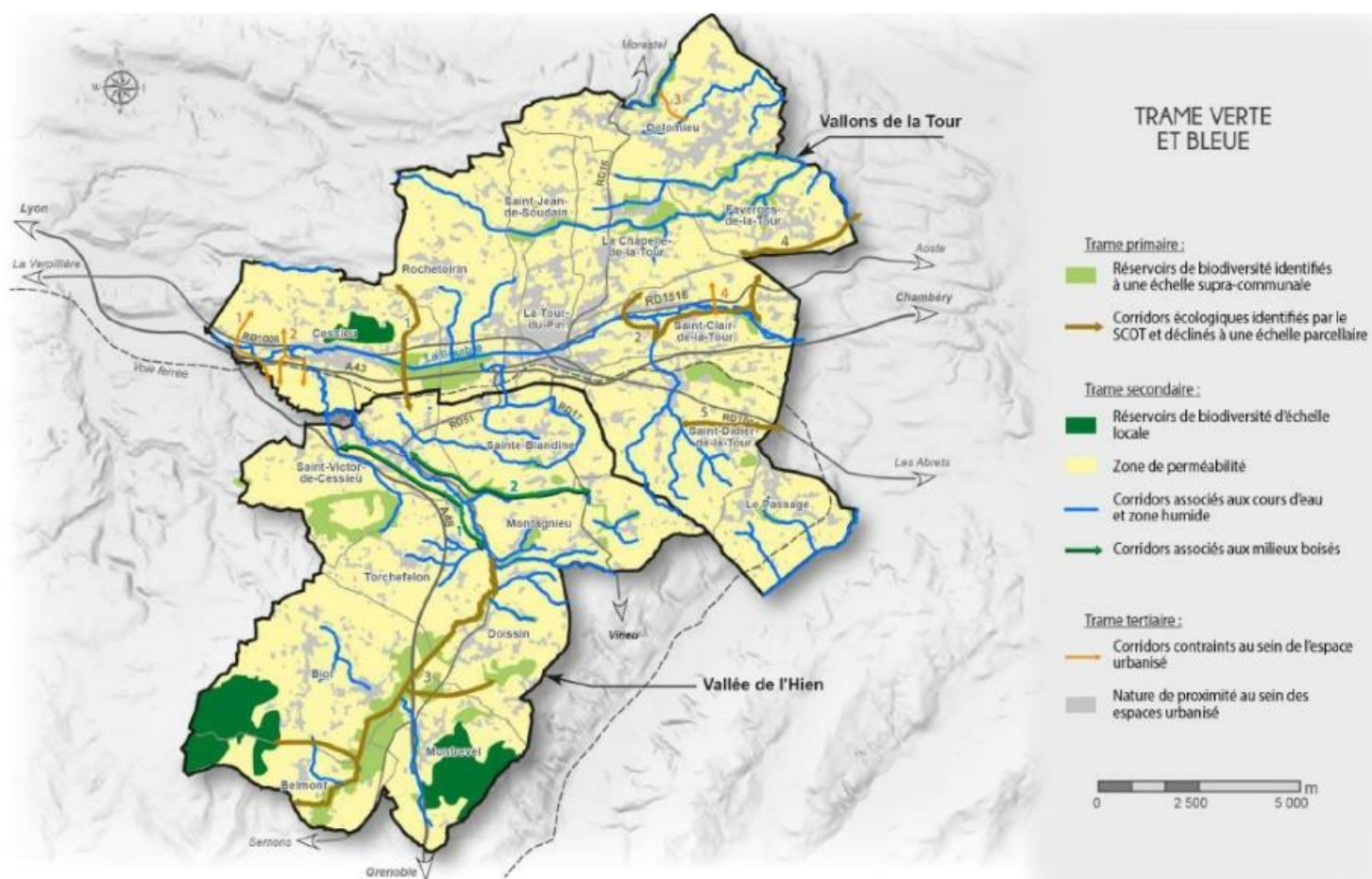
Figure – Fonctionnement schématique des trames vertes et bleues



Cartes - Les principaux types d'espaces réserves de biodiversité (exemple) et leurs fonctionnalités



Source : PLUI CC Vals du Dauphiné



Source : PLUI CC Vals du Dauphiné

A.2- Les dynamiques démographiques et socio-économiques : un territoire au fonctionnement « périurbain » ou « rural »

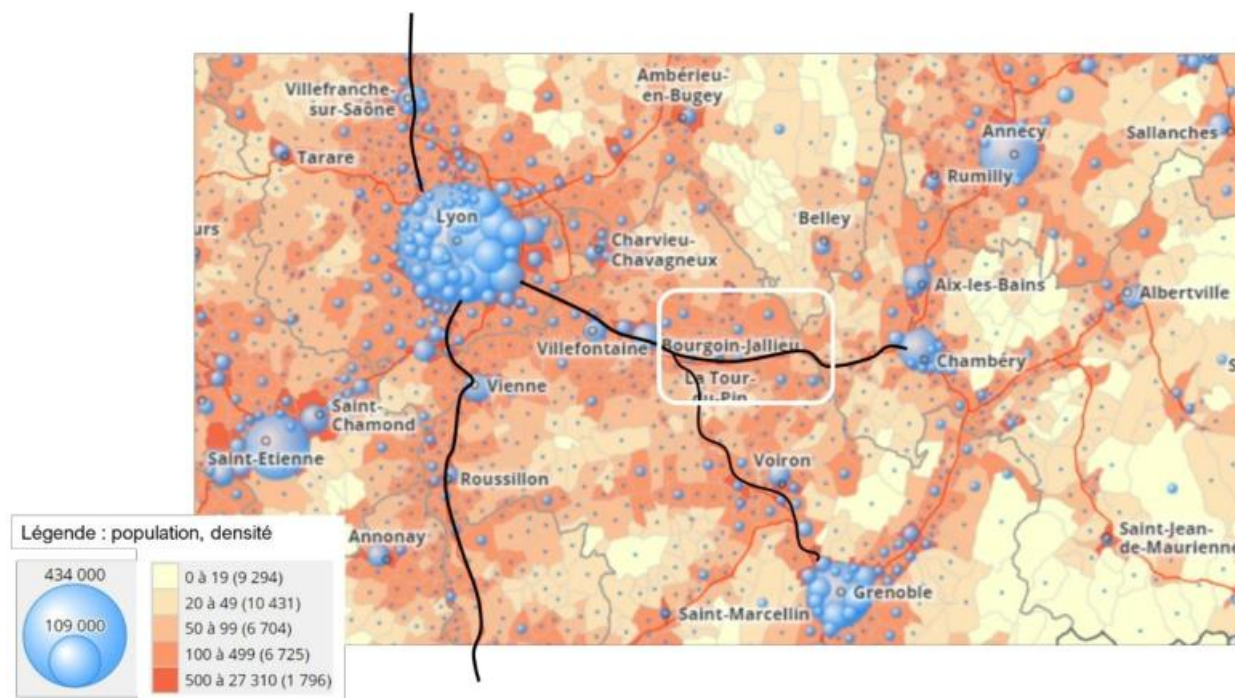
A.2.1- Un territoire attractif, au gain de population, une « rurbanisation »

Le territoire des Vals du Dauphiné est situé en Isère au cœur de la région traditionnellement dénommée "Nord Dauphiné". À quasi égale distance (50 km) de trois grandes villes, Lyon, Grenoble et Chambéry, il est depuis longtemps le lieu de passage entre le Lyonnais et le Piémont italien.

Le territoire est parcouru par tous les axes de liaisons transalpines, autoroutes A43 et A48 et lignes ferroviaires.

Le territoire bénéficie d'une dynamique démographique parmi les plus fortes de la région et en tous cas 2 fois plus forte que celle de l'Isère.

Carte – Un territoire d'espace rural, mais à la population « rurban »



Source : CERESCO, 2021

Le territoire compte près de 63 000 habitants. La croissance de la population a été de +12% entre 2008 et 2018, soit 6 fois plus que l'Isère (+6%).

Bien que rural (68% d'espaces agricoles) le territoire affiche une densité de population de 181 habitants / km² (Isère 170).

Encadré – Données de références sur la population

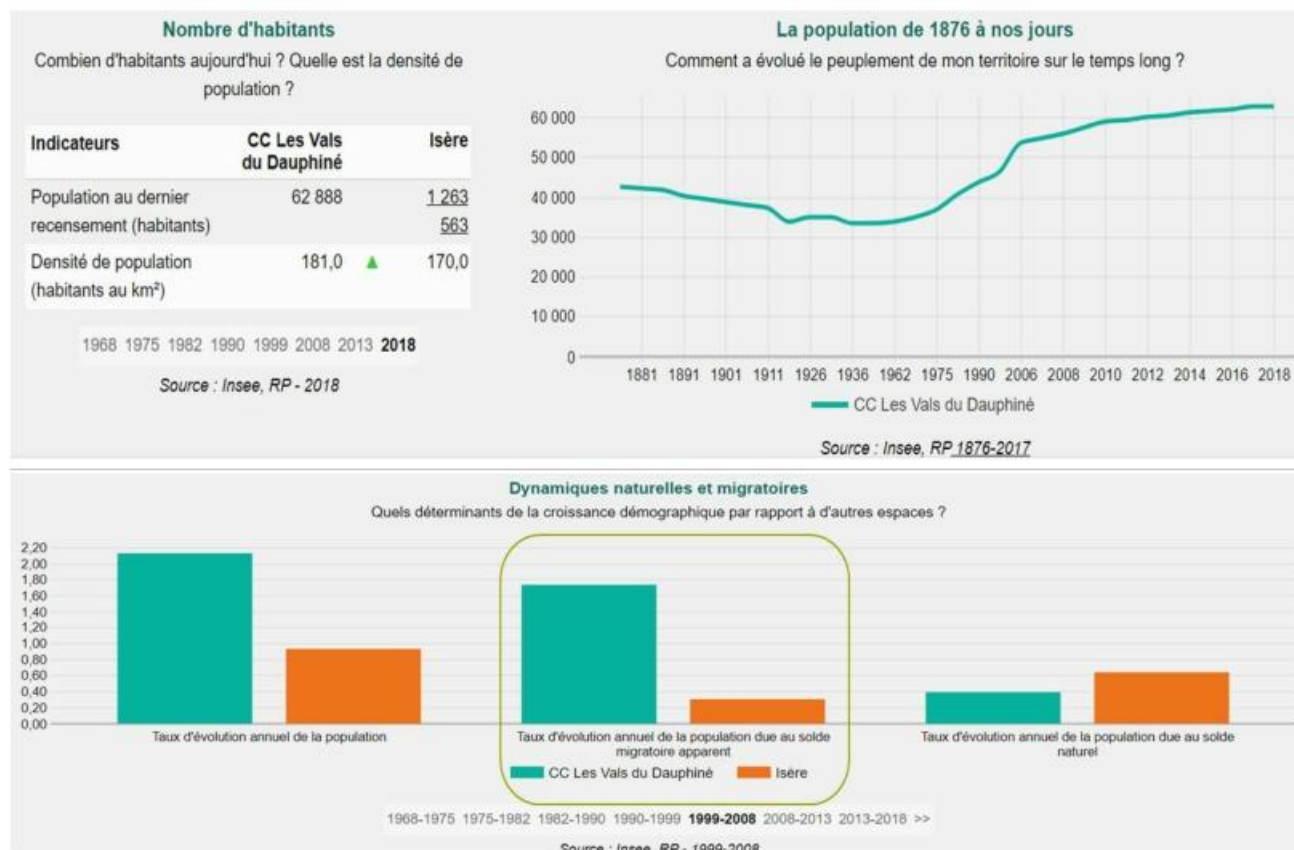


- Environ 63 000 habitants (5% de l'Isère)
- +12% entre 2008 et 2018 (Isère : +6%) mais une croissance qui ralentit
- 181 hab./km² (Isère : 170)

Le dynamisme démographique est tiré à la fois par le moteur de la migration résidentielle et par le solde naturel.

Divers périodes se succèdent (cf. graphique ci-dessous). L'attractivité a été particulièrement forte des années 60 à 90. Elle a connu un véritable « boom » entre les années 90 et 2006. La croissance se poursuit depuis l'année 2008 mais avec une forme de ralentissement (cf. schéma ci-dessous)

Graphique – Dynamique de la population intercommunale et moteurs



Le tableau ci-dessous détaille la croissance de la population sur la période longue entre 1968 et 2018. Il compare également le taux de variation entre les Vals du Dauphiné et l'Isère. Bien que ralentissant ces dernières années, la croissance de la population locale s'effectue encore à un niveau très soutenu et supérieur à l'Isère (cf. tableau ci-dessous).

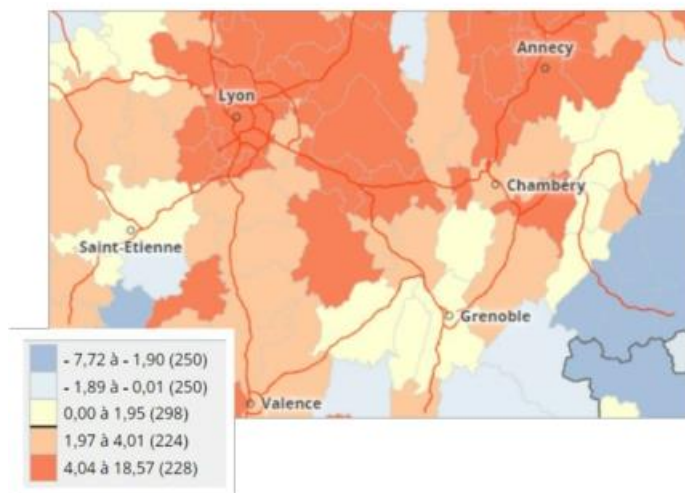
Tableau – Détail de la croissance de la population et comparatif en les Vals du Dauphiné et l'Isère

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	34887	36894	40716	43779	46271	55883	60555	62888
Densité moyenne (hab/km ²)	100,4	106,2	117,2	126	133,2	160,9	174,3	181
Taux de variation CCVD		6%	10%	8%	6%	21%	8%	4%
Comparatif variation en Isère		12%	9%	8%	8%	9%	4%	2%

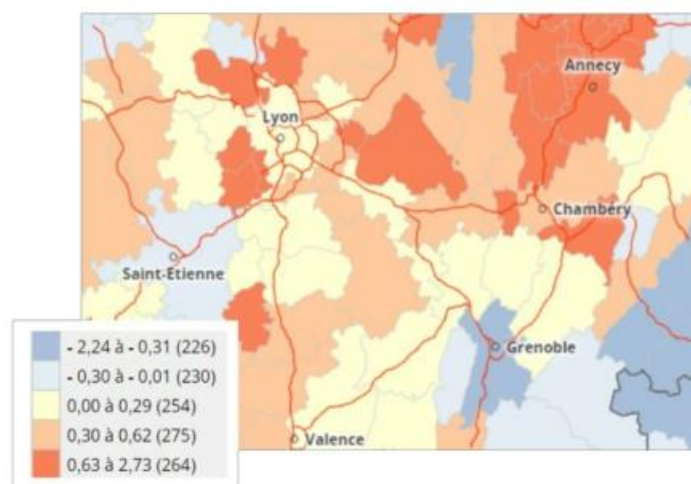
Source : CERESCO, 2021

Les deux cartes ci-dessous illustrent le niveau d'attractivité comparatif entre intercommunalités. Le « Nord Isère » se distingue ainsi clairement du « Sud Isère ». Les Vals du Dauphiné, et les Boucles du Rhône en Dauphiné sont particulièrement attractifs, tandis que les aires urbaines se périurbanisent dans les territoires voisins plus « ruraux » (étalement).

Carte - Taux de variation 2012-2017 de la population



Carte - Taux de variation lié aux migrations

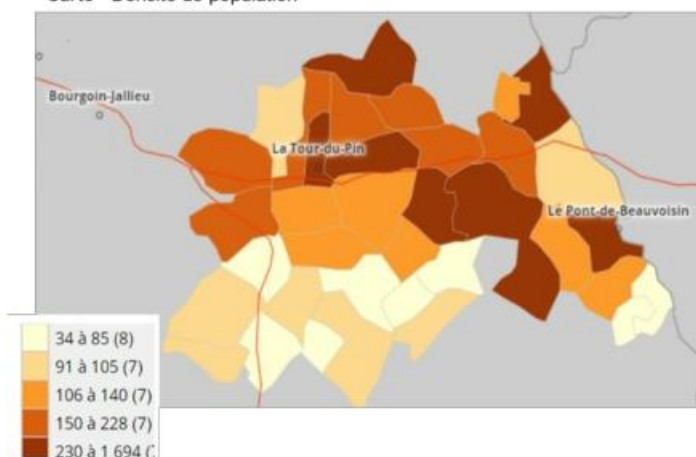


Source : CERESCO, 2021

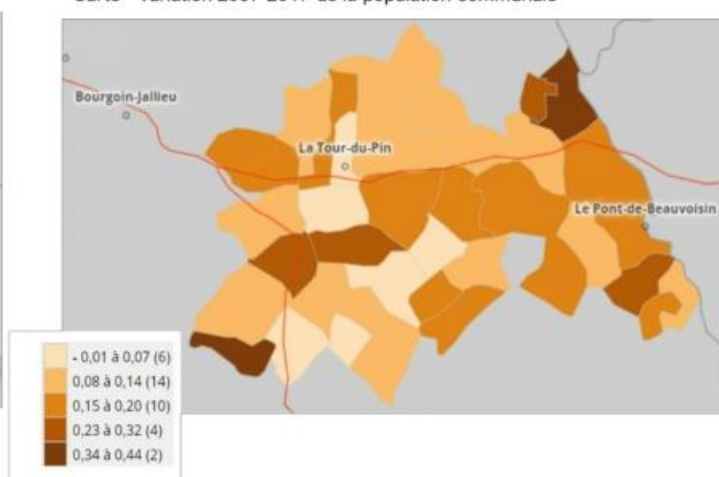
Au sein de la Communauté de communes, la partie « Nord » du territoire de la vallée concentre logiquement la densité de la population tandis que la partie Sud (collines, vallons, marais) est moins dense.

L'analyse de la variation de la population communale sur la période 2007-2017 marque là encore une dynamique observable à l'échelle du Nord Isère, à savoir une forme de « rurbanisation » autour des pôles urbains.

Carte - Densité de population



Carte - Variation 2007-2017 de la population communale



Source : CERESCO, 2021

Cette croissance de la population est un moteur pour la consommation locale et l'économie de proximité à la condition de savoir capter et stimuler la propension à consommer localement des ménages résidents sur le territoire, tout en intégrant les capacités différentes de « pouvoir d'achat ». Mais cette attractivité nécessite également d'être « maîtrisée » en raison des conséquences sur la consommation de foncier agricole et naturel.

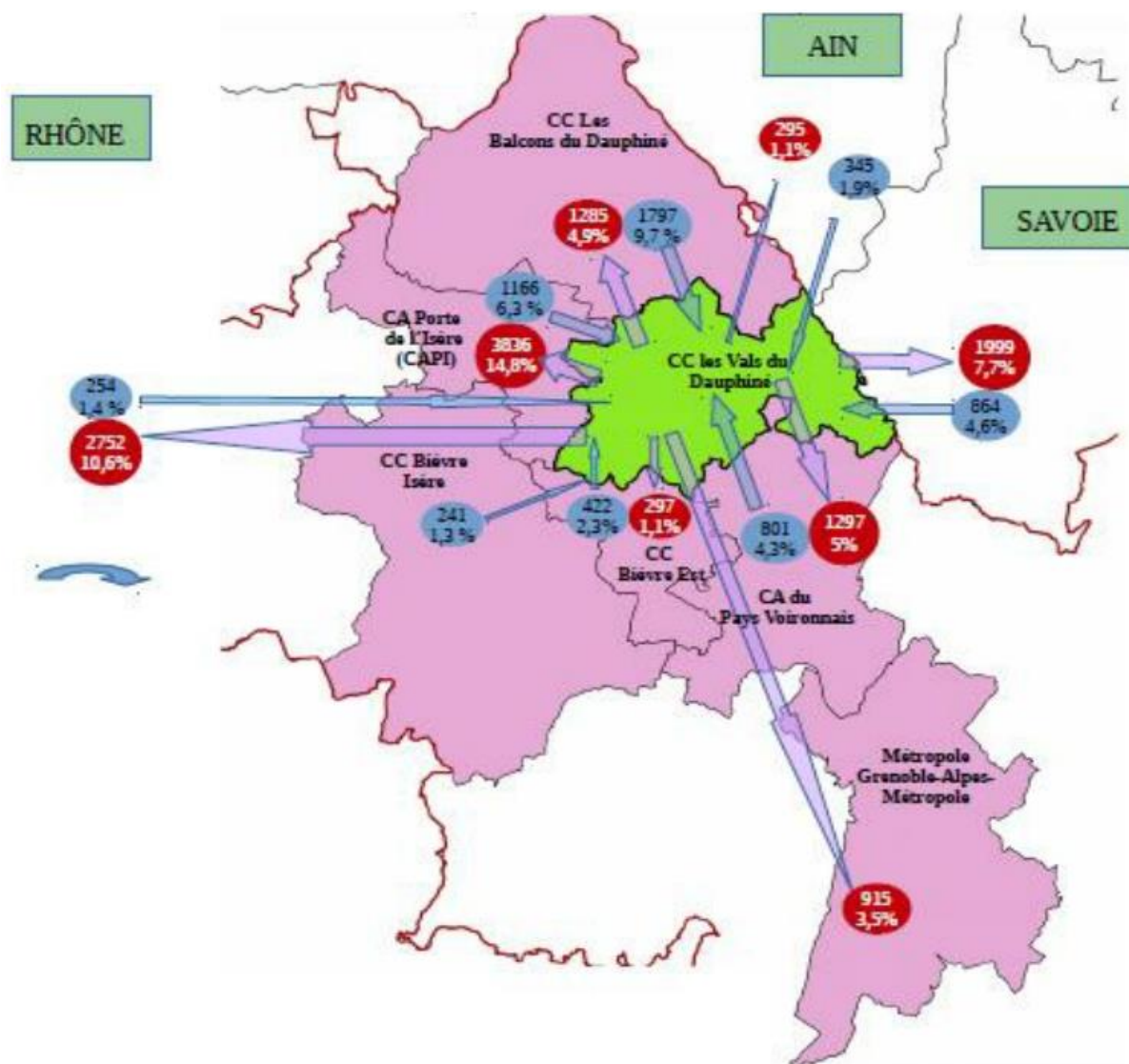
A.2.2- Un territoire à la population « hyper-mobile », sous influence de l'aire lyonnaise

Les nombreuses arrivées génèrent des déplacements domicile-travail de plus en plus importants. Parmi les actifs résidents :

- ▢ 46,5 % (12 078 personnes) travaillent sur le territoire de l' EPCI
- ▢ 53,5 % (13 897 personnes) sortent de l' EPCI pour travailler

Les territoires de la CAPI, de la Métropole de Lyon sont les plus « attractifs ». Viennent ensuite, la Savoie, le Pays Voironnais et dans une moindre mesure, la Métropole Grenobloise.

Carte- Analyse des déplacements domicile-travail sur la communauté de communes des vals du Dauphiné



Source : Préfecture de l'Isère, INSEE 2017

Les dépenses en logement, les dépenses en transport peuvent avoir des incidences sur le pouvoir d'achat (à la baisse) des ménages locaux. Parallèlement, les circuits courts auront à apporter des services de praticités d'achat pour mieux capter cette population « hyper mobile » (ex : E-commerce, Drive « fermier », paniers/casiers, marchés aux horaires adaptés, etc ...) ou resteront marginaux dans la dépense alimentaire locale.

A.2.3- Un territoire avec davantage d'ouvriers et moins de cadres, un territoire des familles

- Une sociologie caractérisée par davantage d'ouvriers et moins de cadre que la moyenne iséroise

Les catégories socio-professionnelles des ménages résidents en Vals du Dauphiné restent similaires à celles de l'Isère. Elles se caractérisent cependant par davantage d'ouvriers (+4 points / Isère) et moins de cadres (-4 points / Isère).

Graphique – Les catégories socio-professionnelles : comparatif entre les Vals du Dauphiné et l'Isère

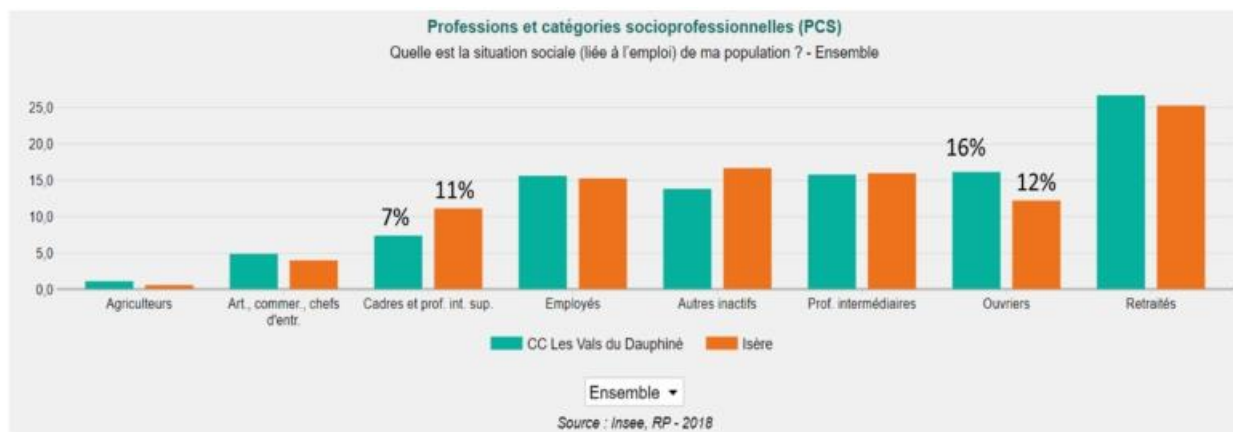


Tableau – Comparatif des CSP entre les Vals du Dauphiné et l'Isère

Les Vals du Dauphiné affichent des CSP caractéristiques de territoire historiquement rural : davantage de CSP agricole que l'Isère, davantage d'ouvriers, davantage de professions libérales marquant là une forme d'entrepreneuriats.

La part des cadres est plus faible que celle du département mais en croissance de +33%. La part des professions intermédiaires est similaire à celle de l'Isère et en hausse de +29%. Ceci caractérise l'attractivité résidentielle du territoire et des

	Part en 2018		Variation 2008-2018	
	CC Vals du Dauphiné	Isère	CC Vals du Dauphiné	Isère
Agriculteurs exploitants	0,9	0,5	12%	-12%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	4,7	3,8	30%	16%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7,2	11	33%	17%
Professions intermédiaires	15,5	15,8	29%	9%
Employés	15,5	15,2	10%	3%
Ouvriers	16	12,1	-3%	-7%
Retraités	26,6	25,2	18%	15%
Autres personnes sans activité professionnelle	13,7	16,5	7%	1%

Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

mutations économiques

□ Des revenus dans la médiane départementale, mais légèrement inférieurs

Le revenu médian sur le territoire est de 22 000 € soit proche du revenu médian de l'Isère mais avec -4 points. Le revenu du 1^{er} décile (le plus bas) est supérieur à l'Isère et celui du 9^{ème} décile (le plus haut) inférieur.

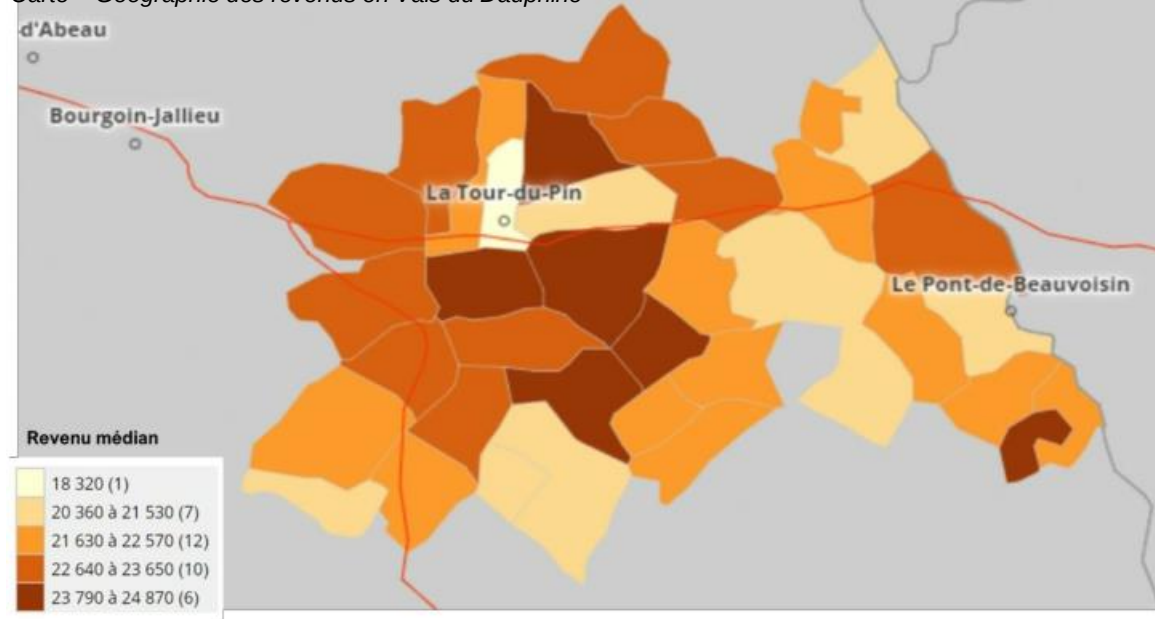
Tableau – Comparatif des revenus médians entre les Vals du Dauphiné et l'Isère

	CC Vals du Dauphiné	Isère
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 000 €	22 950 €
Rapport interdécile (sans unité)	2,8	3,1
1 ^{er} décile (en euros)	12 850 €	12 550 €
9 ^e décile (en euros)	35 740 €	39 200 €

Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

Un gradient « Est-Ouest » s'observe en termes de revenu au profit de la zone autour de la Tour du Pin (cf. carte ci-dessous)

Carte – Géographie des revenus en Vals du Dauphiné



Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

Le taux de pauvreté de 10,3% de la population intercommunale reste en dessous de celui de l'Isère. Il est plutôt présent chez les jeunes de moins de 30 ans.

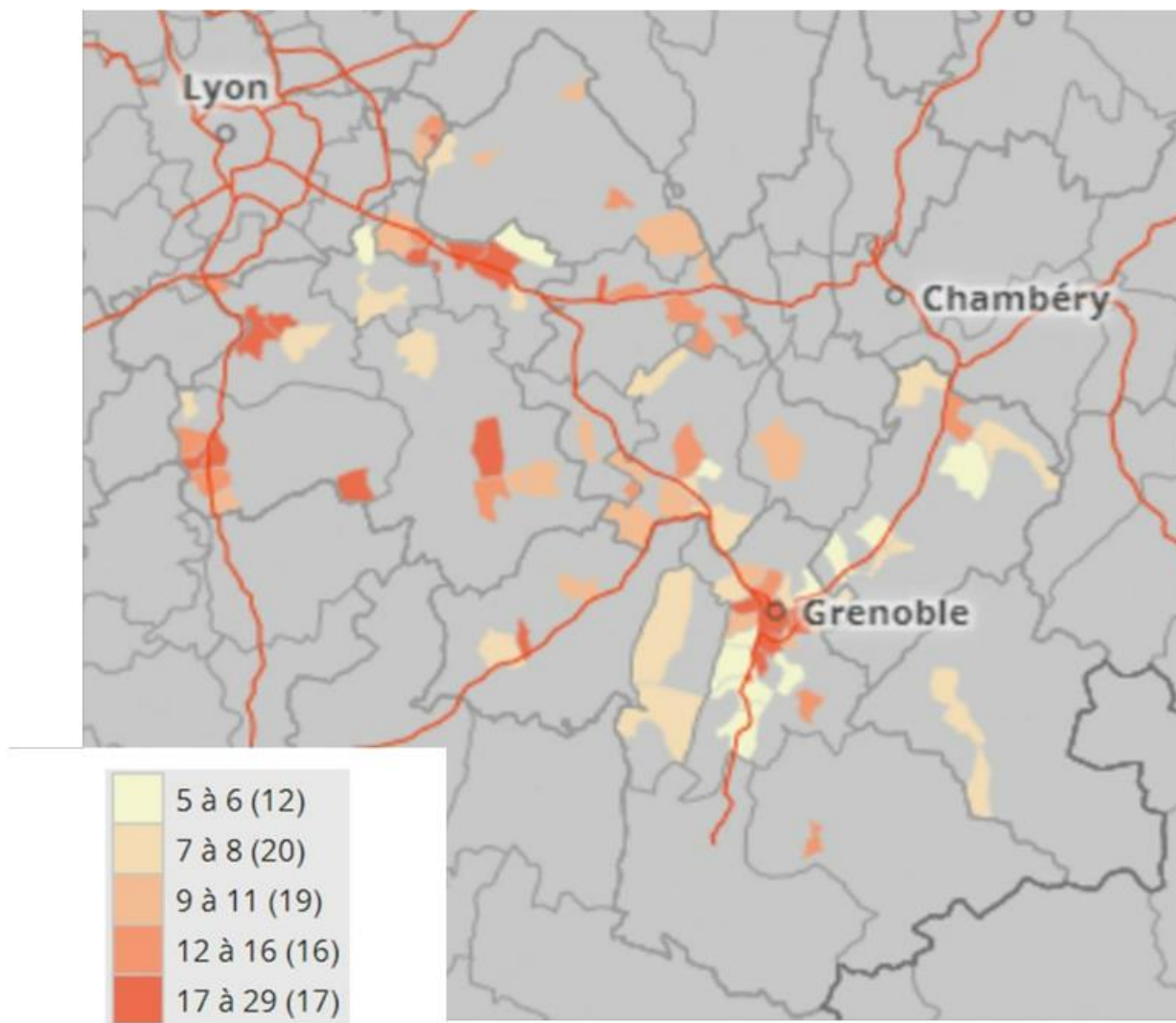
A l'échelle nationale, on signale ici que le nombre de demandeurs d'aides alimentaires est passé de 5 à 9 millions pendant les confinements liés à la COVID19, avec notamment des jeunes et des familles monoparentales.

Tableau – comparatif du taux de pauvreté

	CC Vals du Dauphiné	Isère
Ensemble	10,6	11,3
Moins de 30 ans	16,7	19,7
De 30 à 39 ans	12,4	13,2
De 40 à 49 ans	11,8	12,7
De 50 à 59 ans	9,6	10,5
De 60 à 74 ans	7,6	7,5
75 ans ou plus	7,9	7,6

La pauvreté des ménages s'est accentuée par les effets économiques et sociaux du confinement de l'arrêt induit d'activités. En France, le nombre de demandeurs d'aides alimentaires a évolué ainsi de 5 millions à 9 millions.

Carte – Taux de pauvreté en 2018



Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

En Isère, la pauvreté est davantage présente au sein d'agglomérations, dans l'Y Grenobloise, la vallée du Rhône, la Vallée urbaine entre Lyon et Chambéry.

En Vals du Dauphiné, les communes de la Tour du Pin, les Abrets en Dauphiné (12%) et le Pont de Beauvoisin (16%) ou encore Aoste (11%) sont concernées. Le taux de pauvreté atteint 24% à la Tour du Pin notamment, soit le 2nd taux le plus élevé en Isère après le Péage de Roussillon (29%)

Ces éléments de revenus sont à intégrer dans la stratégie du PAT quant à l'accessibilité sociale à l'alimentation.

□ Un territoire des familles avec enfants, mais une baisse de la taille des ménages

A l'instar de l'Isère, 72% des ménages sur les Vals du Dauphiné sont des « familles » avec enfants. Les mutations sociales sont à l'œuvre : on observe une augmentation de 42% des familles monoparentales (contre +22% en Isère) et une hausse des ménages d'une personne (+29%).

Tableau – Caractéristique des ménages et comparatifs entre les Vals du Dauphiné et l'Isère

	Part		Variation 2008-2018	
	CC Vals du Dauphiné	Isère	CC Vals du Dauphiné	Isère
Ensemble			12%	7%
Ménages d'une personne	12%	15%	29%	25%
Hommes seuls	43%	45%	27%	27%
Femmes seules	57%	55%	31%	24%
Autres ménages sans famille	1%	2%	-44%	-20%
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	87%	83%	12%	5%
Un couple sans enfant	28%	29%	17%	8%
Un couple avec enfant(s)	61%	59%	6%	0%
Une famille monoparentale	11%	13%	42%	22%

Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

A l'instar de l'Isère, 36% de la population intercommunale à moins de 30 ans.

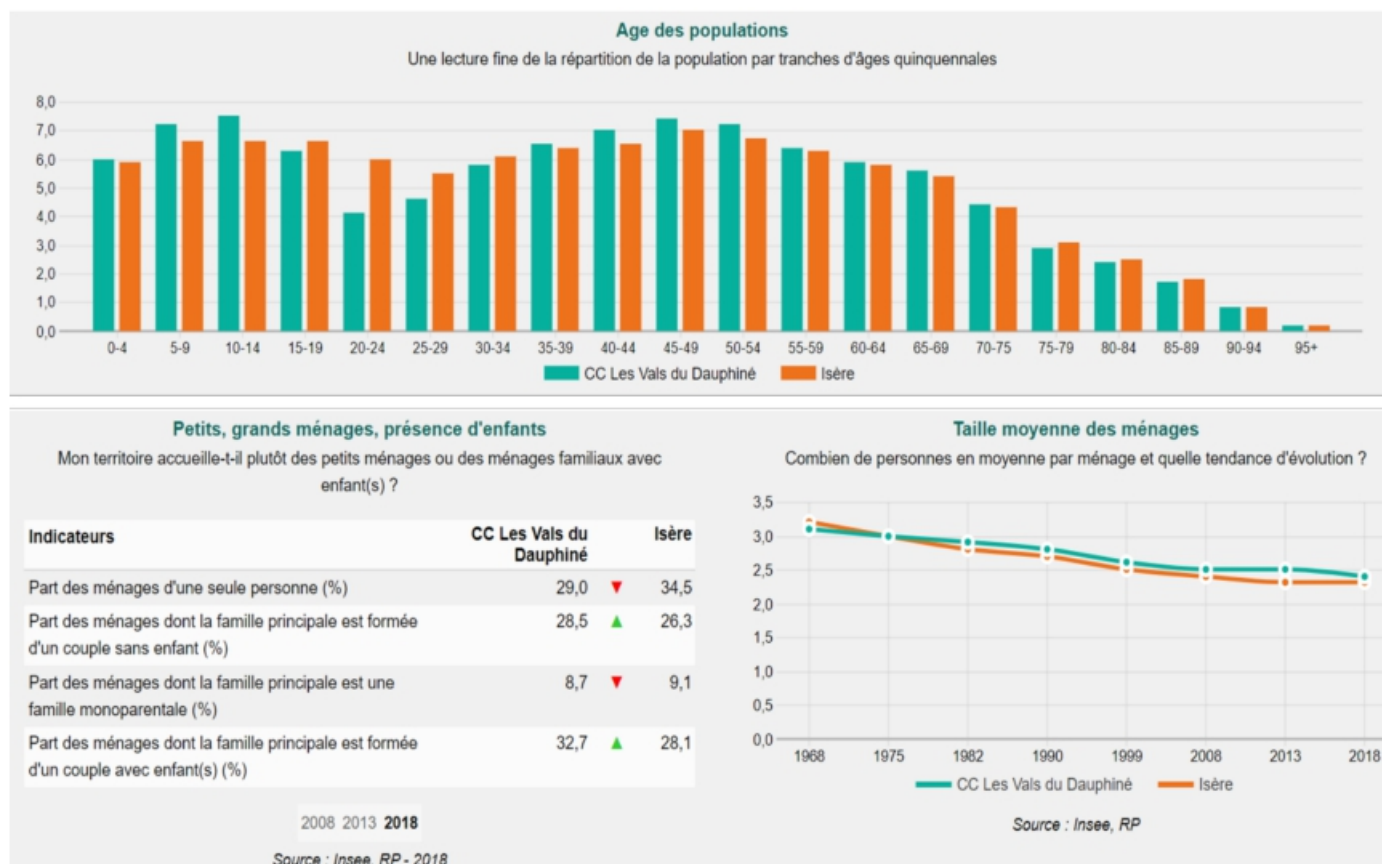
24% de la population a plus de 60 ans mais en hausse de +39% pour les 60-74 ans (Isère : + 30%)

Tableau – Comparatif des classes d'âges

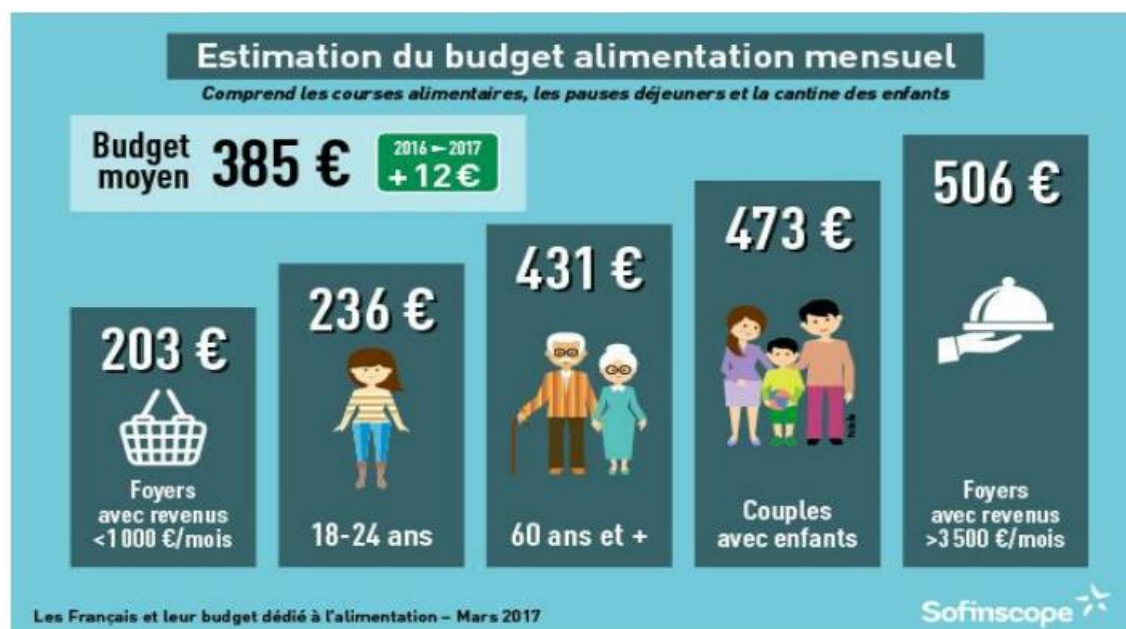
	Part		Variation 2008-2018	
	CC Vals du Dauphiné	Isère	CC Vals du Dauphiné	Isère
0 à 14 ans	20,7	19	9%	4%
15 à 29 ans	15	18,1	5%	-3%
30 à 44 ans	19,3	18,9	-1%	-5%
45 à 59 ans	21	20	19%	8%
60 à 74 ans	15,9	15,4	39%	30%
75 ans ou plus	8	8,5	18%	23%

Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

La pyramide des âges suit une forme similaire à celle de l'Isère avec toutefois davantage de très jeunes enfants et de 35-45 ans (ex : effet « familles »)



Infographie – Des niveaux dépenses alimentaires variables en fonction des âges, des ménages, et revenus



Ces éléments sociologiques (jeunes précaires, ouvriers, vieillissement) ont des incidences sur le niveau de dépenses alimentaires des ménages résidents en Vals du Dauphiné (cf. figure ci-dessus). Pour certains publics, ils posent des enjeux d'accessibilité sociale à l'alimentation.

A.2.4- Des bases économiques « présentes » invitant à mieux capter la propension à consommer localement

- **Explication des 2 types de bases économiques territoriales : produire pour créer du revenu, capter la dépense pour créer de la valeur**

Aujourd'hui, la « richesse d'un territoire » n'est plus uniquement composée de ce qu'il produit (base économique productive).

Cette « richesse » est aussi formée, de plus en plus, par la dépense (bases résidentielles et présentes) de ses habitants (revenus créés ailleurs par l'emploi mais propension à dépenser localement) des résidents temporaires (touristes), ou qu'ils viennent y passer leurs retraites

La tactique de développement économique intercommunal repose sur les 2 bases économiques locales :

- i) Les bases économiques productives du territoire : agriculture, construction, industrie
- ii) Les bases économiques présentes du territoire : commerces, tissu de services (ex : activités du domaine dit « ESS »), administrations, tourisme

- **Une économie territoriale liée à la présence des ménages résidents, et une économie productive encore très présente**

65% des emplois locaux sur l'intercommunaux sont des emplois de la sphère présente (Isère : 76%) , c'est-à-dire liée aux ménages résidents sur le territoire.

Pour autant, les emplois de la sphère productive restent encore très présents :

- les emplois agricoles pèsent 3 fois plus que dans l'Isère, en hausse de 7% entre 2008 et 2018 tandis qu'ils ont chuté de -8% en Isère
- les emplois industriels représentent une part importante avec près de 25% mais baissent de -11% (Isère : -14%)

Tableau – Comparatif des types d'emplois locaux entre les Vals du Dauphiné et l'Isère

	Part des emplois locaux		Variation 2008-2018	
	CC Vals du Dauphiné	Isère	CC Vals du Dauphiné	Isère
Ensemble			2%	2%
Agriculture	3	1,3	7%	-8%
Industrie	23,6	15,8	-11%	-14%
Construction	8,2	6,9	-5%	0%
Commerce, transports, services divers	36,2	45	10%	5%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	28,9	31	8%	10%

Source : Ceresco, 2021 d'après INSEE, 2018

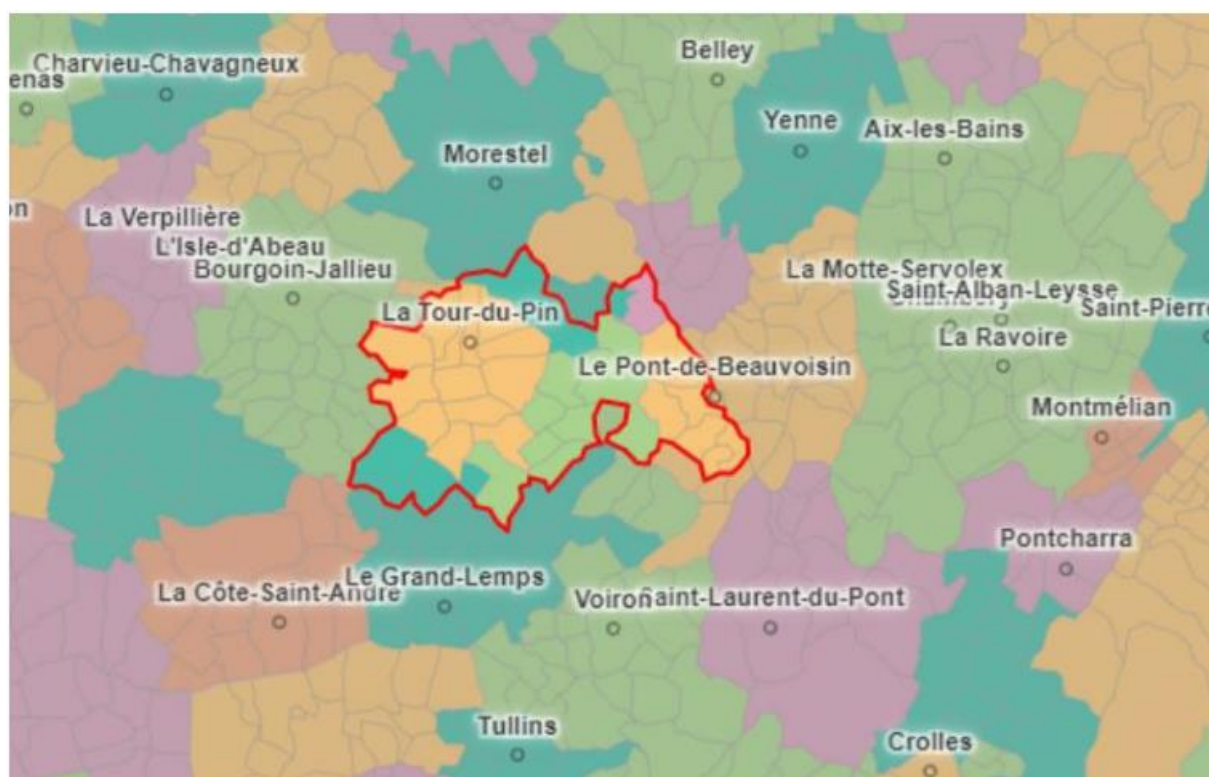
A.3- Les bassins de vie, de services et d'équipements : 6 aires d'attractions

A.3.1- Les 6 bassins de vie internes

Selon l'Insee, le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Avant 2012, la définition du bassin de vie comportait une référence à l'emploi : « Le bassin de vie est le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi ». Cette intégration de la variable « emploi » a été supprimée depuis par l'INSEE dans la formalisation du découpage.

Les services et équipements de la vie courante servant à définir les bassins de vie sont classés en 6 grands domaines: services aux particuliers ; commerce ; enseignement ; santé ; sports, loisirs et culture ; transports

Carte – Les 6 « bassins de vie » des Vals du Dauphiné, selon l'INSEE



Source : données, INSEE

Selon l'INSEE, les Vals du Dauphiné se structurent en **6 bassins de vie** (cf. carte ci-dessus) : le Bassin de vie dit « La Tour du Pin », le bassin de vie dit « Les Abrets », le bassin de vie dit « Le Pont de Beauvoisin », et pour les communes aux limites du périmètre intercommunal, le bassin dit « Le Grand Lemps », le bassin de vie « Morestel », et le bassin de vie dit « Aoste ».

Ce découpage statistique marque ici des polarités urbaines d'équipements et de services et notamment leurs « forces d'attractivités » sur les résidents dans leurs quotidiens. Mais ce découpage présente également ces limites dans un contexte de population de plus en plus « hyper mobile » (cf. point précédent dans le rapport) les habitants ne vivant plus uniquement dans des « bassins de vie » mais tout autant sur des « réseaux ».

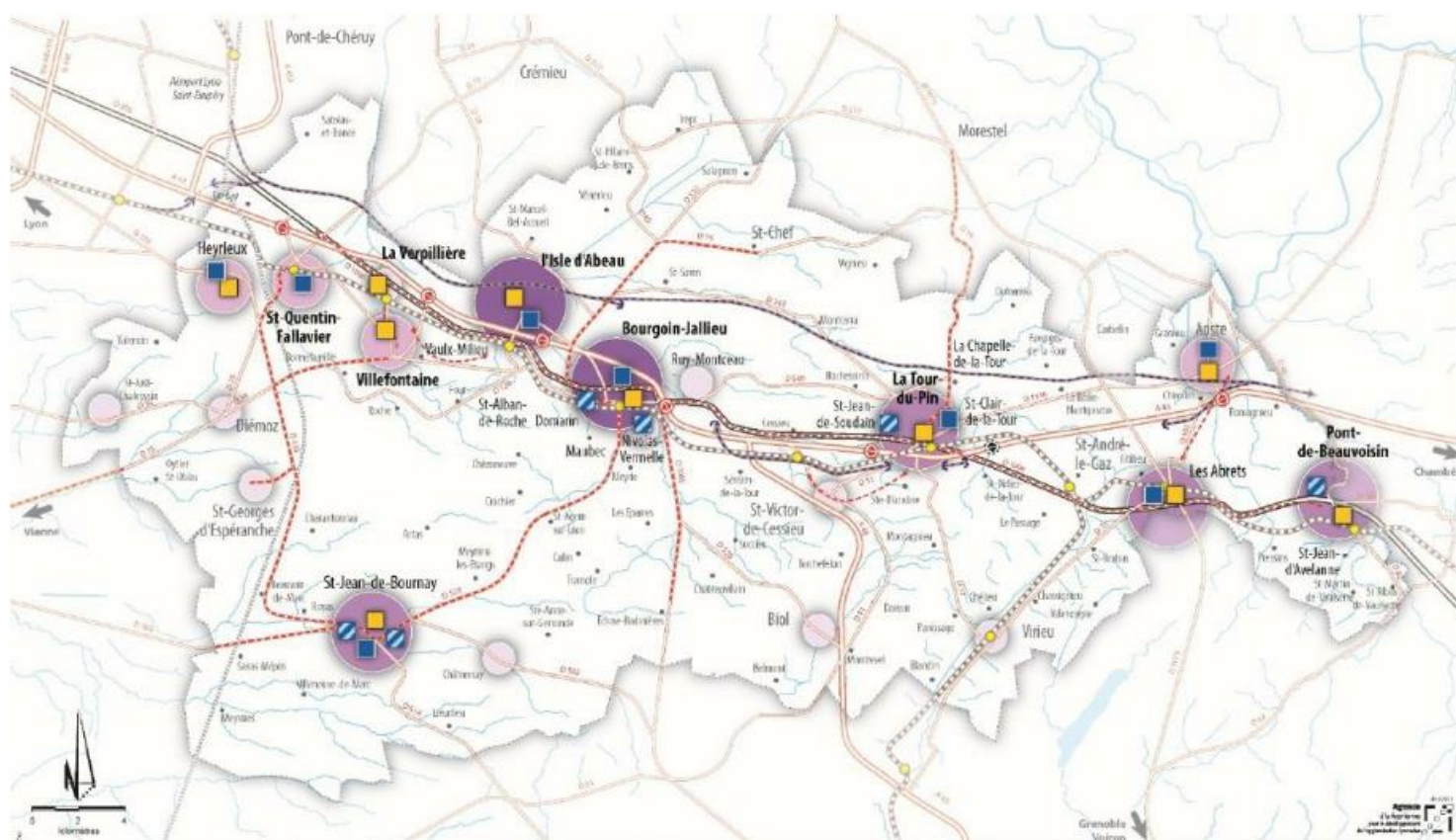
A.3.2 – Des aires d'attractivité de pôles commerciaux à l'échelle « Nord Isère »

Les implantations de commerces, d'artisanats et de services ont un impact important en matière d'aménagement du territoire. Leurs implantations ont des incidences fortes sur :

- la capacité d'animation des lieux,
- sur les déplacements induits,
- sur la consommation d'espace,
- l'activité des implantations préexistantes alentours.

A l'échelle « Nord Isère », les polarités commerciales suivent l'axe de la vallée urbaine. Les deux polarités majeures en matière de commerces exercent une capacité d'attraction, en alimentaire et non alimentaire, au-delà du territoire du SCoT. Elles regroupent les sites commerciaux de l'Isle d'Abeau et de Bourgoin-Jallieu. Le poids du « non alimentaire » est plus fort dans ces 2 polarités commerciales.

Carte – Les pôles commerciaux à l'échelle Nord Isère

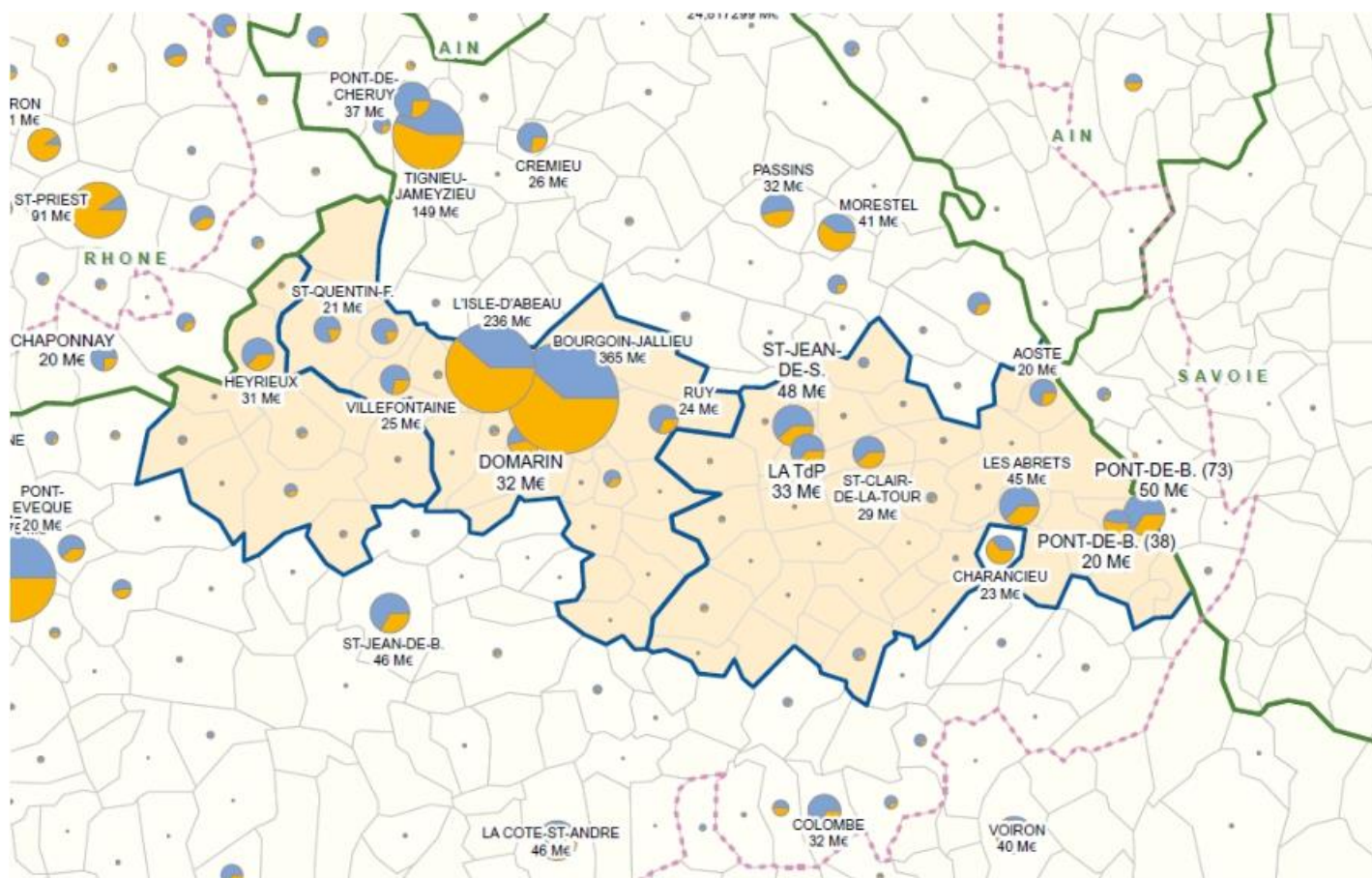


Eventail des localisations commerciales	Structure urbaine	Offres et structures de mobilités
site de centre-ville  site de périphérie  desserré  compact	Typologie des communes : Typologie commerciale : Ville-centre Commune périurbaine Ville-relais Bourg-relais Village  pôle majeur pôle secondaire pôle relais pôle de proximité	 A 43 - axe principal de transit et de desserte locale et régionale  RD 1006 - axe principal et multimodal de desserte interurbaine  Réseau routier  Echangeur autoroutier existant / en projet  TC et multimodalité à renforcer  Organiser l'accès et le stationnement en gare ferroviaire  Projet de création de réseau ferré (LGV Lyon-Turin voyageur et fret)

La carte ci-dessous expose les parts de marchés des divers types de pôles commerciaux en alimentaires et non alimentaires.

On observe que les pôles secondaires et relais (ex : la Tour du Pin, Les Abrets en Dauphiné, Aoste) ont une vocation alimentaire plus marquée, caractérisant là leur fonction de « proximité ».

Carte – Chiffre d'affaires des pôles commerciaux, par communes



Source : données SCOT 2014

Répartition du chiffre d'affaires :



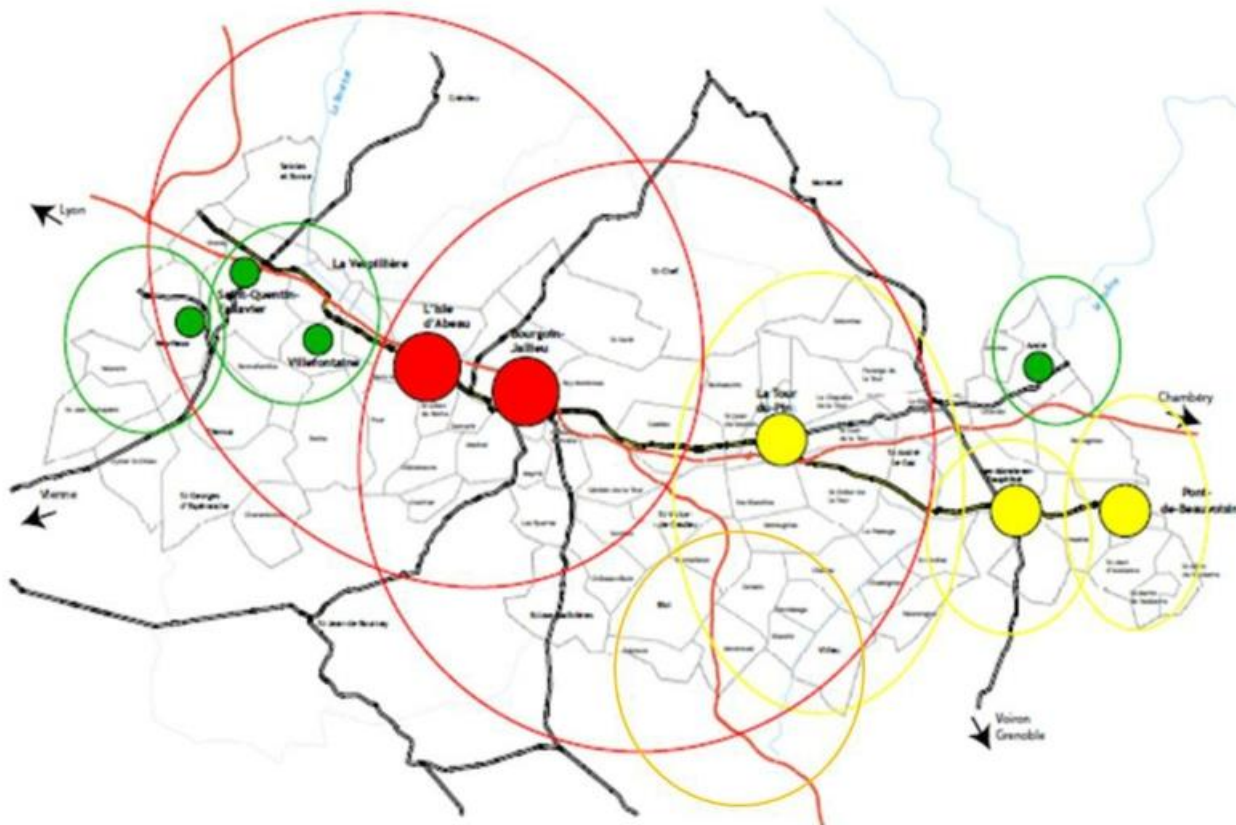
Alimentaire
Non alimentaire

Ces polarités exercent une force d'attractivité matérialisée dans la carte ci-dessous.

La partie Est des Vals du Dauphiné est sous la double influence des pôles majeurs de l'Isle d'Abeau, de Bourgoin-Jallieu, ainsi que du pôle d'équilibre de la Tour du Pin.

La partie Ouest des Vals du Dauphiné est sous l'influence de pôles de les Abrets-en-Dauphiné, le Pont-de-Beauvoisin et du pôle relais d'Aoste.

Carte – Zone de chalandise des pôles commerciaux à l'échelle du SCOT Nord-Isère



Source : SCOT Nord Isère

Le contexte des pratiques d'achat est marqué par une forme d'essoufflement du modèle « hypermarché », mais il reste dominant en parts de marché et il bénéficie de l'attractivité de l'offre et des prix. Le Hard Discount et le E-commerce alimentaire (Drive, avec des contraintes de rentabilité néanmoins) sont aussi en hausse. La dynamique des formats commerciaux dit « proximi » reste variable : elle peine en milieu rural, tandis qu'elle est dynamique en zone de Métropole centre.

Le territoire peut avoir à miser sur des opportunités d'adaptation commerciale alimentaire :

- Sur des formats de la proximité en alimentaire de part et d'autre de la vallée urbaine
- Sur une offre de services de praticité d'achat, notamment concourant alors à une meilleure accessibilité aux produits locaux (en couplant produits locaux et services d'accessibilité)
- Sur une offre au profit d'une population 'hyper-mobile » (cf. les « navetteurs »)
- Sur des formats dits « multi-frais » couplant les produits fruits et légumes, lait-fromages, viandes, épicerie

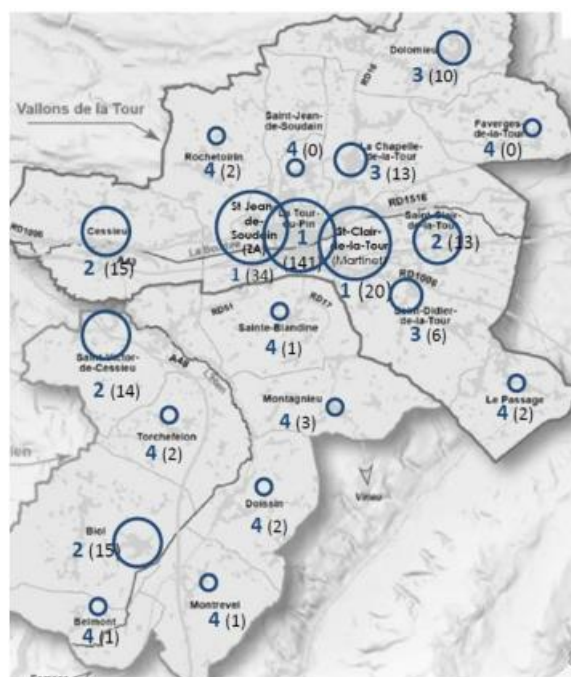
A.3.3- Le tissu de commerces en Vals du Dauphiné : des polarités internes, des enjeux équilibres et de revitalisation

□ Secteur Est : 4 niveaux de polarités commerciales

On peut distinguer 4 niveaux de polarité commerciale selon le nombre de commerces présents sur chaque commune, mais aussi selon leur diversité et leur zone de chalandise, leur rayonnement.

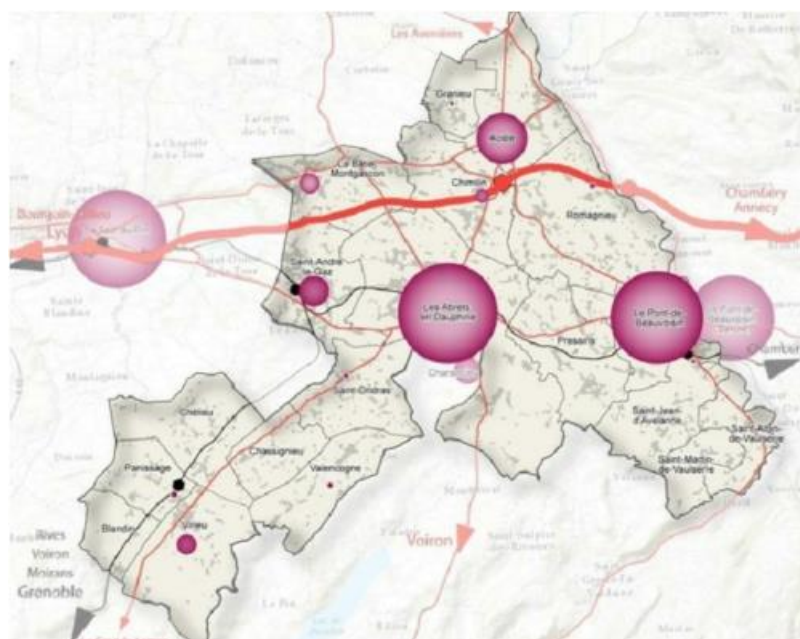
Le cœur urbain de La Tour du Pin/St Jean de Soudain/St Clair de la Tour se distingue par la présence de moyennes et grandes surfaces commerciales qu'on ne retrouve pas ailleurs sur le territoire.

Pour ce qui concerne La Tour du Pin, on analyse une concentration importante de petites cellules commerciales en centre-ville (des cellules toutefois concurrencées par les grandes surfaces de périphérie), car moins adaptées aux nouveaux modes de déplacements et de consommation (stationnement contraint, surfaces de vente réduites)



□ Secteur Ouest – 2 pôles principaux et un pôle relais

Pour le secteur Ouest, l'analyse de l'offre de commerces par commune traduit un poids et une influence à peu près équivalente des deux communes de Les Abrets en Dauphiné et le Pont de Beauvoisin. Chacune dispose par ailleurs d'une offre commerciale de périphérie (entrée de ville) non située sur le territoire (communes limitrophes de Charancieu - Communauté d'agglomération du Pays voironnais et Pont de Beauvoisin Savoie).



A noter le poids non négligeable du bourg relais d'Aoste et le développement d'une offre commerciale spécifique autour des gares (Commune déléguée de Virieu (Val-de-Virieu), Saint-Jean-d'Avelanne) et en lien avec l'autoroute A43 (aire de Romagnieu).

La présence combinée d'équipements, de zones d'activités et de commerces permet d'identifier des polarités, qui sont aussi des générateurs de flux.

-Coté Ouest : on constate une concentration des équipements et activités autour de la Bourbre dans le continuum urbain historiquement constitué autour de l'ancienne RN 6 (RD 1006 et récemment renforcé autour de l'autoroute A 43 qui s'étend depuis Cessieu jusqu'à St Clair de la Tour, autour de la ville centre historique de La Tour du Pin

Deux pôles « satellites » émergent autour de cet axe de centralité : Saint Victor de Cessieu et Saint Didier de la Tour

-Coté Est : 2 polarités majeures se dégagent à l'échelle du territoire, qui rayonnent chacune sur leur bassin de vie, physiquement identifiables, séparé par les coteaux de Nétrin : Le Pont de Beauvoisin autour de la vallée du Guiers amont, et Les Abrets en Dauphiné, sur la haute vallée de la Bourbre. Deux pôles secondaires peuvent également être identifiés : Aoste, et Val-de-Virieu

Tableau – Comparatif du tissu commercial alimentaire entre les Vals du Dauphiné (CCVD) et l'Isère (en nombre d'établissements)

		Hypermarché	Supermarché	Supérette	Épicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Produits surgelés	Poissonnerie
CCVD	Effectif	2	10	6	19	43	28	3	1
	NB pour 10000 habs	0,3	1,6	0,9	2,9	6,7	4,3	0,5	0,2
	Part/total	2%	9%	5%	17%	38%	25%	3%	1%
ISERE	Effectif	27	184	124	457	857	417	26	21
	NB pour 10000 habs	0,2	1,5	1,0	3,6	6,8	3,3	0,2	0,2
	Part/total	1%	9%	6%	22%	41%	20%	1%	1%

Source : CERESCO, 2021 – d'après SIRENE 2021 et INSEE – 2018

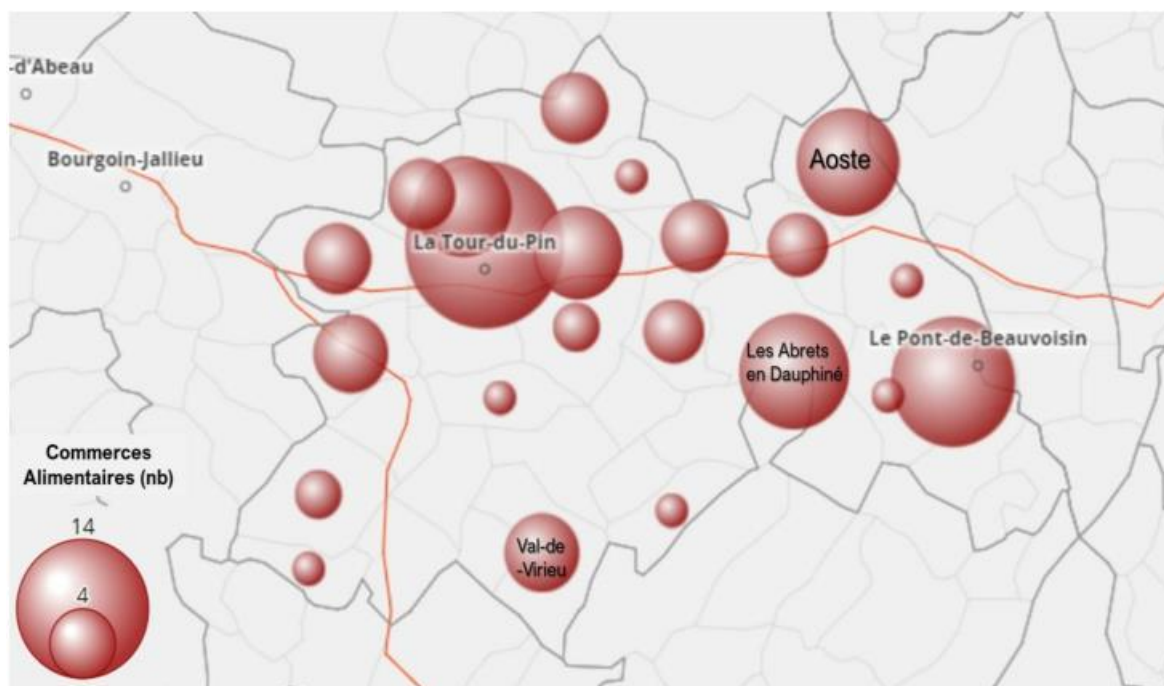
Tableau – Mise en perspective des classes de revenu des ménages et du tissu commercial alimentaire en Vals du Dauphiné (en nombre d'établissements)

	Hypermarché	Supermarché	Supérette	Épicerie	Boulangerie	Boucherie charcuterie	Produits surgelés	Poissonnerie	Nombre de commerces	Part/Total
18 320 €	0	4	1	3	7	7	0	0	22	20%
20 360 € à 21 530 €	2	4	2	4	19	12	1	1	45	40%
21 630 € à 22 570 €	0	2	1	5	4	4	2	0	18	16%
22 649 € à 23 650 €	0	0	2	6	11	5	0	0	24	21%
23 790 € à 24 879 €	0	0	0	1	2	0	0	0	3	3%

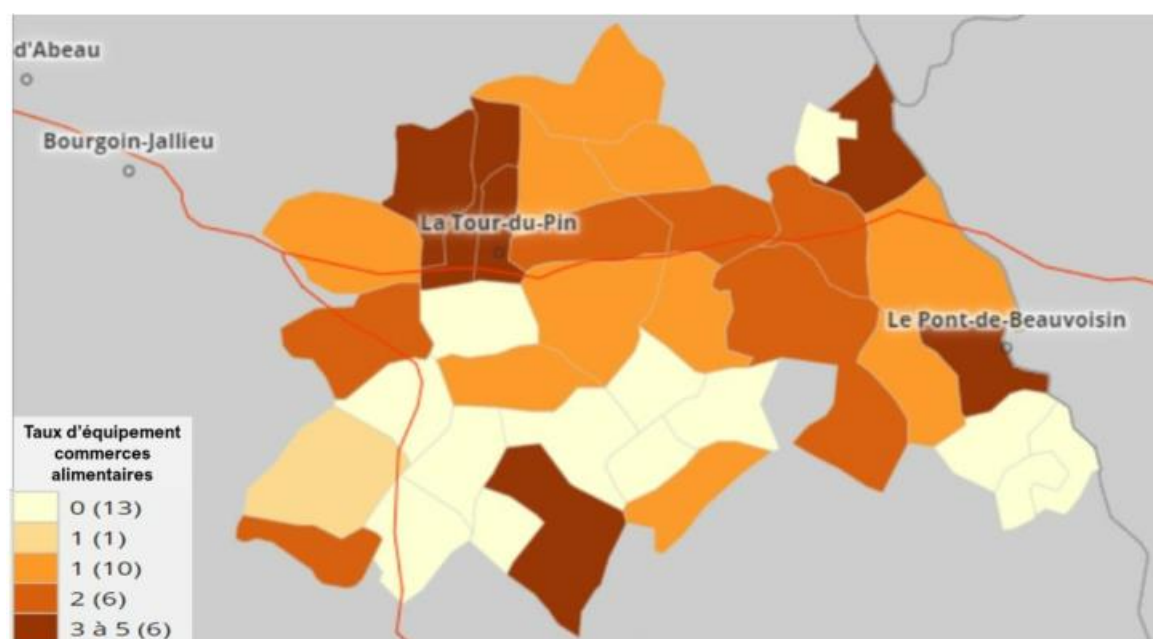
Source : CERESCO, 2021 – d'après SIRENE 2021 et INSEE – 2018

Les deux cartes ci-dessous dressent une représentation synthétique du tissu de commerces alimentaires en nombre et en taux d'équipements.

Carte – Nombre de commerces alimentaire



Carte – Taux d'équipements en commerces aliment



Source : CERESCO, 2021 d'après fichier SIRENE et INSEE

Le taux d'équipement en commerce alimentaire de 1,7 pour 10 000 habitants similaire à l'Isère. En valeur, on analyse une domination de la GMS (quasi 70% de la dépense alimentaire), tandis que les circuits courts agricoles représentent une part moindre (3 à 6%, selon les produits) et inférieure à celle des commerces spécialisés (de l'ordre eux de 17 % à 22%). En centre-ville, on observe des magasins de proximité sous Enseignes (ex : Vival, etc...), une moindre part d'Épiceries indépendantes.

B- Le territoire de projets

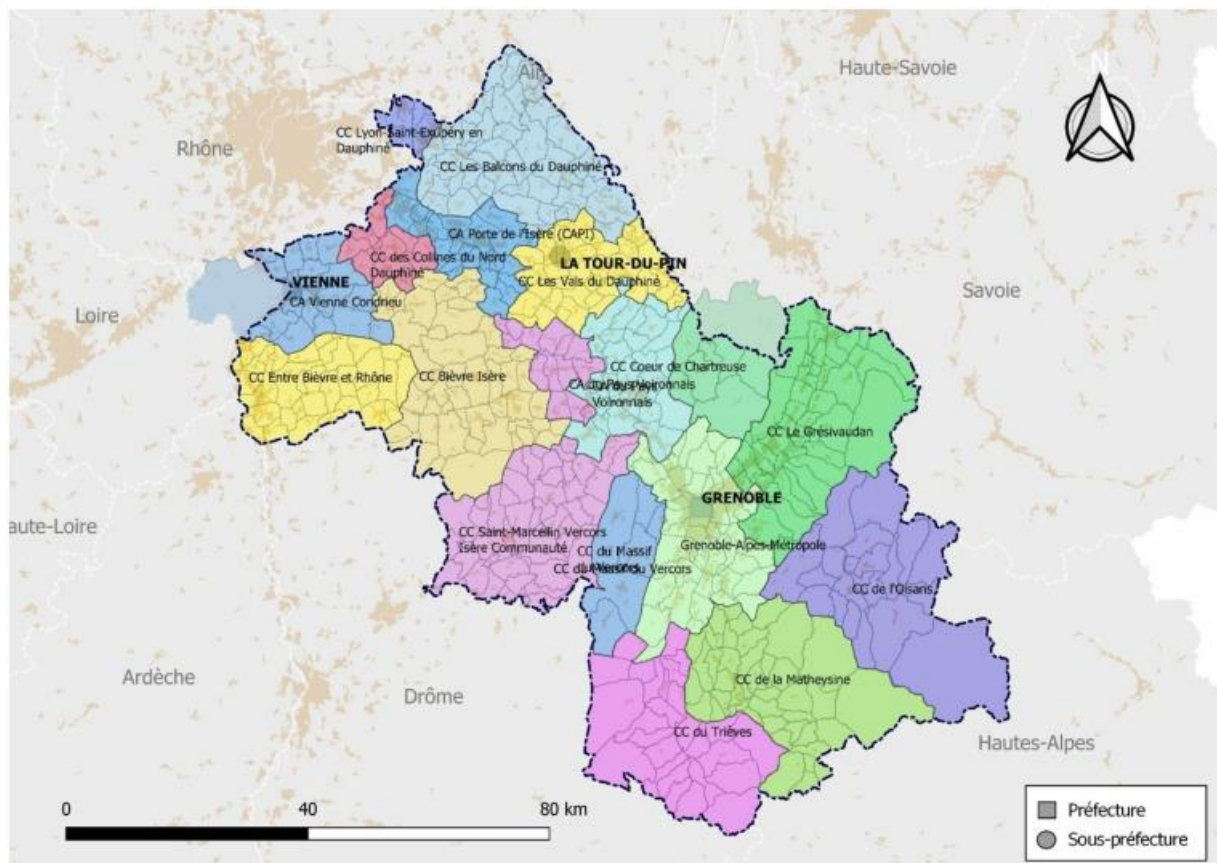
B.1- Une intercommunalité issue de fusion

En application des prescriptions du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère, adopté par le Préfet le 30 mars 2016¹, la communauté de communes est créée au 1er janvier 2017 par un arrêté préfectoral du 10 novembre 2016 portant fusion de la communauté de communes Bourbre-Tisserands, de la communauté de communes Les Vallons de la Tour, de la communauté de communes de la Vallée de l'Hien et de la communauté de communes Les Vallons du Guiers.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné a vu le jour le 1er janvier 2017, elle regroupe 36 communes et plus de 64 000 habitants. Elle s'organise notamment via 12 Vice-présidents, 4 conseillers délégués et au total 60 conseillers communautaires.

Les Vals du Dauphiné exercent en lieu et place de ses communes membres des compétences d'intérêt communautaire : des compétences obligatoires, optionnelles, facultatives.

Carte – Les intercommunalités en Isère



Source : Préfecture de l'Isère

La Communauté de communes dispose, pour 2021, d'un budget global de 46 718 743€ réparti en 15 427 422€ d'investissement et 31 291 321€ de fonctionnement.

Sans être ici exhaustif, parmi les grands projets, elle porte notamment le projet alimentaire territoire, la plateforme de réemploi, le programme petite ville de demain, l'offre de soins, les constructions d'équipements structurants (centre nautique, médiathèque, centre de loisir).

Tableau – synthèse du cadre de compétences intercommunales

Production, distribution d'énergie

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)

Environnement et cadre de vie

- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
- Contribution à la transition énergétique

Sanitaires et social

- Action sociale
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Activités culturelles ou socioculturelles
- Activités sportives

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme
- Etudes et programmation

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Parcs de stationnement

Développement touristique

- **Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme**

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Amélioration du parc immobilier bâti

Autres

- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public

Source : BANATIC, Ministère de l'intérieur – 2021

Pour le PAT, l'intercommunalité peut mobiliser des compétences diverses et les coordonner sur un fil rouge que constitue l'alimentation.

-Les compétences d'aménagement de l'espace peuvent constituer un cadre pour le déploiement de stratégies foncières agricoles, économiques et commerciales (stockage, portage, aménagement/équipement, protection et mise en valeur).

-Les politiques d'aménagement numérique sont l'occasion de porter des réflexions sur les usages du numériques (ex : tiers lieux alimentaires et télétravail, E-commerce alimentaire dont drives, paniers, casiers et retrait, ...)

-Les compétences de l'économie peuvent constituer un cadre pour le déploiement de stratégies quant à l'économie de proximité et notamment pour mieux capter la dépense des ménages résidents en local. L'appui à la « création de valeur » pour l'agriculture, l'agroalimentaire, les commerces sont ici des potentiels à dynamiser en cohérence avec les politiques économiques régionales notamment (cf. « chef de file »).

Les compétences propres sur l'immobilier commercial sont ici également une opportunité pour revitaliser les centres, adossées à stratégie territoriale (logement, mobilité, ...)

-Les compétences de l'environnement (ex : eau, espaces naturels) sont à relier aux cadres d'intervention sur l'agroécologie, la protection/mise en valeur de la biodiversité et des paysages. Là encore, des cadres d'intervention sont à mettre en synergie : la Région et l'Europe via les PAEC-MAEC et autres contrats de transition, l'Etat et FranceRelance, les appels à projets de diverses Agences (Agence de l'eau et ADEME)

-Les compétences de logement et notamment le déploiement du PLH, la requalification urbaine sont l'occasion d'intégrer dans des écoquartiers ou encore des lotissements « la nature en ville », « l'agriculture en ville » (cf. agriculture urbaine, démarche les « incroyables comestibles, etc...»). Ces espaces sont pourvoyeurs de liens sociaux et parfois intergénérationnels. La forme urbaine des lotissements (cf. jardins partagés) est également *ici un objet « d'urbanisme alimentaire ».

-Les compétences sociales peuvent être à mettre en synergie avec l'introduction de produits locaux et de qualité au sein des services de restauration hors domicile et notamment de restauration collective (ex : petites enfance, enfance, personnes âgées). L'accessibilité sociale à l'alimentation est également un sujet à initier via les marchés de plein vent, le tissu associatif, l'action sociale départementale, l'éventuel futur chèque alimentaire de l'Etat (annoncé pour 2022).

B.2- Un cadre de projets autour des « transitions territoriales »

B.2.1- Le programme Planet : un fil rouge pour les Vals du Dauphiné

Pour amorcer une transition écologique et énergétique positive du territoire, préserver le cadre de vie, les ressources, améliorer le bien-être des habitants et des usagers, la collectivité a mis en place le PLAN'ET intégrant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou encore le TEPOS, TEPCV, CIT'ERGIE, CTE .
PLAN'ET traduit l'ambition de faire du développement durable l'ADN de la collectivité.

Encadré – contenu de l'ambition « Plan'Et » des Vals du Dauphiné

	Il vise à densifier et regrouper les services publics dans le but de les rendre accessibles et pratiques.
---	--

Pour plus d'harmonisation, l'accent est mis sur la création de guichets uniques et multidisciplinaires, comme l'illustrent les deux lieux labellisés France Services sur le territoire intercommunal, à La Tour-du-Pin et Pont-de-Beauvoisin. Cette réduction du morcelage, combinée à de nouvelles implantations de bâtiments exemplaires en matière de consommation et de durabilité permettra aussi d'aller vers davantage d'efficacité énergétique.

	Un projet de rénovation des logements pour tous.
--	---

Cet axe de travail s'appuie sur plusieurs constats : la collectivité est compétente en matière d'habitat, et le marché du logement est détendu sur le territoire. Or, certaines entreprises ont du mal à loger leurs apprentis et leur personnel sur la période d'essai. Avec une dimension multi-partenaire (associant les bailleurs, l'Etat, les entreprises et les collectivités), un projet de mise en synergie des acteurs va donc être lancé, dans une perspective de rénovation énergétique des logements sociaux et de facilitation des offres d'hébergement.

	Il prend essentiellement place dans le cadre du PAT, le projet alimentaire territorial des VDD.
---	--

Ce projet dont l'objectif est de reconnecter l'Homme à la Terre, en assurant, d'une part la juste rémunération et l'épanouissement des producteurs locaux, et d'autre part une alimentation saine et locale à tous les habitants. En somme, Plan'et Nutri, c'est un outil d'organisation de l'alimentation de demain au sein du territoire

	La collectivité mise ici sur l'avenir.
---	---

Il s'agit d'accompagner la petite enfance, l'enfance et la jeunesse au mieux à l'aide de partenariats et du développement de nouvelles méthodes. L'intercommunalité entend notamment mettre au point, au sein de la crèche « les pieds dans l'herbe » à Chimilin, un projet expérimental prenant en compte les objectifs de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF. De manière générale, l'ambition est d'étoffer l'offre d'accueil sur le territoire en veillant à améliorer sa qualité.

	Le Plan'ET Air est déjà solidement structuré autour de l'objectif de prise en compte de la transition écologique.
---	--

L'enjeu est ainsi notamment de déployer les énergies renouvelables, de préserver les ressources et les espaces naturels sensibles, d'améliorer la qualité de l'air et de travailler sur l'implantation d'énergies vertes sur le territoire. Aussi, pour penser le développement durable à l'échelle de l'ensemble du Nord Isère, le dispositif Nord-Isère Durable a vu le jour. Unissant les Communauté de communes de la CAPI, des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné, ce partenariat permet à ces 3 collectivités de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens au service de projets structurants dans le sens de la transition énergétique.

	Par le biais de Plan'ET Mobilité, la collectivité stimule le recours aux mobilités douces, sobres et solidaires.
---	---

L'enjeu est ainsi notamment de déployer les énergies renouvelables, de préserver les ressources et les espaces naturels sensibles, d'améliorer la qualité de l'air et de travailler sur l'implantation d'énergies vertes sur le territoire. Aussi, pour penser le développement durable à l'échelle de l'ensemble du Nord Isère, le dispositif Nord-Isère Durable a vu le jour. Unissant les Communauté de communes de la CAPI, des Balcons du Dauphiné et des Vals du Dauphiné, ce partenariat permet à ces 3 collectivités de mettre en commun leurs compétences et leurs moyens au service de projets structurants dans le sens de la transition énergétique.

	Le Plan'ET Bât propose une politique de gestion du patrimoine, conforme aux engagements de la collectivité en matière de développement durable et tournée vers la qualité des services publics du territoire.
---	--

Pour tous les services publics, dans le sillon de leur regroupement et de la réduction du morcelage, l'objectif est de garantir des bâtiments exemplaires en matière de consommation énergétique et de durabilité (à l'image de l'ALSH en construction à La Tour-du-Pin). Une volonté qui se réalisera à travers des dispositifs contractuels et des documents stratégiques, tels que le programme « Petites villes de demain » pour la dynamisation des centre-bourgs, le contrat de transition écologique et le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) pour la rénovation énergétique du patrimoine bâti public et privé.

En somme, l'objectif du Plan'ET Bât est de favoriser les synergies entre les services publics et d'installer ces activités dans des bâtiments modèles en termes de développement durable

Lien entre le futur PAT et Plan'ET

Le futur PAT est clairement un élément de déploiement de la stratégie plus globale qu'est PLANET. Le PAT vise à faire de l'alimentation un fil rouge des politiques publiques territoriales, économiques, sociales, environnementales. Il peut apporter des éléments de projets de développement durable pour le territoire sur l'économie de proximité, la cohésion sociale et sur l'accès à l'alimentation, la protection et la mise en valeur de l'environnement, la réciprocité villes-campagnes.

B.2.2- Le Schéma de cohérence territoriale et le Plan local d'urbanisme

□ Le SCOT Nord Isère

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord Isère est un document qui vise à cadrer et maîtriser le développement de ce territoire à horizon 20 ans. Toute l'importance de ce document réside dans sa mise en œuvre à travers les documents d'urbanisme locaux

Encadré – SCOT Nord Isère, présentation synthétique du territoire

-Un territoire carrefour

Le territoire du SCoT Nord-Isère occupe une position stratégique singulière dans le réseau des villes d'Auvergne-Rhône-Alpes, avec un centre géographique (autour de la jonction autoroutière A43/A48 de Coiranne) se situant à moins de 40km des trois agglomérations de Lyon, Grenoble et Chambéry. La position stratégique est due à la présence d'un réseau d'infrastructures routières et ferrées performantes.

-Un territoire périurbain et rural attractif

Le territoire s'articule autour de l'agglomération Porte de l'Isère regroupant les principales communes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle D'Abeau, Villefontaine, Saint-Quentin Fallavier et d'un réseau de petites villes notamment La Tour du Pin et Pont de Beauvoisin en limite de la Savoie. Il présente également de vastes espaces naturels et agricoles offrant un cadre de vie de qualité.

-Un territoire dynamique

A l'Est de l'aire métropolitaine lyonnaise, autour de l'Isle d'Abeau (ex-Ville Nouvelle) la planification a été impulsée par les politiques volontaristes de l'Etat. La proximité de l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry, la gare TGV Sud-Est, les projets de plateforme multimodale, d'implantations d'activités logistiques confortent l'attractivité de cette partie du territoire. Ce secteur demeure un espace sous forte pression foncière.

-Un territoire bien desservi

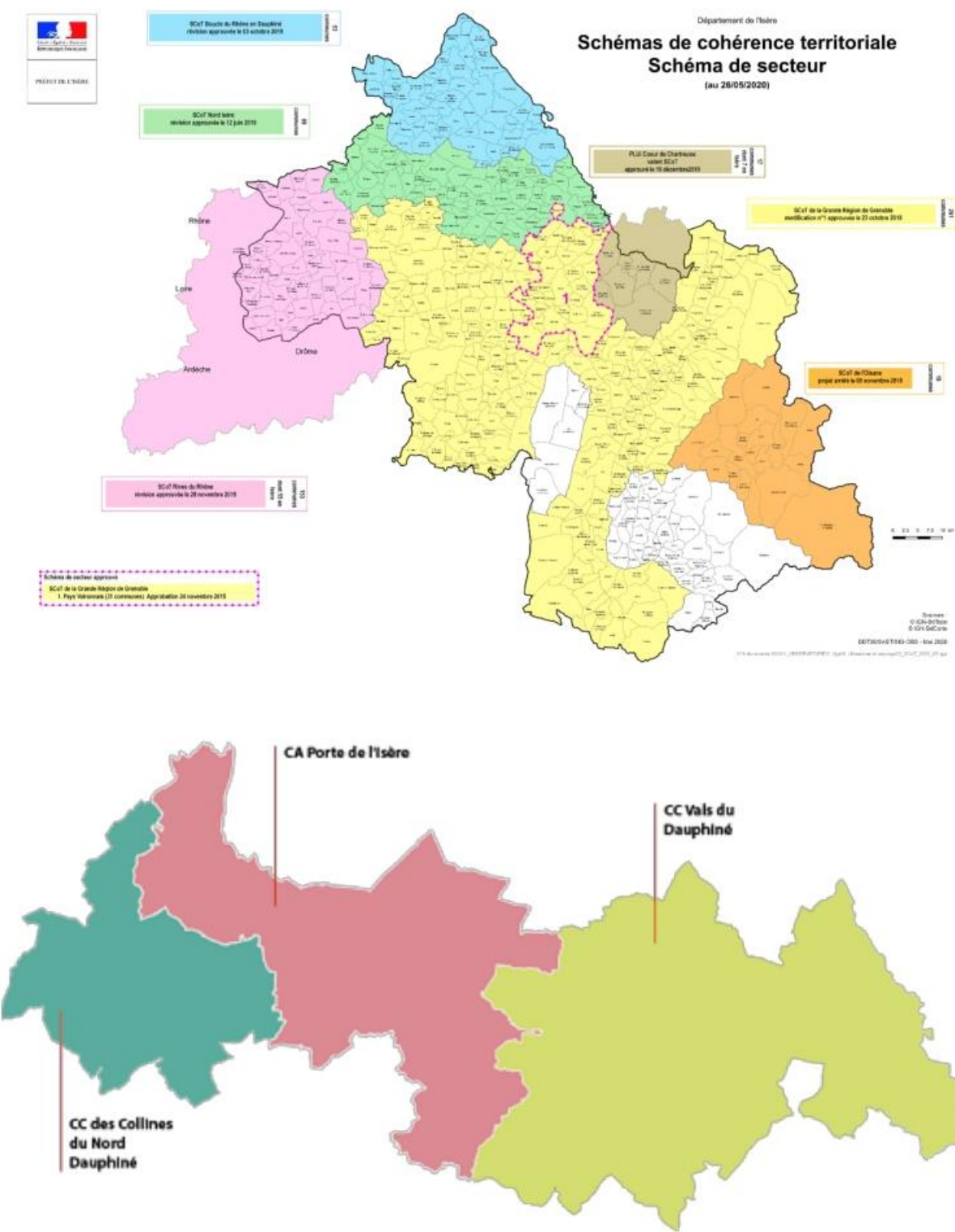
Les secteurs urbains du territoire sont situés le long de l'axe de déplacement Lyon/Chambéry structurant la vallée urbaine. Cet axe accueille l'A43, la RD 1006 et pas moins de 10 gares. Les zones urbaines se caractérisent par la juxtaposition de petites villes et bourgs aux caractéristiques périurbaines et plus rurales vers l'est.

-Un territoire d'espaces à protéger

L'axe Lyon/Chambéry concentre également des espaces de biodiversité à protéger, corridors écologiques et zones humides. De part et d'autre de cet axe, sur les plateaux et plaines nord et sud, des espaces plus ruraux se caractérisent par la présence de nombreux hameaux et un patrimoine bâti singulier (pisé) et des vues remarquables sur les paysages lointains.

Source : SCOT Nord Isère

Carte – Les SCOT en Isère et le SCOT nord Isère



f

Le SCOT porte divers enjeux stratégiques que sont notamment :

- Structurer le développement urbain
- Préserver l'environnement et le cadre de vie -
- Développer une offre de déplacement durable
- Promouvoir une politique d'habitat solidaire
- Soutenir l'économie et l'emploi
- Adapter l'offre commerciale aux besoins de la population

Le SCoT Nord-Isère est directement concerné par des projets majeurs d'intérêt national et métropolitain qui impactent son territoire.

- La liaison ferroviaire Lyon-Turin fret-voyageurs
- Le Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL)
- Le développement de l'aéroport Lyon Saint-Exupéry
- Le Noeud Ferroviaire Lyonnais (NFL)

Le Scot s'articule avec un cadre d'intervention plus générale :

Figure – hiérarchie des normes et outils de planification



Ainsi le SCOT s'articule avec

- la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise
- Le Schéma Régional Climat Air Energie Rhône-Alpes
- Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Rhône-Alpes
- Le schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau Rhône-Méditerranée (SDAGE)
- Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- Le Plan d'exposition au bruit (PEB)

□ Le plan local d'urbanisme intercommunal

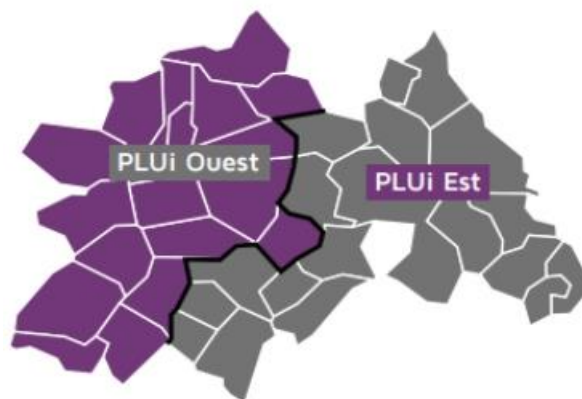
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document réglementaire qui définit les règles d'usage des sols sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes Les Vals du Dauphin. Il se structure en 2 secteurs :

-PLUi OUEST : Biol-Belmont-Doissin-Torchefelon-Saint-Victor de Cessieu-Sainte-Blandine-Montagnieu Montrevel-La Tour du Pin-Cessieu-Rochetoirin-Saint-Jean de Soudain-La Chapelle de la Tour-Favergeres de la Tour-Dolomieu-Le Passage-Saint-Didier de la Tour-Saint-Clair de la Tour

-PLUi EST : Saint-André le Gaz-La Bâtie Montgascon-Les Abrets en Dauphiné-Romagnieu-Granieu-Aoste-Saint-Albin de Vaulserre-Saint-Martin de Vaulserre-Saint-

Jean d'Avelanne-Val de Virieu-Chassignieu-Valencogne -Saint-Ondras-Blandin-Chimilin-Chélieu-Pressins-Pont-de-Beauvoisin

Carte – Les 2 secteurs du PLUi



Le PLUi Ouest approuvé et le PLUi est arrêté

Lien entre le futur PAT et le SCOT Nord Isère et le PLUi :

SCOT et PLUi sont des cadres de déploiement mettant en cohérence : habitat, transport, commerces, services/équipements structurants

Le PAT peut permettre lui :

- de quantifier les surfaces agricoles nécessaires potentielles pour l'autosuffisance à l'échelle intercommunale,
- de qualifier et de quantifier notamment les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles, mais également de stockage et de portage pour l'installation agricole
- de tisser des liens entre objectifs de politiques alimentaires et politique d'équilibre commercial (GMS, proximité - cf urbanisme commercial),
- d'identifier les enjeux de logistique, de transport de marchandises (Scot et livraison urbaine dernier km)
- de saisir des opportunités de projets en cohérence avec les pôles d'équipements et de services identifiés dans les documents d'urbanisme (cf. centralités, tiers-lieux, etc...)

B.2.3- Le Plan climat air énergie territorial

□ Rappel sur les PCAET :

Le plan climat air énergie territorial (PCAET), document-cadre de la politique énergétique et climatique des collectivités, constitue un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Les Plans climat air énergie territorial (PCAET) sont désormais rendus obligatoires pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants au 1er janvier 2017.

Le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation.

-Un diagnostic doit être réalisé sur le territoire.

- Le plan d'actions porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

- Le dispositif de suivi et d'évaluation port

□ Les sujets clés identifiés par le PCAET des Vals du Dauphiné :

Les Vals du Dauphiné mise stratégiquement sur 4 axes :

Axe I - Valoriser durablement les ressources du territoire

Axe II – Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire

Axe III – Anticiper les risques liés au changement climatique

Axe IV – Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire

Tableau – Synthèse tactique du PCAE des Vals du Dauphiné

Axe stratégique	Axe opérationnel
I - Valoriser durablement les ressources du territoire	1/ Accompagner l'adaptation des systèmes agricoles et favoriser une alimentation locale et saine 2/ Préserver la ressource en eau 3/ Favoriser le stockage de carbone sur le territoire par la préservation et la bonne gestion des espaces naturels et forestiers 4/ Augmenter l'ambition des politiques de gestion des déchets 5/ Développer une politique touristique adaptée
II : Contribuer à l'autonomie énergétique du territoire	6/ Agir sur le patrimoine bâti et réduire les consommations d'énergie 7/ Accompagner un développement économique moins carboné 8/ Se déplacer / transporter mieux et moins 9/ Développer les énergies renouvelables
III - Anticiper les risques liés aux Changements climatiques	10 / Préserver la qualité de l'air 11/ S'adapter aux événements extrêmes
IV - Animer la transition énergétique et écologique sur le territoire	12/ Définir et mettre en œuvre une politique d'aménagement durable pour le territoire 13/ Renforcer la responsabilité environnementale et sociale de la CCVDD 14/ Mobiliser les collectivités dans le PCAET 15/ Sensibiliser les usagers du territoire / accompagner le changement de comportements des usagers vers des pratiques éco-responsables

Source : CC vals du dauphiné, PCAE

Lien entre le futur PAT et le PCAET :

Le futur PAT peut poser l'enjeu des transitions alimentaires, des transitions agroécologiques et quantifier les besoins en surfaces agricoles, les besoins de diversification des productions , mais également de confortation des élevages valorisant la biodiversité (ex : bocage).

Le sujet des « proximités » (circuits courts, filière locale) est un sujet clé. Mais il convient ici de rappeler que le bilan carbone des circuits courts alimentaires n'est pas bon (cf. rapport ADEME) en raison souvent de trop faibles volumes transportés, et livrés de manière éparse non optimisés. Les circuits courts doivent améliorer leur logistique « durable » et « mutualisée ». La livraison propre en centre-ville est également un sujet de travail potentiel, y compris dans un contexte de développement du E-commerce dont alimentaire.

Le sujet des transitions alimentaire via la « Naturalité », le « Bio » est également en lien avec les axes stratégiques du PCAET

B.2.4- Le contrat de relance et de transition écologique CRTE

□ Rappel sur les CR(R)TE :

Le contrat de relance et de transition écologique (CRTE) -aussi dénommé, dans les territoires ruraux, contrat de ruralité, de relance et de transition écologique (CRRTE)- est un outil contractuel conçu pour accompagner les territoires dans leur projet de relance et de transition écologique.

Il vise à la fois :

- à faciliter la cohérence, la transversalité et l'opérationnalité des actions prévues pour traduire les ambitions de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale de ces territoires,
- et à simplifier les démarches contractuelles existantes entre l'Etat et les collectivités signataires, notamment en intégrant les contrats de transition écologique (CTE).

Le CRTE ou CRRTE peut ainsi permettre d'intégrer et de croiser de nombreux enjeux d'un projet de territoire, par exemple :

- la revitalisation urbaine, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'emploi, le développement économique (commerce, artisanat, agriculture...), les mobilités,
- l'efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité, le traitement des friches et terrains pollués, la gestion économe du foncier et la lutte contre l'artificialisation, l'économie circulaire,
- l'éducation, la culture, l'accès aux services publics, la santé, l'alimentation durable, l'aménagement numérique...

Ce contrat est conclu pour 6 ans entre l'État et les collectivités territorial

□ Le CRTE en Vals du Dauphiné

L'objectif du CRTE est d'accompagner des actions les plus vertueuses possibles en matière de transition écologique, qui devront :

- Respecter les obligations réglementaires et programmatiques (orientations de l'Etat et documents de planification à l'échelle territoriale type SRADDET/ SCOT, PCAET, etc.) ;
- Traduire une ambition écologique relevant d'un ou plusieurs domaines (climat, énergie, biodiversité, foncier, économie circulaire, etc.) ;
- Ne pas nuire à l'environnement en s'inspirant notamment de la démarche éviter / réduire / compenser, et en maximisant les impacts positifs

Le CRTE a un caractère évolutif. A la date de sa signature, 1] comprend une première série d'actions, notamment issues du plan de relance. D'autres actions pourront être ajoutées ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les mesures stratégiques du contrat, de leur faisabilité, de leur financement.

Tableau – Le CRTE

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)
Résilience sanitaire	ÉLIMINATION DES EAUX PARASITES ET TRAITEMENT D'EAUX USÉES	CC Vals du Dauphiné
Biodiversité	GESTION DES ESPACES NATURELS SENSIBLES	CC Vals du Dauphiné
Mobilité douce	LIAISON MODE DOUX GARE – ZI LES VALLONS	CC Vals du Dauphiné
Accès aux soins et aux services	RÉALISATION D'UN BÂTIMENT ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT À ÉNERGIE POSITIVE	CC Vals du Dauphiné

Source : CC Vals du Dauphiné – Préfecture de l'Isère

Lien entre le futur PAT et le CRTE (lui-même évolutif)

Le PAT s'inscrit dans un contexte de « relance économique » et de mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat.

La double performance économique et environnementale mais également le sujet de la cohésion sociale peuvent être au cœur du Projet alimentaire territorial (PAT), à l'instar du CRTE.

Le CRTE peut constituer un cadre contractuel de déploiement d'actions immédiates du PAT par exemple sur des thématiques que sont le « foncier », « l'économie de proximité », « l'environnement », la « santé »

Conclusion

Les Vals du Dauphiné se périurbanisent et se « rurbanisent » (cf. territoire mi ville mi campagne), à l'image d'autres territoires historiquement dits « ruraux ».

Territoire agricole (68% des surfaces totales, deux fois plus d'actifs agricoles que l'Isère), le territoire a vu sa population totale augmenter à un rythme très soutenu : +12% entre 2008 et 2018 soit 2 fois le niveau de croissance départementale sur la même période. Il regroupe plus de 63000 habitants dans un contexte de « vallée urbaine » entre Lyon et Chambéry, et à la confluence de 2 axes autoroutiers. Le territoire présente une densité supérieure à celle de l'Isère (181 hab./km² ; Isère : 170).

L'accroissement démographique est surtout le fait d'un apport migratoire important marquant là l'attractivité résidentielle. Les habitants occupent souvent un emploi hors du territoire, ce qui entraîne des déplacements nombreux. Le territoire est dans l'ordre sous l'aire d'influence de l'aire d'emplois de l'intercommunalité « CAPI » voisine (15% des flux), de l'aire lyonnaise (11%), ainsi qu'avec celle de Chambéry (7%) et du Pays Voironnais (5%) et finalement peu sous influence de l'aire grenobloise (3,5%).

Le niveau de revenu médian (22K€) est dans la moyenne départementale, avec un niveau légèrement inférieur de -4%. La part des ouvriers dans les catégories socio-professionnelles (CSP) est plus haute, celle des cadres plus basse. Le territoire est majoritairement composé de familles avec enfants mais il est également marqué par une tendance au vieillissement (18% de la population, +15% depuis 2008), par une baisse de la taille des ménages, et par une croissance des familles monoparentales. Ces éléments impactent les pratiques d'achat et comportements alimentaires locaux.

Le potentiel agricole est présent compte tenu de la forte part d'espaces agricoles mais il manque de diversité. Le foncier agricole est à protéger parallèlement.

Le taux d'équipements de distribution alimentaires est dans la moyenne iséroise mais des formes de praticités d'accès aux circuits courts sont à initier.

La résidentialisation du territoire offre un potentiel de bassins de consommation en local, mais la sociologie est à prendre en compte dans les pratiques d'achat, de même que les niveaux variés de revenus.

Les **mobilités durables**, l'**adéquation du niveau d'équipements et de services** à l'attractivité résidentielle du territoire sont des enjeux prégnants. L'autre enjeu intercommunal est celui de la **maitrise du développement résidentiel**, sa « durabilité » (cf. stratégie Plan'ET).

Pour le projet alimentaire territorial (PAT), ces éléments de caractéristique territoriale et ce profil socio-démographique et économique offrent un **potentiel de développement local par l'économie de proximité**. Le territoire peut chercher à miser sur la propension des habitants à consommer localement, propension par ailleurs à stimuler en adaptant l'offre et les services de praticité d'accès aux circuits courts.

Mais le territoire peut également avoir à composer avec une pression sur le pouvoir d'achat accentuée par l'actualité sur la hausse des matières premières et accélérée par les effets économiques et sociaux induits par la COVID19 creusant des inégalités et les accentuant. Le poids des dépenses en logement, en transports, en loisirs peut primer sur la dépense alimentaire en fonction des arbitrages des dépenses des ménages. **L'accessibilité sociale à l'alimentation devient un enjeu.**

L'adaptation aux comportements alimentaires et aux pratiques d'achats (liés aux classes de revenus et d'âges) est ici un défi pour les politiques publiques locales devant également composer avec des stratégies agroalimentaires et de distributeurs alimentaires.

Diverses politiques publiques thématiques sont alors à articuler :

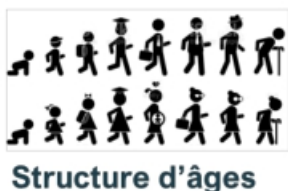
- foncier-urbanisme,
- économie de proximité,
- environnement,
- cohésion sociale,
- santé,
- patrimoines, cultures, gastronomie.

Des coopérations territoriales sont également à tisser (ex : sur la restauration collective, la logistique, la mise en tourisme, ...)

Figure – Données synthétiques sur les Vals du Dauphiné



- Environ 63 000 habitants (5% de l'Isère)
- +12% entre 2008 et 2018 (Isère : +6%) mais une croissance qui ralentit
- 181 hab./km² (Isère : 170)



- Une structure d'âge similaire à l'Isère
- Mais une tendance plus marquée au vieillissement (+39% ; Isère : +29%)

0 à 14 ans	15 à 29 ans	30 à 44 ans	45 à 59 ans	60 à 74 ans	75 ans ou plus
20,7	15	19,3	21	15,9	8



- Moins de cadres et plus d'ouvriers que l'Isère
- 2 fois plus d'agriculteurs (en part / total)
- Pour les autres CSP, des parts similaires à l'Isère



- Un revenu légèrement plus faible que l'Isère (-4%)

	CC Vals du Dauphiné	Isère
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	22 000	22 950
Rapport interdéfense (sans unité)	2,8	3,1
1er décile (en euros)	12 850	12 550
9e décile (en euros)	35 740	39 200



- 65% d'espaces agricoles mais -635 ha en 10 ans ; 3% du total des emplois (Isère : 1,6%)
- 87% de la SAU en élevage (Isère : 65%)
- -35% d'agriculteurs (Isère : -28%)
- -26% d'emplois (Isère : -21%)
- 35% ont plus de 55 ans, ¼ sans successeur
- 18% en circuits courts (Isère : 26%)
- 5% de surface bio dont 54% en herbe
- Un besoin moyen de 356 ha alimentaires pour 1000 habitants,
- Perte de -367 ha entre 2006 et 2016



- Equipement : 1,7 pour 1000 habs (=Isère)
- Une part plus faible « d'épicerie » (17% ; Isère : 22%)
- Principales enseignes : Carrefour, Casino, Intermarché, Lidl & Aldi



- 6 711 € par ménages, 2 796 € par personnes
- France : 3600 €/pers/ans soit -22% en CCVD
- Alimentation : 172,5 Millions d'euros / an

2-Les dynamiques agricoles

A- Les orientations productives, les dynamiques

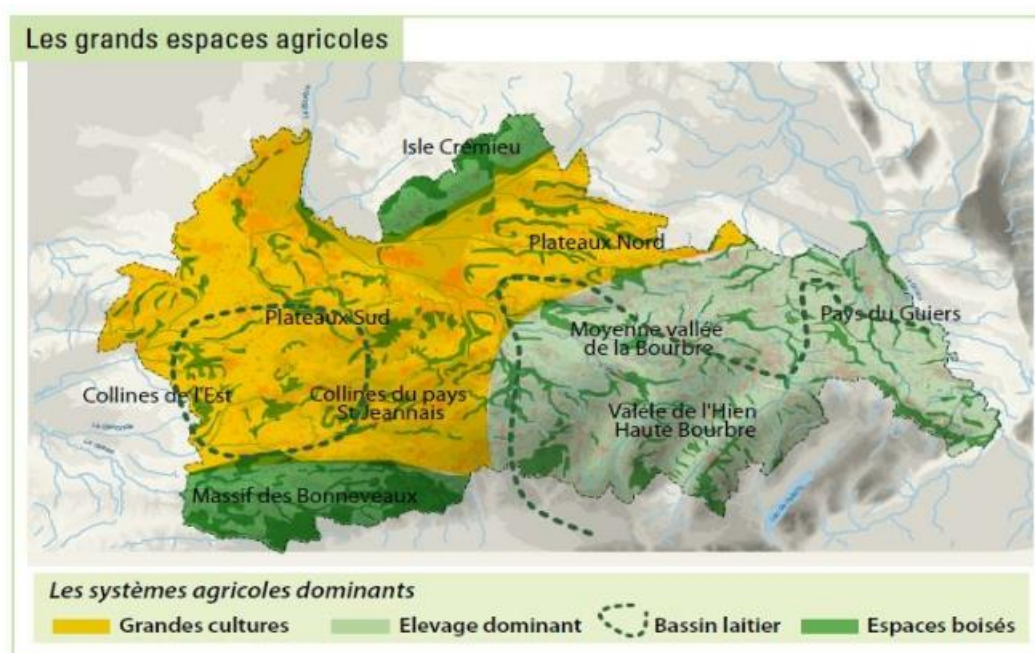
A.1- Un territoire très agricole, dominé par 3 systèmes

A.1.1 - Cinq entités géographiques, des pertes de foncier agricole

• Des entités agricoles identifiables au sein des Vals du Dauphiné

Près de 70% du territoire intercommunal des Vals du Dauphiné est occupé par des terres agricoles.

Carte - Le territoire des Vals du Dauphiné se structure en ensembles agricoles distincts :



Le plateau des Balmes, au nord de la zone, se caractérise par un relief modéré au centre, où s'est développée la culture de céréales, et une succession de vallons assez escarpés aux extrémités est et ouest, dont les surfaces pentues ont été valorisées en prairies.

La Vallée du Guiers, à l'est, est formée de collines s'abaissant progressivement en allant vers le sud, pour finir par rejoindre la plaine alluviale du Rhône (Aoste). Suivant le relief, les surfaces agricoles ont été valorisées en céréales pour les terrains facilement mécanisables ou en herbe pour les terrains plus escarpés.

La Vallée de la Haute Bourbre, au sud, constitue une vallée en auge relativement large et agronomiquement favorable (fond de vallée drainé), où s'est développé l'élevage bovin. $\frac{1}{4}$ des surfaces agricoles sont cultivées (maïs et céréales) et $\frac{3}{4}$ sont en prairies. C'est le secteur le moins peuplé du territoire des VDD.

La Vallée de la Moyenne Bourbre est une large vallée à fond plat, très urbanisée. L'activité agricole est concentrée à l'est de la zone, et diversifiée entre cultures et herbe.

La Vallée de l'Hien, au sud-ouest, est relativement large en amont, puis devient plus encaissée avec un fond de vallée étroit. Le drainage du fond de vallée a permis la valorisation de ces surfaces agronomiquement : on retrouve des cultures (maïs notamment) en vallée, et des surfaces en herbe sur les coteaux.

70% des surfaces agricoles sont consacrées à l'élevage, activité dominante sur le territoire. Les autres productions diversifiantes étaient en recul entre 2000 et 2010.

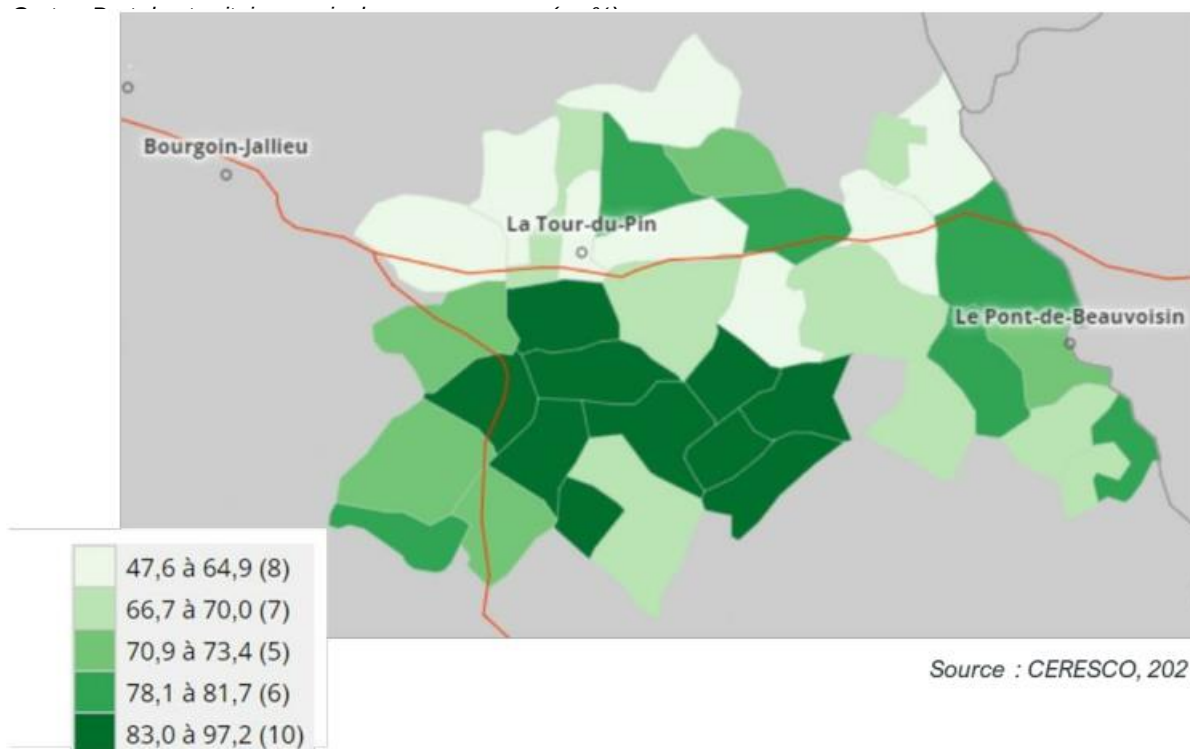
Tableau – Les surfaces agricoles en 2010 et leurs évolutions comparatives entre 2000 et 2010

	CCVD	Variation 2000-2010	
	Surfaces 2010	CCVD	ISERE
Céréales	5 613	-3%	-1%
Oléagineux, protéagineux	448	-16%	-22%
Plantes industrielles	15	-75%	-43%
Légumes secs, frais, fraise, melon	8	178%	4%
Fourrages annuels	2 428	9%	1%
Prairies artificielles	347	7%	17%
Prairies temporaires	1 627	-1%	8%
Prairies permanentes productives	9 102	9%	-12%
STH peu productives	133	0%	64%
Vignes	7	-71%	-35%
Fruits (yc petits fruits)	12	-11%	4%

Source : Données DRAAF Auvergne Rhône Alpes, - RGA, Agreste 2010

La carte ci-contre précise la part qu'occupent les terres agricoles sur la surface des communes.

On constate que les zones au sud-ouest du territoire (vallée de la Haute Bourbre et vallée de l'Hien) sont particulièrement agricoles, avec plusieurs communes comprenant plus de 80% de surfaces agricoles. Le nord de l'EPCI quant à lui présente des zones un peu plus urbanisées.

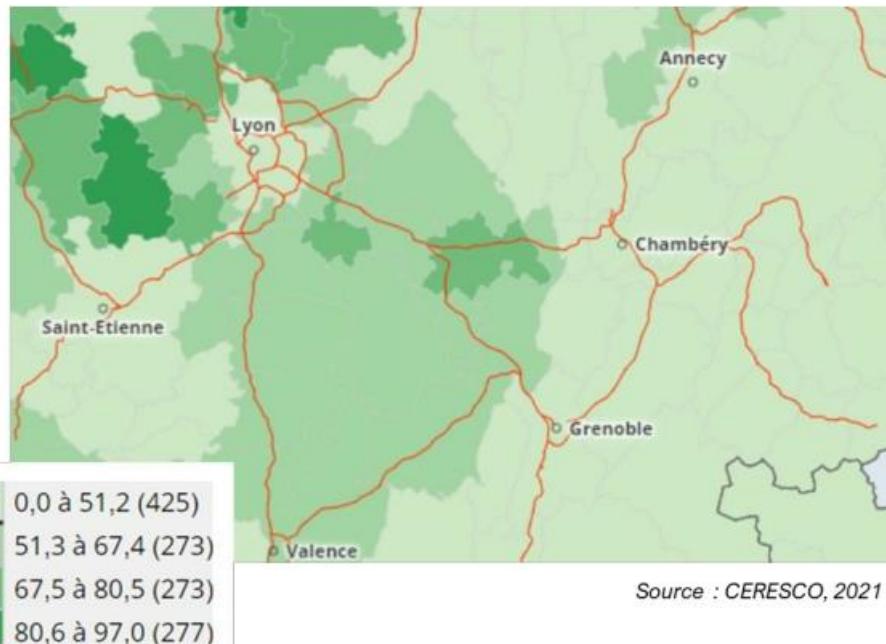


□ Des pertes de fonciers agricoles et naturels

Les Vals du Dauphiné sont un territoire agricole de poids en Isère dans un secteur globalement agricole entre Grenoble, Chambéry et Lyon

Carte – Part des territoires agricoles par communes

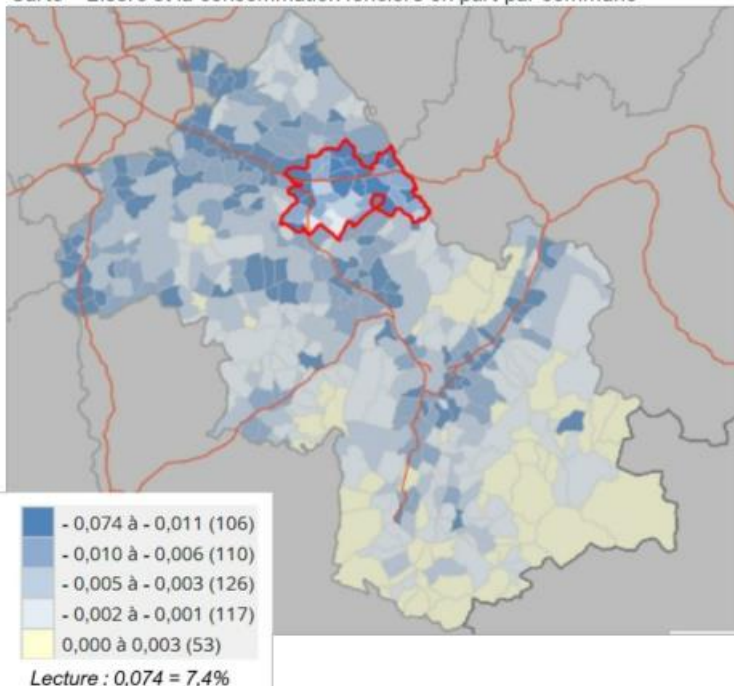
Mais le territoire au confluent de 3 métropoles (Lyon, Chambéry, Grenoble), desservi par 2 axes autoroutiers et un axe fer, a été très attractif avec +12% de populations entre 2008 et 2018 contre +6% en Isère



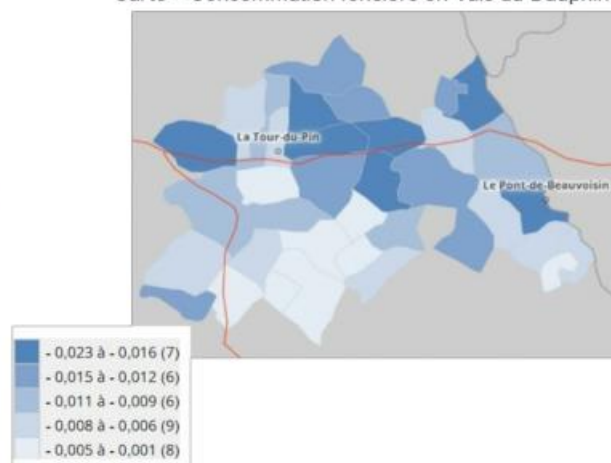
Selon les données de l'observatoire national, les Vals du Dauphiné ont consommé -367 ha entre 2006 et 2016, ce qui représente l'équivalent de 10 exploitations de 39 ha en moyenne ou encore l'équivalent de l'autosuffisance alimentaire de la commune de Doissin

Cette consommation foncière est particulièrement présente en Isère Nord et à proximité des pôles urbains des principales agglomérations.

Carte – L'Isère et la consommation foncière en part par commune



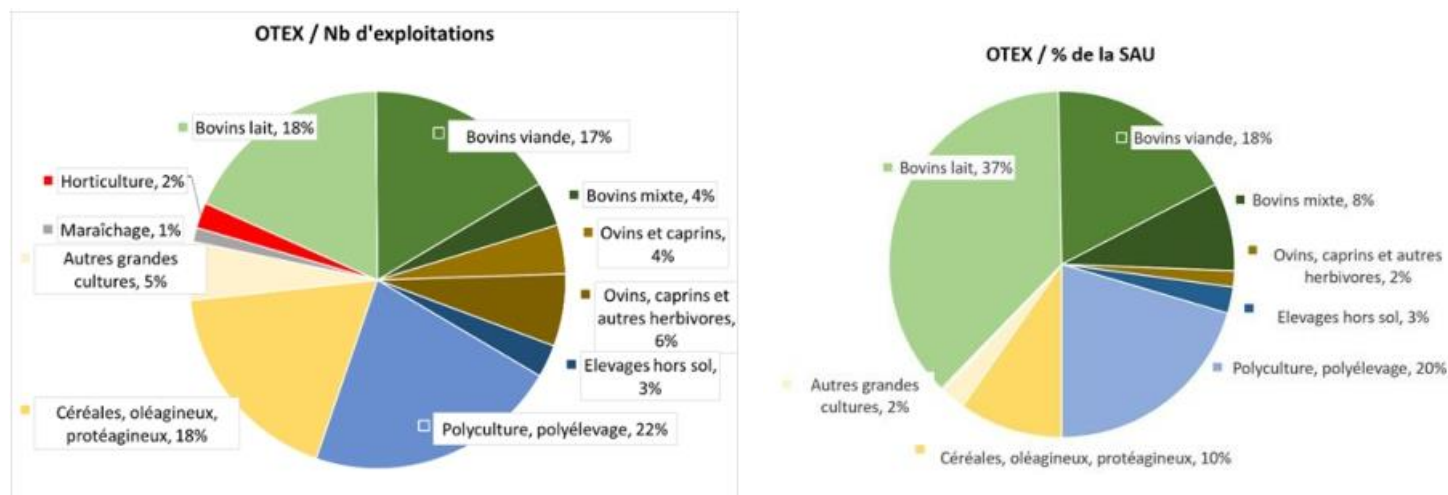
Carte – Consommation foncière en Vals du Dauphiné



A.1.2- L'occupation des sols par les activités agricoles

Trois systèmes de production principaux représentent les orientations de 84% des exploitations du territoire : il s'agit des élevages bovins lait et bovins viande (qui prédominent, avec 61% des exploitations) puis des systèmes de grandes cultures (23% des exploitations).

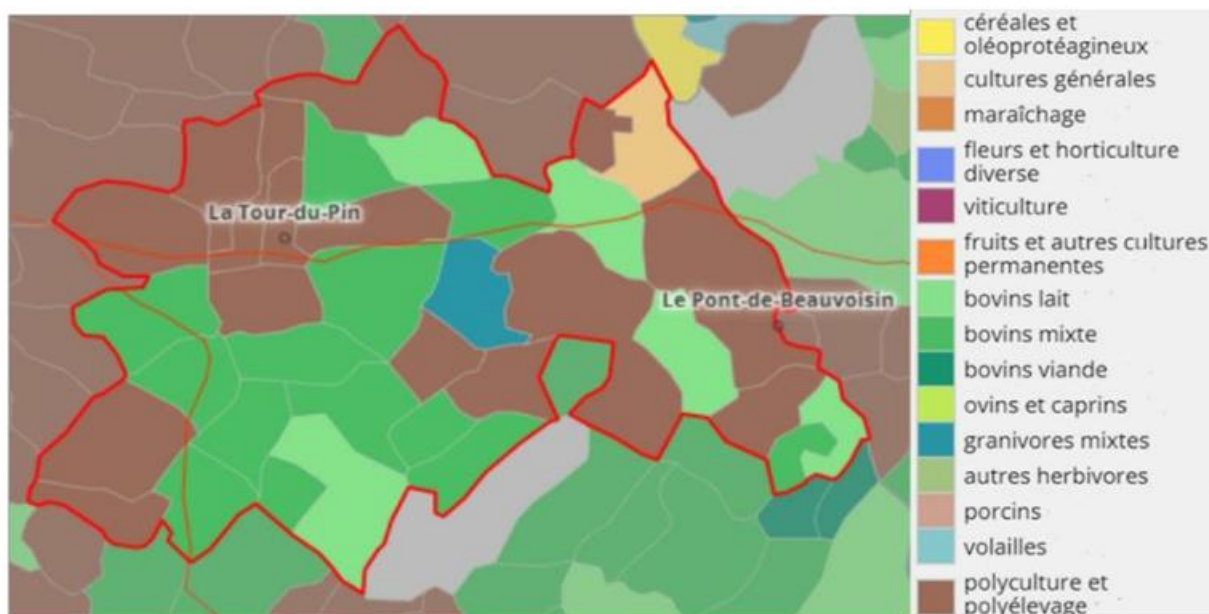
Graphique - Répartition des orientations économique agricole sur les Vals du Dauphiné



Source : CERESCO, d'après données RGA 2010)

L'activité agricole des Vals du Dauphiné est ainsi résolument orientée vers l'élevage. La carte détaillée de l'occupation des sols témoigne très clairement de cette orientation vers l'élevage sur les collines et Vals, tandis que la plaine de la vallée urbaine est davantage marquée par la polyculture et le poly-élevage.

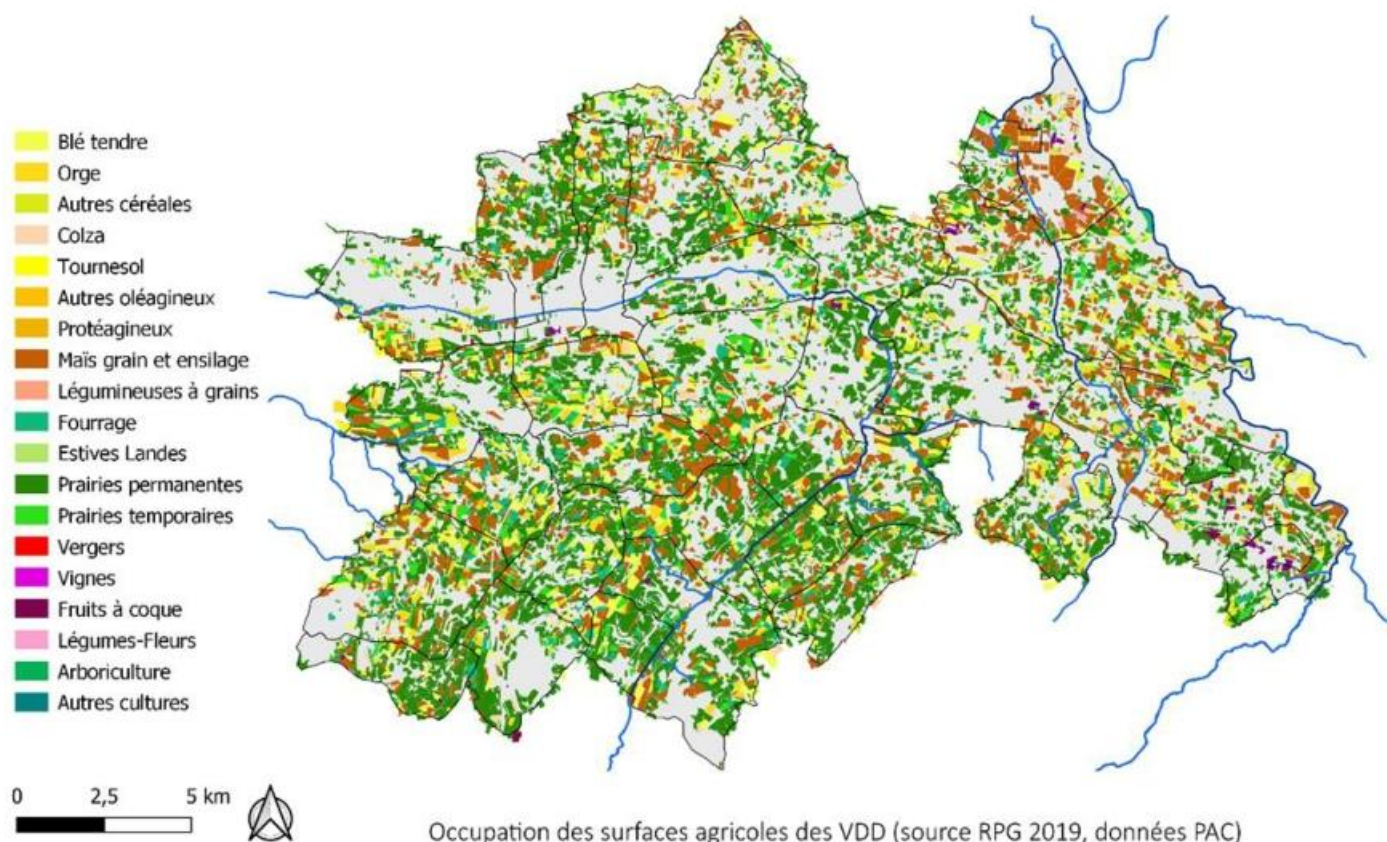
Carte – Les orientations économiques agricoles majoritaire, à la commune



Source : CERESCO, 2021 – d'après données RGA Agreste

La carte ci-dessous apporte une vision plus détaillée à partir des données du registre parcellaire graphique (RPG)

Carte – Occupation des sols par les types de surfaces agricoles



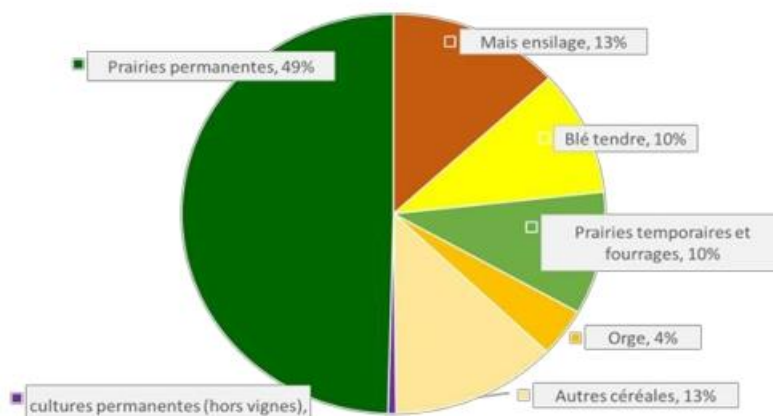
60% des surfaces sont occupées par des prairies ou des surfaces herbagères (dédiées au pâturage ou à la production de fourrage pour les bovins) ;

13% des surfaces sont dédiés à la culture de maïs ensilage (destiné à l'alimentation des bovins laitiers notamment).

Graphique - Répartition des surfaces destinées à l'alimentation animale

Le graphique ci-contre détaille la répartition des surfaces agricoles utilisées pour l'alimentation des ruminants.

Plus de $\frac{3}{4}$ de ces surfaces sont des prairies, principalement destinées à l'alimentation des élevages bovins viande, tandis que les systèmes bovins laitiers s'appuient majoritairement sur une alimentation maïs ensilage / fourrage sec..



Le tableau ci-dessous détaille les surfaces de productions agricoles en Vals du Dauphiné.

Occupation du sol	Surface en Ha
Arboriculture et viticulture	1 781
Blé tendre de printemps	2
Blé tendre d'hiver	1 779
Autres cultures industrielles	1
Lavande / Lavandin	0
Moutarde	1
#N/A	0
Céréales	4 008
Maïs	1 624
Maïs ensilage	2 384
Céréales en mélange	621
Orge de printemps	15
Orge d'hiver	606
Cultures de fibres	749
Autre céréale d'hiver de genre Triticum	1
Autre céréale d'un autre genre	2
Autre céréale de genre Sorghum	4
Autre céréale de printemps de genre Avena	1
Avoine de printemps	12
Avoine d'hiver	19
Blé dur d'hiver	8
Epeautre	22
Mélange de céréales	157
Sarrasin	9
Seigle d'hiver	25
Sorgho	35
Triticale d'hiver	455
Cultures spécifiques DOM	352
Colza d'hiver	352
Divers	219
Autre mélange de plantes fixant l'azote	2
Bande admissible le long d'une forêt avec production	2
Bande admissible le long d'une forêt sans production	2
Bande tampon	22
Bordure de champ	2
Miscanthus	1
Pépinère	87
Surface agricole temporairement non exploitée	55
Surface boisée sur une ancienne terre agricole	5
Tournesol	42
Fourrages	107
Lin non textile de printemps	1
Soja	106
Fourrages en mélange	16
Féverole semée avant le 31/05	1
Mélange de protéagineux (pois et/ou lupin et/ou féverole) prépondérants semés avant le 31/05 et de céréales	6
Pois de printemps semé avant le 31/05	2
Pois d'hiver	3
#N/A	5
Fruits à coque	19
Châtaigne	0
Noix	19
Jachères	1
Chanvre	1
Légumes ou fleurs	30
Autre légume ou fruit annuel	6
Courge musquée / Butternut	5
Pomme de terre de consommation	15
Pomme de terre féculière	3
Potiron / Potimarron	1
Légumineuses	64
Jachère de 5 ans ou moins	18
Jachère de 6 ans ou plus	7
Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme SIE	40
Oléagineux en mélange	5
Pois chiche	5
Plantes ornementales, à parfum, aromatiques et médicinales	756
Autre fourrage annuel d'un autre genre	4
Autre luzerne	487
Autre plante fourragère sarclée d'un autre genre	1
Autre sainfoin	2
Autre trèfle	29
Dactyle de 5 ans ou moins	28
Fétuque de 5 ans ou moins	3
Fourrage composé de céréales et/ou de protéagineux (en proportion < 50%) et/ou de légumineuses fourragères (en proportion < 50%)	2
Mélange de légumineuses prépondérantes au semis et de graminées fourragères de 5 ans ou moins	137
Moha	19
#N/A	43
Prairies ou pâturages permanents	11
Bois pâturé	9
Surfaces pastorales - herbe prédominante et ressources fourragères ligneuses présentes	2
Protéagineux	9 199
Prairie en rotation longue (6 ans ou plus)	308
Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)	8 891
Protéagineux en mélange	900
Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	833
Ray-grass de 5 ans ou moins	67
Surfaces herbacées temporaires (de 5 ans ou moins)	5
Petit fruit rouge	1
Verger	4
Vignes	3
Vigne : raisins de cuve	2
Vigne : raisins de table	1
#N/A	0
Total général	18 847

A.1.3- Trois principales orientations agricoles : lait, viande et grandes cultures

□ Une forme d'intensification en élevage par concentration

Entre 2000 et 2010, le territoire des Vals du Dauphiné a perdu -35% d'exploitations agricoles (Isère -28%), et -26% d'emplois agricoles (Isère : -22%). Parmi les productions prédominantes les exploitations en polyculture-élevage (-46%) et bovins laitiers (-38%) ont été les plus impactées.

Pour les systèmes laitiers, cette baisse du nombre d'exploitations s'explique principalement par une restructuration des fermes laitières en des exploitations plus grandes et avec un cheptel plus important. En effet la surface totale dédiée aux systèmes spécialisés laitiers est restée stable entre 2000 et 2010. On assiste à une concentration des moyens de production.

Pour les systèmes en polyculture élevage, la dynamique est similaire : - 46% d'exploitations, mais seulement -9% de SAU.

En comparaison, les systèmes bovins viande et bovins mixte ont connu une baisse moins forte, de l'ordre de -18%. Il est à noter que depuis plusieurs années, plusieurs exploitations ont opéré un transfert de systèmes bovins laitiers vers des systèmes bovins viande.

On observe en outre un important déclin (-62%) du nombre d'exploitation dans les systèmes « ovins, caprins et herbivores » et les systèmes hors sol (= porc et volailles)

Tableau – Analyse comparative entre l'Isère et les Vals du Dauphiné de l'évolution des orientations agricoles

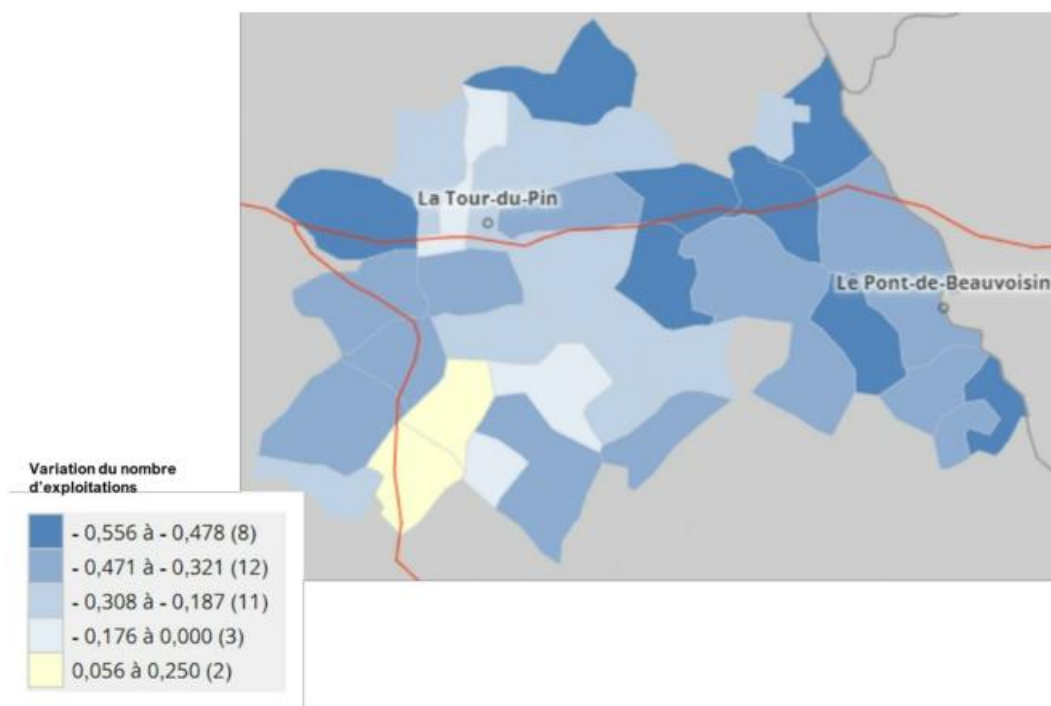
	Exploitation		Surface		Emplois	
	ISERE	CCVD	ISERE	CCVD	ISERE	CCVD
Total exploitations	-28%	-35%	-4%	2%	-22%	-26%
dont						
Céréales, oléagineux, protéagineux	-14%	-17%	12%	4%	-9%	-3%
Autres grandes cultures	-14%	-7%	-23%	-12%	-29%	-29%
Maraîchage	-4%		-4%		-2%	
Horticulture	-24%	-8%	9%	-16%	-16%	-13%
Viticulture	-42%		0%		-14%	
Fruits et autres cultures permanentes	-21%		11%		-10%	
Bovins lait	-41%	-38%	-11%	0%	-33%	-34%
Bovins viande	-14%	-18%	15%	17%	-11%	-11%
Bovins mixte	-19%	-17%	-12%	-8%	-33%	-33%
Ovins et caprins	-25%	-19%	5%	116%	-8%	3%
Ovins, caprins et autres herbivores	-32%	-62%	3%	-37%	-7%	-24%
Elevages hors sol	-23%	-62%	-8%	70%	-7%	-19%
Polyculture, poly-élevage	-46%	-46%	-19%	-9%	-35%	-39%

Source : CERESCO, 2021 d'après données RGA Agreste, DRAAF Auvergne Rhône Alpes

Commentaire : la restructuration laitière en Vals du Dauphiné est similaire à celle observable en Isère. Les restructurations au sein des autres élevages diversifiant (ovins, caprins, porcins) est néanmoins plus forte en Vals du Dauphiné.

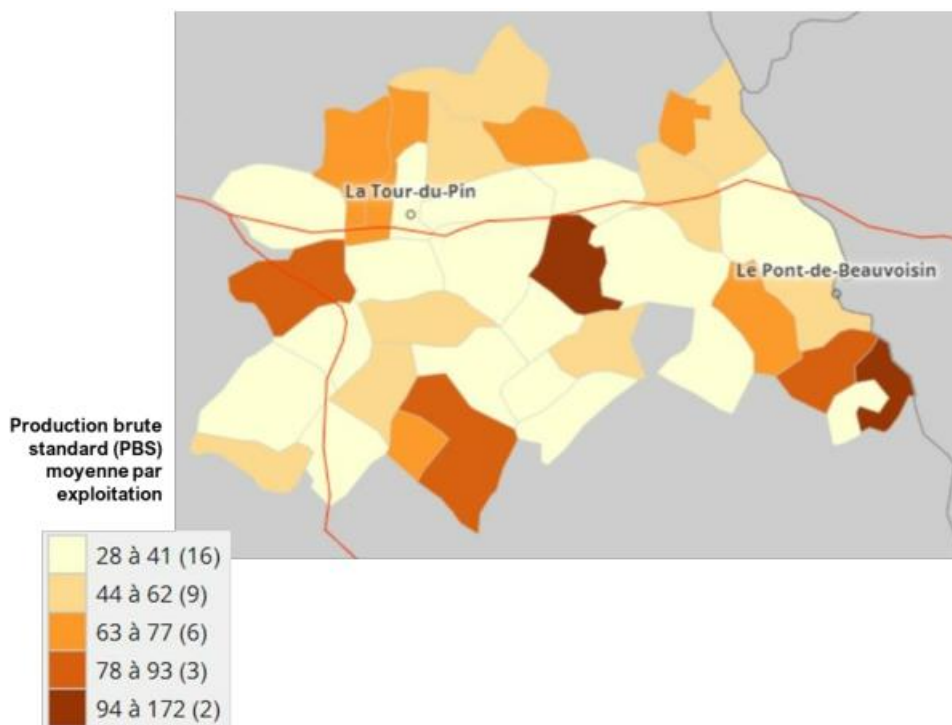
La chute du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010 touche toutes les communes à l'exception de 2 (Doissin et Montrevel). Cette baisse est particulièrement visible à l'Est des Vals du Dauphiné autour des bassins de vie de Les Abrets en Dauphiné et de Le Pont de Beauvoisin

Carte - Variation du nombre d'exploitations entre 2000 et 2010



Au final, le potentiel de production agricole se concentre dans les communes plutôt éloignées de la « vallée urbaine »

Carte – Potentiel de production moyen par commune (PBS moyenne)



Source : CERESCO, 2021 d'après données RGA Agreste, DRAAF Auvergne Rhône Alpes

□ Les Vals du Dauphiné : un bassin laitier de l'Isère

Quelques repères :

Près d'une exploitation agricole sur 5 est spécialisée en élevage bovin laitier (91 exploitations)

37% de la SAU du territoire

Cheptel de 5 572 vache laitières

Principaux collecteurs : Sodial (Vienne), Danone (St Just Chaleyssin), Fruitière de Domessin

Avec 18% des exploitations agricoles du territoire spécialisées en production laitière, les Vals du Dauphiné sont marqués par une importante spécialisation laitière, notamment au Sud et à l'Est : Vallons du Guiers, Vallée de l'Hien et Vallée de la Bourbre. A titre comparatif, le département de l'Isère compte seulement 8% d'exploitations laitières.

Les systèmes « bovins lait » peuvent valoriser à la fois des surfaces herbagères via le pâturage, et des surfaces de cultures (maïs et céréales à paille) pour compléter l'alimentation des animaux. Dans les Vals du Dauphiné, la recherche d'une meilleure productivité laitière depuis une vingtaine d'année a conduit à accroître la part d'ensilage de maïs dans les rations des vaches laitières, induisant une augmentation des surfaces en maïs dans l'assolement des exploitations.

Dynamique – évolution : concentration, économie d'échelle

La spécialisation laitière du territoire s'est accompagnée d'une forte concentration des exploitations. En effet, on observe entre 2000 et 2010 une baisse du nombre d'exploitations (-38%), mais un SAU totale stable, et un nombre de têtes de bétail par exploitation qui augmente (+30%), traduisant un phénomène de restructuration des fermes laitières.

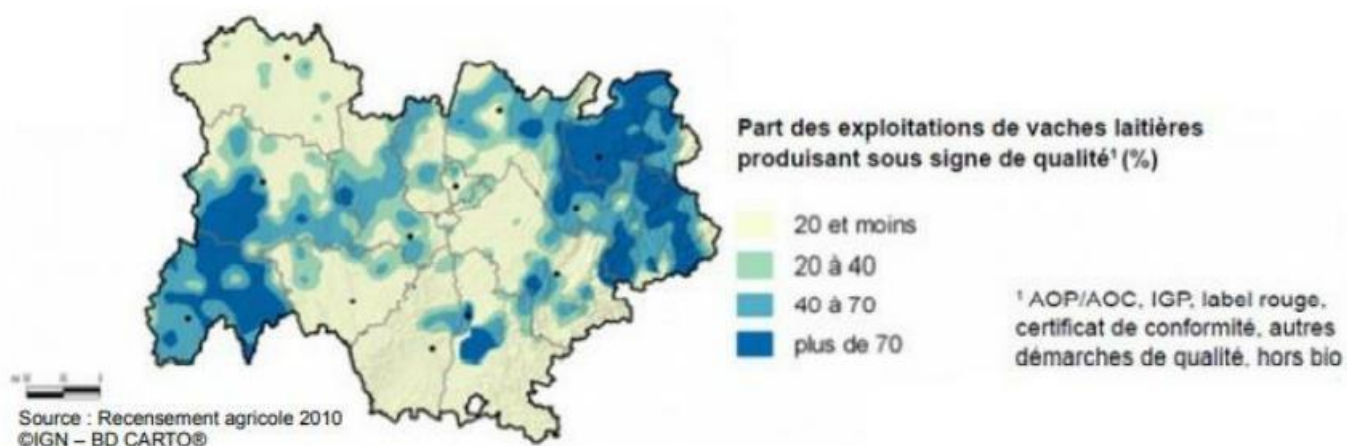
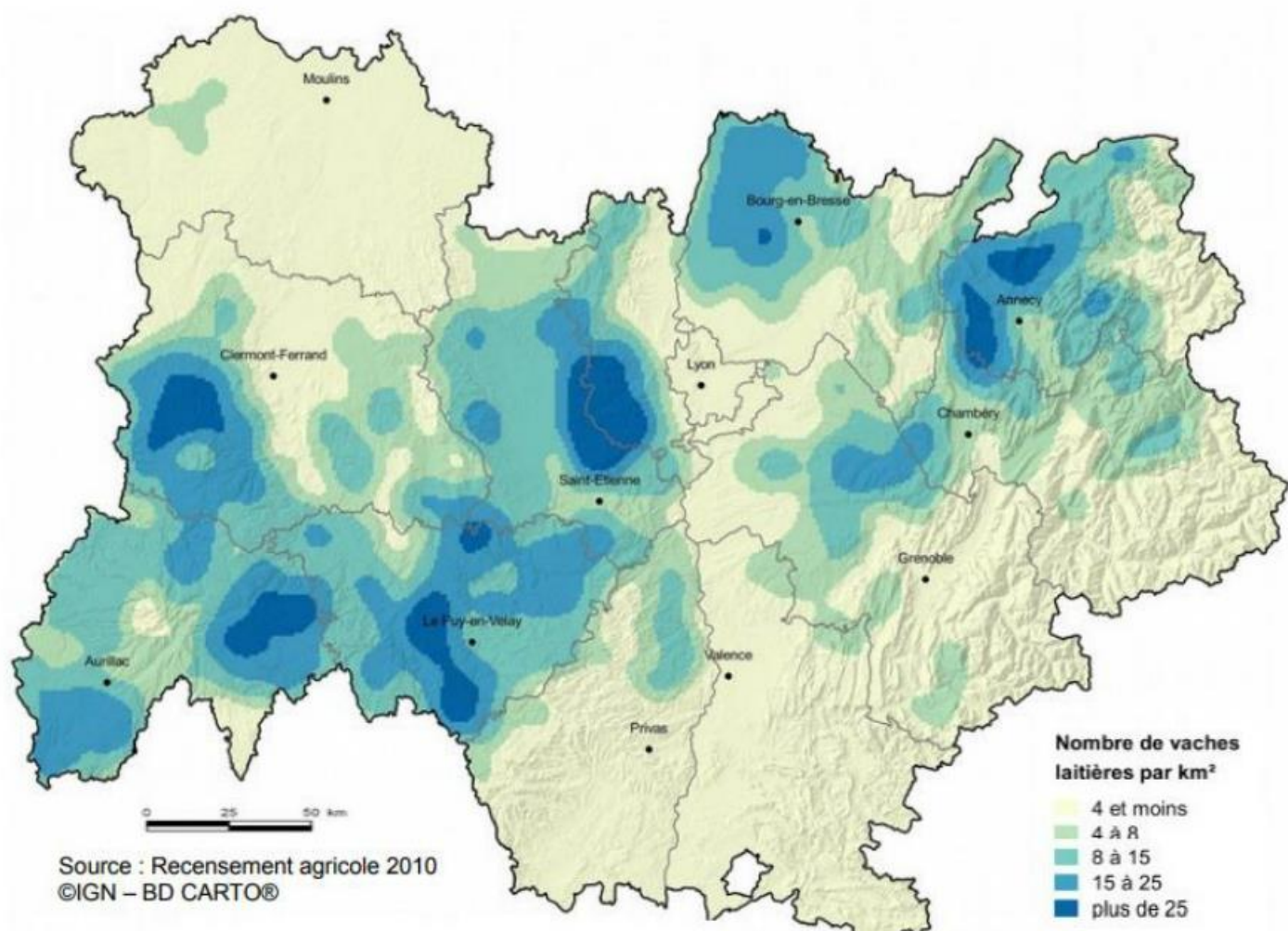
Cette tendance à l'agrandissement et à la spécialisation est caractéristique de la structure de la filière laitière en Isère. La présence historique de grandes entreprises de collecte (Danone, SODIAAL, Lactalis...) a conduit au développement d'une collecte laitière industrielle, avec d'importants volumes collectés, qui a poussé les exploitations à augmenter leurs capacités de production, pour financer de nouveaux investissements et faire des économies d'échelle.

Structures : poids des formes sociétales

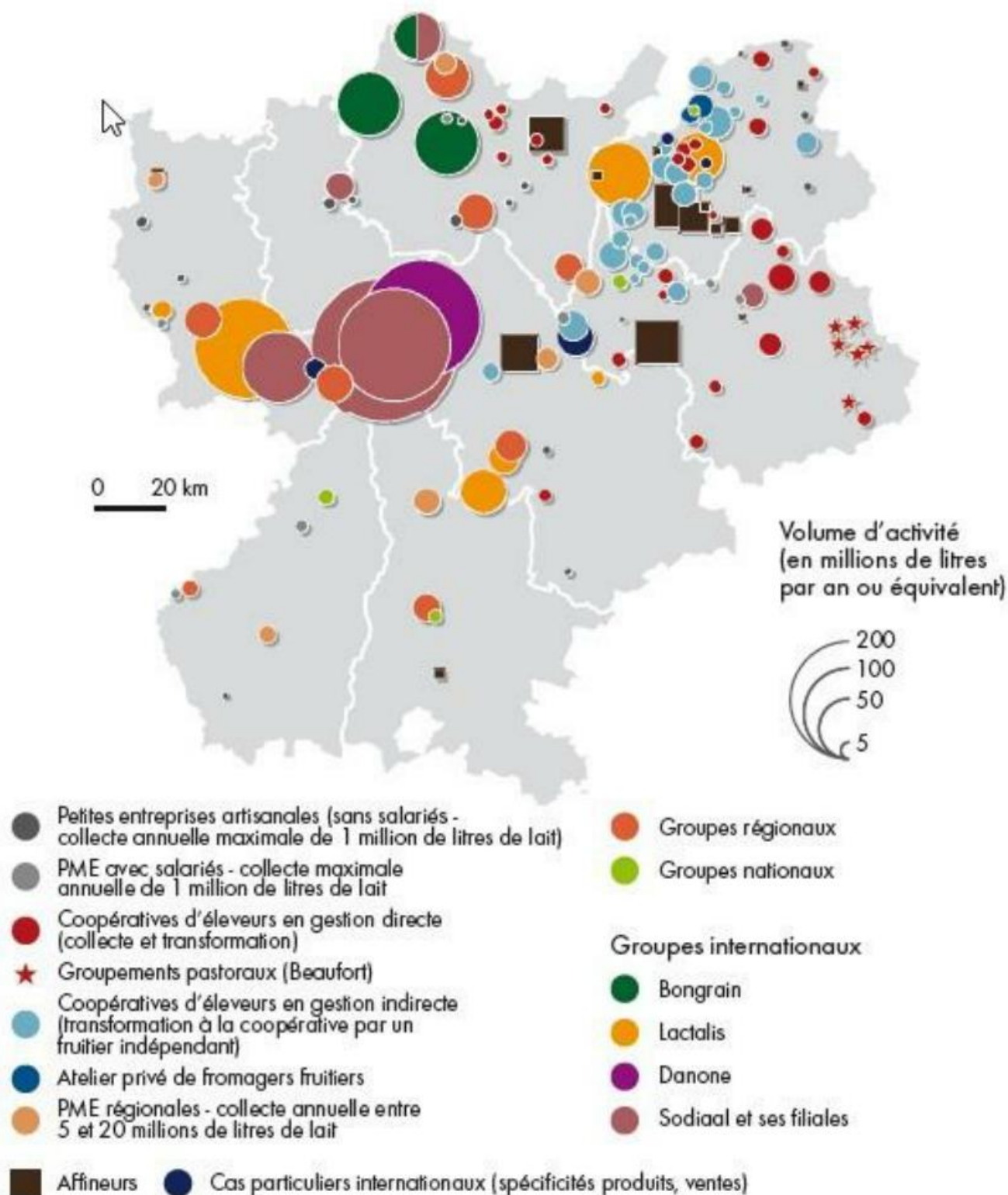
En outre, la production laitière est la production où l'organisation collective est la plus importante, où les exploitations ont souvent des structures sociétales à plusieurs associés (GAEC, EARL...). Ce type d'élevage est très demandeur en temps de travail. L'astreinte que représente la traite matin et soir, les niveaux et moyens de production (surface, troupeau) ainsi que la recherche d'une meilleure qualité de vie nécessitent une organisation du travail à laquelle les formes collectives peuvent répondre (répartition des ateliers par associé, astreinte et surveillance des troupeaux à tour de rôle, organisation des chantiers de récolte, ...)

Ce type de structure d'exploitations représente un enjeu de taille pour la transmission des exploitations.

Carte – Les principales zones de productions laitières



DIVERSITÉ DES ENTREPRISES LAITIÈRES EN RHÔNE-ALPES



Source : CERAMAC, D. Ricard, E. Langlois, 2013.

Commentaire : le tissu est ainsi caractérisé par des modèles économiques différents entre grands groupes industriels et modèle Savoyard des Alpes du Nord en coopératives et Signes de qualité

Focus sur SODIAAL



La coopérative est présente dans 73 départements de collecte, et 17 669 producteurs. Elle produit à l'échelle nationale 45 laits différents. 30% de la production est collectée en zone de montagne, 21 fromages sont en Signe officielle de qualité

Elle produit notamment des desserts lactés sous les marques Candia, Yoplait (ex : produits Yop, Perle de lait et Petits Filous), Entremont, Regilait.

La laiterie à Vienne est née de la fusion de onze coopératives : elle existe depuis 1965 (cf. ancienne dénommée ORLAC).

En 2011, la marque Yoplait est alors contrôlée par l'américain General Mills (propriétaire de Géant Vert et d'Häagen Dazs), Sodiaal ne gardant alors que 49% des parts. En 2021, la marque Yoplait s'apprête à repasser sous le contrôle de la coopérative Sodiaal, qui reprendra donc les trois usines françaises de Yoplait, à Monéteau (Yonne), Vienne (Isère) et au Mans (Sarthe).

La laiterie de Vienne collecte environ 400 millions de litre de lait

Le prix d'achat de la tonne de lait se situe actuellement entre 330 et 350 €.

Les bénéfices sont répartis pour 2/3 aux producteurs et 1/3 à la coopérative qui les réinvesti.

-Une concertation pour le plan stratégique

Le 27 avril 2021, la coopérative laitière Sodiaal a lancé la "première consultation nationale publique pour imaginer l'avenir de son modèle, à l'heure des transitions alimentaires et environnementales

Sodiaal affiche une stratégie RSE basée sur trois piliers :

- le renouvellement de générations via la transmission des exploitations,
- la territorialité identifiée et la transformation des exploitations afin de préserver la planète
- et le bien-être anima



Focus sur Danone



Créée en 1970 sur le site lyonnais de Pierre-Bénite, la marque Danette a été transférée, en 1986, dans l'Isère, sur le site actuel de Saint-Just-Chaleyssin. L'usine de Saint Just Chaleyssin, en Isère, est le principal site de production de la Danette. L'usine produit 9 des 15 variétés Danette. Elle produit également les pots de yaourts Taillefine, Velouté et Activia. Le site affiche 13 ha, 300 employés et 26 000 m² de bâti.

Le lait est destiné à la fabrication des trois produits de l'usine : la Danette, les Veloutés et les Fruix - dont 10 % est vendu à l'export en Grande-Bretagne, Italie, Espagne et Belgique-). Le site fabrique environ 2 millions de Danette par jour

En 2017, la groupe a investi 12 millions d'euros pour une nouvelle ligne de production sur son site de Saint-Just-Chaleyssin en Isère dans le cadre d'une innovation : Danette le Liégeois Croquant



Focus sur la Fruitière de Domessin



La Fruitière de Domessin est installée sur deux sites : Domessin (Savoie, 3 700m²), où le lait est transformé et Val-de-Virieu (5 400 m², Isère), où le fromage est affiné (tommes et raclette)

Elle collecte annuellement 36 millions de litres de lait auprès de 78 producteurs sélectionnés du Nord Isère et de l'avant pays savoyard pour produire annuellement 3700 t de fromage.

La production alimente alors les 18 bases logistiques du groupe Intermarché et ensuite les 2 900 points de vente européens de l'enseigne.

La fromagerie de Domessin est l'une des entreprises françaises à avoir obtenu le label « Raclette Label Rouge ».

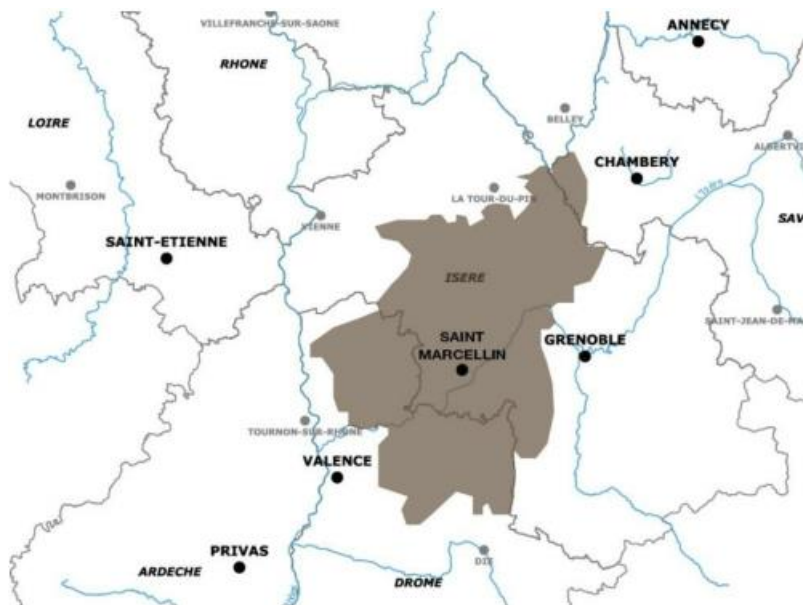


Focus sur l'IGP Saint Marcellin



Le fromage Saint-Marcellin obtient l'IGP en 2013. La production de Saint-Marcellin IGP s'inscrit dans la région du « Dauphiné », sur les départements de l'Isère, de la Drôme et de la Savoie.

Le fromage se vend à la ferme (ex : production fermière). Il est également mis en marché par des coopératives que sont Vercors lait, ou encore par L'étoile du Vercors (filiale de Lactalis).



En Vals du Dauphiné, le secteur des communes de Biol, Doissin, Vals Virieu concentrent les exploitations sous IGP

Carte – Localisation des producteurs



Source : Comité pour le St Marcellin, IGP

□ **Les bovins viandes : un constat de transfert de bovins lait vers l'élevage allaitant**

Quelques repères :

17% des exploitations sont orientées vers la production de bovins viande (83 exploitations)

4% des exploitations sont en systèmes mixte lait / viande (19 exploitations)

17% de la surface agricole utile (SAU) du territoire

Cheptel de 4 016 vaches allaitantes.

Des liens avec divers abattoirs en fonction des intermédiaires metteurs en marchés : Cuiseaux (Bigard, 71), Sicarev (42) Grenoble, Chambéry (73), Corbas (69) – Des opérateurs locaux (GNV Viande, la Passageoise, etc...)

A l'échelle des Vals du Dauphiné, l'élevage allaitant est omniprésent sur l'ensemble du territoire et de manière uniforme. Aucun secteur ne s'est réellement spécialisé dans cette production.

Les systèmes « bovins viande » correspondent à des exploitations qui peuvent avoir des vaches allaitantes et ainsi faire naître et engraisser de jeunes bovins (jusqu'à l'âge de 2 ou 3 ans), ou qui peuvent seulement accueillir de jeunes bovins pour les engraisser.

Ces systèmes valorisent principalement des surfaces herbagères pour les pâtures, et des surfaces de culture (maïs et céréales à paille) pour compléter l'alimentation des animaux.

Dynamique – évolution : des transferts de bovins lait vers l'allaitant

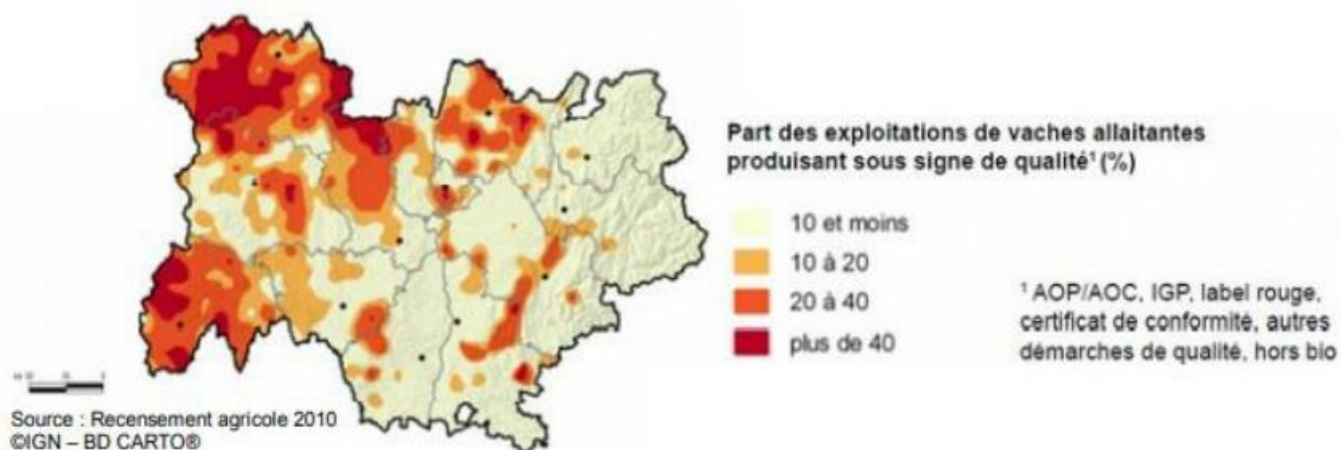
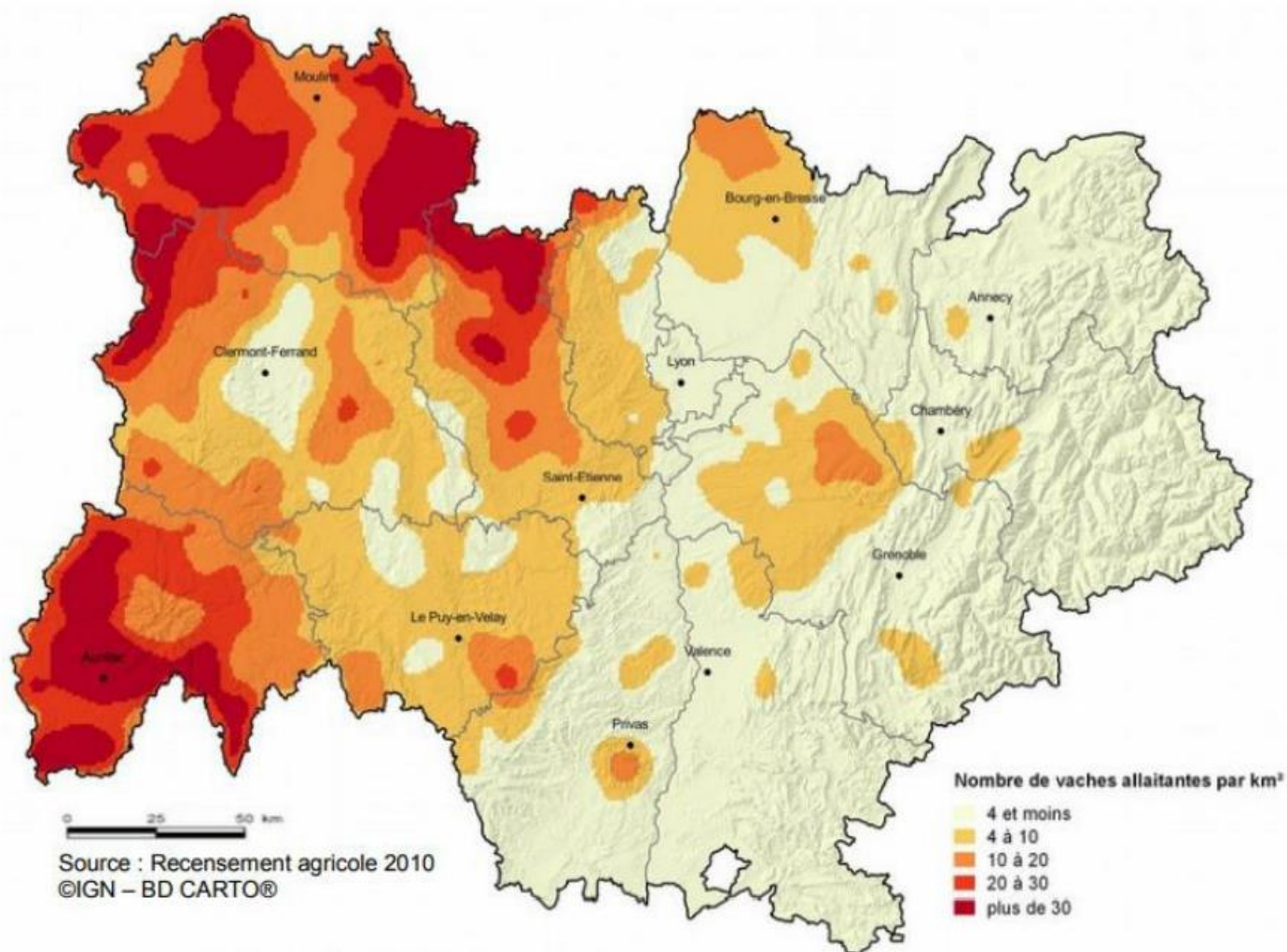
Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations spécialisées en production de viande a baissé (-17%), mais la part que représente ce système sur l'ensemble des exploitations des Vals du Dauphiné a elle augmenté : 17% d'exploitation bovins viande en 2010, contre 13% en 2000.

Alors qu'à la fin des années 90, de nombreux élevages associaient à parts égales sur le plan économique la production de viande et de lait, ces structures ont plutôt orienté leur production vers la viande, d'où une progression importante de l'élevage bovin viande au nord du territoire. Cet effet « transfert » depuis l'élevage laitier vers l'élevage allaitant s'explique par les importantes mutations de la production laitière (volatilité des prix, augmentation des capacités de production, spécialisation accrue et modèles basés ensilage) et par une volonté de mieux valoriser les surfaces en herbe du territoire, avec des contraintes moindres.

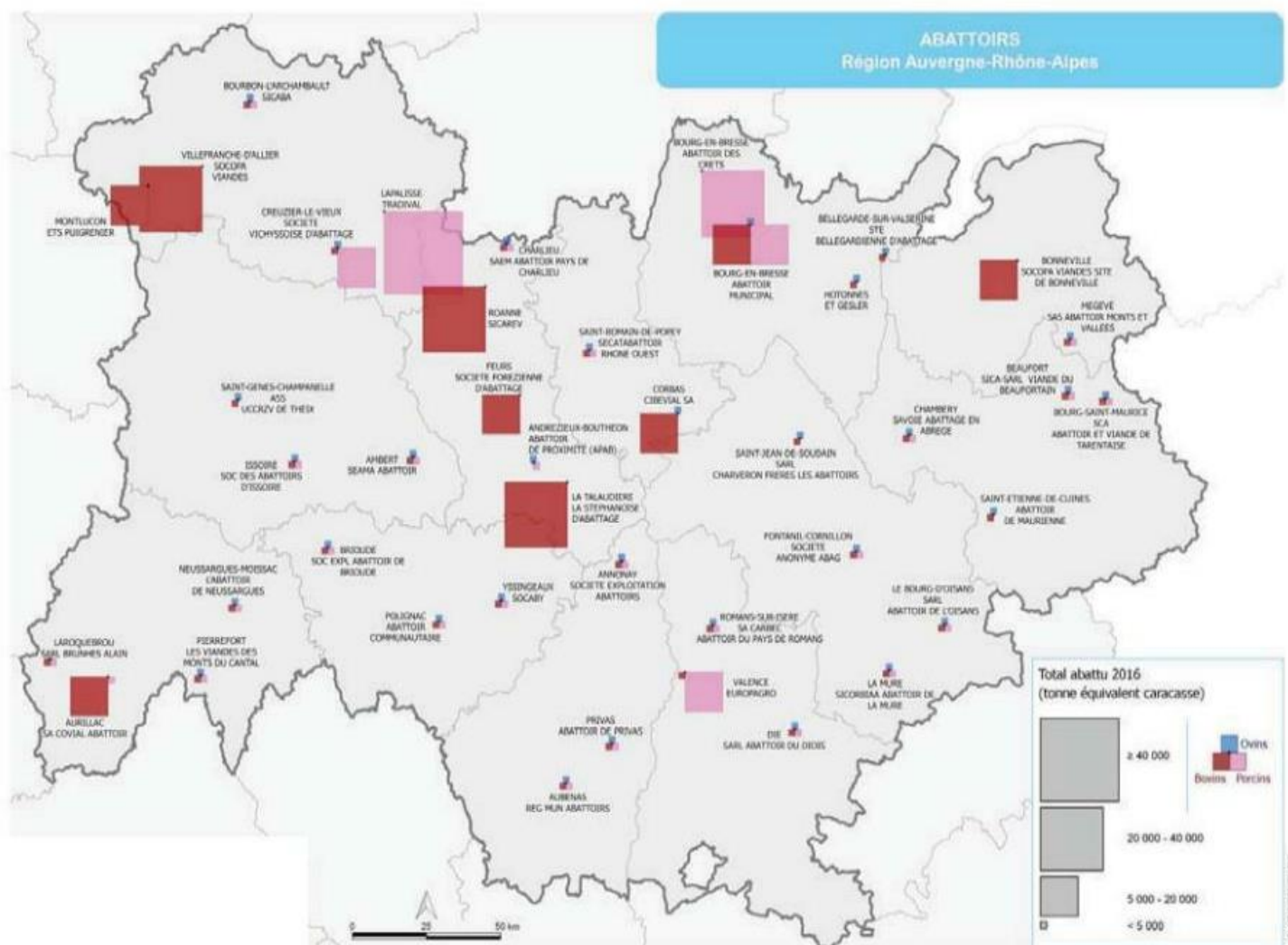
Structures

Les exploitations bovines orientées vers la production de viande sont en moyenne des structures de taille plus modeste que les élevages laitiers. Ceci signifie que des petites structures se maintiennent dans ce type d'activité, parfois grâce à des double-actifs ou encore grâce à des exploitations à titre patrimonial.

Carte – Les principales zones d'élevage allaitant



Carte – Abattoirs en Auvergne Rhône Alpes



Commentaire - Abattage : une activité qui se concentre.

On peut observer 3 types d'outils : les abattoirs industriels privés, les abattoirs de tailles intermédiaire entre 1000 et 5000 tec public ou privé, les abattoirs locaux de proximité inférieur à 1000 tec.

En quart sud Est le périmètre Rhône Alpes avant fusion représente 91% des abattages totales du Sud Est de la France 3 départements concentrent l'activité d'abattage en Auvergne Rhône Alpes : l'Allier 35%, la Loire 26% et l'Ain 14%.

En Isère, le réseau d'abattage se caractérise par des outils « publics » (Grenoble, La Mure, Le Bourg d'Oisans). Le premier abattoir du Cheptel isérois est celui de Cuiseaux en Saône et Loire (Groupe Bigard)

□ Les grandes cultures : alimentation animale et filière panifiable

Quelques repères :

18% d'exploitations orientées grandes cultures (90 exploitations)

10% de la SAU

Des collecteurs, metteurs en marchés : Oxyane, Maison François Cholat

Un débouché en alimentation animale, et en filière panifiable pour l'alimentation humaine

Avec une forte activité d'élevage, les céréales produites dans le territoire sont pour beaucoup destinées à l'alimentation des troupeaux. Les céréales qui ne sont pas écoulées de la sorte sont vendues aux coopératives ou négociants.

18% des exploitations sont spécialisées dans la production de céréales, oléagineux et protéagineux (grandes cultures), représentant 10% des surfaces agricoles des VDD, soit significativement moins qu'à l'échelle de l'Isère, où ces systèmes représentent 25% des exploitations et 25% des surfaces.

Ce type de système reste très minoritaire sur le territoire et la recherche de surface pour augmenter les capacités de production constitue une priorité pour les exploitations orientées grandes cultures.

Evolution

Ce type de système reste minoritaire sur le territoire

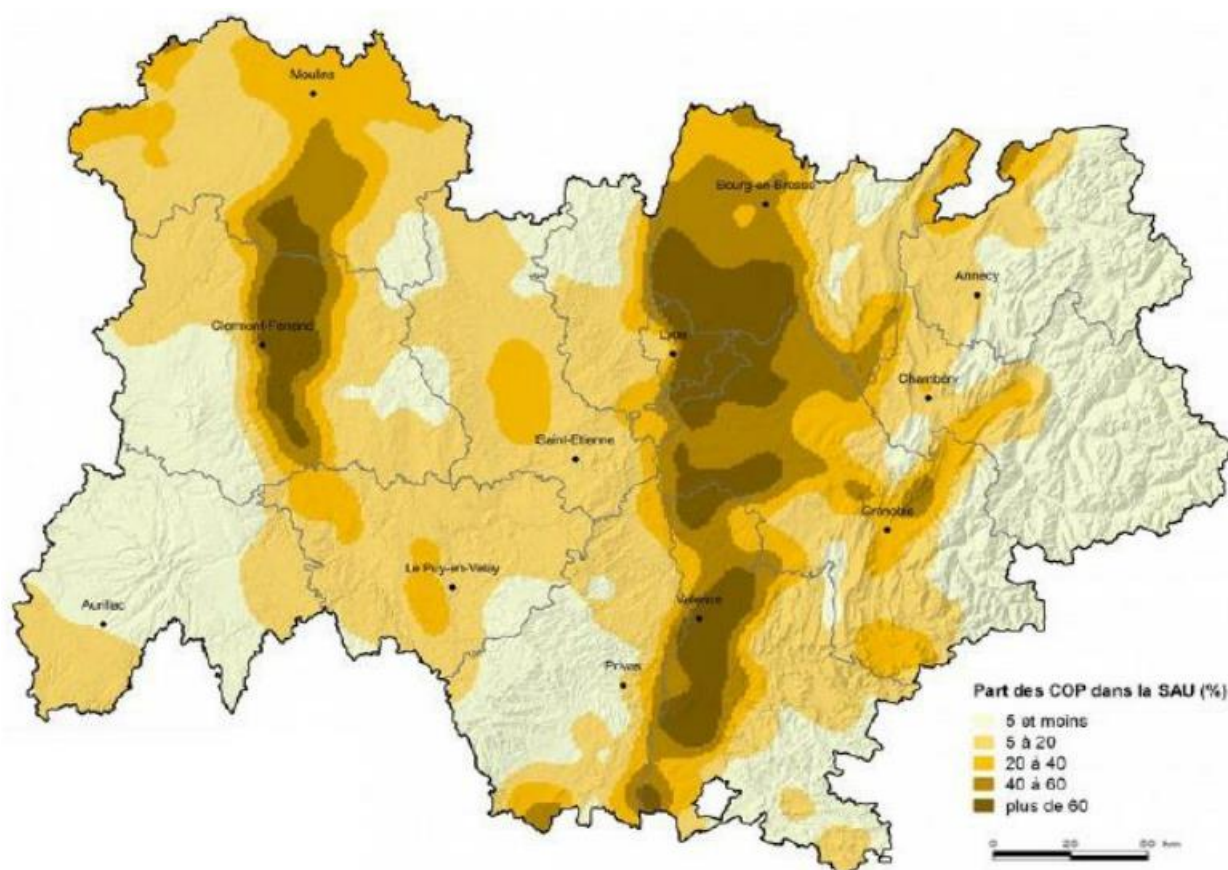
Le système « grandes cultures » regroupe les productions de céréales à paille (blé, orge, ...), de maïs, d'oléagineux (colza, tournesol) et de protéagineux (soja, pois, ...).

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations spécialisées en grande culture a baissé (-17%), mais la part que représente ce système sur l'ensemble des exploitations des Vals du Dauphiné a elle augmenté : 18% d'exploitations spécialisées en grandes cultures en 2010, contre 14% en 2000.

Structures

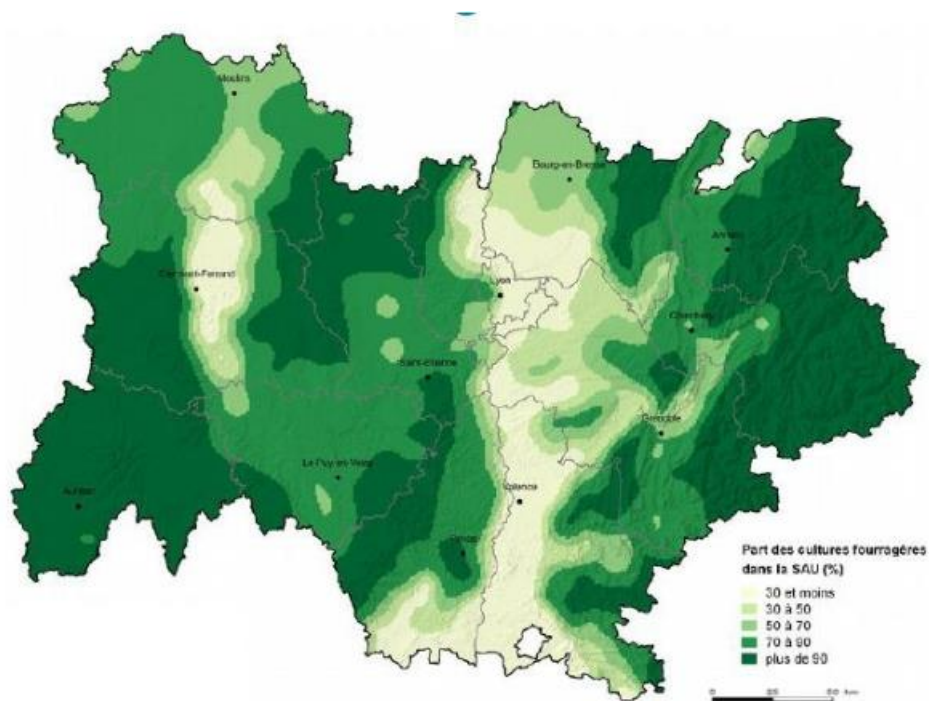
Bien que le cours des céréales soit actuellement favorable, les structures les plus petites tendront à disparaître et le contexte environnemental lié à la gestion quantitative et qualitative de l'eau aura une influence sur les pratiques mises en œuvre par ces exploitations qui sont toujours en recherche de simplification des pratiques culturales et de réduction des charges d'intrants

Carte – Les principales zones de grandes cultures



Source : Recensement agricole 2010 ©IGN – BD CARTO®

Carte - Les surfaces fourragères se concentrent en zone de montagne en plutôt en Auvergne



Source : Recensement agricole 2010 ©IGN – BD CARTO®

Focus sur Maison François Cholat



Depuis 1877, François Cholat développe l'activité de meunerie dans le hameau de Thuile, à Morestel (Nord-Isère). La Maison François Cholat est située au cœur de sa région grâce à sa plateforme logistique Solutions Agro à Saint Quentin Fallavier et ses sites de production de nutrition animale (Le Père François à Morestel, Aliments Marion à St Jean sur Veyre et Degerine à Fillinges).

L'entreprise collecte et valorise 200 000 tonnes de céréales par an via un réseau 5000 exploitants agricoles sur un réseau de 30 sites en région Auvergne Rhône Alpes.

L'entreprise a diverses activités que sont :

- la production de céréales y compris bio
- la collecte
- la nutrition animale
- la meunerie
- des magasins agricoles

Par exemples, des boulangeries en Vals du Dauphiné commercialisent les produits :
-Domessin, La Tour du Pin, Cessieu, La Chapelle de la Tour, Dolomieu

-Un rachat de 5 sites d'Oxyane :

La Maison François Cholat a été retenue pour la reprise des sites de : Veyrins (38), collecte, de Jons (69), collecte, de St Romain en Gal (69), stockage de 20 000 T, multimodal (eau, fer, route), de Yenne (73), collecte et de Chamoux sur Gelon (73), collecte

-L'appui à l'innovation

En nutrition animale ou en production végétale, des solutions innovantes sont proposées aux éleveurs et agriculteurs : alternatives aux produits classiques, outils d'aide à la décision, suivi technico-économique, accompagnement dans des démarches de certification telle que la HVE,... Un Pôle Innovation a ainsi été créé pour étudier et tester ces nouvelles propositions.

-La marque Is(H)ere pour la farine de la Maison François Cholat

Il y a trois conditions pour cette marque locale : des blés cultivés en Isère, le respect de la charte de production agricole NFV 30001 et une juste rémunération des producteurs, à travers des contrats fixant le prix du blé sur un à trois ans. Depuis 2020, tous les blés destinés à la filière IsHere sont certifiés haute valeur environnementale de niveau 2 (HVE2), donnant lieu à une prime pour les agriculteurs

- Focus sur les pains (exemples)

La baguette des sommets dispose d'une étonnante forme de montagne. Sa croûte caramélisée et sa mie rustique sont rehaussées par la présence de fins éclats de blés toastés et de savoureux arômes d'amandes grillées



Le Pavé de Savoie

Frappé de la croix de Savoie, le Pavé de Savoye est le premier « pain régional tracé », élaboré avec des blés des Pays de Savoie. Avec sa croûte épaisse et sa mie foncée, le Pavé de Savoye offre de nombreux arômes, dont un léger goût de noisette. *A déguster avec les charcuteries de montagne, les poissons frais des lacs et les fromages d'alpage.*

La tradition de mon boulanger

Ce pain à la croûte dorée à la mie couleur jaune-crème, légère et fondante. Il propose une alliance subtile entre croustillant et saveurs de froment et beurre frais. La Tradition de mon boulanger se décline selon les territoires :

-A Grenoble et à Bourgoin-Jallieu, elle est appelée « La Tradition de l'Isère » et est fabriquée avec des blés de l'Isère



Le Pavé dauphinois

Ce pain à l'aspect campagne et à la mie brun clair et alvéolée révèle un arôme puissant de levain de seigle et offre une bonne conservation. Il porte fièrement les couleurs du blason du Dauphiné. A déguster avec tous les produits dauphinois qui se respectent, comme un bon St Marcellin.

Source : d'après communication, entreprise François Cholat

Focus sur Oxyane



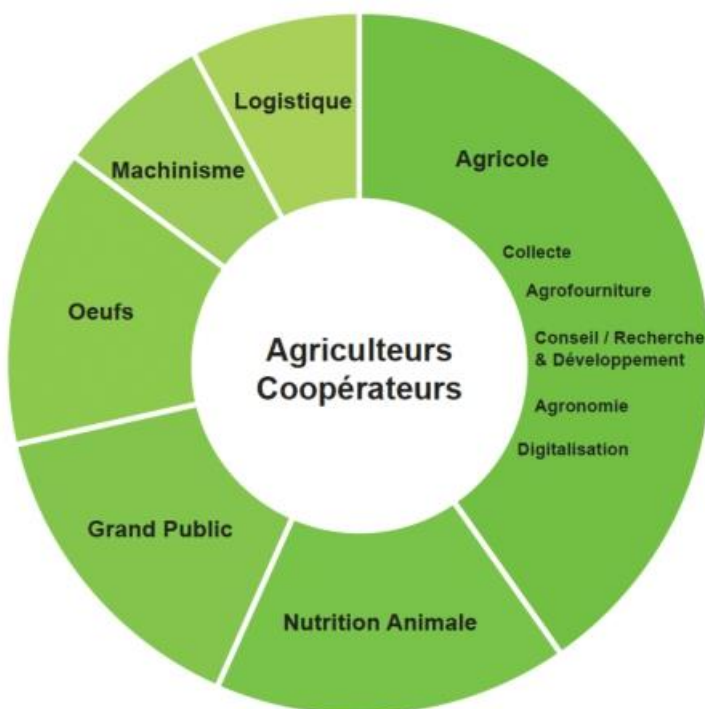
Oxyane est un Groupe Coopératif agricole et Agroalimentaire, situé sur 10 départements : Ain (01) – Drôme (26) – Isère (38) – Jura (39) – Loire (42) – Rhône (69) – Métropole de Lyon (69) – Saône-et-Loire (71) – Savoie (73) et Haute-Savoie (74).

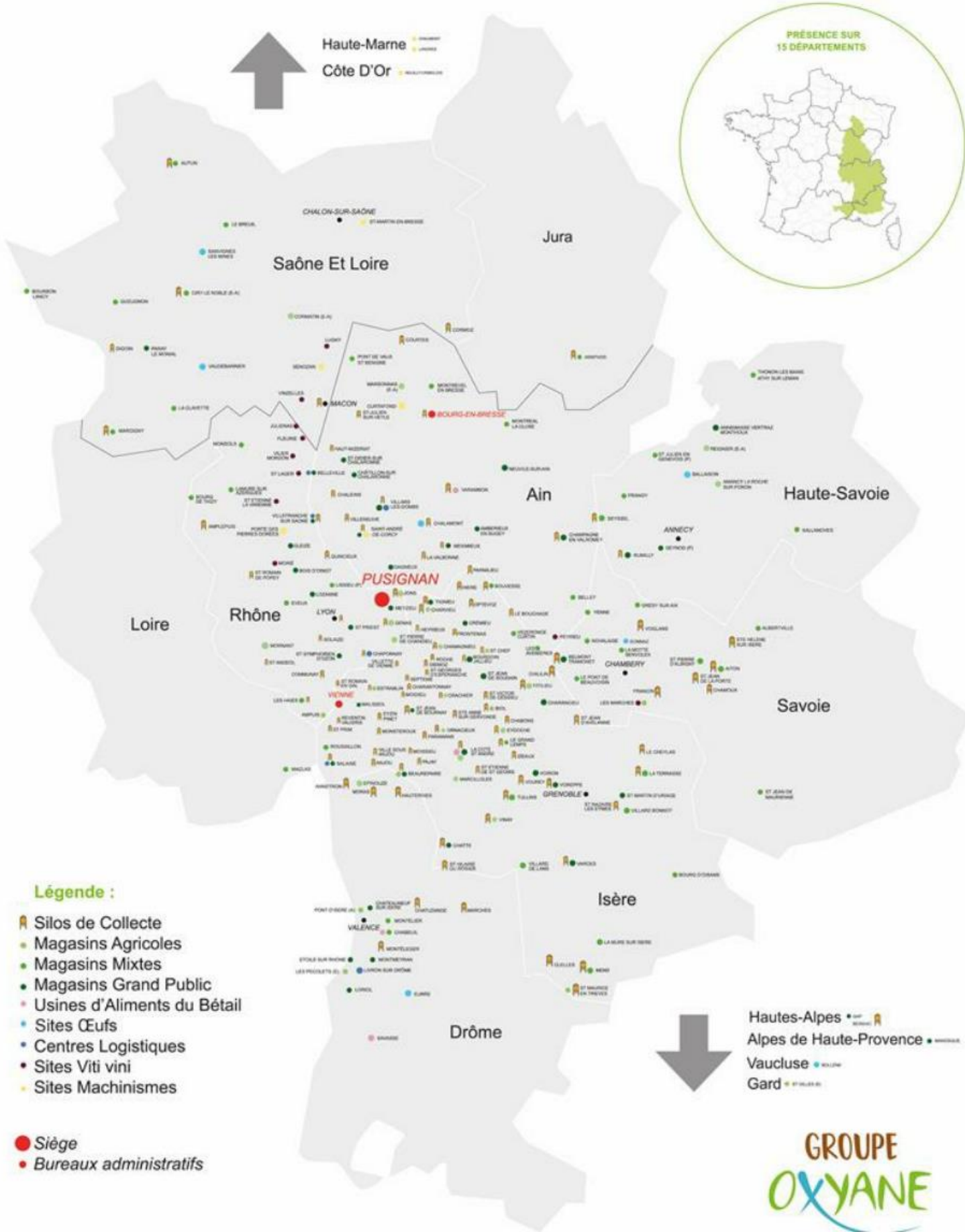
Oxyane est née de la fusion entre la Coopérative Dauphinoise dont l'ex-siège est basé à Vienne en Isère et "Terre d'Alliances" à Bourg-en-Bresse dans l'Ain. Cette fusion donne naissance à la première coopérative agricole de Rhône-Alpes : 630 millions de chiffre d'affaires et 1 929 salariés pour 7 000 agriculteurs adhérents.

Les activités d'Oxyane porte notamment sur :

-la production et la distribution d'œufs, dans les céréales, le colza, la viande, le maraîchage, la nourriture pour animaux et même le matériel agricole

- la distribution avec le réseau de 90 magasins Gamm Vert. La très large majorité des points de vente exploités sont des magasins franchisés Gamm Vert et Gamm vert Village, appartenant au groupe In Vivo, lequel pilote leur politique commerciale. Parallèlement, Coopérative Dauphinoise exploite également six points de vente sous sa propre enseigne Agri Sud Est.





- **Exemple de projet de productions de céréales agroécologiques et de valorisation en grandes surfaces :**



En juin 2021, Oxyane a conclu un contrat de 6 ans avec le Groupe Carrefour afin de produire et stocké du blé et du seigle de la gamme « campagnarde » en filière qualité Carrefour

L'enseigne s'engage auprès d'un groupe de producteurs céréaliers de l'Isère (38) pour un volume de 100 tonnes de céréales pour cette fin d'année.

Ce seigle est produit selon un mode de culture agro-écologique et un cahier des charges strict.

Par exemple, les insecticides de stockage sont supprimés, la culture du seigle se fait également en tenant compte des zones de nidification d'oiseaux protégés et en limitant les traitements dans l'assolement des exploitations



-L'exemple de la filière « lentille » dans l'Ouest Lyonnais (avec Oxyane)

Le projet Agroécologie au service de la Restauration Collective (ARC) est un exemple de coopération entre acteurs au service d'une filière locale engagée dans une démarche agroécologique. Le projet est cofinancé par l'Agence de l'Eau et la Fondation de France, ainsi que la Métropole de Lyon

L'objectif du projet est de produire des légumineuses dans l'Est-Lyonnais et les consommer localement dans les restaurations collectives de la Métropole de Lyon,. Les enjeux induits sont

- Protection de la ressource en eau potable ;
 - Introduction de protéines végétales dans les menus ;
 - Approvisionnement local ; -
- Développement de la biodiversité cultivée.

Ce travail collectif réunit les acteurs suivants :

- pour la production agricole : les ROBINS DES CHAMPS depuis 2017, rejoints par d'autres producteurs de l'Est de Lyon en 2020 ;
- pour l'accompagnement dans la certification HVE3, le suivi agronomique des lentilles, le tri à la récolte et le conditionnement en big bag : l'union OXYANE (ex coopérative Dauphinoise) ;
- pour l'accompagnement des producteurs dans la certification HVE3, la Chambre d'agriculture du Rhône
- pour la logistique du conditionnement et la livraison finale des lentilles : Emerjean ;
- pour l'organisation des flux financiers et la mobilisation des contributeurs : Via Terroirs ;
- pour la coordination des acteurs, la communication et le travail de structuration de filière : le Centre de Développement de l'Agroécologie.

La Métropole de Lyon est également partenaire et financeur du projet depuis 2017.



Wraps de lentilles



Salades de lentilles



Soupe de lentilles



Bolognaise de lentilles



Sauté de lentilles à la libanaise

A.2- Des productions concourant à la diversité agricole du territoire

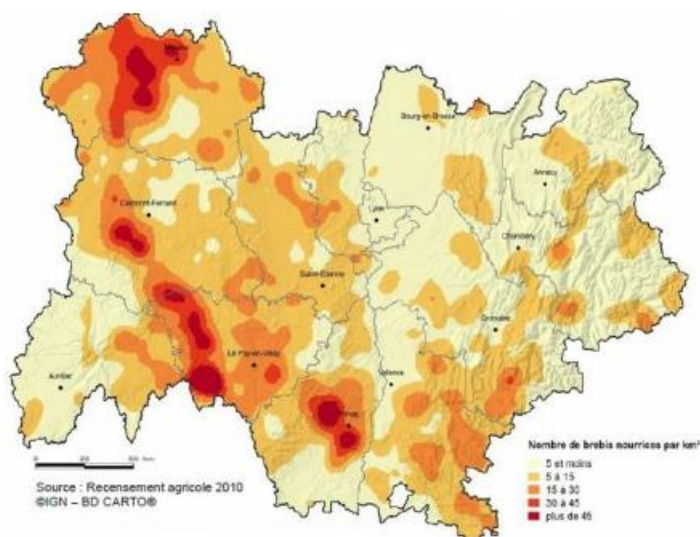
A.2.1- Les productions ovines et caprines

Le territoire des Vals du Dauphiné comprend 10% d'exploitations ovines, caprines et autres herbivores, représentant 4% de la SAU. Ce type d'élevage est très marginal sur les Vals du Dauphiné et plutôt concentré sur la Chaîne des Tisserands

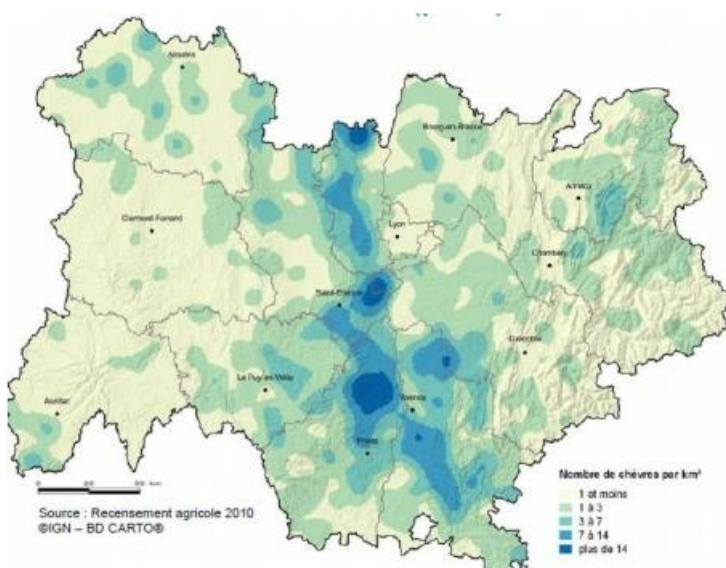
Les systèmes ovins présents sur le territoire sont orientés vers la production de viande (agneau). Ils valorisent essentiellement des surfaces herbagères, et restent très marginaux sur les Vals du Dauphiné, il n'existe pas véritablement de foyer ovin sur le secteur.

Les exploitations caprines présentes sont orientées vers la production laitières, pour la transformation fromagère. Dans ces systèmes laitiers, les chèvres pâturent peu et utilisent plutôt des surfaces de cultures (maïs et céréales à paille). La production est majoritairement valorisée en circuits de proximité, et en partie via des affineurs et des grossistes pour un marché plus large.

Carte – Les bassins de productions ovins



Carte - Les bassins de productions caprins



A.2.2- La production maraîchère, et fruitière est résiduelle

Selon les données du registre parcellaire graphique, les surfaces en maraîchage ne représentent que 30 ha dont 15 ha en pommes de terre, soit 0,2% de la surface agricole intercommunale totale. La surface en fruits est de 18 ha. Le seul marché de gros de Corbas (69) voit transiter 300 000 tonnes de fruits et légumes par an.

Les exploitations produisent des légumes variés pour le commerce local sur des surfaces assez réduites (serres et cultures de plein champ).

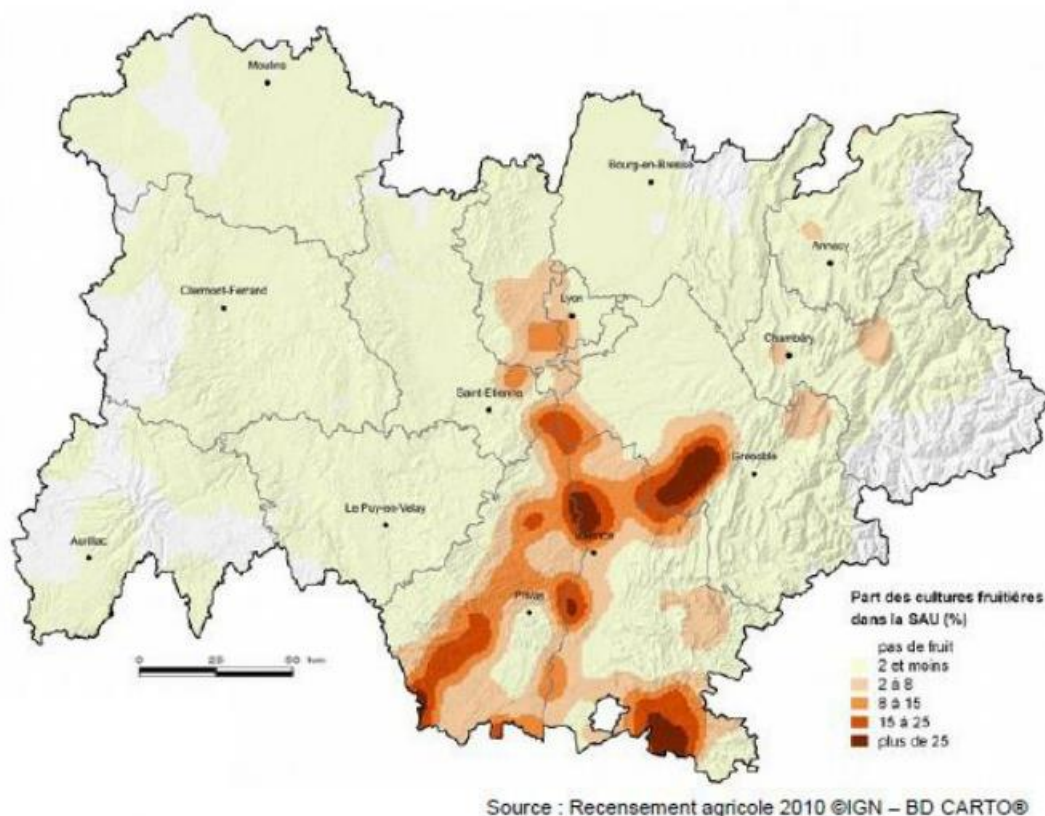
En Isère, la production reste résiduelle et les maraîchers diversifiés (contrairement à l'Ain ou encore à la Drôme où ils sont davantage spécialisés). Elle est localisée en ceinture verte maraîchère des villes dont en plaine de l'Isère, ou en vallée du Rhône.

Auvergne-Rhône-Alpes reste la deuxième région de production fruitière, avec près de 30 000 ha de vergers et 7 000 exploitations. Les fruits à noyau sont fortement représentés. La région est également leader pour les fruits à coques (ex : noix, châtaigne) qui représentent 43 % des surfaces de l'ensemble du verger rhônalpin

La France est le 3e producteur de fruits et légumes dans l'Union européenne, derrière l'Italie et l'Espagne et le 2e producteur de pommes de terre en Europe derrière l'Allemagne. 50 % des volumes consommés sont importés.

Selon l'interprofession Fruits et Légumes (INTERFEL), le poids de l'origine France est de 41 % dans notre consommation de fruits, contre près de 57 % en 2000, et de 59 % pour les légumes, contre 72 % en 2000. En l'espace de trente ans, en France, 100 000 hectares de fruits et légumes ont été perdus

Carte – Les bassins de productions fruitières



A.3- Des productions bio et de qualité moins présentes qu'à l'échelle départementale

□ Le Bio en Isère : le poids de l'élevage et de la noyeraie

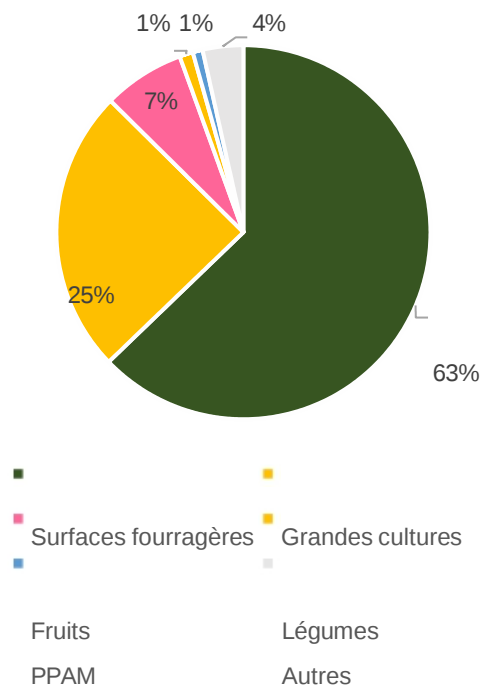
En Isère, 30 127 ha sont « bio » représentant 10% de la surface agricole départementale. L'Isère représente 10% de la surface bio régionale, derrière la Drôme 19% et la Haute Loire 11%).

Les productions les plus concernées sont les surfaces herbagères et les céréales concentrant à elles deux 88% des surfaces bio départementales.

Les surfaces en légumes et

fruits représentent elles 8% du total des surfaces bio iséroises.

Graphique – Les surfaces en agriculture biologique en Isère



Source : Agence Bio, DRAAF Auvergne Rhône Alpes - 2021

Le bio en Isère :

Les productions bio dominantes en Isère sont les fruits (les noix représentant 90% des fruits, suivi des pommes de tables 6%), les vaches laitières, les ovins, les caprins, les bovins viandes et les grandes cultures

L'Isère totalise 2 coopératives certifiées bio dans la filière des grandes cultures et 2 dans la filière du lait et des produits laitiers.

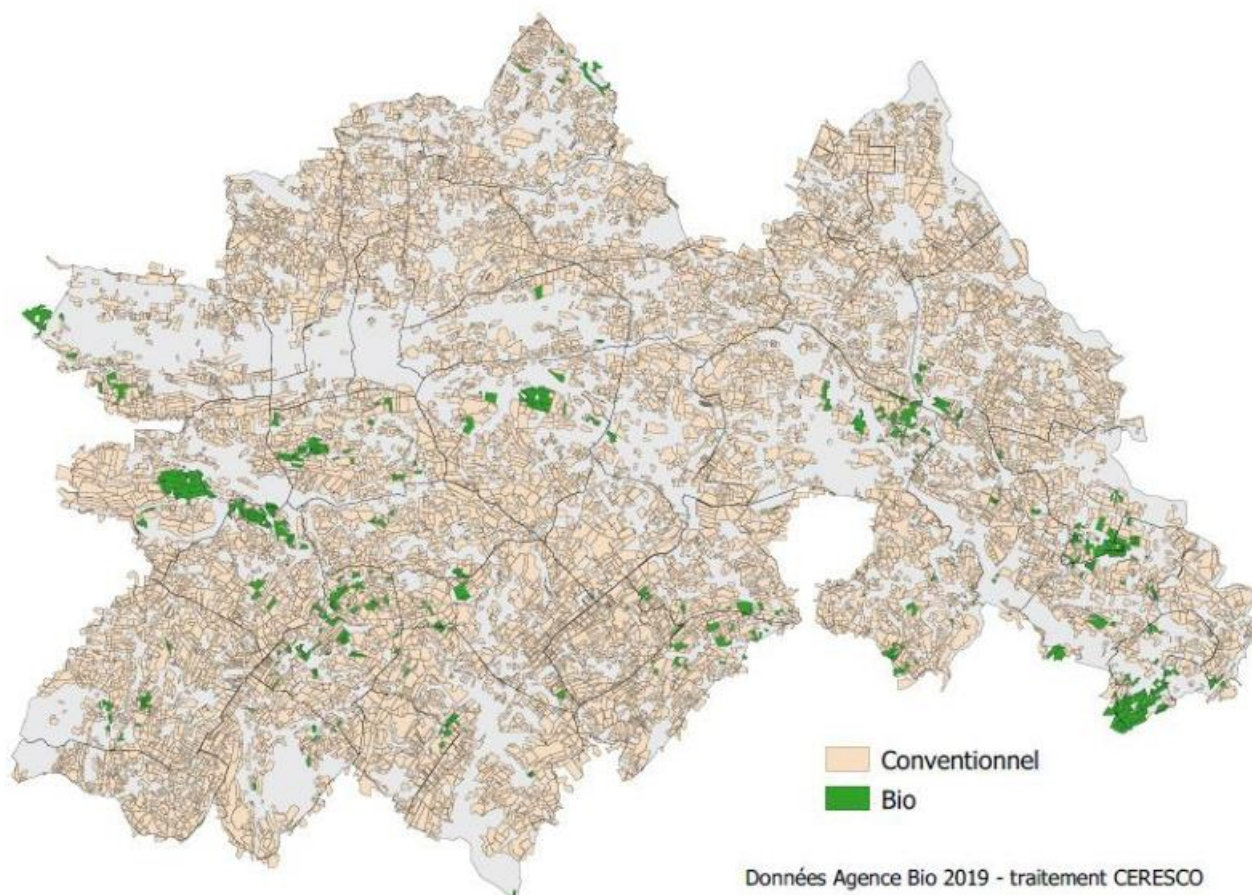
L'Isère est le 2ème département le plus dynamique de la région en nombre de nouveaux transformateurs certifiés bio (289 opérateurs)

La mise en marché, transformation et commercialisation se compose de 26% de négociants, 3% d'agroalimentaires, 31% de magasins spécialisés, 27% de grandes surfaces,

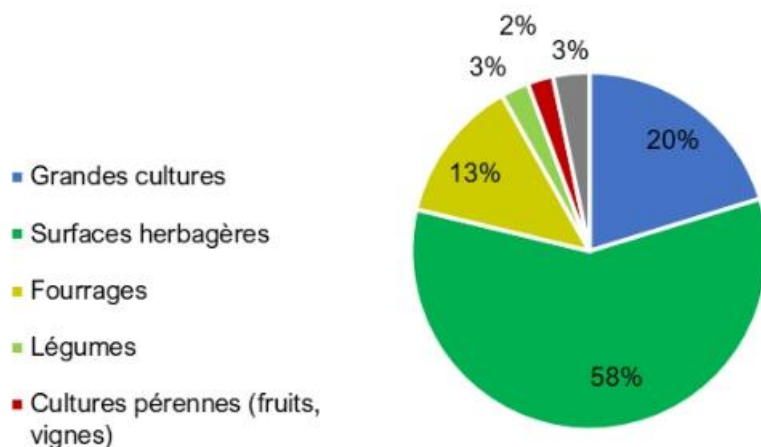
□ Le bio en Vals du Dauphiné est lié avant tout à l'élevage

La carte ci-dessous représente les parcelles déclarées en agriculture biologique en Vals du Dauphiné. Elles représentent 5% de la totalité des surfaces agricoles du territoire en 2019, dont 58% en prairie naturelle permanente et temporaire, et 5% en fruits et légumes.

Carte – Les surfaces en agriculture biologique en Vals du Dauphiné



Graphique – Répartition des surface bio en Vals du Dauphiné



Le tableau ci-dessous détaillé les surfaces bio et leurs poids dans le total des surfaces agricoles des Vals du Dauphiné et dans le total des surfaces bio.

Tableau – Groupes de cultures bio en Vals du Dauphiné

Groupe de cultures	Surfaces en bio (ha)	Part du bio dans le total des surfaces agricoles	Part surfaces bio dans le total du bio
Prairies permanentes	225	4%	44%
Maïs grain et ensilage	15	1%	3%
Blé tendre	31	3%	6%
Prairies temporaires	71	11%	14%
Divers	15	2%	3%
Fourrage	48	10%	9%
Autres céréales	54	12%	11%
Orge	7	2%	1%
Plante à fibres		0%	0,0%
Gel (surfaces gelées sans production)	2	2%	0,4%
Légumes ou fleurs	13	22%	2,5%
Autres oléagineux	4	7%	0,8%
Tournesol	3	9%	0,6%
Fruits à coque	4	17%	0,8%
Estives et landes	4	17%	0,8%
Vignes	1	5%	0,2%
Vergers	7	37%	1,4%
Protéagineux	2	22%	0,4%
Légumineuses à grains	4	100%	0,8%
Autres cultures industrielles	2	67%	0,4%
Plantes à fibres	1	100%	0,2%
Surfaces totales	513	5%	100%

Source : Agence Bio, 2019 – Traitement Ceresco, 2021

Lait. 3 principaux collecteurs de lait bio sont présents en Isère : Sodial, Danone et Biolait. On identifie également des collecteurs transformateurs que sont L'étoile du Vercors, Vercors lait (Vercors), et la laiterie du Mont Aiguille (Sud Isère). La fruitière de Domessin est un transformateur de lait bio (raclette bio)

Viandes. Divers abattoirs et ateliers de découpe sont certifiés bio : Grenoble, Chambéry, la Mure, SICAREV (Roanne, 42). L'Isère, l'Ain et l'Ardèche sont des départements d'élevage bio important en Auvergne Rhône Alpes. Le transformateur Carrel produit également du steak haché. Manger bio Isère alimente la RHD en filière locale

Grandes cultures. Le groupe Oxyane et la Maison François Cholat sont des collecteurs de grandes cultures bio. On observe également des exploitations en circuits courts de types « paysan boulanger », « brasseurs »

Légumes. Les producteurs de légumes Bio de l'Isère font essentiellement du maraîchage diversifié, es légumes isérois sont commercialisés dans tous les circuits de distribution, principalement en circuit court : vente à la ferme, paniers, AMAP, magasins de producteurs, marchés, magasins spécialisés bio, grossistes, GMS locales et nationales peu de légumes de plein champ.

B- L'évolution des structures agricoles, la transmission-installation

B.1- Les structures d'exploitations : baisse du nombre d'exploitation et augmentation de la taille des structures, développement des formes sociétaires

L'agriculture subie une baisse marquée du nombre d'exploitations et qui va se poursuivre toutes choses égales par ailleurs. On observe une hausse des structures agricoles sont formats sociétaires de +51%.

Tableau – Evolution des structures juridiques d'exploitation agricole

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total exploitations	769	503	19 645	19 941	794,9	588,7	55,0	46,5
dont								
Exploitations individuelles	690	401	13 351	10 429	586,5	326,7	22,2	11,7
GAEC	51	62	4 913	7 246	154,8	183,3	13,9	14,8
EARL	14	22	783	1 374	35,2	43,3	12,7	5,9

Source : RGA, Agreste – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

L'évolution de la taille moyenne des exploitations est variable selon les orientations économiques. **L'augmentation de la taille des exploitations est particulièrement forte en bovin lait (+30 ha). En 2000 la taille moyenne des exploitations des Vals du Dauphiné était de 25 ha : elle est de 39 ha en 2010.**

Tableau – Variation de la taille moyenne des exploitations agricoles par orientations économique entre 2000 et 2010

	Surface année 2000	Surface année 2010	Variation en ha
Céréales, oléagineux, protéagineux	16,7	21,0	4,4
Autres grandes cultures	18,1	17,2	-0,9
Maraîchage		4,9	4,9
Horticulture	3,6	3,3	-0,3
Viticulture			0,0
Fruits et autres cultures permanentes			0,0
Bovins lait	49,4	79,9	30,5
Bovins viande	29,3	41,6	12,3
Bovins mixte	75,2	83,9	8,7
Ovins et caprins	8,4	22,4	14,0
Ovins, caprins et autres herbivores	5,7	9,5	3,8
Elevages hors sol	7,6	34,1	26,5
Polyculture, polyélevage	21,6	36,5	14,9

Source : RGA, Agreste – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

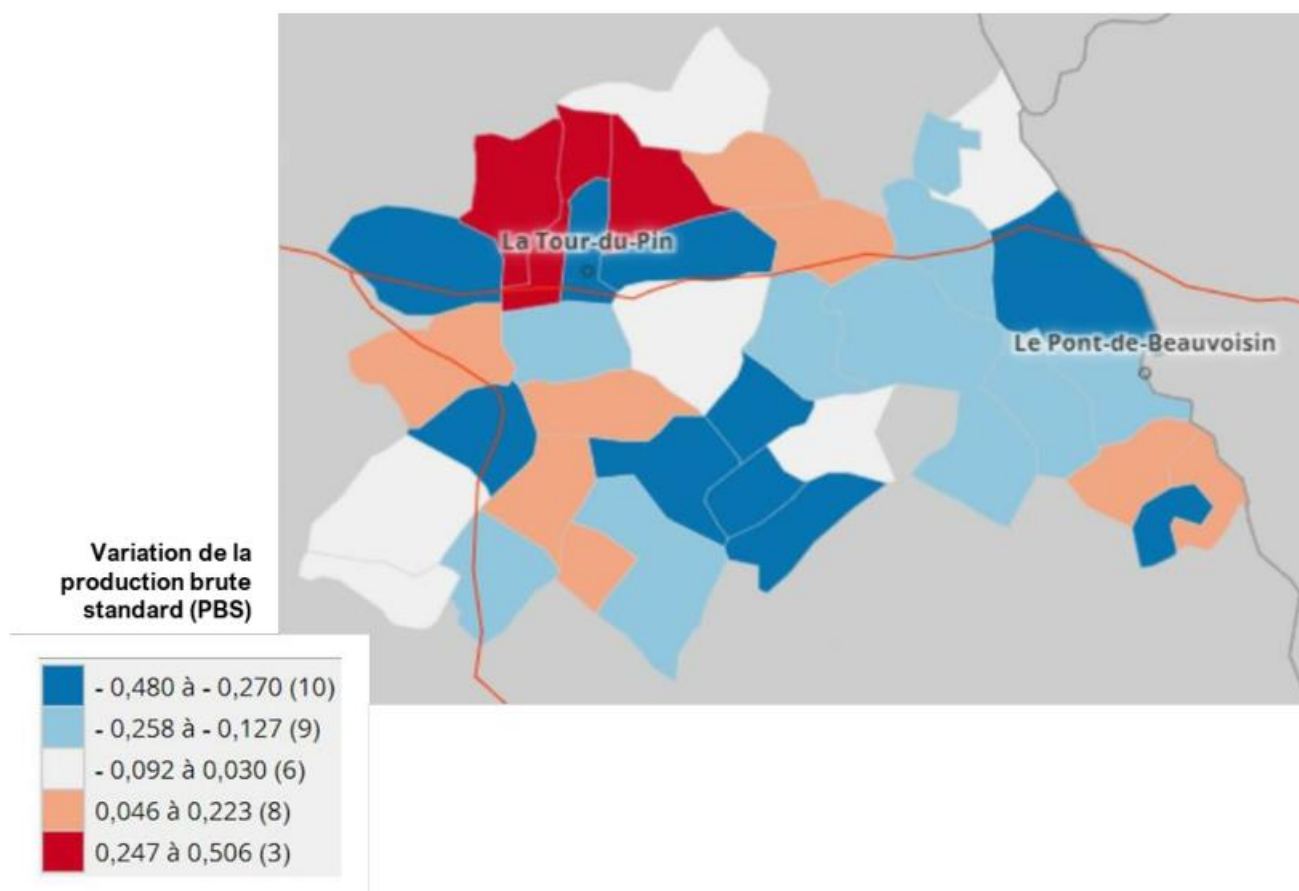
La baisse relativement marquée du nombre d'exploitations (-35% entre 2000 et 2010) n'est pas synonyme de désertification agricole en raison de l'augmentation de la taille des structures agricoles et une concentration de la production brute standard.

Mais cette augmentation de la taille des structures peut complexifier la transmission (cf. recherche d'associé en forme sociétaire) tandis que la demande des jeunes porteurs de projets est plutôt une installation en chef d'entreprise

La carte ci-dessous affiche la variation communale entre 2000 et 2010 de la capacité de production agricole (mesurée par l'indicateur « production brute standard » PBS).

- Le secteur Ouest des Bassins de vie de Les-Abrets-en-Dauphiné et de le Pont-de-Beauvoisin affiche une baisse (à l'instar de la carte relative au nombre d'exploitation en chute)
- Le secteur Est du bassin de vie de La Tour du Pin est lui inversement en hausse
- Le secteur de Chélieu, le Passage, Valencogne a connu des restructurations (cf. baisse de la PBS). Inversement le secteur de St Jean de Soudain, Rochetoirin, la Chapelle de la Tour a été en hausse.

Carte – Variation entre 2000 et 2010 de la valeur des productions agricoles



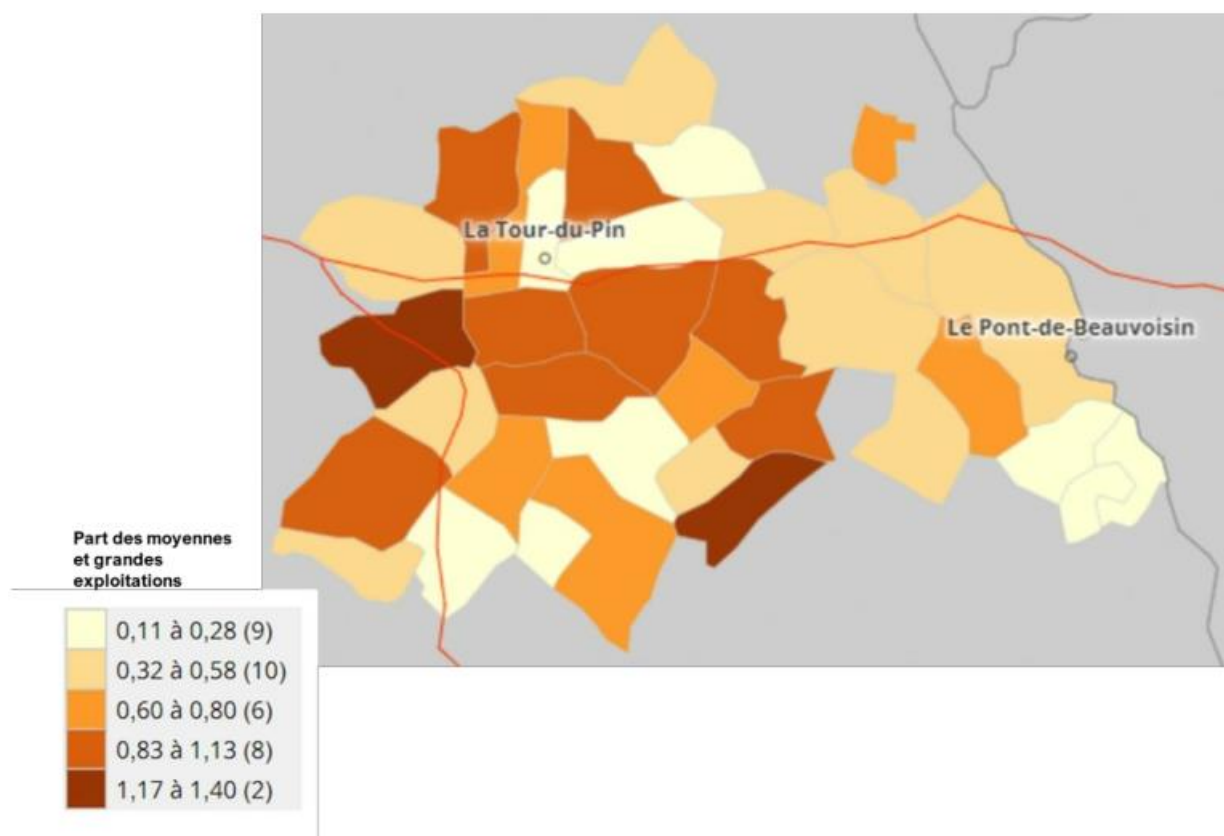
Source : CERESCO, 2021 d'après données RGA Agreste, DRAAF Auvergne Rhône Alpes

Commentaire : la production brute standard décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations » ou « grandes exploitations »

Au final, les moyennes et grandes exploitations en 2010 se concentrent plutôt dans le secteur Est des Vals du Dauphiné.

La surface totale des moyennes et grandes exploitations du territoire représente 14 415 ha en 2010 soit 72% de la surface agricole totale des Vals du Dauphiné

Carte – Localisation communale des moyennes et grandes exploitations



Source : CERESCO, 2021 d'après données RGA Agreste, DRAAF Auvergne Rhône Alpes

B.2- La transmission-installation, les emplois locaux

□ Une baisse des emplois agricoles, mais 2 fois plus d'emplois agricoles que l'Isère :

Avant tout, le nombre d'emplois agricoles en Vals du Dauphiné a baissé de -26%. Ces baisses sont sensiblement les mêmes entre l'Isère et les Vals du Dauphiné dans le détail des orientations économiques agricoles. En Vals du Dauphiné, les baisses sont plus marquées pour la polyculture-polyélevage, l'élevage hors sols, les ovins caprins.

Pour les productions dominantes bovins lait et viande, la baisse du nombre d'emplois agricoles reste similaire à l'Isère, mais forte (ex : 634% pour les bovins lait.

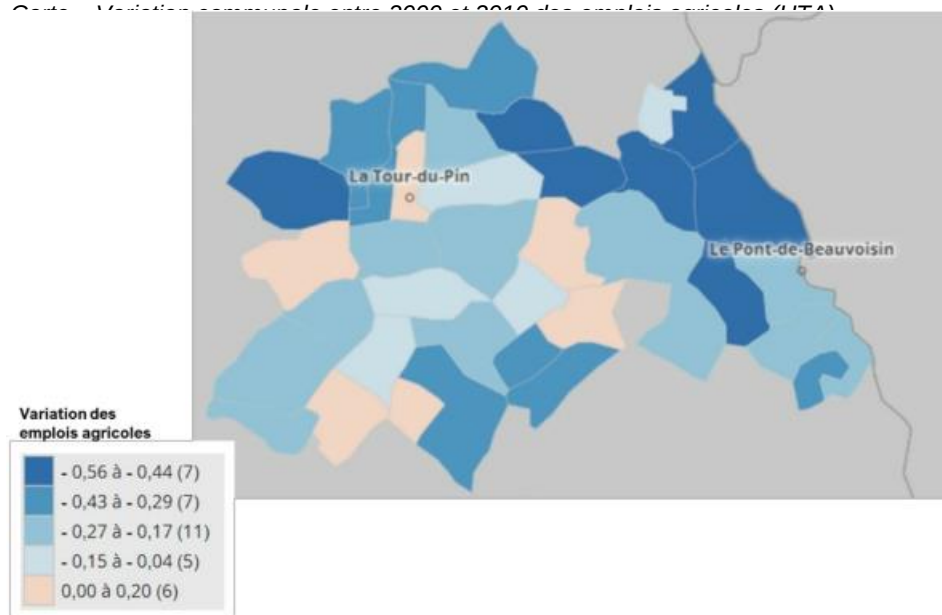
L'emploi agricole représente 3% des emplois totaux en Vals du Dauphiné soit 2 fois plus que l'Isère (1,6%)

Tableau – Evolution comparative des emplois agricoles entre l'Isère et les Vals du Dauphiné

	Isère	CCVD
Total exploitations	-22%	-26%
dont		
Céréales, oléagineux, protéagineux	-9%	-3%
Autres grandes cultures	-29%	-29%
Maraîchage	-2%	
Horticulture	-16%	-13%
Viticulture	-14%	
Fruits et autres cultures permanentes	-10%	
Bovins lait	-33%	-34%
Bovins viande	-11%	-11%
Bovins mixte	-33%	-33%
Ovins et caprins	-8%	3%
Ovins, caprins et autres herbivores	-7%	-24%
Elevages hors sol	-7%	-19%
Polyculture, polyélevage	-35%	-39%

Source : AGRESTE, RGA – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

Carte : Variation annuelle entre 2000 et 2010 des emplois agricoles (ITA)



□ **Vieillesse et renouvellement non assuré des générations agricoles : la poursuite d'une baisse du nombre d'exploitants**

En Vals du Dauphiné, la part des exploitations dont le chef d'exploitation est âgé de 50 ans et plus augmentait déjà de +3 points entre 2000 et 2010 pour atteindre 56%.
Il concentre près de 40% de la surface agricole utile (SAU), tandis que les moins de 40 ans seulement 23% de la SAU
En 2021, 35% des exploitants ont plus de 55 ans et un quart reste sans successeur connu

Tableau- Evolution de la structure d'âges des exploitations agricoles en Vals du Dauphiné

	Exploitations		SAU (ha)		Travail total (UTA)		dont travail salarié* (UTA)	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Total chefs d'exploitation	769	503	19 645	19 941	794,9	588,7	55,0	46,5
Moins de 40 ans	159	81	6 838	4 757	241,4	124,2	23,0	8,6
40 à moins de 50 ans	198	138	6 029	7 033	223,7	183,0	23,7	15,5
50 à moins de 60 ans	231	153	5 294	6 053	235,5	193,8	6,6	20,7
60 ans et plus	181	131	1 483	2 098	94,3	87,7	1,7	1,6

Source : Agreste, RGA – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

En 2010, près de 70% des chefs d'exploitations n'avaient pas de successeurs connus ou ne savaient pas. Ils représentaient déjà 55% de la surface agricole totale.

Ce non renouvellement déjà annoncé dès 2010 induit une chute de -13% des chefs d'exploitation tandis que le nombre d'exploitations avait déjà chuté de -35%.

Tableau – Situation des chefs d'exploitation de plus de 50 ans en 2010

	Exploitations		SAU (ha)	
	2000 ¹	2010 ²	2000	2010
Total chefs de plus de 50 ans	412	308	6 778	10 631
Autre successeur (non coexploitant)	122	95	2 651	4 706
Pas de successeur, l'expl. va disparaître	79	68	588	1 376
Ne sait pas	211	144	3 538	4 508

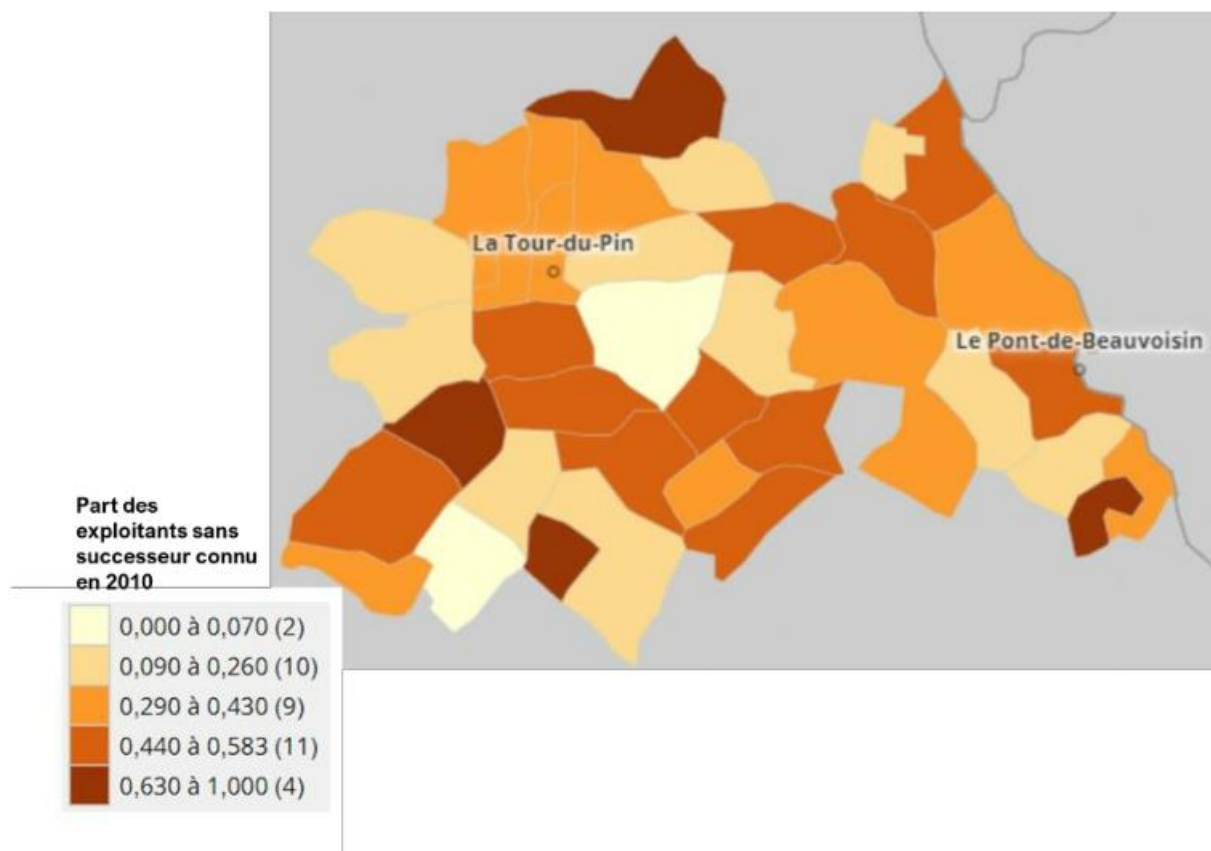
Source : Agreste, RGA – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

Plusieurs éléments peuvent limiter le renouvellement complet des générations agricoles :

- un manque de transmission anticipée
- un décalage entre l'offre et la demande
- un agrandissement des structures, une lourdeur accrue de capitaux à mobiliser
- des problématiques économiques de filières
- des problématiques de conditions de vie et de travail
- des difficultés d'accès au foncier, des contraintes de décohabitation entre cédant et repreneurs

La carte ci-dessous affiche la part des exploitations sans successeurs connus en 2010.

Carte – Part des exploitations sans successeur connu en 2010

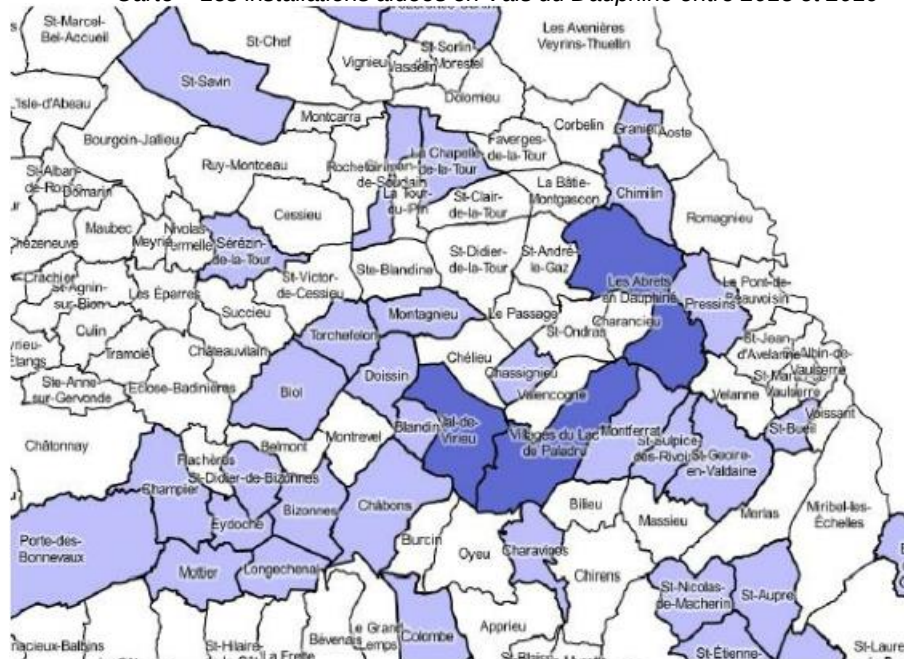


Source : CERESCO, 2021 d'après données Agreste, RGA – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

En Vals du Dauphiné (ci-contre), on observe une concentration des installations aidées sur un arc de cercle Vals de Virieu, les villages du Lac de Paladru, les Abrets en Dauphiné

Les installations aidées en Isère se sont plutôt concentrées dans la partie Sud du Département (cf. carte page suivante)

Carte – Les installations aidées en Vals du Dauphiné entre 2015 et 2019



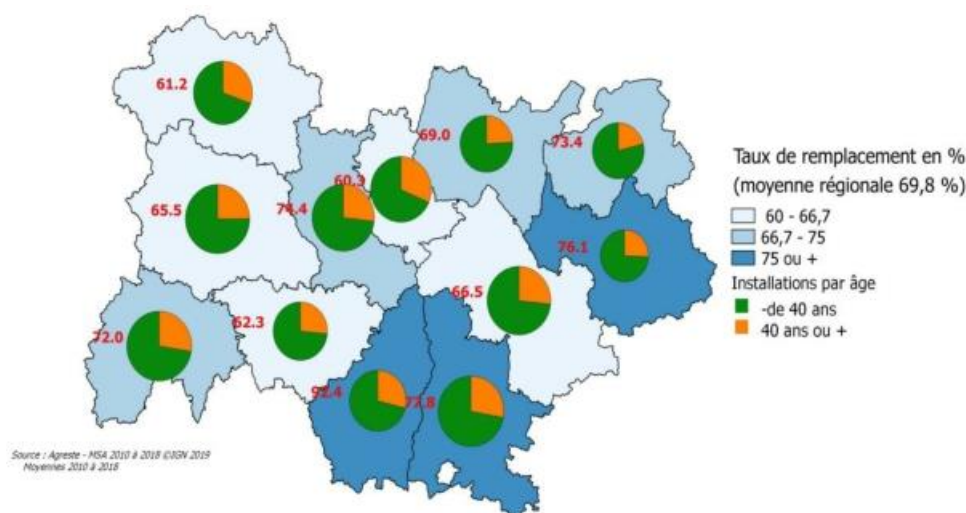
Source : Préfecture de l'Isère, DDT

Carte – Localisation des installations aidées en Isère, entre 2015 et 2019

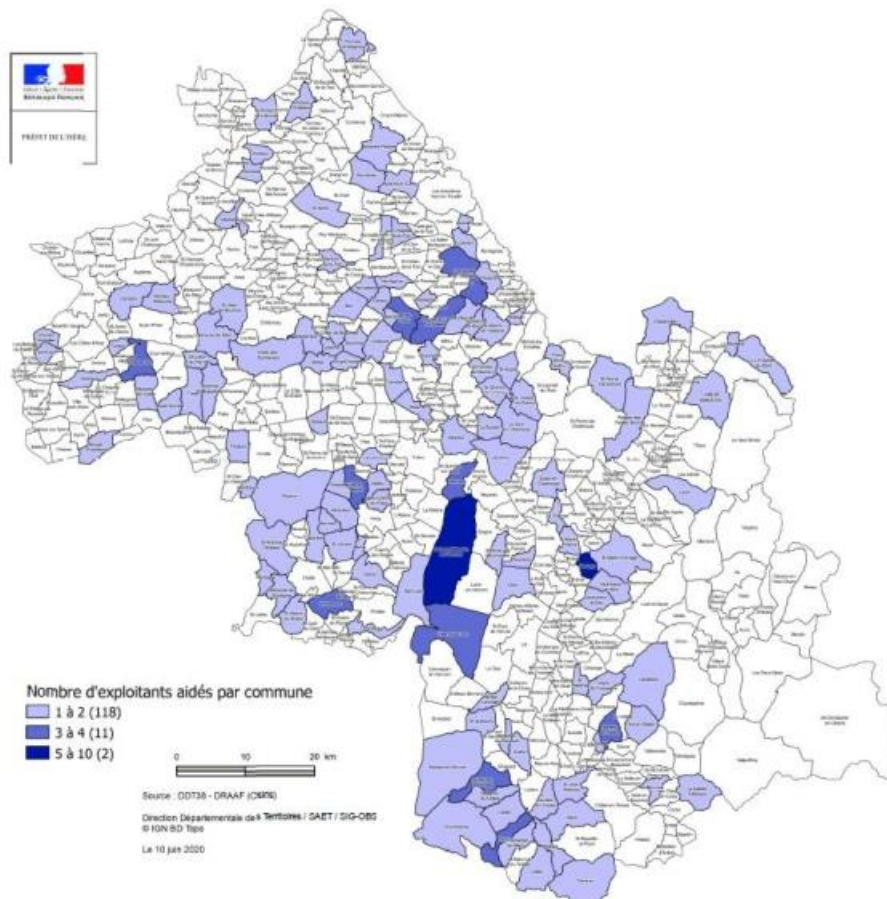
L'Isère affiche un taux de remplacement de 66,5% (le 4^{ème} rang régional) plus bas que les départements voisins de la Savoie, de la Drôme et de la Loire mais plus élevé que ceux de l'Ain et du Rhône.

Le renouvellement des générations agricoles en Isère n'est donc pas pleinement assuré. Toute chose égale par ailleurs, le nombre d'exploitation agricole pourrait donc encore baisser.

Carte – Le taux de remplacement agricole et la part des installations par âge



Source : CRIT, DRAAF Auvergne Rhône Alpes



□ Les installations agricoles en Vals du Dauphiné

Le territoire enregistre 90 installations agricoles entre 2012 et 2017.

Parmi elles, 71% de moins de 40 ans et donc 29% plus de 40 ans. Les installations sont donc portées par les Jeunes agriculteurs (au sens légal de moins de 40 ans) mais les installations « tardives » pèsent toutefois dans le total.

Près de 60% des installations se font en systèmes d'élevages. Les bovins lait représentent à eux seuls 34% des installations.

Les installations tardives s'orientent davantage vers le maraîchage, les grandes cultures

Tableau – Cumul des installations entre 2012 et 2017 en Vals du Dauphiné

Cumul des installations de 2012 à 2017	Nombre d'installés de 40 ans et moins	Nombre d'installés de plus de 40 ans	Nombre TOTAL d'installés hommes	Nombre TOTAL d'installés femmes	Nombre TOTAL d'installés
F/L, Maraîchage, Cultures céréalières	7	9	10	6	16
Bovins laits, viande, mixte	22	5	21	6	27
Ovins, Caprins	4	0	S	S	4
Porcins, équins, volailles, lapins	11	4	4	11	17
Polyculture	5	S	3	4	7
Filière bois	S	0	S	0	S
Travaux Agricoles, Paysagistes	14	5	17	S	19
TOTAL COMMUNES VALS DU DAUPHINE cumul 2012 à 2017	64	27	58	33	91

Source : Données Chambre d'agriculture de l'Isère

C- La collecte et transformation agroalimentaire

C.1- Un poids économique de l'agroalimentaire, mais un manque de connexion avec l'agriculture locale

D'une manière générale, l'Isère se distingue par une industrie agroalimentaire (hors artisanat) représentant 100 salariés (4^e rang régional) dans 290 établissements. Deux secteurs d'activité ont une position centrale dans le département :

- l'industrie des viandes, particulièrement dans la préparation de produits à base de viande (17 % des salariés),
- et l'industrie laitière couplée à la fabrication de fromages (28 % des salariés).

Les Vals du Dauphiné se caractérisent par un poids hégémonique de l'industrie de la transformation des viandes concentrant 80% des effectifs salariés de l'agroalimentaire (Isère : 20%). Mais cette industrie agroalimentaire n'est pas connectée à la production locale. On constate aussi un moindre poids de l'industrie laitière qui représente 20% des salariés totaux de l'agroalimentaire. Les principaux collecteurs sont en effet hors du territoire mais en Isère (Ex : Danone, Sodial). On note que la fruitière de Domessin (Intermarché) est un transformateur local

Tableau – Analyse comparative du tissu agroalimentaire entre les Vals du Dauphiné et l'Isère

groupe ou sous-groupe	nombre d'établissements	effectif salarié au 31/12	nombre d'établissements	effectif salarié au 31/12	Part des établissements		Parts des salariés	
					CCVD	Isère	CCVD	Isère
Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande	5	619	22	953	2%	6%	80%	20%
Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales	1	1	3	4	0,4%	1%	0,1%	0,1%
Fabrication de produits laitiers	2	37	22	1187	1%	6%	5%	25%
Travail des grains ; fabrication de produits amylacés	2	4	5	98	1%	1%	1%	2%
Fabrication d'autres produits alimentaires	1	22	36	625	0%	10%	3%	13%
Fabrication d'aliments pour animaux	1	22	4	170	0%	1%	3%	4%
Fabrication de boissons	1	31	16	474	0%	4%	4%	10%
Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	4	28	46	514	2%	13%	4%	11%
Commerce de gros d'animaux vivants	3	8	17	84	1%	5%	1%	2%
Total industrie agroalimentaire	20	772	186	4 714				
Total industrie manufacturière	194	4193	2940	70562				

Source : Données DRAAF Auvergne Rhône Alpes - 2021

Le tableau ci-dessous liste les principaux employeurs agroalimentaires du territoire, caractérisé par le poids de l'industrie de produits carnés.

Tableau – principaux établissements agroalimentaires sur le territoire des Vals du Dauphiné

nom de l'entreprise	code NAF	activité	commune	tranche d'effectif
AOSTE SNC OU A SNC	1013A	Prépa. indust. produits à base de viande	Aoste	200 et plus
ALPIFEED SARL GROS	1091Z	Fabric. d'aliments pour animaux de ferme	Les Abrets en Dauphiné	[20 , 50[
CHARVERON FRERES	1011Z	Transf. & conserv. viande de boucherie	Saint-Jean-de-Soudain	[20 , 50[
SAS BIGALLET	1107B	Production de boissons rafraîchissantes	Val-de-Virieu	[20 , 50[
CHOCOLATERIE DE MARLIEU	1082Z	Fabric. de cacao, chocolat & confiseries	Chimilin	[20 , 50[
SARL FRUITIERE DE DOMESSIN	1051C	Fabrication de fromage	Val-de-Virieu	[20 , 50[
COOPERL ARC ATLANTIQUE	1011Z	Transf. & conserv. viande de boucherie	Saint-Jean-de-Soudain	[50 , 100[

Source : Données DRAAF Auvergne Rhône Alpes - 2021

Dans le détail le tissu agroalimentaire présent en Vals du Dauphiné est listé ci-dessous par types d'activité agroalimentaire : produits carnés, transformation boulangerie-pâtisserie dominant.

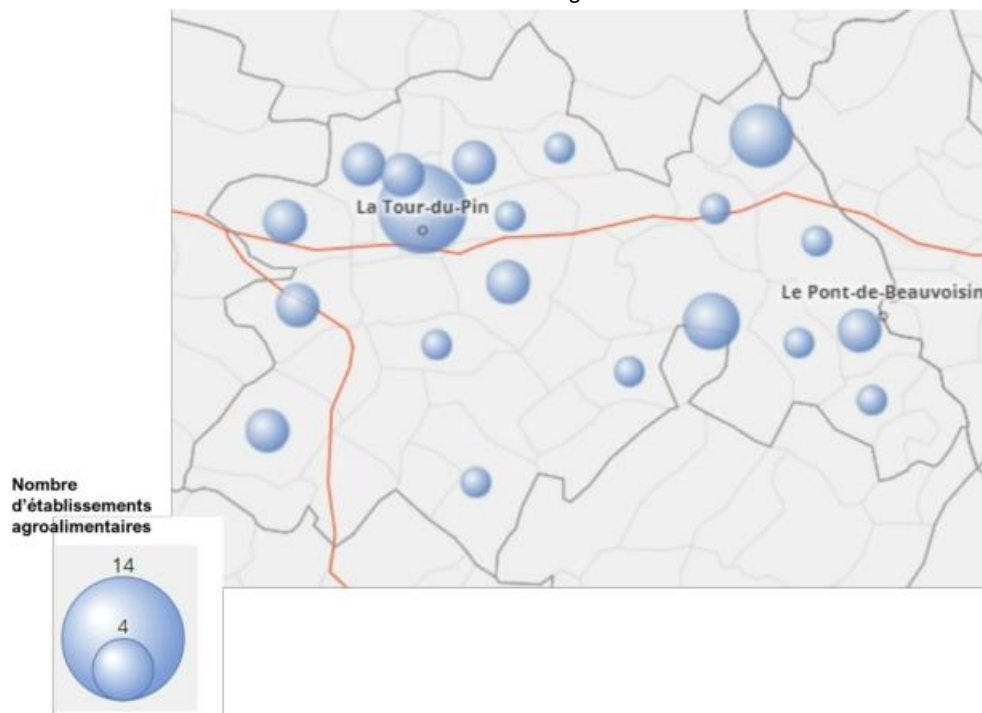
Tableau – Détail des secteurs d'activités agroalimentaires présents en Vals du Dauphiné

	Total	Total hors Boulangerie-Pâtisserie
Total général	80	45
10.71C - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	35	
10.11Z - Transformation et conservation de la viande de boucherie	6	13%
10.71D - Pâtisserie	6	13%
10.13B - Charcuterie	4	9%
10.71B - Cuisson de produits de boulangerie	4	9%
10.72Z - Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conserva	4	9%
10.82Z - Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	4	9%
10.13A - Préparation industrielle de produits à base de viande	2	4%
10.51C - Fabrication de fromage	2	4%
10.61A - Meunerie	2	4%
10.83Z - Transformation du thé et du café	2	4%
10.91Z - Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	2	4%
10.39B - Transformation et conservation de fruits	1	2%
10.41A - Fabrication d'huiles et graisses brutes	1	2%
10.51A - Fabrication de lait liquide et de produits frais	1	2%
10.85Z - Fabrication de plats préparés	1	2%
10.89Z - Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	1	2%
10.92Z - Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie	1	2%

Source : CERESCO, 2021 – d'après données SIRENE

La carte ci-dessous localise le nombre d'établissements agroalimentaires. 3 pôles s'observent : la Tour du Pin, le Pont de Beauvoisin, Aoste.

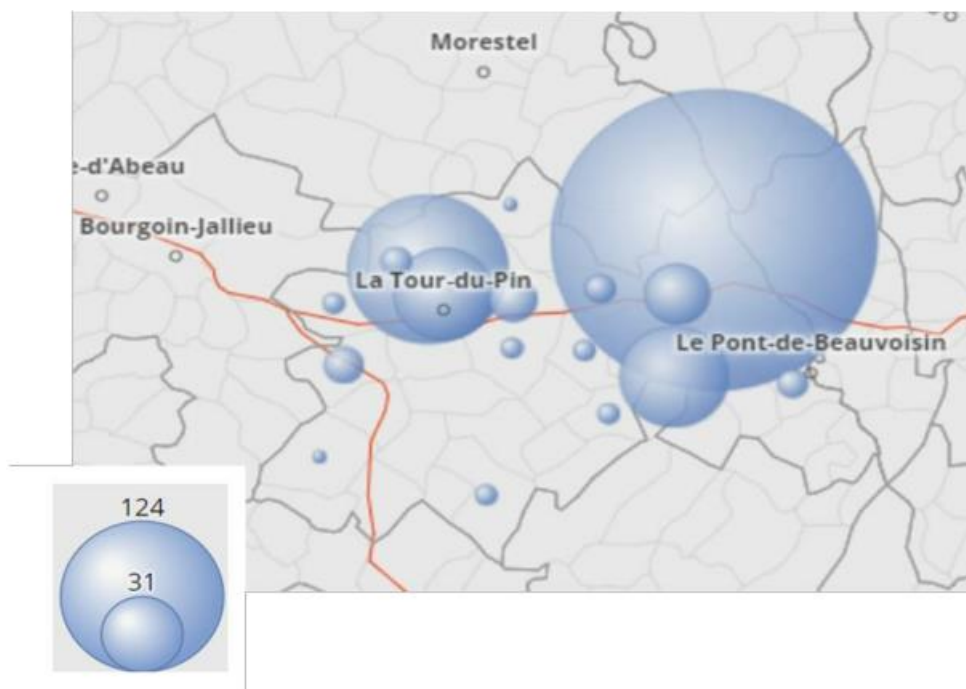
Carte – Localisation communale des établissements agroalimentaires



Source : CERESCO, 2021 – d'après données SIRENE

La carte ci-dessous localise les effectifs d'emplois salariés dans l'agroalimentaire. On observe distinctement le poids de l'industrie des Jambons d'Aoste

Carte – Localisation communale des effectifs salariés du secteur agroalimentaire



Source : CERESCO, 2021 – d'après données SIRENE

La carte ci-dessous localise les principaux acteurs agroalimentaires présents en Isère. Tous ne sont pas connectés à la production agricole départementale, la connexion étant principalement pour le secteur ici laitier.

Carte – Les principales industrie agroalimentaires de l'Isère

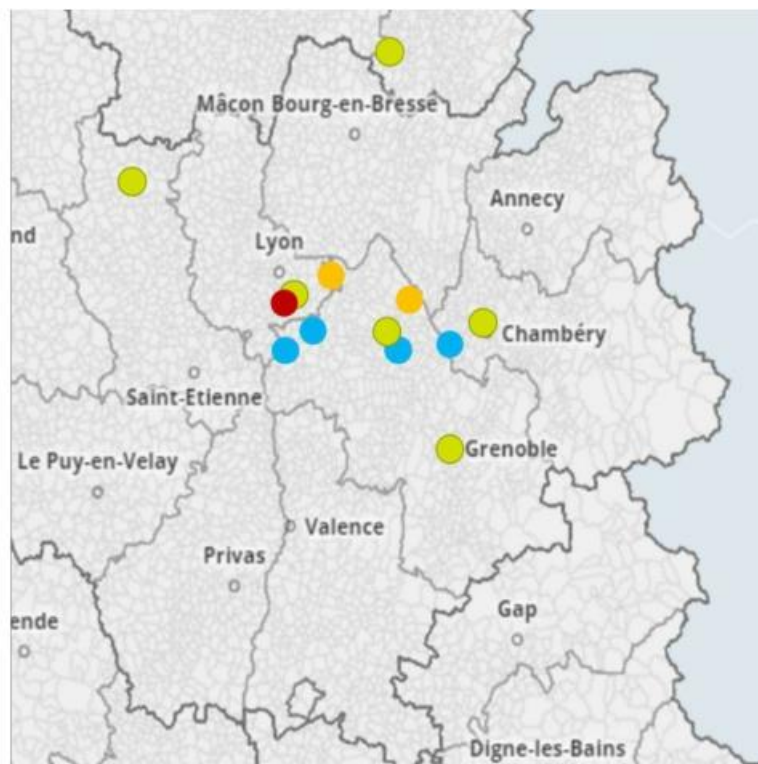


C.2- Focus parmi les acteurs agroalimentaires clés pour les Vals du Dauphiné

La carte ci-dessous localise elle les coopératives et les industries agroalimentaires liées à la production agricole des Vals du Dauphiné.

Carte – Localisation des IAA connectées à la production agricole des Vals du Dauphiné

- **Filière céréales :**
Maison François Cholat (site de production)
Groupe Oxyane (siège – Pusignan, 69)
- **Filière lait :**
-Fruitière de Domessin
-Sodiaal Vienne
-Danone St Just Chaleyssin
- **Filière viande (bovine)**
-Abattoir de Cuiseaux (Bigard), 1^{er} abattoir du cheptel de l'Isère
-Abattoir de Roanne (Sicarev, Dauphidrom)
-Abattoir de Grenoble (public)
-Abattoir de Chambéry (public)
-Abattoir de Corbas (privé)
-Atelier de la Tour du Pin (privé)
- **Filière fruits et légumes :**
-Marché de gros de Corbas (69), 2nd marché de gros de fruits et légumes de France



Source : CERESCO, 2021

Les collecteurs locaux en grandes cultures sont principalement Oxyane, et la Maison François Cholat.

Pour les fruits et légumes, la production locale reste résiduelle. Le marché de gros de Lyon-Corbas (marché privé à la différence des MIN comme celui de Grenoble) est le second marché de France en fruits et légumes (300 000 tonnes) après Rungis.

Pour la filière viande, on observe divers acteurs. L'organisation de producteurs « Dauphidrom » elle-même liée au groupe « SICAREV » (abattoir à Roanne). Des négociants metteurs en marché (ex : la Passageoise). Les abattoirs sont localisés en Isère (Grenoble), en Savoie (Chambéry), dans le Rhône (Corbas) mais également en Loire (Roanne) ou encore en Saône et Loire (Cuiseaux – groupe Bigard).

Pour la filière lait, les opérateurs sont Sodiaal et Danone ou encore la Fruitière de Domessin (Intermarché).

L'industrie de première transformation étant une industrie dégageant insuffisamment de valeur, la stratégie économique est plutôt celle des volumes ce qui engendre une forme de concentration dans ce secteur.

D- Les circuits courts et filières de proximité

D.1- La dynamique des circuits courts

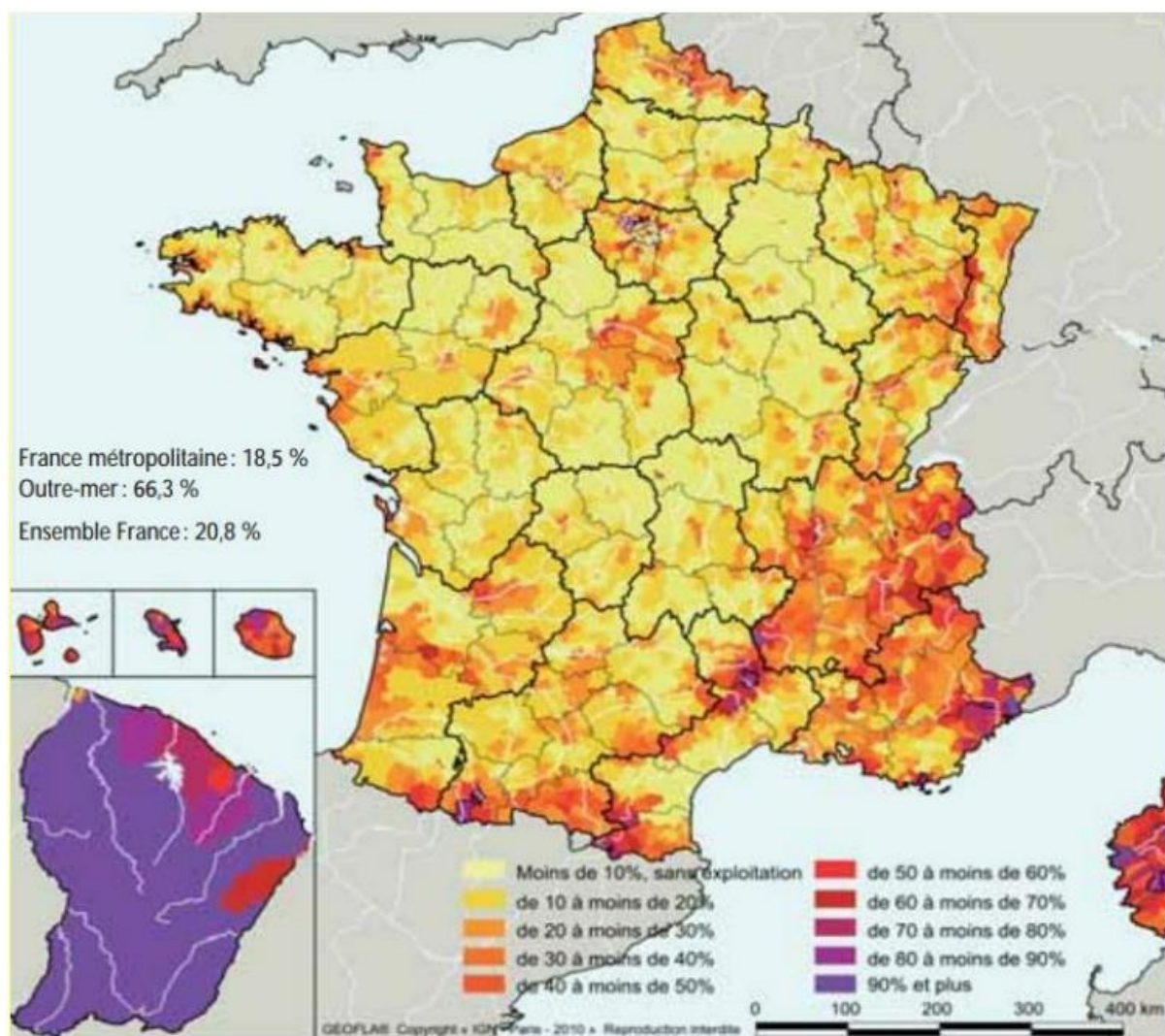
Les circuits courts en France représentent 21% des exploitations en 2010. Ils se concentrent dans le quart Sud Est , dans les aires urbaines, dans les massifs ainsi qu'en Outre-Mer .

Plus une « région agricole » est diversifiée (cf. diversité des orientations économiques agricoles) plus les circuits courts sont présents. Inversement, plus la « région agricole » est spécialisée, plus ces productions sont organisées en « grandes filières ».

Quelques repères :

- France : 21% des exploitations mais seulement 3% à 6% de parts de marchés
- Périmètre Rhône Alpes : 27%
- Isère : 26% des exploitations (3ème département)
- CC Vals du Dauphiné : 18% des exploitations

Carte – La France des circuits courts

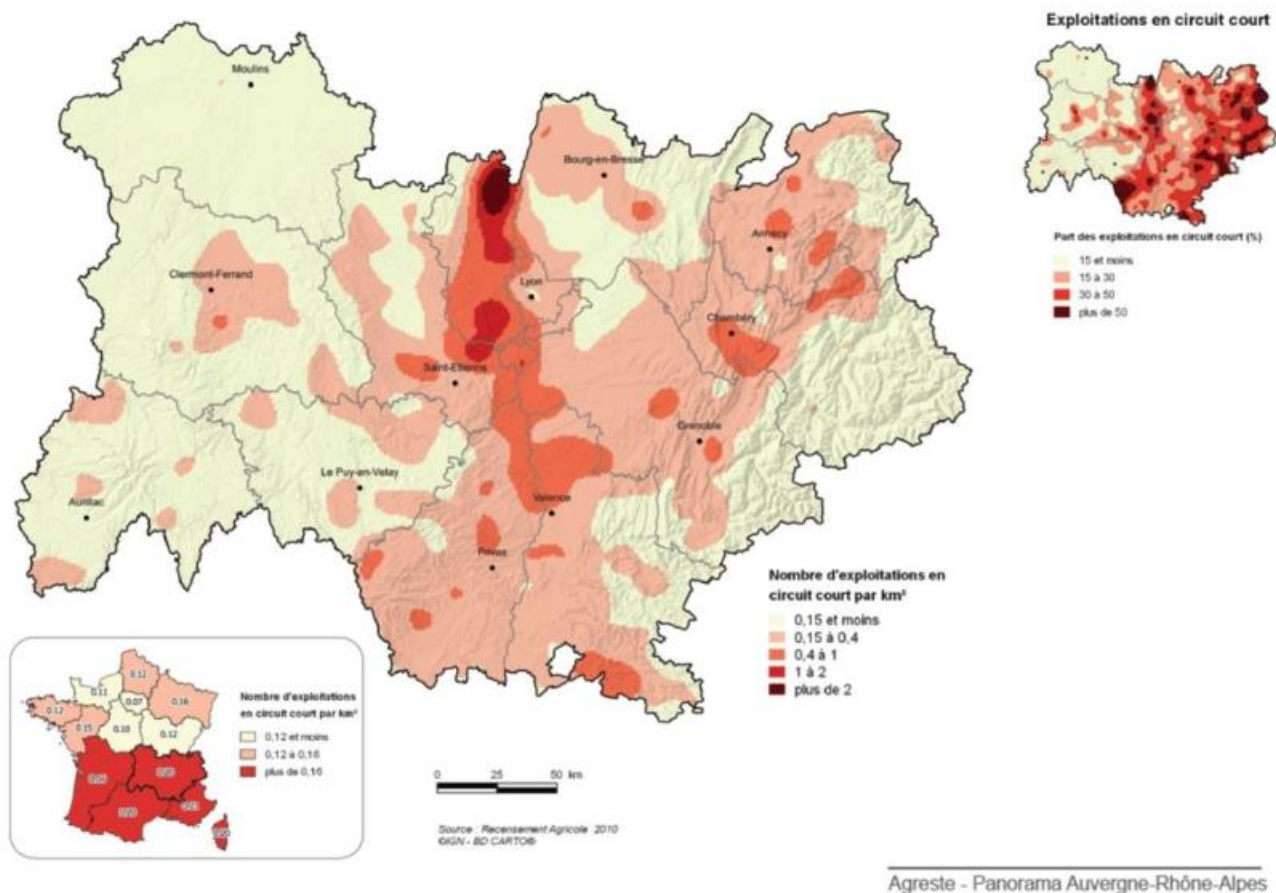


Source : Agreste - RGA

La géographie des circuits courts en Auvergne Rhône Alpes démontre nettement une présence de ceux-ci plus forte en périmètre « Rhône Alpes » qu'en Auvergne. Le secteur de la Vallée du Rhône concentre les circuits courts en raison du poids de la viticulture et des productions périurbaines de fruits et légumes. 53 % des exploitations en circuits courts sont sur l'axe Rhône/Isère/Drôme/Ardèche avec forte concentration dans le Rhône

Les circuits courts se concentrent également dans les massifs en parts du total des exploitations.

Carte - Les circuits courts en Auvergne Rhône Alpes

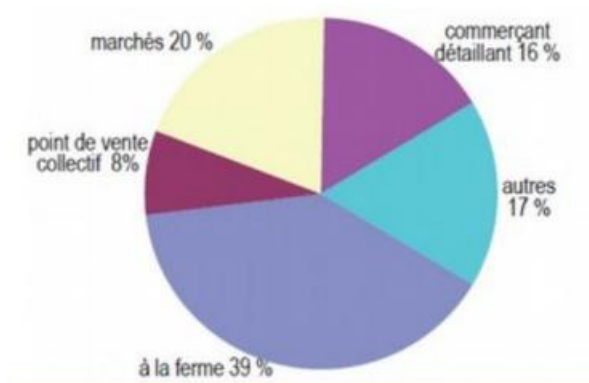


Graphique – Les modes de ventes en circuits courts en Auvergne Rhône Alpes

Les modes de commercialisation en circuits courts restent traditionnels et dominés par la vente directe à la ferme, les marchés de plein de vent.

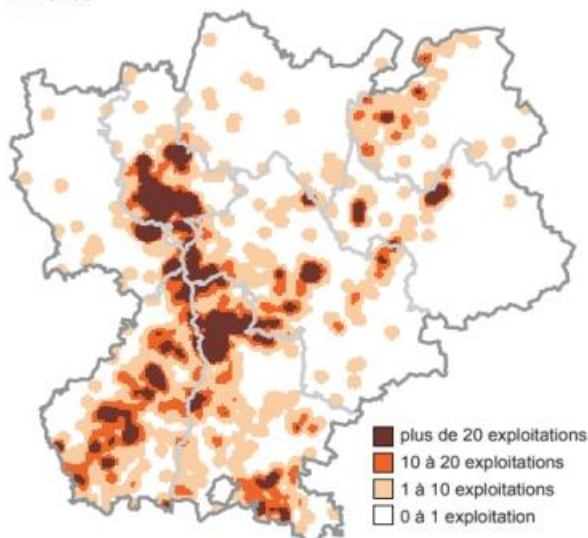
Ceci questionne car le consommateur aura besoin de praticité d'accès.

Mais les circuits courts sont également une charge de travail agricole production, transformation, conditionnement, vente

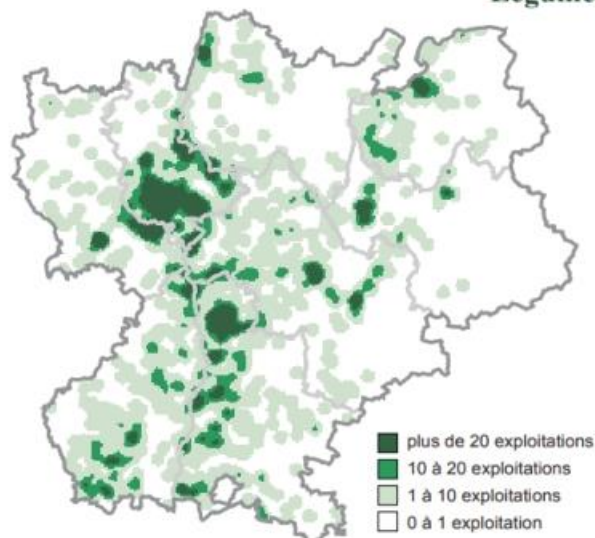


Cartes – Des bassins de productions en circuits courts, des complémentarités à activer

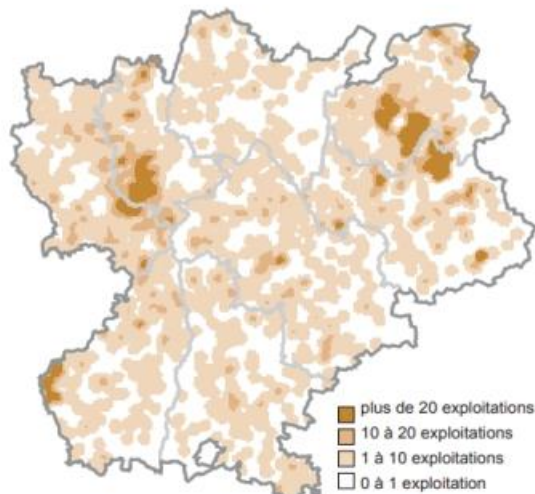
Fruits



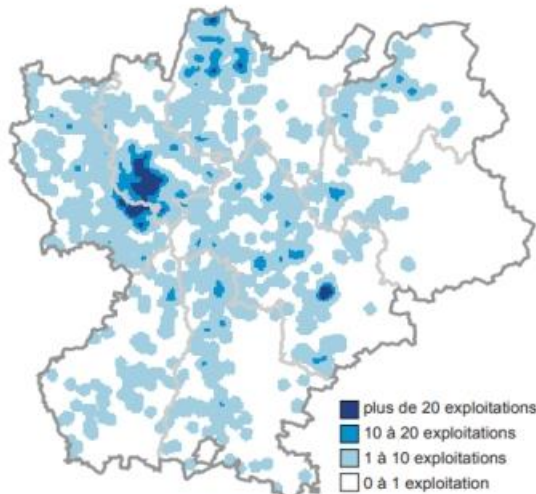
Légumes



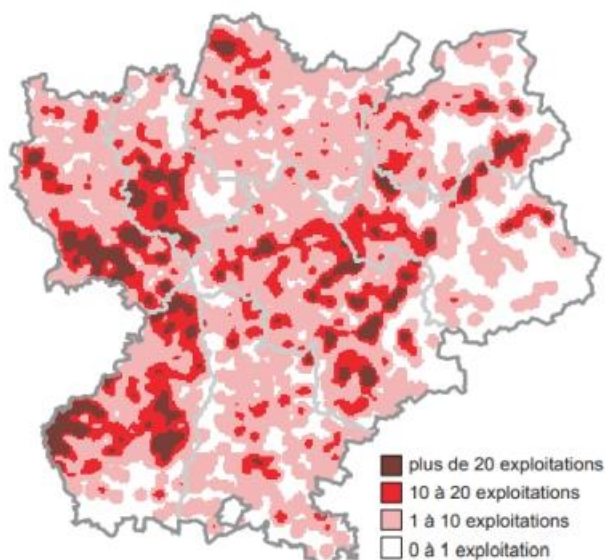
Produits laitiers



Oeufs et volailles



Autres produits animaux



Des filières locales sont à organiser mettant à profit des bassins de productions complémentaires.

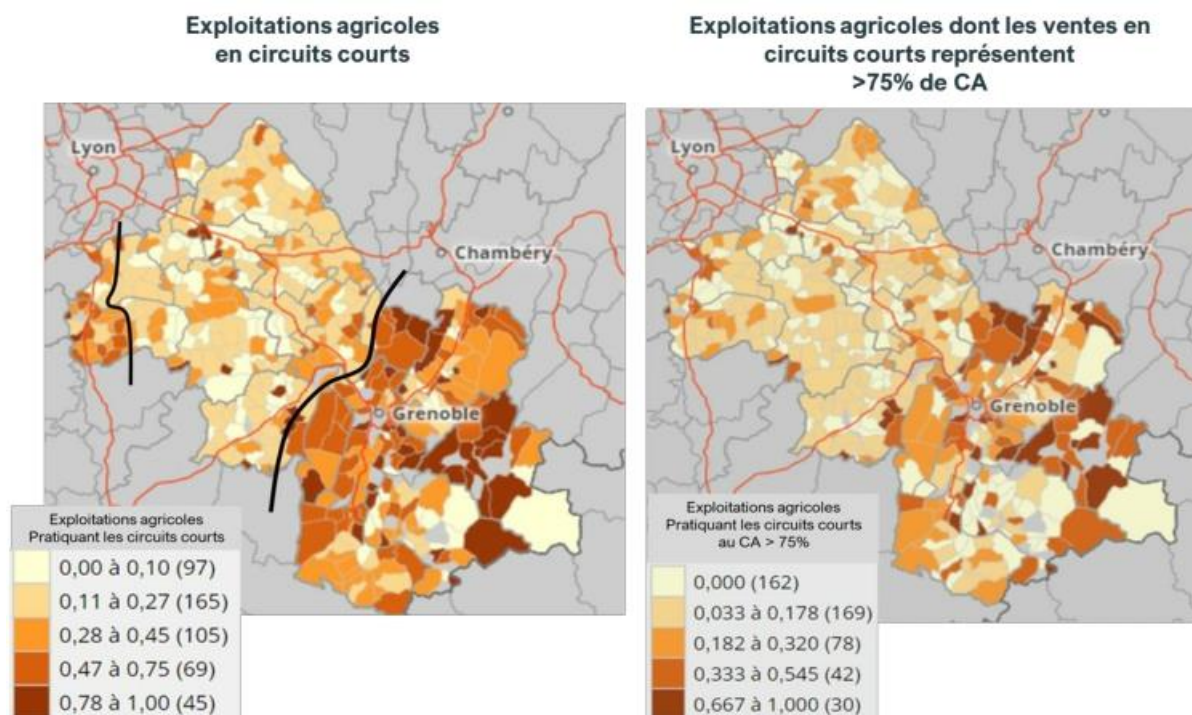
D.2- Les circuits courts en Isère et en Vals du Dauphiné

Les 2 cartes ci-dessous restituent la localisation des exploitations en circuits courts tous chiffres d'affaires confondus, et celles tirant plus de 75% de leur chiffre d'affaires en circuits courts.

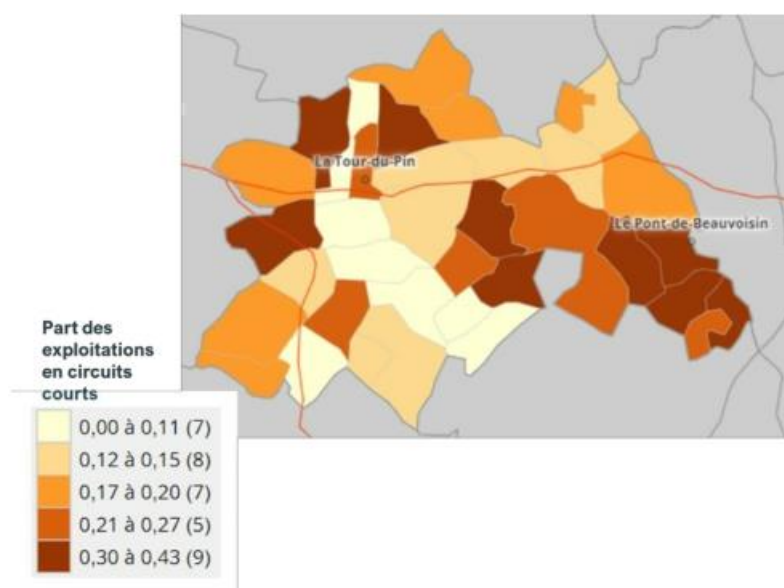
Les circuits courts en Isère (26% des exploitations) se concentrent ainsi dans la partie Sud du département, sur les massifs et dans une moindre mesure en vallée du Rhône. On observe une nette « cassure » entre le Sud et le Nord Isère sur le sujet des circuits courts.

Le Nord Isère mais également la Bièvre ou encore la vallée de l'Isère en direction de la Drôme sont ainsi davantage des zones de « grandes filières ». C'est d'ailleurs dans cette vaste zone que le potentiel de production agricole est le plus élevé.

Cartes – Les circuits courts en Isère



Source : CERESCO, 2021 d'après données Agreste, RGA



Les modes de commercialisations en circuits courts en Isère restent là encore plutôt traditionnels à l'instar de la France et l'Auvergne Rhône Alpes.

Mais l'Isère se distingue par le poids du format « points de vente collectif ». La vente directe au consommateur, sans intermédiaire, est la solution la plus répandue : 45 % des exploitations vendent directement à la ferme et 19 % sur les marchés.

Tableau – Comparatif interdépartemental des modes de ventes en circuits courts

Nombre de citations (3 réponses possibles par expl.)	Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
A la ferme	6 888	628	927	1 188	1 204	774	689	673	805
Sur les marchés	3 304	233	467	546	499	461	687	188	223
Commerçant détaillant	2 564	189	657	380	274	290	216	217	341
En point de vente collectif	1 403	112	148	238	257	156	196	239	57
En tournée, à domicile	818	58	121	125	152	129	159	27	47
Grandes et moy. surfaces	553	47	66	106	70	78	58	73	55
En paniers (type AMAP)	447	20	39	52	105	58	110	39	24
Restauration commerciale	365	20	60	52	45	47	58	31	52
En salons et foires	330	19	79	55	68	35	30	20	24
Restauration collective	142	5	15	16	18	27	35	13	13
Par correspond. ou internet	132	4	20	40	16	24	15	7	6

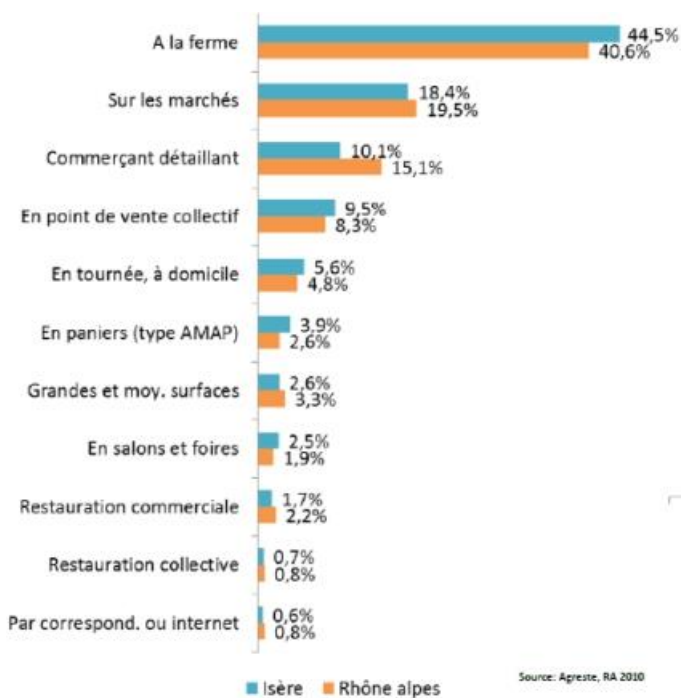
Source : Agreste, RGA – DRAAF Auvergne Rhône Alpes

Les produits les plus commercialisés en circuits courts en Isère sont les produits carnés représentant près de 50% des exploitations en circuits courts.

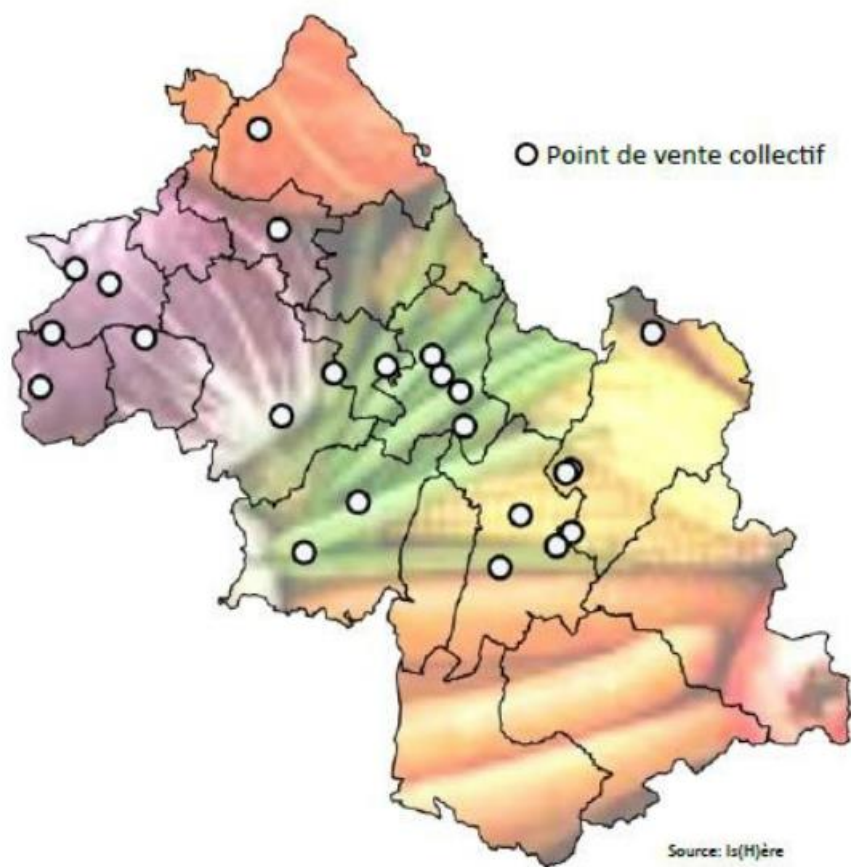
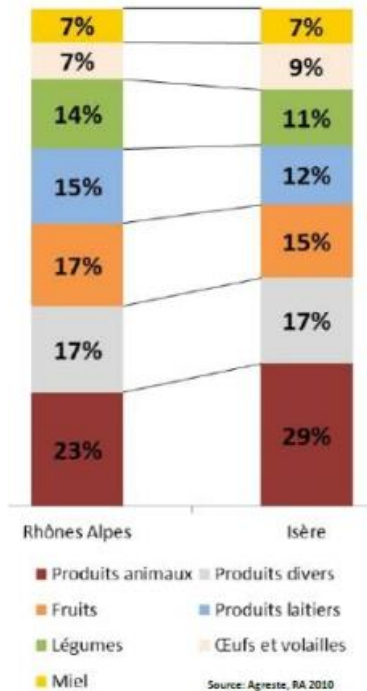
Nombre d'exploitations vendant en circuits courts	Rhône-Alpes	Ain	Ardèche	Drôme	Isère	Loire	Rhône	Savoie	Haute-Savoie
Produits animaux	3 057	295	603	273	617	473	278	279	239
Produits divers	2 317	189	369	595	367	194	312	130	161
Fruits	2 219	31	479	520	315	191	489	91	103
Produits laitiers	2 003	11	224	167	238	263	278	347	375
Légumes	1 866	110	256	366	257	164	525	72	116
Œufs et volailles	979	147	71	106	199	180	184	40	52
Miel	918	101	132	135	152	66	55	150	127
Au moins un produit (hors vin)	10 540	856	1 584	1 724	1 688	1 215	1 446	973	1 054
dont plus de 75% du CA total	5 074	403	845	663	780	507	730	534	612
50 à 75% du CA total	1 008	66	120	200	195	118	139	94	76
10 à 50 % du CA total	2 083	151	299	359	338	300	322	157	157
- de 10% du CA total	2 375	236	320	502	375	290	255	188	209
Vin	1 962	139	158	144	46	89	1 206	146	34

Graphique – Comparatif des circuits courts en Isère et périmètre Rhône Alpes

Circuits de ventes en circuits courts



Types de produits commercialisés



D.3- La diversification, y compris par l'agrotourisme

Le diagnostic PSADER précisait dans le passé que « l'offre agritouristique des Vals du Dauphiné est faible et limitée à certaines prestations »

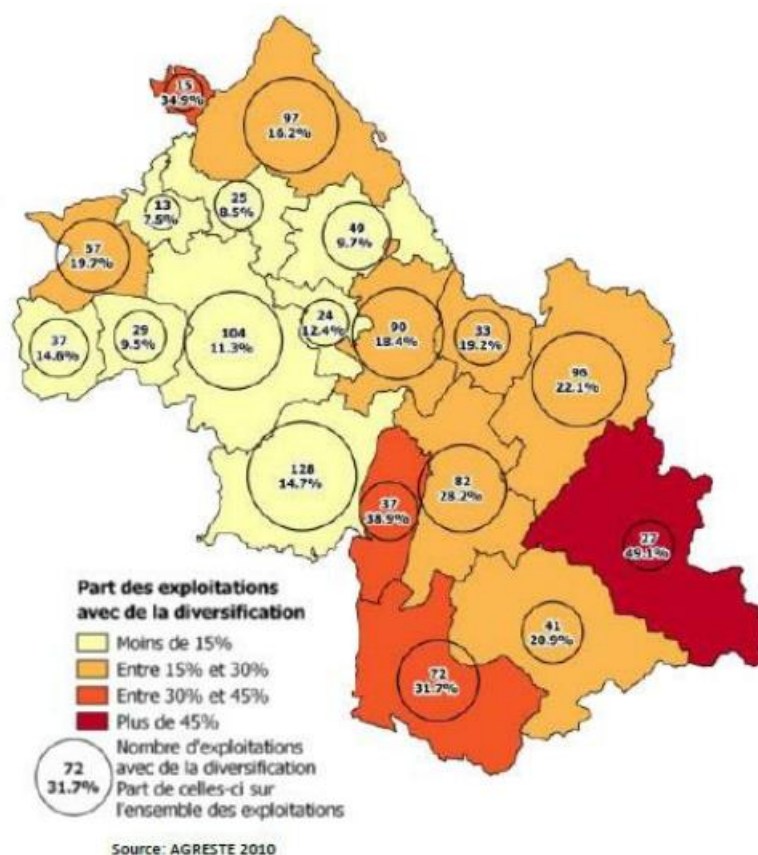
L'agritourisme ou accueil à la ferme est l'ensemble des activités exercées par des agriculteurs et issues de la combinaison d'une activité agricole et d'une activité touristique (lien économique) à destination de touristes ou d'une clientèle de proximité.

Les exploitations concernées proposent les prestations agritouristiques suivantes : ferme pédagogique, ferme équestre, gîte, chambres et tables d'hôtes.

Hormis les fermes équestres, ces activités d'accueil ne s'inscrivent donc pas dans une stratégie de valorisation directe des produits (comme c'est le cas des fermes auberges, goûters ou visite découverte à destination d'adultes ciblés comme de futurs clients et auprès de qui il est nécessaire de faire connaître ses produits).

Les activités de ferme pédagogique et d'hébergement sont développées en parallèle des activités agricoles et ont peu de liens avec la transformation et/ou la vente directe. Pour l'accueil pédagogique, c'est avant tout le désir d'ouverture vers l'extérieur qui motive les agriculteurs à ouvrir leurs portes, tandis que pour l'hébergement, les objectifs poursuivis sont à la fois patrimoniaux et économiques.

Carte – Parts des exploitations en Isère avec de la diversification



Commentaire : 1 035 exploitations (16 % de l'ensemble) sont engagées dans des activités de diversification. La transformation des productions agricoles est l'activité la plus représentée avec 590 exploitations, soit environ une exploitation sur deux.

Conclusion

Cinq principales entités géographiques marquent le territoire : le plateau des Balmes, la Vallée du Guiers, la Vallée de la Haute Bourbre, La Vallée de la Moyenne Bourbre, la Vallée de l'Hien. L'agriculture en Vals du Dauphiné couvre 68% du territoire, mais l'attractivité résidentielle des Vals du Dauphiné induit une consommation du foncier agricole. Le territoire a ainsi perdu -367 ha entre 2006 et 2016 (source : observatoire national, Cerema) ou environ 10 exploitations de 39 ha en moyenne, soit l'équivalent de l'autonomie alimentaire de la commune de Doissin.

L'agriculture a également subi une perte de -35% d'exploitations (Isère : -28%) entre 2000 et 2010) et de -26% des emplois (Isère -21%). Malgré cette chute, l'agriculture représente encore 3% des emplois locaux soit 2 fois qu'au niveau départemental (Isère : 1,6%). Toute chose égale par ailleurs, elle risque de perdre -25% d'exploitations par le manque de renouvellement des générations d'exploitants, certains restant sans successeur connu.

La tendance structurelle est celle d'une spécialisation par bassins de productions. L'agriculture en Vals du Dauphiné est dominée par l'élevage bovin (dont la production laitière) et les surfaces dédiées à l'alimentation animale. Les Vals du Dauphiné sont l'un des bassins laitiers de l'Isère. Des restructurations d'exploitations se sont opérées en élevage laitier aboutissant à une forme de concentration sur des moyennes et grandes exploitations. D'autres ont muté par le passé du lait vers l'élevage allaitant. La 3^{ème} principale production est celle dite « des grandes cultures » à destination de l'élevage (alimentation animale) ou humaine (filière panifiable). Les productions de fruits et légumes sont quant à elles plus résiduelles.

Les productions de qualité sont présentes avec l'IGP St Marcellin, le bio (5% de la surface agricole), ou encore le label rouge (ex : raclette fruitière de Domessin). Ces systèmes de valorisation par une démarche « qualité » ne sont toutefois pas dominants dans le territoire. D'autres démarches peuvent exister autour du « Haute Valeur Environnementale (HVE3) ».

Les productions agricoles sont plutôt valorisées en grandes filières via des outils de transformation hors du territoire mais restant en Isère pour l'industrie laitière et en région ou à proximité immédiate pour les abattoirs. L'agroalimentaire présent sur les Vals du Dauphiné est plutôt centré sur la transformation de produits carnés qui domine en termes d'emplois, mais ce tissu n'est pas connecté à la production locale. Des collecteurs « locaux » en grandes cultures sont eux connectés à la production locale, de même que pour le lait.

Les principaux opérateurs en lien avec l'agriculture sont ici Oyxane, Maison François Cholat, Sodiaal, Danone, Fruitière de Domessin (groupe Agro mousquetaire - Intermarché), ou encore les abattoirs de Grenoble, Chambéry, Corbas, Roanne (SICAREV, Dauphidrom), Cuiseaux (Bigard).

La protection du foncier et sa visibilité dans le temps (planification urbaine), le maintien de la « fonctionnalité » (cf. règles d'urbanisme du PLUi-H), l'accessibilité au foncier par le stockage et le portage, la transmission anticipée et l'installation (parfois progressive) sont des enjeux prégnants. L'installation agricole est nécessaire tant pour la sécurisation des filières agricoles qu'une opportunité de diversification de la « ferme Vals du Dauphiné ».

La diversification (ex : élevage mixte lait et viande, activité de transformation), **le développement de productions diversifiantes d'autres élevages** (ex : productions fermières) et de productions végétales (ex : fruits, légumes) sont des opportunités de « résilience » à l'échelle globale du territoire (cf. adaptation, rebonds en cas de choc), et de création de valeur ajoutée.

L'accompagnement de la compétitivité des exploitations (prix, qualité), la création de valeur sont également nécessaires. Ceci peut passer par diverses stratégies que sont la diversification agricole ou non agricole (ex : agritourisme), la segmentation qualité, la transformation, l'intégration de la fonction de distribution, l'organisation collective et la contractualisation, l'innovation, etc..

La transition agroécologique et énergétique sont des opportunités agricoles en réponse aux enjeux spatiaux (eau, paysage, biodiversité), et une opportunité économique de diversification de revenus, de développement de filières « qualité » autour de la « naturalité ».

S'agissant de la commercialisation des produits agricoles, compte tenu de l'agriculture présente, le territoire paraît devoir miser sur des « filières de proximité », c'est-à-dire une forme intermédiaire entre les grandes filières et les circuits courts. **Filières longues et circuits de proximité ne sont pas à opposer mais complémentaires compte tenu de l'agriculture en Vals du Dauphiné. Pour les consommateurs locaux, mais également pour l'agriculture (cf. conditions de travail et de vie), une meilleure praticité d'accès aux circuits courts sont essentielles.**

3-Comprendre l'alimentation : décryptage des pratiques d'achats, des comportements alimentaires, et prospective

A- Les comportements alimentaires ont évolué

A.1- Cinquante ans de mutations alimentaires



Un portrait de la France en 2025 a été réalisé, sur la base de projections démographiques, de revenus, de modes de vie, etc., complétées par des projections concernant les circuits de distribution commerciale alimentaire et la consommation des ménages (dépense alimentaire globale et par catégorie de produits).

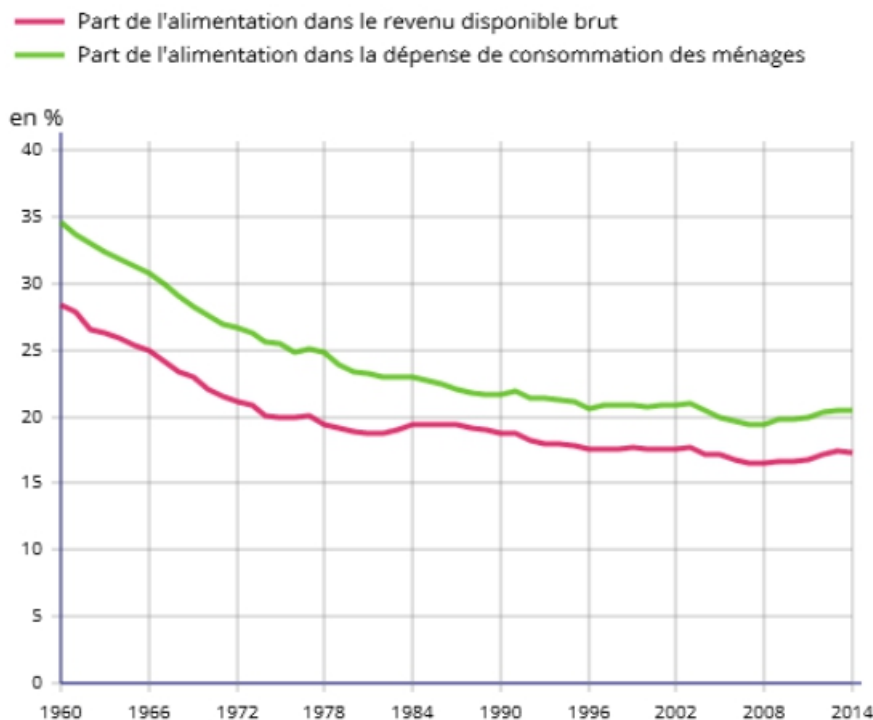
Depuis 1960, les ménages consacrent à l'alimentation une part de plus en plus réduite de leur dépense de consommation : 20 % en 2014 contre 35 % en 1960.

En cinquante ans, la consommation alimentaire par habitant a malgré tout augmenté régulièrement en volume, mais moins rapidement que l'ensemble de la consommation.

Figure - Evolution de la part des revenus consacrée à l'alimentation

En 2014, les ménages consacrent 232 milliards d'euros à leur budget « alimentation », à domicile ou en dehors du domicile, soit 3 600 euros en moyenne par habitant sur l'année.

Ainsi, ils y affectent 20,4 % de leur dépense de consommation (contre 40% dans les années 60)



La composition du panier alimentaire s'est par ailleurs modifiée. La viande, les fruits et légumes, les pains et céréales et les boissons alcoolisées progressent moins vite que les autres produits alimentaires. Ils cèdent notamment du terrain au profits des produits transformés et aux plats préparés.

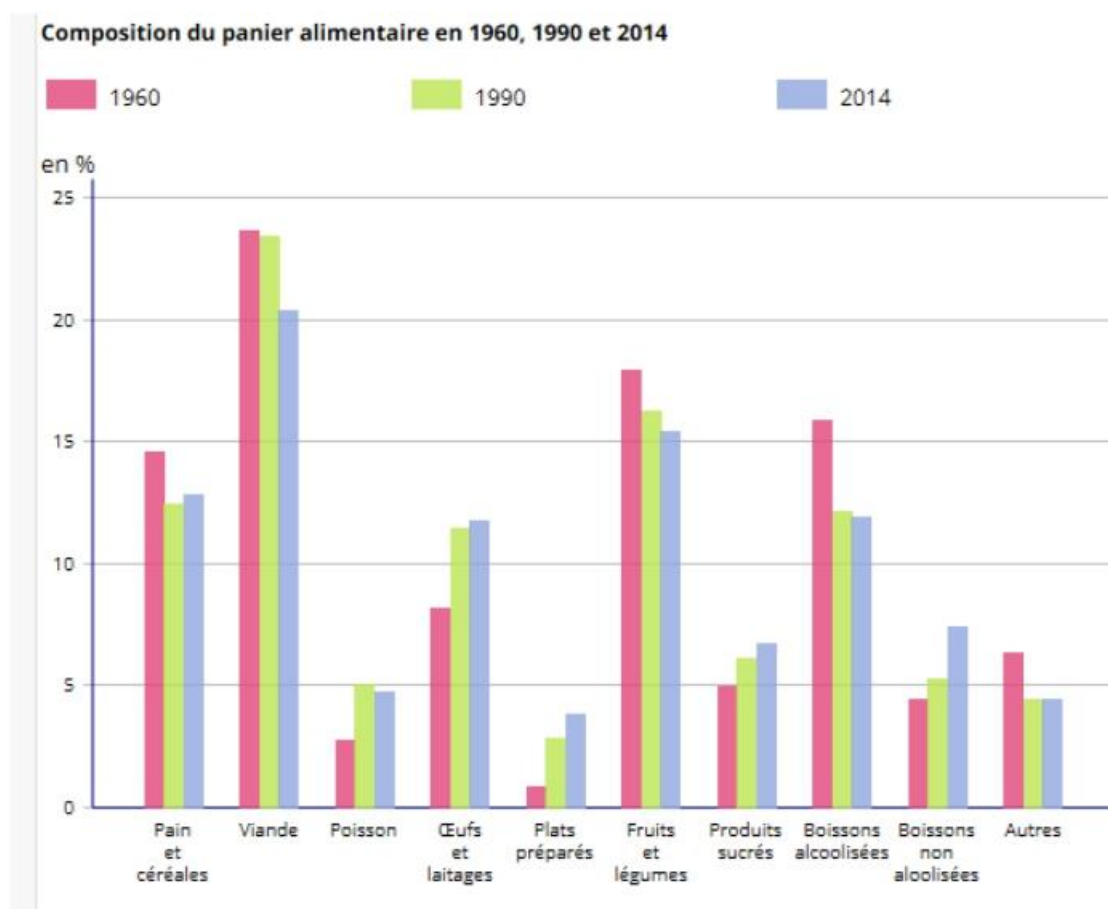
La hausse du pouvoir d'achat des ménages, l'évolution contrastée des prix des différents produits et la baisse du temps consacré à la cuisine contribuent à la modification des pratiques alimentaires.

Enfin, la consommation d'alcool au domicile devient plus occasionnelle ; elle intègre en outre de plus en plus d'alcools forts et de vins de qualité supérieure. Les prix pratiqués dans les cafés et restaurants s'accroissent sensiblement plus vite que ceux de l'alimentation à domicile. La part des trois principaux postes (viande, fruits et légumes, pains et céréales) recule régulièrement.

La part de la viande diminue depuis les années 1980 et n'atteint plus que 20 % en 2014, contre 26 % à son apogée en 1967 ; la viande reste toutefois la principale dépense du panier alimentaire en 2014.

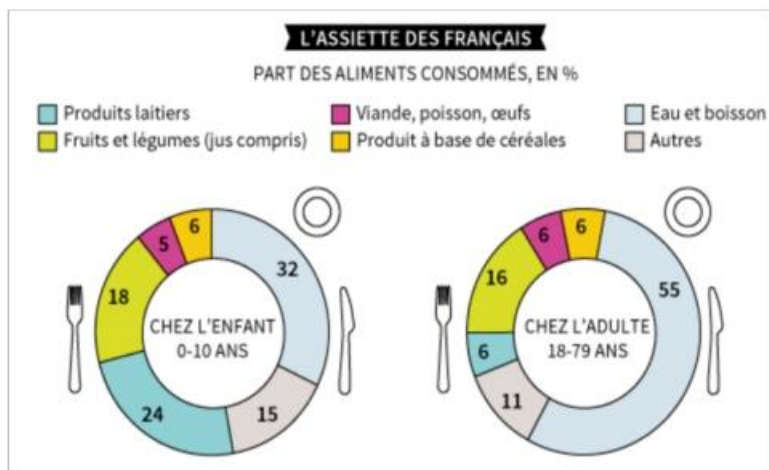
Les boissons alcoolisées et, dans une moindre mesure, les fruits et légumes occupent, en 2014, une part plus réduite dans le panier qu'en 1960. Il en est de même pour le budget global « pain et céréales » (13 % en 2014 contre 15 % en 1960) : la consommation de pain en volume diminue tandis que celle des autres produits à base de céréales (pâtes, biscottes, biscuits, riz, farine...) augmente.

Figure 1 - Mutation de la composition du panier alimentaire



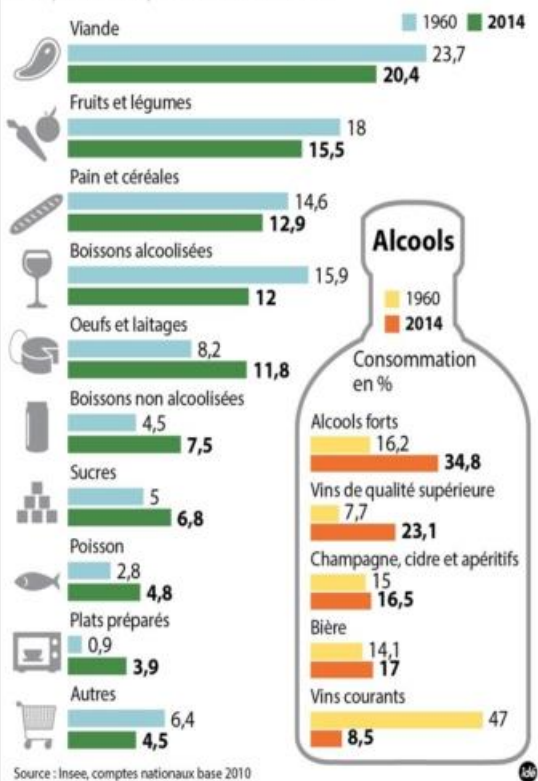
Source : INSEE, 2016

- 2,9 kg d'aliments (dont 50% de boissons)
- Prise de repas hors domicile (cf. RHD), restau. rapide fois 2 en 10 ans
- Baisse de la consommation de viande fraîche, de fruits et légumes
- Consommation de produits transformés, plats préparés au détriment du « frais »



50 ans de consommation alimentaire

Composition du panier alimentaire en %



A.2- Cinq fruits et légumes par jours : un enjeu de santé mais des contraintes d'accessibilité sociale

Familles Rurales, 3ème association de défense des consommateurs et 1er Mouvement familial a réalisé, pour la 15ème année consécutive, son Observatoire des prix des fruits et légumes frais. Dans un contexte de crise sanitaire sans précédent, alors que le pouvoir d'achat est une préoccupation majeure, Familles Rurales a pour objectif d'accompagner au mieux les familles en leur prodiguant des conseils tant pour préserver leur santé que leur budget.

L'étude des prix 2021 porte sur un panier de 8 fruits et 10 légumes frais, conventionnels et bio, sur 4 surfaces de vente. Elle permet à chaque famille de disposer des bonnes clés de lecture et d'opérer des choix éclairés.

90% des enfants et près de 70% des adultes ne suivent pas les recommandations de l'OMS de consommer au moins 400 grammes de fruits et légumes par jour et par personne

Encadré – Consommer 5 fruits et légumes pèsent sur les revenus

I/ Un épisode de gel qui a épargné de nombreux produits : hors cerises, les prix ont globalement baissé de -8% entre juin 2020 et juin 2021 (-4% pour les fruits et -11,5% pour les légumes).

Entre juin 2020 et juin 2021, le prix des fruits bio a baissé de -5%, celui des fruits en conventionnel de -3%

Entre juin 2020 et juin 2021, le prix des légumes bio a baissé de -5%, celui des légumes en conventionnel de -18%.

II/ Respecter le PNNS (Plan National Nutrition Santé) représente entre 4 et 16% d'un SMIC net mensuel pour une famille de 4 personnes selon la composition du panier.
En juin 2021, pour manger l'ensemble des 18 fruits et légumes frais contenus dans notre panier en respectant le PNNS, une famille de 2 adultes et 2 enfants a dû dépenser entre 99€ et 195€ (soit entre 8 et 16% d'un SMIC net mensuel)

En retenant les 5 fruits et légumes les moins chers de notre panier, la même famille ne dépensera « plus que » 52€ à 86€ (soit entre 4 et 7% d'un SMIC net mensuel)

III/ Développer une politique publique plus incitative et plus ambitieuse en instaurant notamment un chèque fruits et légumes pour les plus modestes, un enjeu de santé publique.
Une consommation de fruits et légumes en deçà des recommandations officielles : seuls 32% des adultes et 10% des enfants consomment au moins 5 fruits et légumes par jour. Près de 50% des adultes et 17% des enfants sont en surpoids, et parmi eux 17% des adultes et 4% des enfants sont obèses, il y a urgence...

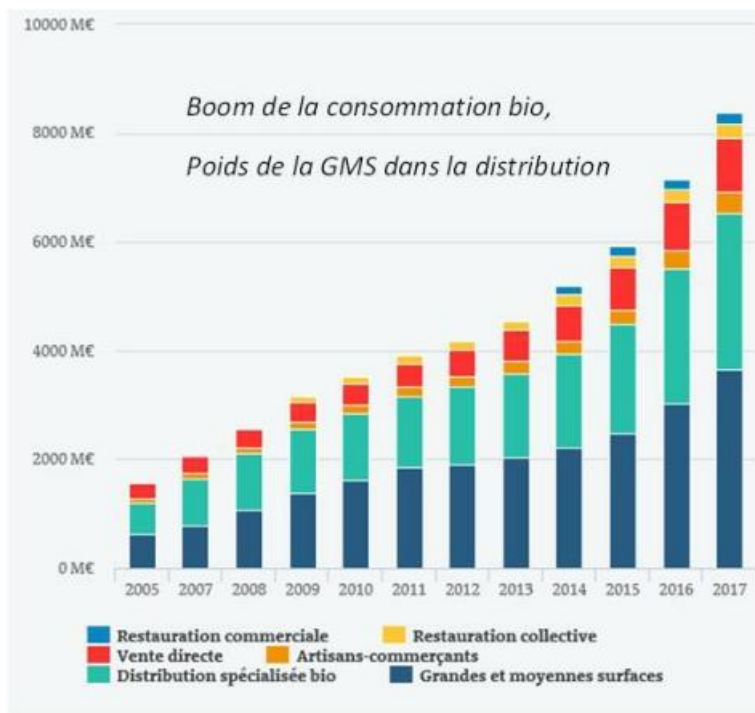
Source : Observatoire Famille Rurale 2021



A.3- Focus sur la consommation « bio » : boom historique et actualité marquée par un ralentissement

Figure - Bio, un marché multiplié par quatre en dix ans

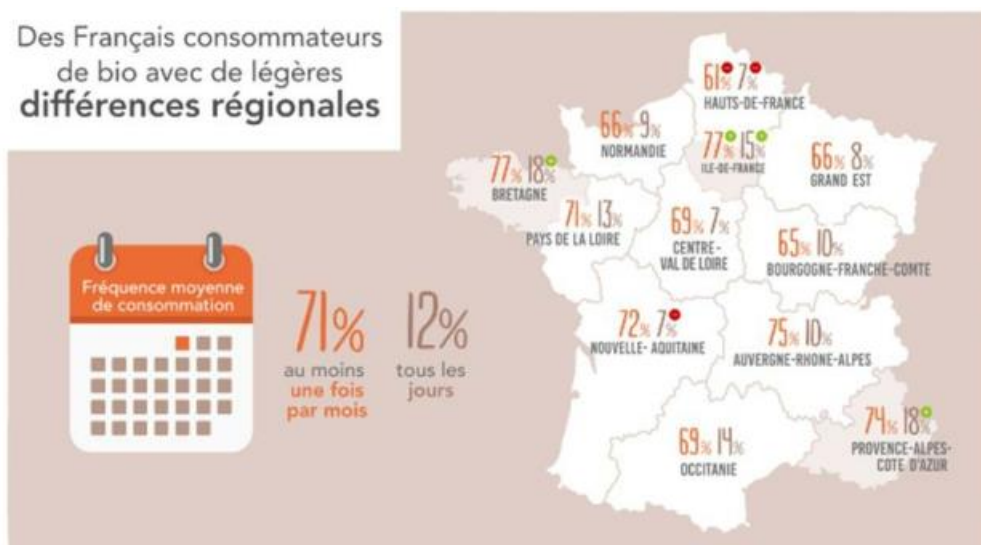
Le graphique met en lumière la forte croissance de produits bio en France, avec un « boom » à partir de 2012. Le marché a été multiplié par 4 en 10 ans. La croissance a été initialement tirée par la distribution alimentaire spécialisée (augmentation du nombre de magasin, hausse de la fréquentation) et celle des grandes et moyennes surfaces (cf. récente stratégie d'adaptation de la GMS). Les GMS sont d'ailleurs désormais des acteurs qui ont davantage de parts de marché sur le bio (44 % des parts de marché) que les distributeurs spécialisés historique.



Source : Agence Bio

- Une augmentation du chiffre d'affaires du bio par 4 en 10 ans et pas 2 entre 2012 et 2017

Le chiffre d'affaires de l'alimentation biologique dans la distribution alimentaire en cinq ans, de 2012 à 2017, a été multiplié par 2. Selon l'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique, la consommation de produits bio est en constante hausse depuis 1999. Une progression cohérente avec le résultat d'un sondage OpinionWay réalisé auprès de 1 044 personnes en septembre, qui révèle que 81 % des Français disent acheter du bio (fruits et légumes et produits laitiers en tête), dont 34 % au moins une fois par semaine

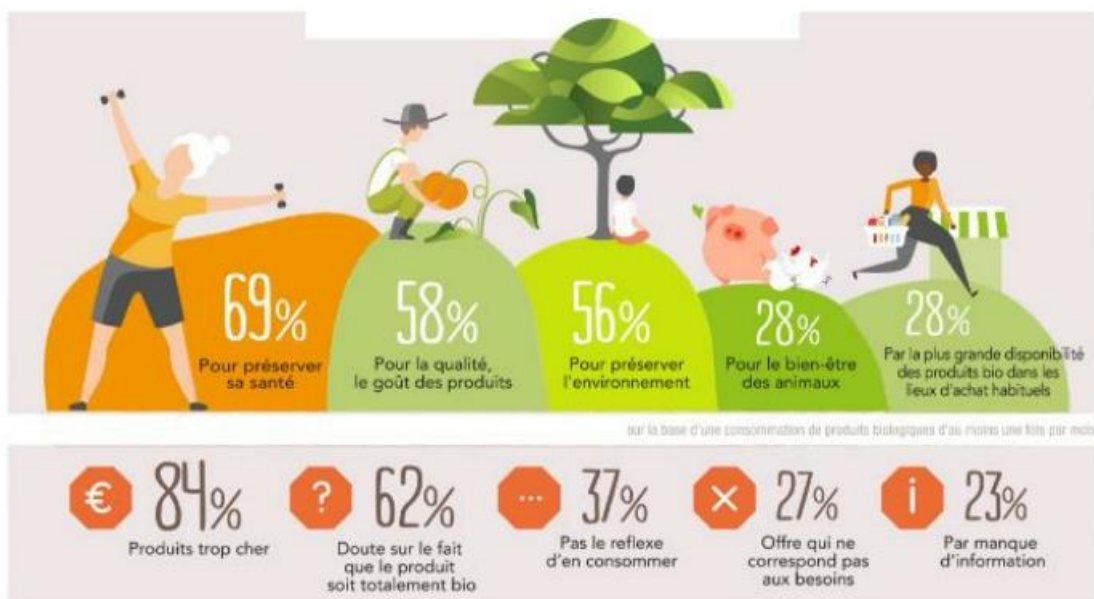


□ Freins et motivation à l'achat de produits bio, profil de consommateurs, lieux d'achat privilégiés

Les principaux freins à l'achat de produits bio sont le prix ou encore le doute sur le respect du cahier des charges.

Les principales motivations à l'achat de produits bio sont liées à l'effet « santé » recherché, à la qualité et au goût. C'est ainsi qu'au-delà des « convaincus de la première heure » (14% des consommateurs) on trouve désormais les « jeunes générations » représentées principalement dans trois groupes : les jeunes citadins peu attachés, les jeunes familles converties et les peu confiant.

Figure - Infographie : les freins à l'achat de produits bio



La génération Z est la plus attachée à la consommation des produits bio pour des raisons éthiques et sociales et de bien-être animal

Figure - Infographie : les 7 types de profils de consommateurs bio



En termes de lieux d'achats, 80 % des consommateurs bio achètent les produits bio en GMS. ils sont 25 % à se rendre en magasins spécialisés, 20 % à la ferme, 29 % sur les marchés, et 5 % via le drive.

79% des consommateurs de produits bio achètent des fruits et légumes bio, 58 % des produits laitiers bio et 8 % des produits d'épicerie bio.

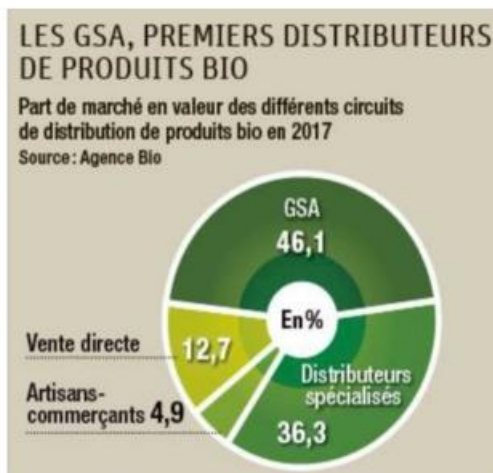
Au final, 5 % de la consommation alimentaire des ménages est consacrée aux produits bio (source : Agence Bio)

Figure - Infographie : les lieux d'achat et les attentes en matière d'alimentation bio



□ Une tendance au ralentissement depuis 2018

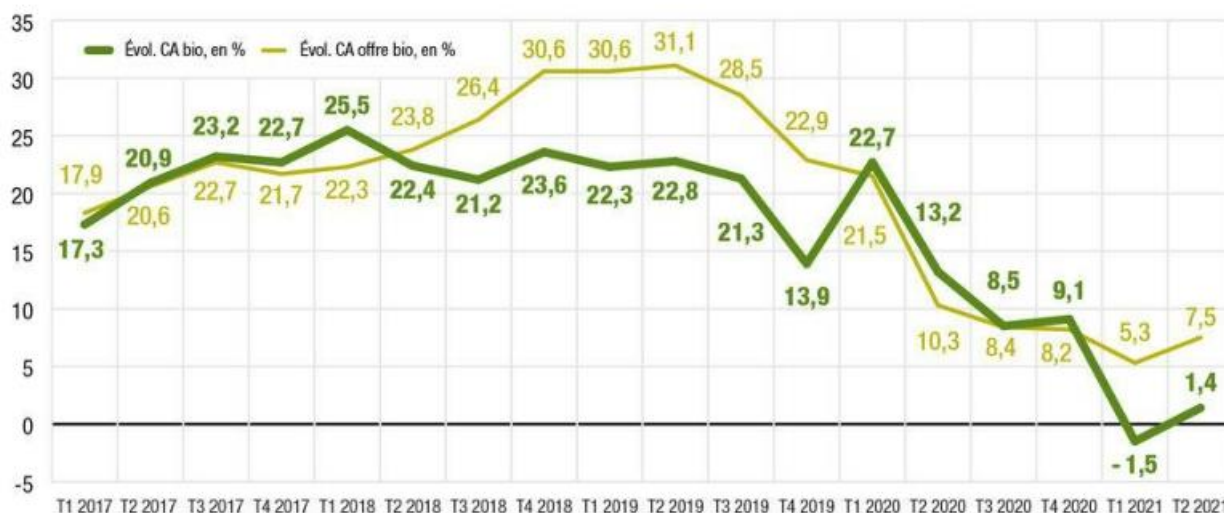
S'agissant de la consommation de produits biologiques, la grande distribution a dépassé les commerces spécialisés historiques. Elle a en soi « démocratisé » la consommation bio. Pour autant, la part de la consommation bio dans les ménages reste faible à 6% (France). La croissance passée du bio (croissance alors à 2 chiffres) caractéristique d'un marché de niche en développement s'est ralenti avant la Covid19.



GSA : grande enseigne alimentaire – source : LSA conso

Les dernières enquêtes nationales affichent un essoufflement du bio. Après plusieurs années de fortes, voire folles, croissances, le marché du bio connaît un ralentissement de son activité ces derniers mois. Cet essoufflement, moins significatif chez les spécialistes, est en revanche très net chez les généralistes que sont la GMS.

Graphique - Evolution trimestrielle (vs même trimestre A-1) du CA de l'offre bio en GMS, en %.



Source : LSA Conso, 2021 - IRI

Ainsi, sur les sept premiers mois de l'année 2021, l'évolution des ventes de produits bio en grande surface alimentaire est négative (- 1,6 %). Seules les marques des pureplayers bio (ex : biocoop, etc...) enregistrent de la croissance (+ 1,1 %), tandis que les marques nationales bio reculent de 3,1 % et les marques de distributeurs (MDD) bio de 2,1 %

A.4- Le Local : un marché stratégique, mais un marché « fourre-tout »

Le terme « local » renvoie usuellement à la consommation d'aliments transformés ou produits dans un rayon maximal de 200 kilomètres du lieu de consommation, et d'une manière générale au « département ». C'est aussi un marché qui joue l'ambiguïté du mot local. Comment un consommateur peut-il s'y retrouver entre des allégations géographiques comme local, régional, terroir, made in France, circuit-court, produit d'ici, produit près de chez vous ?

La crise sanitaire a mis sur le devant de la scène les produits locaux et régionaux, surtout lorsque le gouvernement a incité les distributeurs à soutenir les petits producteurs en difficulté.

Mais ce retour « au terroir » n'est pas nouveau. Il s'inscrit dans une tendance de fond alimentée par la perte de confiance dans les grandes marques alimentaires, la quête de sens dans les actes d'achat et l'engouement pour le commerce de proximité. Les consommateurs sont aussi de plus en plus attentifs à l'impact de leurs modes de consommation sur leur environnement alors que la période est marquée par un retour du patriotisme économique.

Sur ce marché attractif mais au périmètre flou estimé à 40 Md€ (soit 33% de la consommation alimentaire) en incluant les produits sous signes officiels de qualité (8Mds d'euros), on comprend que la concurrence se renforce :

- par la grande distribution et ses marques de distributeurs ou encore les actualités des filières dites « responsables »
- la percée des circuits alternatifs du E-commerce,
- les stratégies agroalimentaires des TPE/PME et celles actuelles des grands groupes agroalimentaires
- l'historique vente directe agricole ou les autres formats de circuits courts

Les stratégies des enseignes de la distribution alimentaire sur le local sont finalement fonction des types d'enseignes et d'acteurs :

Encadré : 3 types de stratégies sur le local en fonction des types d'acteurs

- **S'agissant des enseignes dites « indépendantes »** (E.Leclerc, Intermarché, système U) grâce à leur fonctionnement décentralisé, elles occupent une position tout à fait à part sur le créneau des produits régionaux et locaux. Leur stratégie est essentiellement axée autour des MDD terroir pour ce qui est de l'offre régionale et des initiatives individuelles des directeurs de magasin pour le référencement de produits locaux.
- **S'agissant des « groupes intégrés »**, Auchan, Carrefour et Casino où les directeurs de magasins ne disposent pas d'une aussi grande liberté dans la gestion de leurs assortiments (cf. poids de centrale d'achat). Ces magasins misent alors sur « des cornes de producteurs », des magasins dans les magasins, ou même sur des alliances et des rachats/fusion avec des acteurs spécialisés (e-commerce, bio).
- **S'agissant des grands groupes alimentaires**, les industriels misent davantage sur le « patriotisme économique » (via le « made in France » que sur le local, en axant leur communication sur l'origine France de leurs produits, ce qui nécessite parfois de revoir les politiques de sourcing.

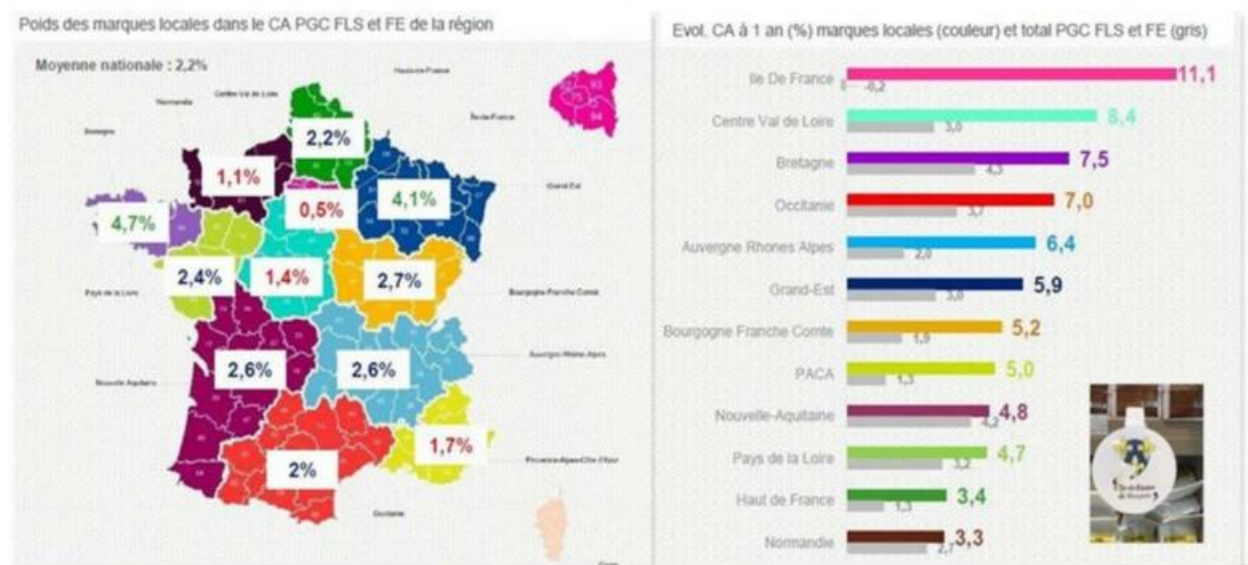
Source : CERESCO, 2021

Pour autant au final, le poids des TPE-PME dans la GMS local reste faible.

En France, il est estimé à 2,2% du marché des produits de grande consommation.

En Auvergne Rhône Alpes il est estimé à 2,6% soit légèrement supérieur à la valeur nationale estimée.

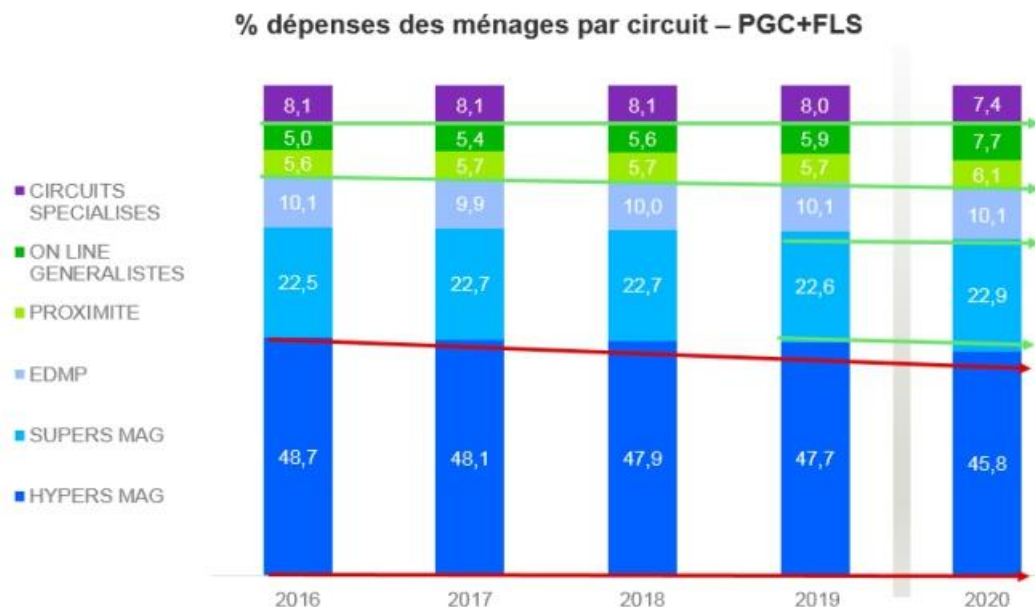
Carte – Le Local en GMS : estimation de la valeur actuelle



B- La distribution alimentaire mute

B.1- Des redistributions entre types de formats et de commerces

Graphique – Evolution 2016-2020 du poids économique des circuits de distribution alimentaires (France)



Source : FranceAgriMer

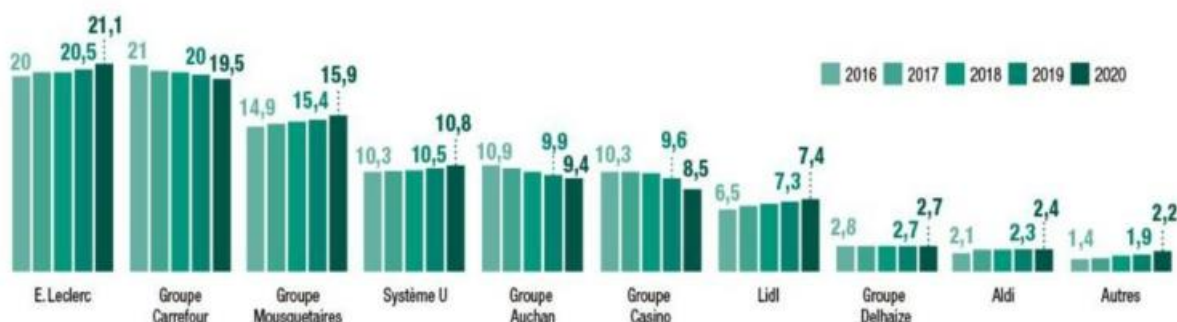
EDMP : hard discount, One line : E-commerce alimentaire

Les hypermarchés représentent l'essentiel de l'approvisionnement alimentaire de l'ensemble des ménages qui y réalisent près de la moitié de leurs dépenses de produits alimentaire. Ces magasins ont su s'adapter au fil des années à leur environnement concurrentiel (hard discount, magasins spécialisés, développement de l'internet et arrivée du drive) pour maintenir leur position. Sur les 4 dernières années, la tendance est à la hausse des formats « proxi » (<300m², souvent urbains) et du E-commerce. Les hypermarchés perdent un peu de parts de marché mais restent très présents et encore dominants.

Le comparatif des parts de marchés selon les enseignes de distribution alimentaire démontre que certaines tirent davantage leur épingle du jeu.

Les enseignes indépendantes comme E.Leclerc devance les enseignes intégrées de type groupe Carrefour. Les enseignes du Hard discount progresse. Les challengers également (système U, Intermarché).

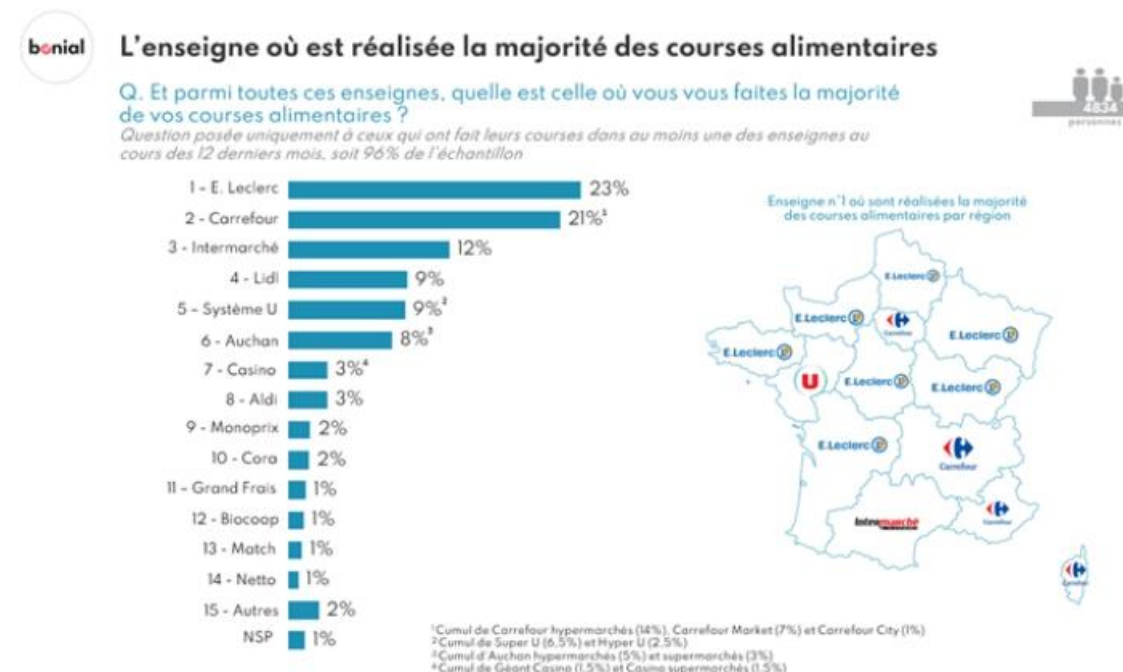
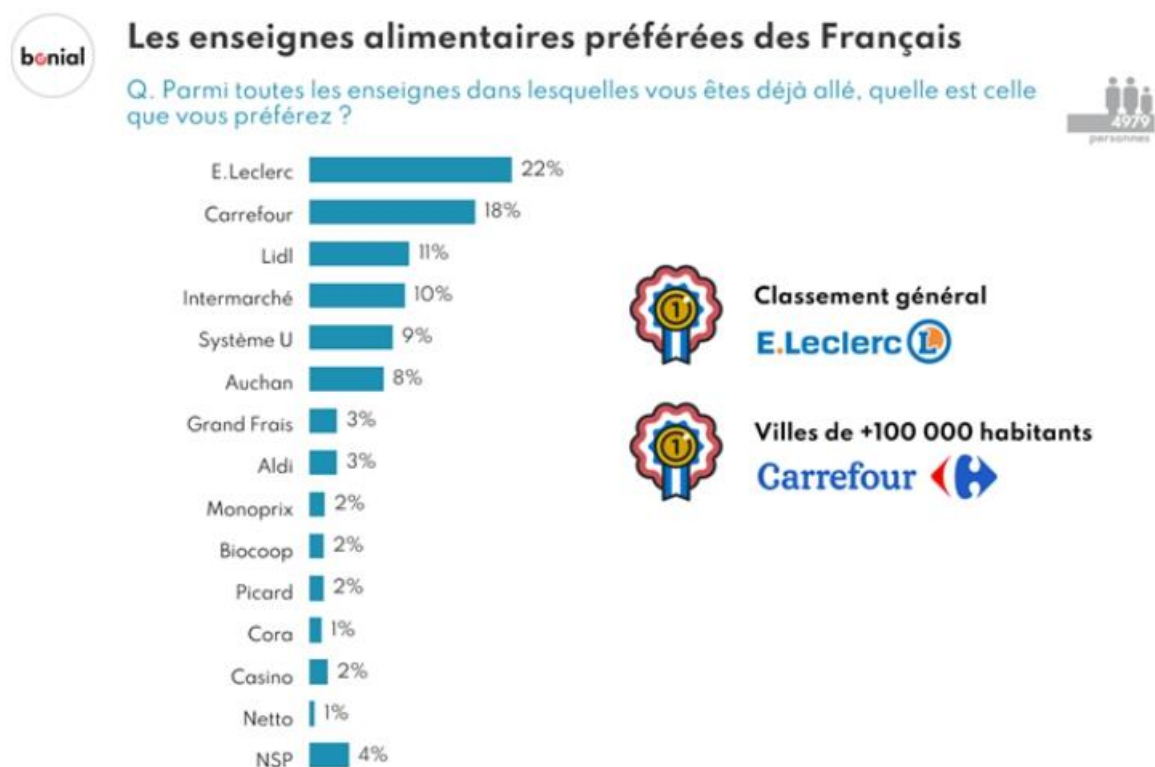
Graphique – comparatif des parts de marchés selon les enseignes en France



S'agissant des enseignes alimentaires préférées des français en 2021, E.Leclerc continue de tenir le haut du pavé avec 21,9% des répondants, devant Carrefour (17,9%) puis Lidl (10,8%), qui fait bien mieux que sa part de marché et dépasse Intermarché (10,3%). Dans cette liste, divers spécialistes se démarquent et se hissent en compagnie des grands généralistes :

- Grand Frais, sur les produits « multi-frais »
- Biocoop, spécialiste du bio
- Picard sur le surgelé

Infographie – Les enseignes alimentaires préférées des français en 2021



B.2- Des circuits surreprésentés et sous-représentés selon les produits

La grande distribution est le principal lieu d'approvisionnement en produits alimentaires des ménages français avec une amplitude moyenne de 61 % à 83 % selon les produits. Malgré l'importance des circuits spécialisés pour certains produits, la grande distribution reste le premier circuit d'approvisionnement des ménages pour les dépenses alimentaires, sa part ne descendant jamais en dessous de 60 %.

Tableau – produits sur représentés et sous représentés en grande distribution et enseignes de proximité

Sous représentations	Tous produits (73 %)	Sur-représentation
Fruits (61 %)		Autres produits (83 %)
Légumes (62 %)		Sucre et desserts (81 %)
Viandes, volailles, charcuteries (68 %)		Huiles et graisses (81 %)
Poissons et produits de la mer (72 %)		Boissons alcoolisées (81 %)
		Boissons chaudes (80 %)
		Boissons sans alcool (80 %)

Source : données FranceAgriMer, 2019

Commentaire : La sous-représentation de produits fruits et légumes est ici à relativiser car il représente tout de même plus de 60% et constitue donc le circuit dominant.

Dans le Hard Discount, le poids des dépenses des ménages varie peu selon les produits, entre 7% et 12% (avant confinement covid19). Les produits surreprésentés dans ce circuit relèvent de la consommation courante, comme les huiles et le beurre, les jus de fruits . On y retrouve aussi les produits non périssables, comme les conserves ou les surgelés.

Tableau – Produits sur représentés et sous représentés en hard discount		
Sous représentations	Tous produits (10 %)	Sur-représentation
Autres produits (7 %)		Huiles et graisse (12 %)
Poissons et produits de la mer (8 %)		Huiles et graisse (12 %)
Viandes, volailles, charcuteries (9%)		
Boissons chaudes (9 %)		

Source : données FranceAgriMer, 2019

Les circuits spécialisés affichent des achats particulièrement élevés pour les fruits, les légumes, les viandes et les poissons, soit le cœur d'activité des marchés et des commerces traditionnels (primeurs, boucheries, poissonneries...). Ce phénomène peut recouvrir des habitudes de consommation liées à la recherche de qualité supérieure et au choix de circuits de consommation plus courts ou de proximité.

Tableau – Produits sur représentés et sous représentés en commerces spécialisés		
Sous représentations	Tous produits (13 %)	Sur-représentation
Boissons sans alcool (2 %)		Fruits (26 %)
Huiles et graisses (2 %)		Légumes (24 %)
Viandes, volailles, charcuteries (9%)		Viandes, volailles et charcuterie (21 %)
Sucre et desserts (5 %)		Poissons et fruits de mer (17 %)

Source : données FranceAgriMer, 2019

Les parts de marché du drive et du e-commerce sont faibles (4 à 6%) avant COVID19 pour les produits frais comme les fruits, les viandes ou encore les poissons. En revanche, elles sont plus importantes pour les produits de consommation courante, relativement lourds. Il s'agit essentiellement des boissons sans alcool (eaux en bouteilles et jus de fruits) mais aussi du lait liquide, du riz et des pâtes.

Tableau – Produits sur représentés et sous représentés en E-commerce alimentaire		
Sous représentations	Tous produits (13 %)	Sur-représentation
Fruits (2 %)		Boissons sans alcool (7 %)

Légumes (3 %)	Autres produits (6 %)
Viandes, volailles, charcuteries (3 %)	Pains et céréales (6 %)
Boissons alcoolisées (3 %)	Lait, fromages, et œufs (5 %)
Poissons et produits de la mer (3 %)	Huiles et graisses (5 %)

Source : données FranceAgriMer, 2019

B.3- La covid 19 rebat les cartes entre les circuits et accentue la fracture sociale

La Covid19 a été bénéfique pour les formats supermarchés, proximité (<300m² plutôt urbains) et surtout le E-commerce alimentaire

Infographie – Comparatif 2013-2020 de l'évolution des circuits alimentaires : baisses des «hyper, hausse de la proxi

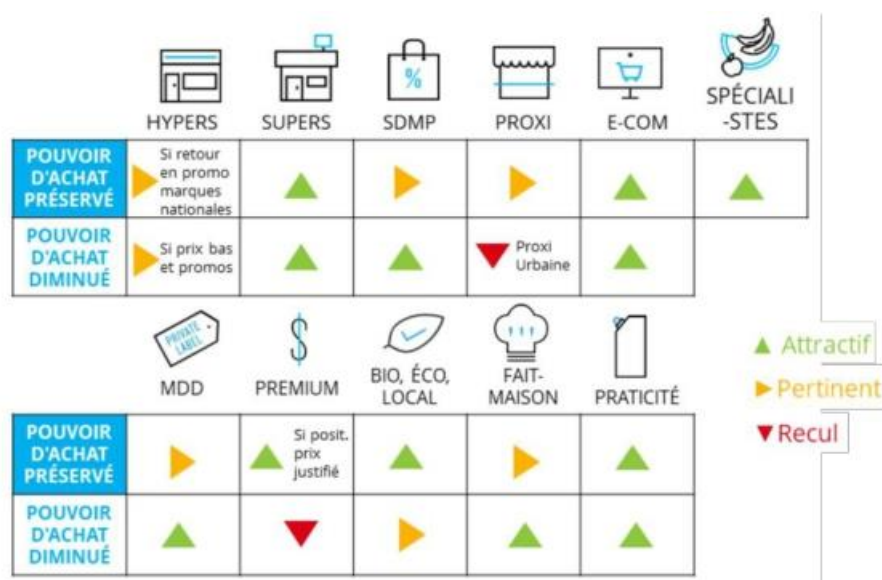


Commentaire - HM : hyper marché, SM : supermarché, SDMP : hard discount,

Source : IRI, LSA Conso, 2021

L'infographie ci-dessous énonce les types de formats d'achat alimentaire en fonction des incidences de la covid19 sur le pouvoir d'achat alimentaire. La crise économique et sociale pose covid19 pouvant frapper certaines catégories socio-professionnelles (CSP) et certains territoires pourrait nuire à la consommation alimentaire via les enseignes de proximité au profit des hypermarchés ou des formats « low cost », mais augmenter également le « fait maison ».

Infographie – COVID19 et pouvoir d'achat ; des incidences envisagées par les consommateurs sur leur fréquentation des magasins alimentaires



SDMP : Hard discount, MDD : marque de distributeur

Source : NIELSEN, 2021

Déclencheur d'achat. 59% des Français considèrent les prix comme "très important" pour choisir le lieu où faire ses courses ce qui en fait le principal critère de choix, devant le choix des produits (53%) et la facilité d'accès au magasin (52%).

B.4- L'actualité du commerce équitable

L'article 94 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire donne une définition du commerce équitable :

-« Le commerce équitable a pour objet d'assurer le progrès économique et social des - travailleurs en situation de désavantage économique du fait de leur précarité, de leur rémunération et de leur qualification, organisés au sein de structures à la gouvernance démocratique, au moyen de relations commerciales avec un acheteur, qui satisfont aux conditions suivantes :

Un engagement entre les parties au contrat sur une durée permettant de limiter l'impact des aléas économiques subis par ces travailleurs, qui ne peut être inférieure à trois ans.

Le paiement par l'acheteur d'un prix rémunérateur pour les travailleurs, établi sur la base d'une identification des coûts de production et d'une négociation équilibrée entre les parties au contrat.

L'octroi par l'acheteur d'un montant supplémentaire obligatoire destiné aux projets collectifs, en complément du prix d'achat ou intégré dans le prix, visant à renforcer les capacités et l'autonomisation des travailleurs et de leur organisation.

Chaque entreprise intervenant dans ces filières est en mesure de produire des informations relatives à la traçabilité des produits.

Les entreprises faisant publiquement état de leur appartenance au commerce équitable participent à des actions de sensibilisation et d'éducation à des modes de production et de consommation socialement et écologiquement durables. »

La loi "Climat et Résilience", ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale, a été promulguée le 24 août dernier et plusieurs avancées pour le commerce équitable peuvent être célébrées

Encadré : les 3 points clés de la loi Climat et Résilience sur le commerce équitable

- L'article 275 (chapitre II - Développer l'agroécologie) fait évoluer la définition légale du commerce équitable encadrée par la loi ESS de 2014. Jusque-là articulée autour de sa mission historique de juste rémunération des producteurs, elle ajoute désormais un principe clé : la valorisation des modes de production respectueux de l'environnement et de la biodiversité, tels que l'agroécologie
- Ce même article rend obligatoire le recours à un label reconnu par l'État pour toutes les entreprises se réclamant du commerce équitable. La garantie d'une information fiable et lisible est indispensable pour orienter et sécuriser les choix des consommateurs et s'inscrit en cohérence avec la proposition de la Convention citoyenne pour le climat. Cette mesure vise à empêcher les dérives d'entreprises tentées d'utiliser la terminologie "commerce équitable" sans mettre en œuvre l'ensemble des exigences inscrites dans la loi.
- Enfin, l'article 257 (chapitre VI - Se nourrir) entérine l'intégration des produits issus du commerce équitable dans la liste des produits éligibles aux 50% d'alimentation saine et durable que doit atteindre la restauration collective publique et privée.

Source : CERESCO, 2021

Figure – Les labels du commerce équitable



Le commerce équitable reste encore une niche en France avec 0,6% de part de marché. Il se concentre sur la boulangerie et donc les filières grandes cultures mais se diversifie progressivement vers d'autres produits. Le commerce spécialisé bio et les commerces indépendants sont les principaux distributeurs mais la grande distribution rentre également dans ce marché.



Le label « Territoire de commerce équitable » s'adresse à toutes les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager, quelle que soit leur taille : régions, départements, intercommunalités, communes de 50 à plusieurs millions d'habitants.

Il vise à reconnaître :

- une démarche de progrès, construite avec les acteurs locaux et favoriser, à votre échelle, le déploiement d'une économie plus juste et durable.
- un engagement sur le long terme en faveur d'achats publics socialement durables et pour sensibiliser les citoyens et acteurs de votre territoire à la consommation responsable et aux enjeux du commerce équitable...

Tableau - La démarche en 5 étapes pour être « territoire de commerce équitable »

1	2	3	4	5
Mettre en place un comité de pilotage multi-acteurs, lieu d'échange pour bâtir le plan d'action de la campagne	Voter une délibération et acheter des produits issus du commerce équitable	Promouvoir des actions de sensibilisation et d'éducation et communiquer sur les réalisations	Contribuer à développer l'offre de produits équitables et soutenir les filières de production	Inviter les principales entreprises et organisations du territoire à s'approvisionner en produits du commerce équitable

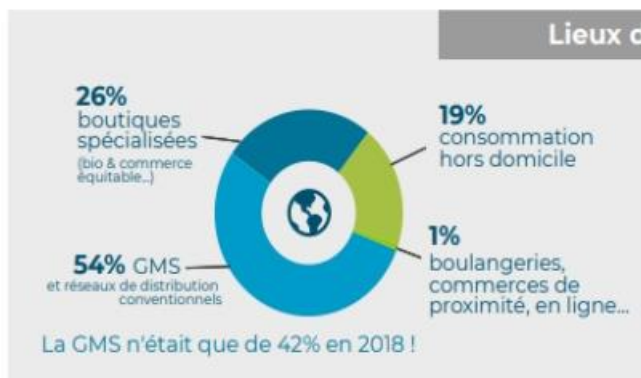
État des lieux de la consommation équitable en France en 2020 à travers la compilation et la consolidation des chiffres de ventes de produits garantis par un label de commerce équitable.

1,827 milliard €

de ventes de produits issus du commerce équitable en 2020



Filières internationales



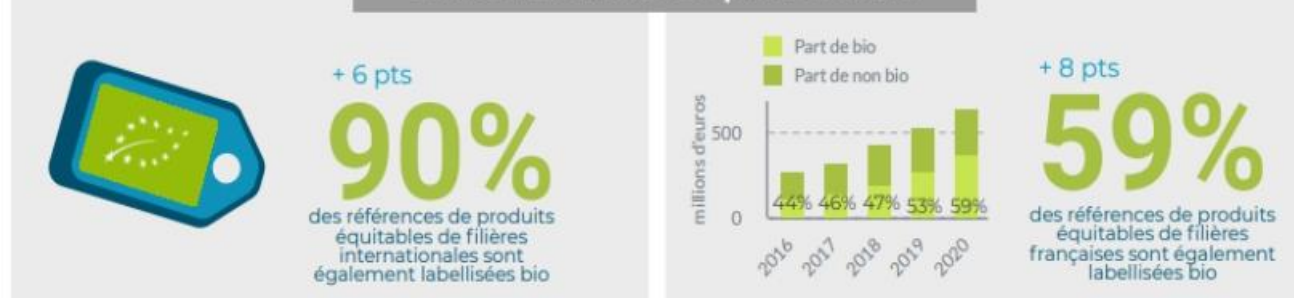
Filières origine France



Répartition par famille de produits



Double labellisation équitable et bio



Source : commerce équitable France - 2021

La carte ci-dessous identifie les territoires labellisés « territoires de commerce équitable »

Carte – Territoires de commerces équitables



Source : Territoires de commerces équitables

En France, 33 collectivités sont déjà labellisées

Les filières équitables, le commerce équitable constitue des opportunités engager de nouveaux rapports économiques entre maillons des filières. Ce type de démarche mobilise particulièrement les coopératives agricoles, les réseaux de magasins bio spécialisés, les boulangerie (distributeur historique de produits équitable France).

Des territoires ont choisi de s'engager en un label « territoire de commerces équitables »

C-Labels et marques alimentaires collectives : analyses et controverses

C.1- Les marques alimentaires : un foisonnement, un risque de « fourre-tout »

C.1.1- Les types de marques alimentaires

Une marque alimentaire collective (MAC) a pour fonction d'identifier l'origine des produits émanant d'un groupe d'acteurs comme des collectifs d'agriculteurs, une filière agroalimentaire ou des collectivités territoriales. Le propriétaire détient le monopole d'exploitation.

Encadré : le 3 types de marques :

MAC "produit"

- des MAC "Produit" labellisés sous Signes officiels de qualité
- des MAC "Produit" non labellisés (ex : marque de distributeurs MDD)

MAC "ombrelle"

Une marque "Ombrelle" est une marque unique qui désigne plusieurs produits ou services hétérogènes appartenant à des catégories différentes placés sous son ombrelle. ex. La Région du Goût, ou encore IS(H)ERE

MAC "territoriale"

Une MAC "territoriale" promeut plusieurs catégories de produits et de services alimentaires afin de rendre plus attractif son territoire. (ex. Savoie Mont Blanc)

Source : Chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes

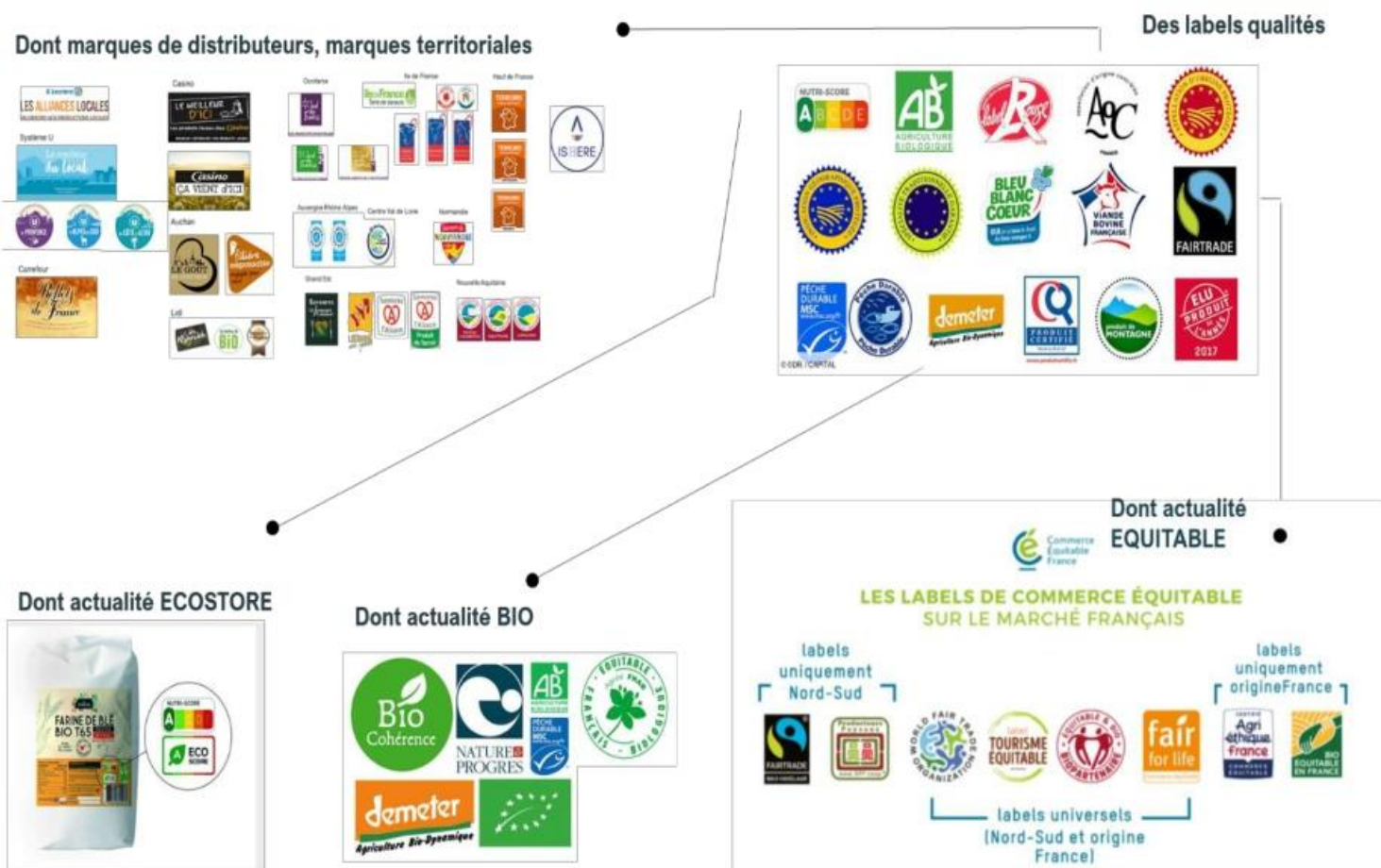
La démultiplication des marques questionne leur effet levier économique et leur reconnaissance par les consommateurs.

On observe ainsi :

- des « marques-produits » jouant sur le « local » (marques de distributeurs dites MDD ou encore les différents signes officiels de qualité (SIQO))
- des marques territoriales, des marques ombrelles souvent portées par des collectivités témoignant de démarches naviguant entre promotion institutionnelles, communication politique et tentative démarche de marketing. On observe toutefois ici que pour des Très petites entreprises les marques territoriales ou les marques ombrelles si elles sont surtout accompagnées d'un service de conseil marketing apporte une utilité à ces entreprises de petites tailles sans moyens pour se faire
- de nouveaux labels équitables, officiellement reconnus par la loi Climat et résilience les protégeant des marques « responsables » actuellement en développement par la Grande distribution
- De nouveaux segments au sein du bio : le bio équitable, le bio cohérence
- Des démarches de scoring : Ecostore, Nutriscore, et prochainement Rémunérascor

La figure page suivante rend compte des diverses marques (non exhaustif).

Figure – « Trop de marques » tue la marque... ?



Source : CERESCO, 2021

La démultiplication des marques et des labels, des informations qualitatives dont les informations nutritionnelles contribuent à la fois :

- à davantage de transparence, de traçabilité
- mais également à alimenter une confusion autour de la notion de « local » qui devient un « fourre-tout »

La démultiplication des labels rend compte finalement d'une consommation alimentaire segmentée.

C.1.2- Les marques « locales » de la grande distribution, et la charte nationale d'engagement

S'agissant des marques locales, la grande distribution alimentaire a développé des marques de produits dits « locaux ».

L'encadré ci-dessous présente ces différentes marques, et décrit leurs historicités, leurs actualités et leurs perspectives

Figure – Les marques « locales » de la grande distribution

Historique :

- Les 7 principales enseignes de la GMS ont leurs marques de distribution de produits dits « locaux »
- La tendance s'est accentuée depuis 2017
- Les « indépendants » étaient précurseurs

Actualités :

- Développement de démarche RSE
- La tendance est à la mise en avant :
 - de relation équitable
 - de filières « responsables »
- 2020 est marquée par des « Corners » ponctuels, des contrats simplifiés, « Shop in the shop »
- ... mais aussi des négociations commerciales tendues avec une baisse des prix de -0,7% (source : Etat)

Perspectives :

- Tous misent notamment sur le frais, le bio, le local (attention ici ralentissement du bio)
- Un déploiement de nouveaux « contrats tripartites pluriannuels » compris poussés par le cadre législatif futur (cf. EGALIM 2)
- Des contraintes organisationnelles et d'investissement logistique / produits locaux
- Quid des effets de la crise sociale sur le pouvoir d'achat (enjeu « prix bas ») ?



Source : classement Brand Footprint 2018 de Kantar World Pane

Sous le patronage de l'Etat, la grande distribution s'est engagée dans une **charte de valorisation des produits frais et des produits locaux ainsi que des savoir-faire des entreprises alimentaires de proximité**



Concrètement, ces produits seront mis en valeur dans les étals des supermarchés, sur les sites internet ou sur les supports publicitaires grâce à une bannière commune à toutes les enseignes : « Engagement, provenance et fraîcheur : plus près de vous et de vos goûts ».

Encadré - Les engagements de la charte pour une information plus claire et transparente

Charte d'engagements **de mise en avant des produits frais agricoles,** **aquatiques et des produits locaux** **en grande distribution**

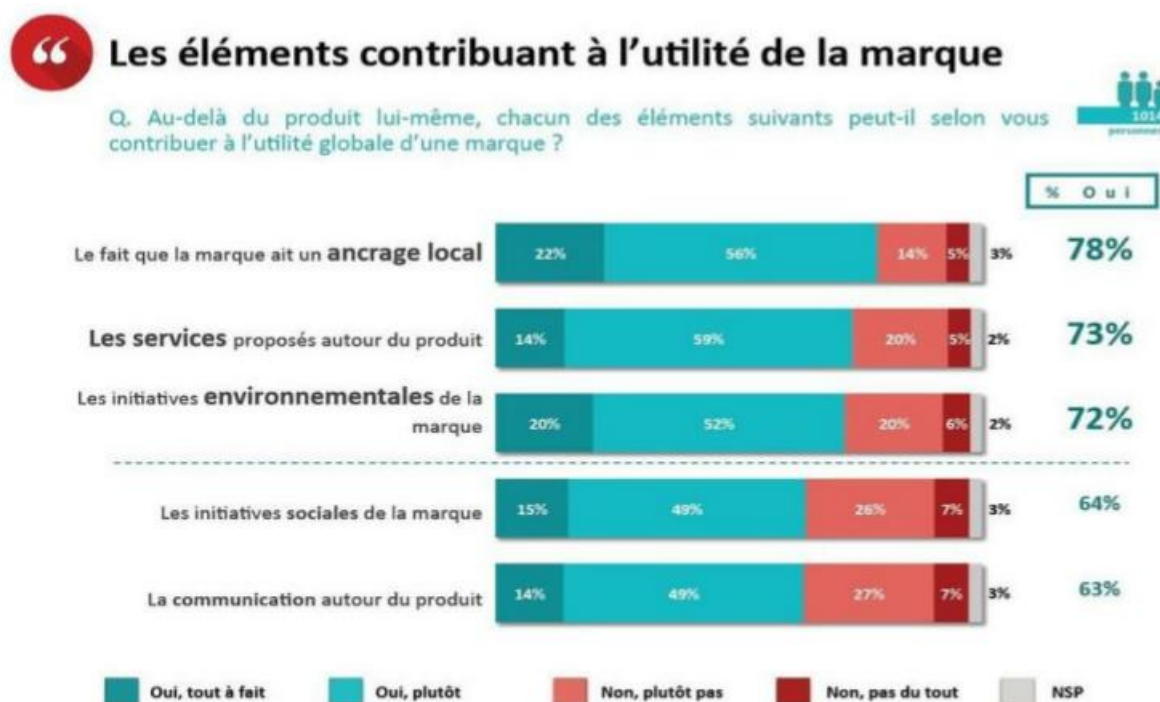
*Sous le haut patronage
du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation*

- ☐ Rendre visibles et accessibles les mentions d'origine des produits, notamment celles qui garantissent la traçabilité des étapes de production et de transformation en France;
- ☐ Valoriser les produits frais dans les rayons, les catalogues et sur les sites internet. Par exemple, dans les rayons fruits et légumes, des mises en avant de produits de saisons pourront être faites régulièrement selon la politique des enseignes, via des stands dédiés avec de l'information donnée au consommateur sur les fruits ou les légumes présentés, sur la façon dont ils ont été produits avec le cas échéant des recettes pour les cuisiner;
- ☐ Mettre en avant les produits locaux et les produits sous signe de qualité. Par exemple : dans le rayon de boucherie traditionnelle, derrière la bannière relative aux produits frais et aux produits locaux, des animations pourront avoir lieu autour des viandes ; un éleveur pourra, selon les possibilités sanitaires du moment, venir expliquer aux consommateurs comment sa viande est produite, comment ses bêtes sont alimentées, comment il s'assure de leur bien-être.

C.1.3- Au-delà de la marque, des attentes de services, d'utilité environnementale

Au-delà du produit lui-même, d'ives éléments caractérisant l'utilité du produit sont mis en avant par les consommateurs : l'ancrage local arrive en tête de leurs aspirations (78 %) suivi de la notion de services, soulignée ci-dessus (73 %) et du respect de normes environnementales (72%).

Graphique – Les éléments contribuant à l'utilité d'une marque



Source : LSA Conso – sondage 2018

Les attentes sont également « genrées » et fonction des classes d'âges. La sensibilité environnementale et la prise du social (ex conditions de travail) apparaîtrait plus prononcée chez les « consomm'actrices » que chez les hommes. L'ancrage local est plus par les populations âgées (d'ailleurs plus sensibles aux signes qualité) chez les jeunes âges (plus sensibles aux marques)

Tableau – Les niveaux de « sensibilités » en fonction des consommateurs

	% Oui	Sexe		Âge					CSP		
		Homme	Femme	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-64 ans	65 ans et +	CSP+	CSP-	Inactif
Le fait que la marque ait un ancrage local	78%	74%	83%	74%	80%	74%	81%	81%	73%	80%	80%
Les services proposés autour du produit	73%	69%	77%	72%	81%	69%	76%	70%	71%	78%	72%
Les initiatives environnementales de la marque	72%	68%	76%	72%	82%	67%	73%	69%	69%	75%	71%
Les initiatives sociales de la marque	64%	58%	69%	65%	76%	61%	64%	58%	63%	67%	61%
La communication autour du produit	63%	59%	68%	66%	71%	61%	64%	59%	62%	67%	61%

Source : LSA Conso – sondage 2018

C.2- Illustration en Auvergne Rhône Alpes des marques alimentaires collectives

C.2.1 – Les marques alimentaires collectives en Auvergne Rhône Alpes

S'agissant des marques alimentaires collectives, en Auvergne Rhône Alpes, la Chambre régionale d'agriculture a réalisé une analyse de la situation synthétisée ci-dessous.

Les marques alimentaires collectives en Auvergne Rhône Alpes :

77 MAC (52%) "produit" labellisées SIQO

25 MAC "produit" non labellisées

22 MAC "ombrelles"

23 MAC "territoriales"

Evolution historique :

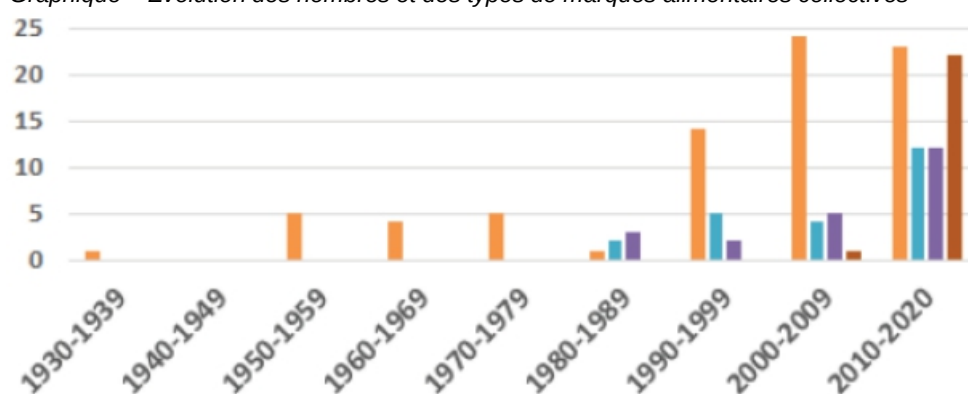
MAC "produit" labellisées : émergence dans les années 1950 et ralentissement de la création puis un retour en force des SIQO à partir des années 1990.

MAC "produit" non labellisées : développement à partir des années 1980 et regain dans les années 2010.

MAC "ombrelles" : développement à partir des années 1980 et regain dans les années 2010.

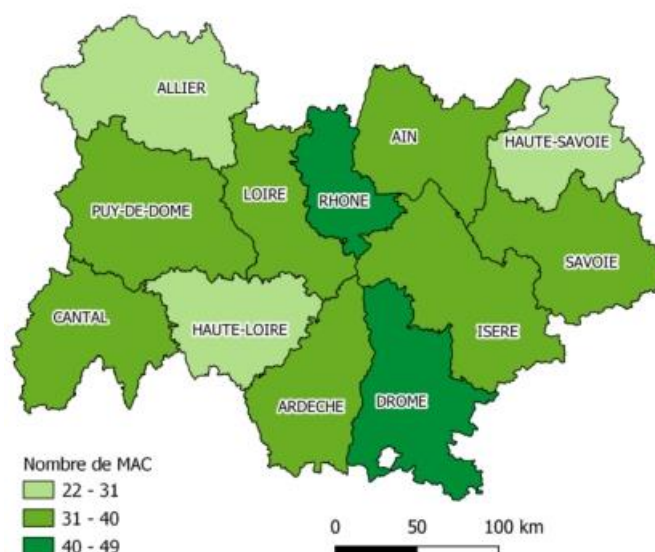
MAC "territoriales" : développement exponentiel à partir des années 2010.

Graphique – Evolution des nombres et des types de marques alimentaires collectives



Localisation des marques alimentaires collectives :

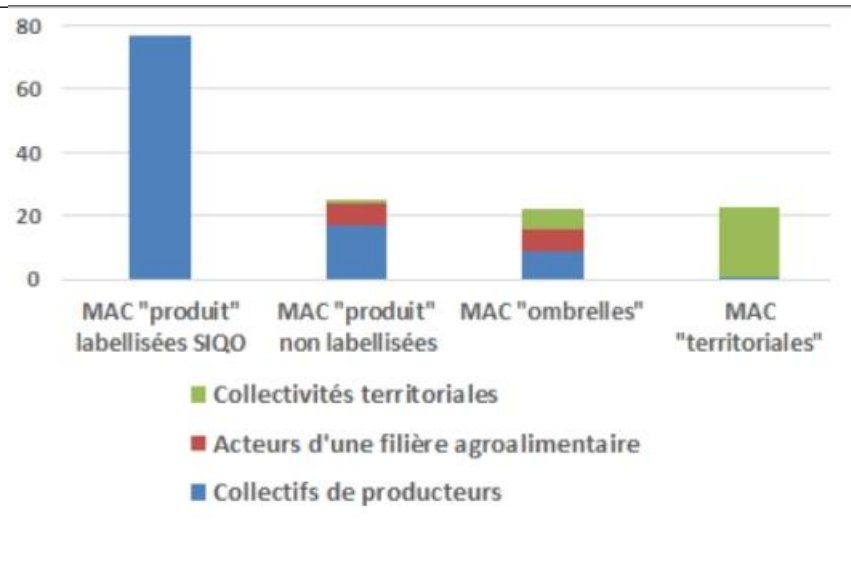
Tous les départements sont dotés de MAC. Mais le Rhône et la Drôme se démarquent en particulier par leur fort nombre de SIQO.



Source : Chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes

Les porteurs des MAC en AURA sont :

- Pour les MAC "produit" labellisées ou non labellisées : en majorité des collectifs d'agriculteurs.
- Pour les MAC "ombrelles" : un outil développé également par différents types d'acteurs.
- Pour les MAC "territoriales" : principalement des collectivités territoriales.



Source : Chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes

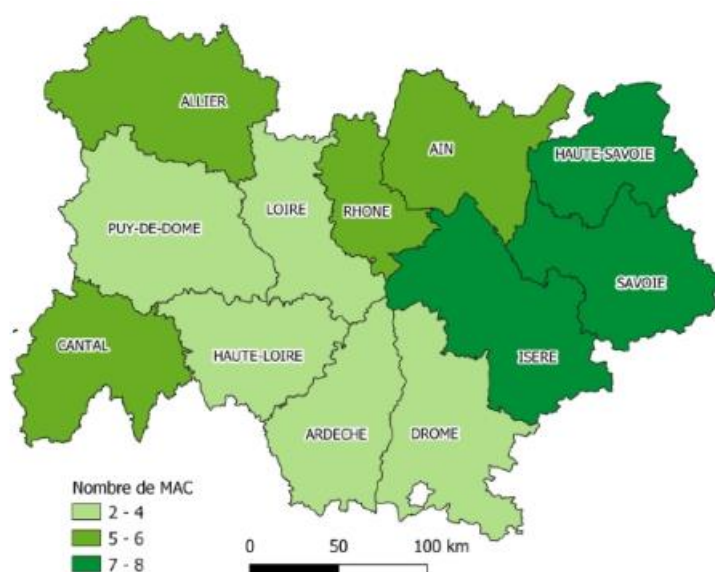
□ Focus sur les « marques ombrelles » dont IS(H)ERE

L'échelle du portage. Près des 3/4 des MAC "ombrelles" d'AURA s'étendent à des échelles intercommunales et départementales. L'échelon interdépartemental est lié uniquement à l'association historique entre les deux Savoie pour les marques. Tandis que l'échelon régionale, il s'agit seulement des quelques marques représentant les anciennes et la nouvelle Région.

Les types de porteurs. La majorité des structures porteuses de MAC "ombrelles" sont des associations (41%). Par ailleurs, 1/3 des organismes consulaires (Chambres d'Agriculture et/ou des Métiers et de l'Artisanat) assurent le portage de ces marques. Enfin, les collectivités portent également des MAC "ombrelles" (27%), il s'agit principalement d'EPCI et de façon plus minoritaire les Départements et la Région.

Localisation. Une forte présence des MAC "ombrelles" dans les Alpes. Cela s'explique par une tendance des producteurs à allier une multitude de produits autour d'une marque.

Carte – Localisation des marques ombrelles en région Auvergne Rhône Alpes



□ Focus sur les marques territoriales

L'échelle de portage. Le 3/4 des MAC "territoriales" se développent à l'échelle intercommunale. Cela indique la diversité de valorisation de petits territoires et une certaine concurrence. Le grand nombre de parcs nationaux et régionaux dans la région explique ce chiffre. Par ailleurs, 13% concerne l'échelon départemental et 9% l'échelon régional. Ces chiffres montrent le défi que représente le portage d'une marque de ce type à des échelles plus vastes et le besoin de construire une identité territoriale.

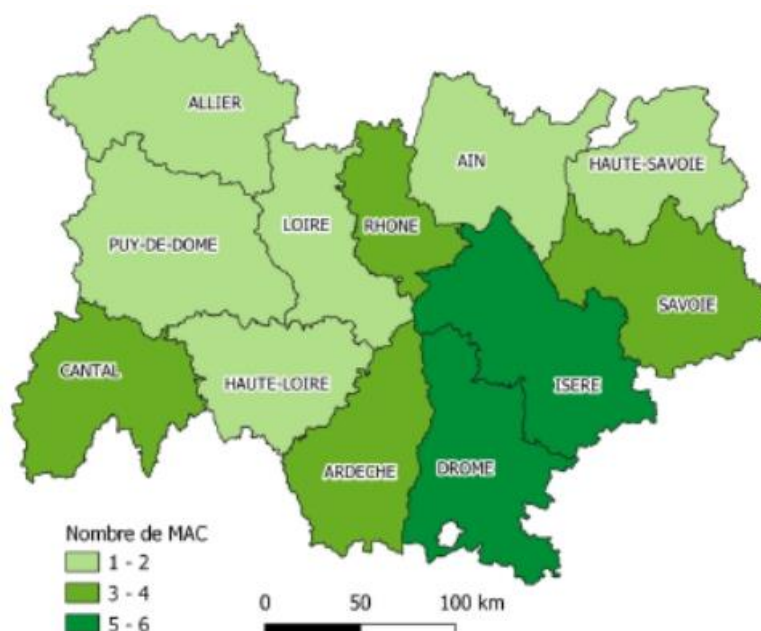
Les types de porteurs. Plus de la moitié des porteurs sont des syndicats mixtes essentiellement représentés par les parcs nationaux et régionaux. On retrouve ensuite comme porteurs de ces marques les collectivités territoriales et les associations. Ces dernières sont notamment liées à des Offices du Tourisme ou divers acteurs œuvrant à la promotion de leur territoire pour valoriser son A quelle échelle ? économie locale.

Carte – Localisation des marques territoriales en Auvergne Rhône Alpes

Localisation.

Le nombre de Mac territoriales" est plus présent dans les zones de montagnes.

Cela s'explique par la présence de plusieurs parcs régionaux et/ou nationaux dans ces départements.



Source : Chambre d'agriculture Auvergne Rhône Alpes

C.2.2 – La marque « IS(H)ERE »



La marque repose ainsi sur une triple promesse :

- PROXIMITE : les produits sont issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire

Les fruits, les légumes ou les céréales ont été cultivés en Isère. La viande, les œufs et le lait proviennent d'élevages isérois. L'atelier de fabrication ou de transformation est situé en Isère.

- REMUNERATION : un engagement du distributeur ou du transformateur à proposer aux agriculteurs une juste rémunération fondée sur la prise en compte des coûts de production

- QUALITE : la valorisation des pratiques agricoles mises en œuvre pour le bien-être animal et la protection de l'environnement.

Les bénéficiaires de la marque ISHERE (agriculteurs, artisans et entreprises agroalimentaires) s'engagent à utiliser des ingrédients (fruits, légumes, viandes, œufs, lait, miels...) issus des exploitations agricoles de l'Isère pour leurs fabrications fermières ou artisanales.

Pour être agréé, un produit doit ainsi être soumis au comité d'agrément constitué par un comité d'agriculteurs, artisans, commerçants, restaurants et associations de consommateurs, représentant la filière agricole et agro-alimentaire de l'Isère.

Un audit contrôlera la provenance et la juste rémunération pour chaque bénéficiaire de la marque afin de s'assurer du respect du règlement d'usage accepté par les producteurs et distributeurs

L'utilisation de la marque et son attribution sont encadrées par une Charte des bonnes pratiques qui sera signée avec l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité), instance qui accompagne et valide la reconnaissance des signes officiels de qualité.

Parmi les produits en Vals du Dauphiné bénéficiant de la marque IS(H)ERE on trouve :

- les produits à base de céréales de la Maison François Cholat
- les légumes secs de la Maison François Cholat
- le pain l'Unique de la Maison François Cholat
- les produits de la minoterie Martin (farine)

Source : Marque IS(H)ERE

Quels produits et où les trouver...

L'Isère a une agriculture diversifiée et des savoir-faire d'artisans pour tous les métiers de la gastronomie.




Régions-nous de fraises, abricots, cerises, kiwi, nectarines, pêches ou framboises. Cuisinons selon la saison courges, choux, carottes, pommes de terre, poireaux, courgettes, aubergines ou tomates.

Agneaux, et bœufs procurent une savoureuse viande et du lait. Fromages ou yaourts sont élaborés avec les sèves de vache ou de chèvre.

Le blé se transforme en farine travaillée par les boulangers de l'Isère. Les artisans vous proposent charcuteries et spécialités locales ou même poisson fumé.

Les produits sont en vente :

- ▶ Dans vos supermarchés de l'Isère qui font la promotion des produits locaux
- ▶ Chez votre artisan boucher, charcutier, traiteur, boulanger, brasseur
- ▶ Directement à la ferme

Retrouvez la liste de nos produits ainsi que les produits AOP et IGP et les magasins qui les accueillent sur www.ishere.fr

L'Isère c'est aussi des AOP et des IGP



Ce territoire est riche en produits alimentaires reconnus au niveau européen par des signes officiels de qualité et d'origine qui garantissent un savoir-faire en lien avec notre terroir.

Les Appellations d'Origine Protégée

La noix de Grenoble AOP

Le bleu du Vercors Sassenage AOP

Les Indications Géographiques Protégées

Les vins IGP Isère

Le fromage Saint Marcellin IGP

Le ginépi des Alpes IGP

Les raviolis du Dauphiné IGP label rouge

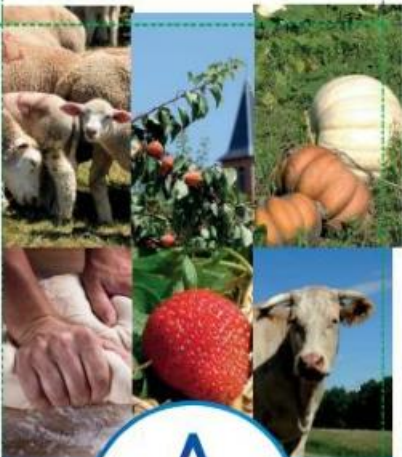
Utilisation de la marque **ISHERE** et son attribution sont encadrées par une charte des produits agricoles signée avec l'INAO, instance qui accompagne et valide la reconnaissance des signes officiels de qualité.

Cette charte vise à encadrer les conditions de coexistence de la marque « **ISHERE** » et d'une part des produits en bénéficiant avec la politique des signes officiels de qualité et plus particulièrement avec les AOP/IGP dont le nom géographique ou dans certains cas traditionnels bénéficie d'une protection et est attaché au respect d'un cahier des charges défini et contrôlé sous la responsabilité des autorités françaises.

Cette charte vise à éviter les confusions entre les deux types de démarche, tout en permettant tant la promotion des signes officiels de qualité locaux que celle des produits portant la marque.

Cahier d'adoption est obligatoire pour la charte.

A consommer avec modération.




Je soutiens l'agriculture de l'Isère !

Marque créée par le pôle agroalimentaire de l'Isère qui associe :





La marque des produits agricoles et agroalimentaires de l'Isère



La garantie d'un produit en provenance de l'Isère




Une juste rémunération de l'agriculteur




- 1 issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire.
- 2 qui garantissent une juste rémunération au producteur.
- 3 qui respectent les bonnes pratiques d'élevage et le bien-être animal ainsi que la maîtrise des produits et traitements des cultures.

- 1 Les fruits, les légumes ou les céréales ont été cultivés en Isère.
- 2 La viande et le lait proviennent d'élevages isérois.
- 3 L'atelier de fabrication est situé en Isère. Les artisans et entreprises agroalimentaires s'engagent à utiliser des fruits, des légumes, de la viande et du lait issus des exploitations agricoles de l'Isère pour réaliser leurs productions.

Les magasins, les artisans ou les industriels qui soutiennent ou demandent cette marque s'engagent à payer leurs achats de produits agricoles en prenant en compte les coûts de production.

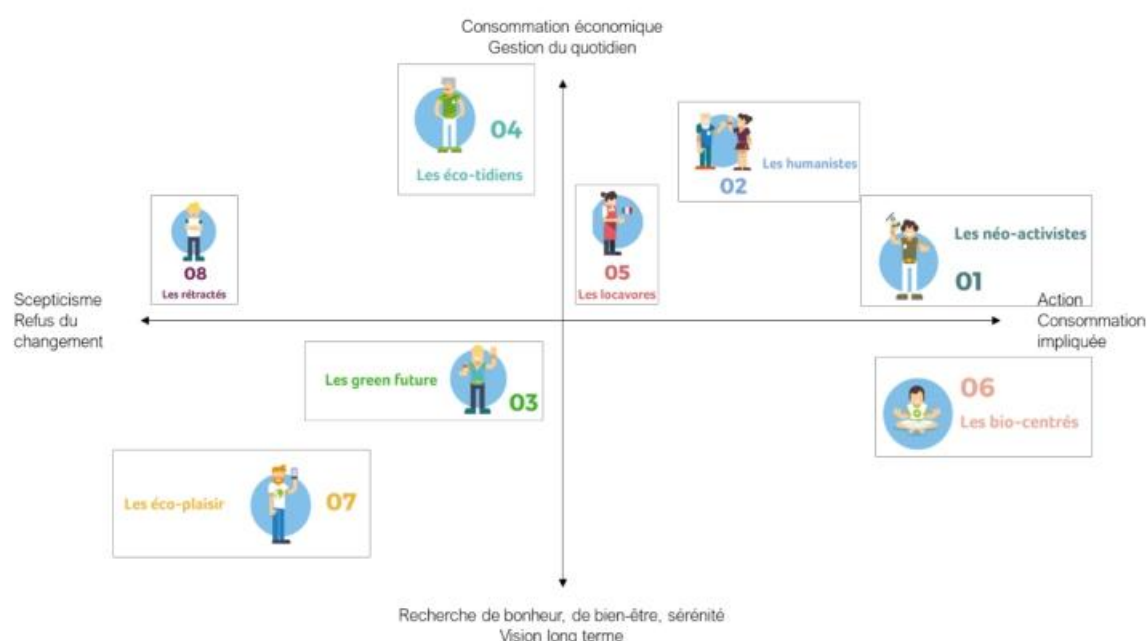
Une démarche qui permettra d'aider les agriculteurs isérois à vivre de leur travail et facilitera le maintien d'exploitations agricoles en Isère.

C.3- La consommation responsable : profils de « consomm'acteurs »

La consommation responsable, achat durable ou alter-consommation concerne une consommation plus respectueuse de l'environnement et plus éthique, c'est-à-dire que les consommateurs veulent privilégier les produits de consommation fabriqués dans des conditions respectueuses de l'environnement, des lois de protection du travail, comme les produits distribués dans le commerce équitable. Il s'intègre dans une démarche de développement durable, et correspond à un engagement civique actif en vue de la qualité de vie personnelle et collective. On présente ci-dessous une typologie de consommateurs

Tableau – Les types de consommateurs alimentaires

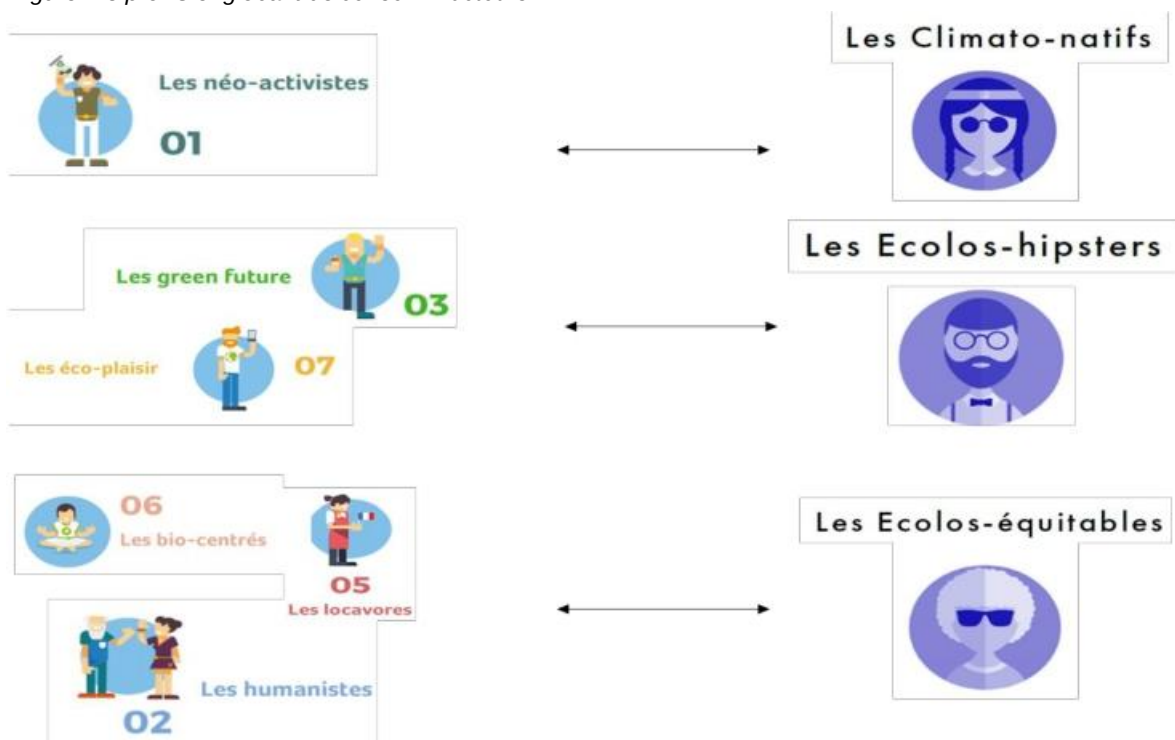
Type de consommateurs	Description synthétique
Les néo-activistes	Des convictions fortes rythment leur mode de vie et de consommation. Pour eux, tout est moyen d'agir
Les humanistes	Les éco-gestes et l'envie d'un monde plus équitable sont naturellement au cœur de leurs préoccupations
Les « green future »	Plus dans la pensée que l'écogeste, ils consomment autrement surtout selon les tendances
Les éco-tidiens	Contraints financièrement, ils consomment moins et moins cher. consommer responsable, c'est ne plus consommer de produits ou services superflus
Les locavores	Motivés par la proximité, ils cherchent à recréer du lien et à faire soi-même.
Les bio-centrés	Préoccupés par le vivant et le bien-être, ils sécurisent leurs choix de produits grâce aux labels
Les eco-plaisirs	Sensibles au devenir de la planète, ils ne changent malgré tout ni leur mode de consommation, ni leurs gestes au quotidien
Les rétractés	Sceptiques sur tous les sujets et préoccupés par le coût de la vie, ils n'agissent pas du tout.



Source : Observatoire Société et consommation, OBSOCO - 2020

Ces 8 profils peuvent être regroupés en 3 cas types de consomm'acteurs ou de « consommateurs responsables ».

Figure – 3 profils englobant de consomm'acteurs



Source : Observatoire Société et consommation, OBSOCO - 2020

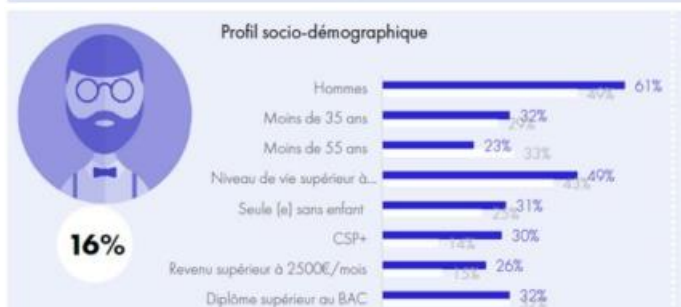
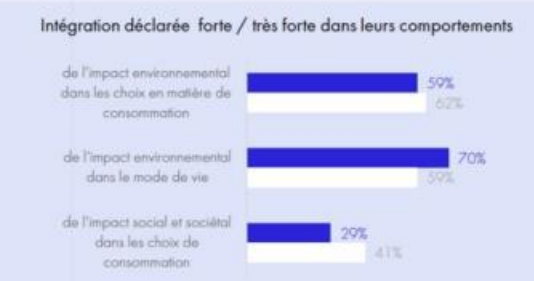
Les écolo-équitables ou la génération historiquement « écolo » : ils ont un profil sociodémographique diversifié qui les distingue peu de l'ensemble de la population. On relève cependant une légère surreprésentation des plus de 55 ans, des CSP+ et des tranches élevées de niveau de vie. Très sensibilisés à l'urgence attachée à la situation environnementale, ce groupe se distingue assez nettement de l'ensemble de la population par sa position sur le rapport de l'homme à la nature.

La crise sanitaire les aurait conduits à radicaliser leurs comportements de consommation responsable : 90 % des « écolo-équitables » affirment privilégier davantage les produits locaux. 87 % se montreraient plus attentifs à l'impact environnemental de leurs achats

Les climato-natifs (ou la génération « Greta Thunberg ») : ce terme à la mode désigne généralement « un jeune écologiste vivant en communauté, rejetant la société de consommation et voulant se rapprocher de la nature ». Ce groupe est composé à 63 % de femmes et à 56 % de moins de 35 ans. Leurs positions sur le rapport de l'homme à la nature et par rapport à la gravité de la situation écologique sont plus radicales encore que celles des « écolo-équitables ».

Les "écolos-hipsters" (ou les « bobos »). Ce groupe est composé d'hommes à 61 % souvent urbains métropolitains.

Les "écolos-hipsters" se distinguent sur le plan des valeurs par une surreprésentation à la fois des personnes à orientation matérialiste et par celles dont le système de valeur est orienté vers l'altruisme. Leur sensibilité au prix est moindre et leur « engagement environnementale » quotidien moindre également.



D-Prospective : 16 tendances actuelles et 5 scénarii post COVID19

D.1- Les 16 tendances alimentaires actuelles

Pour analyser les tendances en cours, nous nous sommes tout d'abord intéressés aux facteurs qui induisent des évolutions de comportement : les facteurs de changement.

Ces différents facteurs de changement ont été classés en 5 catégories : facteurs démographiques et modes de vie ; facteurs économiques ; facteurs culturels et valeurs ; facteurs technologiques ; facteurs réglementaires

Le croisement de ces facteurs a fait émerger une cinquantaine de tendances structurelles mais aussi émergentes.

Cette diversité des tendances, parfois opposées, témoigne avant tout du passage d'un modèle alimentaire traditionnel dominant à une diversité de modèles alimentaires.

Encadré : les axes d'évolution de la consommation alimentaire

- la tendance vers l'amplification des considérations de santé, bien-être et naturel dans l'alimentation ;
- la tendance vers la modification des régimes, avec comme motivation principale redonner du sens à son alimentation (plus de transparence, de durabilité, moins de gaspillage ou de protéines animales...) ;
- les nouvelles pratiques de consommation avec les nouvelles occasions et lieux, le rôle accru du digital, l'individualisation ou la communautarisation de l'alimentation,
- l'attitude à l'égard de la mondialisation avec d'un côté la nostalgie et la reconnaissance de la proximité (rejet de la mondialisation), et de l'autre, la curiosité et l'ouverture aux cuisines du monde, aux concepts innovants et à la consommation équitable (nouvelle mondialisation) ;
- les tendances axées sur la préparation, conjuguant à la fois la recherche de praticité et la valorisation du faire soi-même

Source : CERESCO, 2021 - FranceAgriMer

A titre illustratif, chacun des 6 groupes de tendances peut être illustré par des variables sociétales, technologiques.

- Le vieillissement de la population est favorable à une prise de conscience sur le lien santé-alimentation (de même que les crises sanitaires à répétition) mais aussi la baisse de la taille des ménages
- Les débats actuels traduits par EGALIM sur la juste répartition de la valeur ajoutée et de la juste rémunération du producteur fait écho à une alimentation « en quête de sens » mais aussi à davantage de transparence sur les pratiques et les produits (accès à l'information)
- La digitalisation bouleverse les modèles économiques et apporte de nouvelles opportunités (E-commerce, livraison). La société plus urbaine hyperactive et hypermobile contracte le temps alimentaire mais donne aussi de nouvelles occasions (consommation mobile, RHD)
- Les générations Y ou Z ont de nouveaux comportements alimentaires (ex: « sans ») et de nouveaux régimes alimentaires (« flexitariens », végétarien », végan,...) et une sensibilité accrue à l'environnement
- Enfin, la mondialisation accrue à un double effet : « les locavores » mais aussi une ouverture à des nouveaux produits

On identifie alors **16 tendances alimentaires**. Elles sont regroupées en **6 grands types** :

- Santé, nature et bien-être
- Changement de régime alimentaire
- Quête de sens
- Antimondialisation et donc proximité, ou nouvelle expérience culinaire mondialisée
- Faire soi-même ou être livré
- Nouvelles pratiques d'achats et de consommation

Figure – 16 tendances alimentaires à l'œuvre regroupées en 6 groupes de tendances



Source : CERESCO, 2021 – Etude prospective 2025

Certaines **tendances alimentaires** sont structurelles :

- la **recherche de naturalité**, de santé et de bien être en lien avec les préoccupations sociétales induites et le vieillissement de la population ;
 - l'**individualisation des comportements** en lien avec les mutations de la structure sociale et l'urbanisation de la société
 - Inversement, par exemple, le **E-commerce alimentaire** de produits frais par exemple pourrait lui rester limité mais le E-commerce alimentaire fortement progressé
- Au final la tendance alimentaire « proximité » n'est que l'une des 16 tendances**

La page suivante énonce quelques tendances structurelles.

Alimentation durable :

Tendance : la montée en puissance des préoccupations sociales, écologiques et éthiques, depuis plusieurs décennies, conduit les consommateurs à rechercher une alimentation plus durable et en particulier à se tourner vers des produits alimentaires durables.

Si les perceptions de ce qu'est la durabilité diffèrent d'un individu à l'autre, la diversité des pratiques et des attentes des consommateurs a permis de développer une offre alimentaire alternative.

Impact : le profil des consommateurs les plus concernés est composé de personnes avec un niveau d'éducation élevé, tous modes de vie, sans distinction au niveau de l'âge et sensibilisé à l'environnement.

Alimentation, santé et bien-être :

Tendance : à la suite notamment des crises sanitaires et de la diffusion de messages de santé publique, les consommateurs français ont pris conscience du lien qui existe entre leur alimentation, leur santé et leur bien-être. Une partie des consommateurs cherche ainsi à travers l'alimentation à réduire le risque de maladies et/ou à améliorer ses performances (physiques, intellectuelles).

Impact : les consommateurs les plus concernés sont ceux qui vivent en milieu urbain et sensibilisés au bien-être. Ce sont des actifs dynamiques, des seniors avec un niveau d'éducation élevé.

Baisse de la consommation de protéines animales :

Tendance : la consommation de protéines animales diminue en France comme dans les autres pays «développés». Pour des raisons parfois très variées (messages nutritionnels à partir du début des années 1980, coût élevé, scandales alimentaires, idéologie, évolution du rapport Homme-Animal, considérations environnementales...), les consommateurs sont sensibilisés à la recherche de sources de protéines alternatives.

Impact : le profil des consommateurs concernés est composé de jeunes et seniors vivant en ville. La clientèle sont les végétariens, les flexitariens et les femmes.

Proximité

Tendance : face aux inquiétudes liées à la mondialisation et à une croissance économique modérée, les consommateurs privilégient la proximité en matière alimentaire, encourageant les productions locales, les produits régionaux et la vente directe. L'envie de recréer du lien ville-campagne réapparaît fortement depuis quelques années en France (dans un contexte de longue tendance d'urbanisation). La proximité peut ainsi être géographique (produits locaux/régionaux) et relationnelle (circuits courts, relation avec le primeur, l'artisan...).

Impact : les actifs, CSP+, vivant en ville, sont les plus concernés. Ils ont, généralement, plus de 40 ans et possèdent un niveau d'éducation élevé

Recherche de naturalité

Tendance : la naturalité, pour une grande partie des consommateurs, sous-entend une absence de « produit chimique ». En effet, les consommateurs sont attentifs à la composition des aliments et privilégient ceux sans éléments artificiels (conservateurs, additifs, colorants artificiels ...). Ils cherchent à éviter également les produits issus des biotechnologies, les OGM ou encore l'utilisation de pesticides dans l'agriculture.

Impact : la clientèle féminine, avec un niveau d'éducation élevé et vivant en milieu urbain, est la plus concernée.

Authenticité, nostalgie

Tendance : la société moderne se caractérise entre autres par des individus en mal de repères qui perçoivent l'avenir comme incertain, évoluant dans un monde plus globalisé et complexe. Leur besoin de rassurance (sécurité) et de reliance (identité) se traduit dans leurs comportements de consommation : ils recherchent l'authenticité, apprécient les marques nostalgiques et les produits « anciens » (ou issus de la tradition).

Impact : le profil des consommateurs les plus concernés comprend les retraités et les baby-boomers, vivant en milieu rural.

Digital et alimentation

Tendance : la révolution digitale impacte tous les secteurs, y compris celui de l'alimentation. Le digital transforme les comportements alimentaires des consommateurs dans toutes les étapes précédant ou suivant l'acte d'achat : recherche et partage de l'information (comparateurs, bases de données, géolocalisation, alimentation connectée), l'acte d'achat (click&buy), les services associés à l'achat comme la livraison et l'évaluation post-achat. Cette tendance émergente a déjà commencé à s'ancrer dans les habitudes (succès des drives) et pourrait modifier en profondeur notre rapport à l'alimentation.

Impact : les actifs, CSP+ avec enfants sont les consommateurs les plus concernés. Ils ont, généralement, moins de 40 ans, vivent en ville et ont un niveau d'éducation élevé.

D.2- Les 5 scénarii post COVID19 de pratiques alimentaires

Des variables de contexte et des tendances alimentaires ont été croisées pour aboutir à 5 scénarii alimentaire post COVID19 .

Les tendances alimentaires sont celles énoncées dans les pages précédentes : alimentation durable, stratégique, digitale, antigaspi, santé-bien-être, nostalgique, de proximité, mondialisée, plus végétalisée, plus naturelle, communautaire, individualisée, toute-prête, fait-maison

Les variables de contexte :

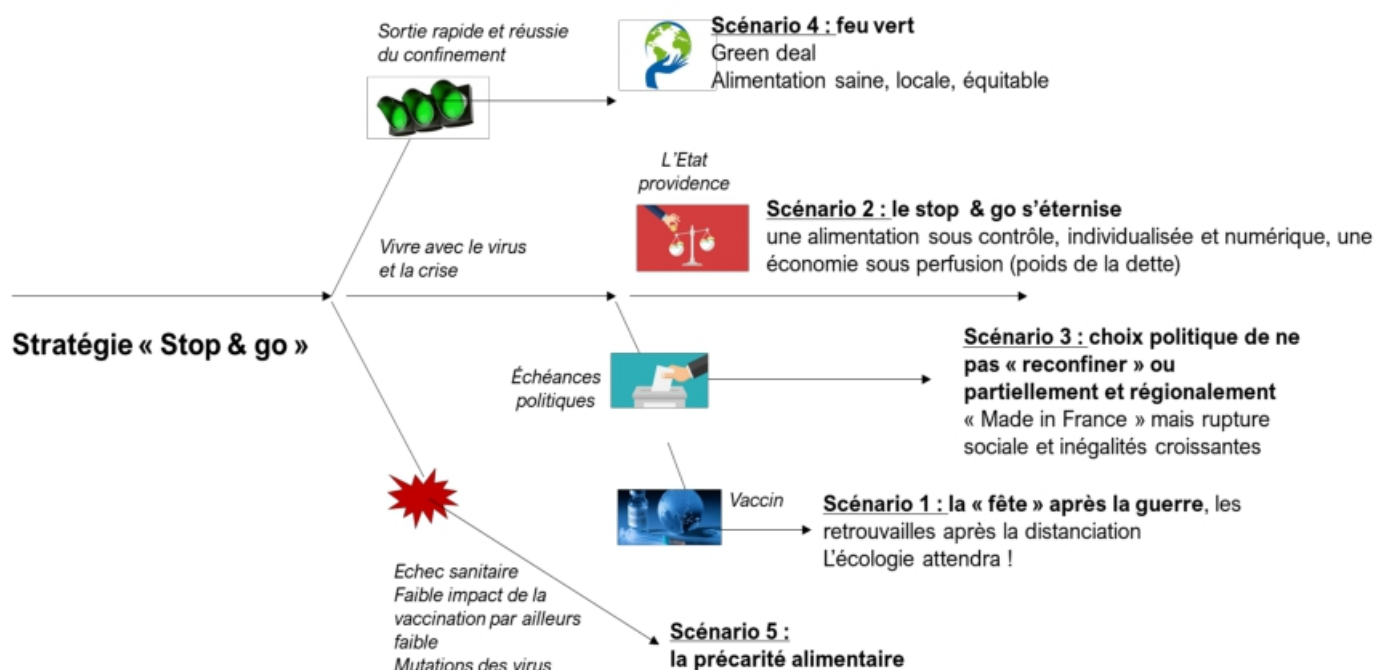
- évolution de la situation sanitaire : modalité de sortie du confinement dans la durée ;
- délai pour disposer de traitements et degré de permanence d'un 6 stress santé 7 dans la population,
- évolution de la situation économique et financière³, et de la sécurité alimentaire des français
- orientation de l'intervention publique,
- perception de l'opinion publique sur les causes de cette crise, sur le lien à la problématique environnement et sur les moyens de s'en sortir (notamment le degré d'acceptation du développement des dispositifs de suivi des données individuelles de santé et de déplacement),
- généralisation (ou non) du télétravail.

Encadré – Les 5 scénarii post COVID19

5 scénarii d'alimentation post COVID19 sont alors qualifiés :

- L'après-guerre et le retour au festif, l'écologie attendra
- Alimentation contrôlée, ou le boom du E-commerce alimentaire
- Produits nationaux sauf pour l'entrée de gamme, une consommation duale fonction des revenus
- Feux verts, une alimentation durable, santé-bien être, locale
- Précarité alimentaire,

Source : CERESCO, FranceAgriMer - 2020



La page suivante commente et décrit ces scénarii.

LE SCENARIO L'APRÈS-GUERRE

Après la crise sanitaire, priorité à la convivialité et à la fête, mais pour l'environnement et le climat on verra plus tard....

« La mondialisation doit reprendre. Grâce à la disponibilité d'un vaccin, la crise sanitaire n'est plus un problème.

Le télétravail voit son développement limité. Le retour à une vie sociale normale est plébiscité. La consommation revêt les attributs d'un acte libératoire. La fête, les déplacements, la culture, le tourisme sont les nouvelles priorités. Les préoccupations environnementales reculent.

Le recul de l'alimentation santé se fait donc au profit de l'alimentation festive, symbole d'une convivialité retrouvée

Si une valorisation de la production locale, du Bio et des circuits courts est possible (sans être prioritaire), l'acte d'achat n'est réalisé qu'à condition que les prix restent accessibles. »

LE SCENARIO ALIMENTATION CONTROLEE

Alimentation sous contrôle dans une sortie de confinement qui s'éternise

« La population reste en état de stress permanent (cf. stop & go)

E-commerce et télétravail étant banalisés, une part de plus en plus dominante de la population se nourrit grâce à des solutions-repas livrées. La restauration liée au service du déjeuner dans les zones d'activité souffre du télétravail, et celle liée au loisir et au tourisme subit leur déclin.

La classe aisée urbaine dispose d'une alimentation riche de services (restaurant à domicile, livraison de F&L/viande/poisson en circuit court) et son budget alimentaire connaît ainsi une augmentation sensible.

Pour le reste de la population qui ne dépend pas totalement de la distribution sociale de repas (classe moyenne), la commande de repas livrés à domicile peut être complétée par des préparations culinaires à domicile à partir de produits peu chers (promotions hard discount, épiceries solidaires, ...). »

LE SCENARIO PRODUITS NATIONAUX SAUF POUR L'ENTRÉE DE GAMME

Porté par la réorganisation du système économique, le recentrage sur les produits nationaux est limité par l'entrée de gamme importée

« L'hiver 2020/21 est le théâtre d'une reprise de l'épidémie de coronavirus sans retour au confinement (moyens en réanimation suffisants). Mais malgré le soutien public massif déployé en 2020, la trajectoire dépressive de l'économie affecte la sphère financière qui manque d'entrer en crise à la suite de l'économie réelle

La population oriente les priorités de ses choix de consommation en fonction de son exposition aux difficultés économiques (voire alimentaires) et/ou de sa sensibilité aux risques sanitaires. Certains produits (viande rouge,...) et certains circuits (restauration traditionnelle,...), les plus onéreux, souffrent plus particulièrement.

Certaines pratiques (télétravail, achat on-line, livraison à domicile, circuits courts, cuisiner les restes, stockage à domicile,...) continuent leur développement alors que d'autres (vrac vs préemballé, fait maison vs plats préparés livrés, ...) sont questionnées et arbitrées à l'aune des deux axes pouvoir d'achat et sécurité sanitaire.

La part de l'alimentation dans le budget des ménages augmente, soit du fait de la baisse des revenus, soit par l'achat de produits de qualité français pour ceux, de moins en moins nombreux, qui en ont les moyens financiers et la volonté politique. »

LE SCENARIO FEUX VERTS

Une alimentation saine accompagnant une transition environnementale et écologique

« La situation sanitaire du pays reste maîtrisée après la sortie de confinement. La récession est forte mais la France parvient à maintenir la majeure partie de ses capacités économiques. La perspective d'un Green Deal européen se précise pour faciliter la transition environnementale et énergétique.

Le télétravail et la digitalisation des rapports sociaux dans la vie courante sont vécus comme une réponse pertinente et environnementalement vertueuse à cette exigence de sécurité sanitaire

Le stress généré par la pandémie renforce le désir de vieillir en bonne santé dans les pays développés. Le consommer 6 mois moins mais mieux, plus que jamais d'actualité, se traduit par un renoncement partiel aux protéines animales.

Cette élévation de la qualité de l'alimentation génère toutefois une certaine frustration des ménages modestes qui peinent à suivre la hausse engendrée des prix alimentaires.

La présentation de l'offre en GMS, qui étoffe son offre drive, est axée sur les notions de santé et respect de l'environnement. Les circuits de ventes directes des producteurs aux consommateurs deviennent très importants dans l'offre alimentaire. La restauration développe massivement la vente à emporter notamment en réponse à l'augmentation du télétravail. Dans les grandes surfaces, les rayons traiteur se développent et les commerces tels que les boulangeries étendent leur offre snacking. »

LE SCENARIO PRECARITE ALIMENTAIRE

En période de crise généralisée l'alimentaire devient une valeur refuge et politique

« Les difficultés économiques et le ralentissement du commerce international créent des pénuries qui entraînent une insécurité alimentaire difficilement suppléée par des distributions caritatives.

L'appauvrissement de la population fait du prix le principal, sinon l'unique, critère de choix de la majorité des consommateurs, favorisant ainsi un redéploiement du hard discount, des sorderies, des épiceries solidaires, ainsi que du « fait maison » avec les produits bruts, achetés en vrac. La grande distribution se lance dans une guerre des prix et étoffe ses marques de distributeur.

Confinement, télétravail et perte d'emploi favorisent un exode urbain (cf. autoproduction).

L'enjeu est la survie économique, d'autres restent inquiets pour leur santé en raison d'une menace épidémique prolongée et cherchent les éléments de rassurance sur les étiquettes (qualité nutritionnelle, composition...). »

En pratique, pendant le confinement divers scénarii ont été observés :

- le scénario de l'alimentation contrôlée a été observé pendant les confinements et caractérisé par le boom du E-commerce.
- le scénario de la précarité alimentaire caractérisé par le doublement du nombre de demandeurs de dons alimentaires (5 millions à 9 millions en France)

Le scénario d'une consommation festive a été observée avant l'été 2021.

Le scénario dit « feu vert » est lui un scénario plutôt promu par les politiques publiques (ex : FranceRelance, PAT) ou le scénario « espéré » ...

5 scénarios sur la consommation alimentaire en France après la Covid-19

Scénario 1 Après-guerre

Un vaccin est rapidement trouvé - impact économique contrôlé

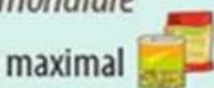
- Consommation conviviale
- Bénéficie à la viande, à la RHD
- Recul du fait maison



Scénario 5 Précarité alimentaire

Un reconfinement engendre une crise sociale puis économique mondiale

- Stress économique maximal
- Perte de pouvoir achat : moins de viande
- Effondrement RHD
- SIQO réservés aux plus aisés



Scénario 2 Alimentation contrôlée

La crise s'éternise, on alterne confinements et déconfinements

- Télétravail
- Produits suremballés
- Livraisons de repas de cuisines centrales à bas prix
- Individualisation comportement



Scénario 4 Feux verts

Sortie du confinement rapide et réussie, peu d'impact économique, fortes préoccupations environnementales

- La santé et l'environnement prioritaires : moins de viande, plus de protéines végétales
- Snacking sain
- Recherche les labels et SIQO
- Limite les emballages



Scénario 3 Produits nationaux sauf sur entrée de gamme

Pas de reconfinement à cause de la crise économique, mais le virus reste là

- Hausse insécurité alimentaire
- Stress économique
- Moins de marques, plus de vracs
- Importation d'entrée de gamme
- Circuits courts
- Limitation de la concurrence importée



Source : étude prospective de FranceAgriMer, à retrouver sur leur site Internet

INFOGRAPHIE LES MARCHÉS **FELE**

Conclusion

Les comportements alimentaires et les pratiques d'achat alimentaires ont évolué au cours des 50 dernières années.

Les éléments particulièrement impactant sont notamment :

- baisse la part du budget consacré à l'alimentation ;
- hausse des achats en grande distribution, qui domine en volumes et en valeurs ;
- glissement de la consommation de viande rouge vers les viandes blanches ;
- hausse de la consommation du produit transformé au détriment des produits frais ou bruts, dont une forte hausse de la consommation de produits élaborés, préparés ;
- hausse de la prise de repas hors domicile ;
- développement du E-commerce alimentaire (cf. Drive)

Parallèlement, on observe une hausse des problématiques de santé et de nutrition (ex : hausse du surpoids, obésité) mais également des fractures sociales accrues, et accentuées par la crise COVID19 et les 17 mois de confinements « Stop & Go ».

Quelques données clés économiques sont ici à retenir.

S'agissant de la distribution et des parts de marchés, la grande distribution concentre 63% du CA du secteur, le commerce indépendant environ 20%, et le reste se compose du E-commerce (en forte hausse atteignant près de 10% du CA, accéléré lors du confinement et focalisé sur le Drive) et des circuits courts de proximité (3 à 6% en fonction des produits, et moindre pour la viande et le lait que pour les fruits et légumes).

La part du budget alimentaire des ménages a évolué de 40% dans les années 60 à moins de 10% actuellement. La dépense alimentaire moyenne par personnes est de 3 600 € en 2016, et de 2 796 € par personnes en Isère Nord. La part des dépenses alimentaires est donc structurellement en baisse. Malgré l'actualité de la hausse des prix des matières premières, les prix alimentaires sont plutôt en déflation.

Selon l'observatoire des prix et des marges (cf. FranceAgriMer), sur 100 € de valeur ajoutée liée à la dépense alimentaire, l'agriculture ne capte que 6,3 € et l'agroalimentaire environ 11 € seulement également. La distribution mais surtout les activités connexes de services (ex : conseils, marketing-communication) capte davantage de valeur de l'euro-alimentaire.

La transition alimentaire est en plein boom mais reste une niche « commerciale »

Elle représente en valeur un marché estimé à 8%. Ce marché est caractérisé notamment par le bio et équitable alimentaire, le réduit en sel, sans sucres ajoutés, sans additifs, Label Rouge, la rémunération producteur, le végétal, les laits alternatifs, les eaux végétales, superfruits, les légumes secs, céréales d'accompagnement, bières sans alcool, œufs de plein air, marque C'est qui le patron ?!

La consommation de produit bio représente un marché de 6% en valeur dans le total des dépenses alimentaires (source : Agence Bio). Ce marché a été en forte hausse (entre 17 et 22%) alors porté par la Grande distribution (46% de parts de marché devant les distributeurs spécialisés eux à 36%), puis ralenti depuis 2018 (+8%) et décroît en Grande distribution depuis 2021 (-1,6%). On se dirige vers un bio à 2 vitesses : le bio en grande distribution, le bio en distribution spécialisée cherchant à se redifférencier du bio de la grande distribution en misant sur des labels « bio cohérence » (ex : saisonnalité, etc...) et « bio équitable » (prix producteurs) ou encore le « bio local ».

On note que certaines filières (lait, œuf, viande de porc) souffrent d'une baisse des prix pour des raisons de surproduction/consommation, d'intensification de la concurrence entre opérateurs.

Le local est grande distribution représente 2,6% de la valeur des produits alimentaires de grande consommation en Auvergne Rhône Alpes (source : IRI, LSA conso, 2021)

Le commerce équitable est encore émergent avec 0,6% de parts de marché, centré sur la boulangerie à ce jour.

En somme, ce que l'on appelle la transition alimentaire reste encore une forme de « niche de consommation », mais une niche porteuse car affichant une croissance à 2 chiffres, mais également une niche impactée par l'actuelle crise économique et sociale.

La distribution alimentaire se caractérise désormais par des mutations qui ont été accélérées par 17 mois de confinement, faisant évoluer l'attractivité et des divers formats et rebattant les cartes entre les enseignes.

Le format hypermarché qui a connu une croissance depuis les années 60 est aujourd'hui moins attractif notamment en raison du changement même de la taille (à la baisse) des familles et des ménages. Pour autant, le format « hypermarché » s'adapte, se transforme : adaptation de l'ambiance commerciale du magasin, stratégie de vente « omnicanal » physique et numérique, « sourcing » de produits locaux, éco-responsabilité. Ils gardent une attractivité prix et par leurs diversité d'offres.

Les grands gagnants actuels sont néanmoins d'autres formats de distribution alimentaire.

Ces grands gagnants à la sortie du confinement sont :

- le E-commerce (qui a quasiment doublé ses parts de marchés en 17 mois),
- les magasins spécialisés multi-frais (cf. enseignes comme Grand Frais, Fresh, Provenc' Halle, etc...),
- les formats « supermarchés »,
- les hard discounter.
- la « proxi » (magasin <300m²) en zone urbaine métropolitaine,

Globalement, les enseignes dites indépendantes (E.Leclerc, Système U, Intermarché) s'en sortent économiquement mieux que les enseignes intégrées (ex : Auchan, Carrefour).

La COVID19 a également accentué les fractures sociales. Elle pose ans l'Agenda politique le sujet de l'accessibilité sociale à l'alimentation.

Selon la Banque alimentaire, le nombre de demandeurs d'aides alimentaires en France a évolué de 5 millions à 9 millions.

La « rentrée » 2021 est marquée par l'actualité de la hausse des prix des matières premières qui pèsent sur le pouvoir d'achat. La hausse est ainsi estimée entre +3% à +11%. Un panier de courses moyen de 50 euros augmenterait de 1,80 euros (source : Nielsen). Le sujet de l'accessibilité sociale à l'alimentation est mis à l'agenda politique notamment par le déploiement annoncé des chèques alimentaires en 2022 et par de nombreuses actions locales de solidarité.

6 grandes tendances 2025 caractérisent l'actuelle consommation alimentaire.

- Santé, nature et bien-être
- Changement de régime alimentaire (ex : végétal ou « flexitarien » caractérisé lui par moins de viande mais de meilleure qualité)
- Quête de sens (ex : la consommation équitable)
- Antimondialisation et donc la proximité, ou inversement de nouvelles expériences culinaires mondialisées (gastronomie d'autres pays rentrant de plus en plus dans les foyers)
- Faire soi-même (croissance pendant le confinement) ou être livré (ex : cuisine sans salle et livraison)
- Nouvelles pratiques d'achats et de consommation (e-commerce)

La proximité n'est donc que l'une des tendances alimentaires observées, parmi d'autres.

Les perspectives des comportements alimentaires et des pratiques d'achat post COVID19 naviguent au final entre :

- des comportements plus « responsables » (local, bio, équitable) ; ou inversement une consommation festive dites de « sortie de guerre » contre la covid19 et propice à la restauration hors domicile notamment, à des « achats plaisirs » (« l'environnement, le climat attendront »)
- une hausse du « fait maison » ; ou inversement une hausse des « solutions repas livrés »
- mais aussi une accentuation des inégalités alimentaires.

L'actualité législative est récemment marquée par le vote de 2 lois.

Le vote de la loi EGALIM 2 vise notamment à protéger les prix agricoles. Elle instaure de nouveaux rapports entre acheteurs et fournisseurs avec notamment la contractualisation pluriannuelle, la négociation des prix des matières premières agricoles (sous certaines conditions).

La loi Climat et résilience également votée aura des incidences sur le foncier (cf. zéro artificialisation nette), le commerce (cf. écoresponsabilité, vrac, ...), ou encore les filières équitables (désormais reconnues et labellisées donc protégées).

Transparence, traçabilité, proximité, authenticité, praticité, naturalité-santé sont des attentes structurelles des consommateurs. L'arbitrage « prix » reste prégnant et variable notamment selon les catégories socioprofessionnelles (CSP). Le « goût » et le « plaisir » sont également des variables sur l'achat alimentaire.

Certaines cibles de « consomm'acteurs » sont identifiées. Elles restent souvent des publics urbains métropolitains (cf. profils définis dans le présent rapport) et distribués par des commerces spécialisés (ex : boulangerie, ou magasins bio spécialisés)

Ces valeurs ne sont toutefois pas généralisées ni généralisables : on observe ainsi un décalage entre les « déclarations » et les « pratiques au quotidien »...

4- Le projet alimentaire territorial en Vals du Dauphiné : potentialités et fragilités

A- Définitions : circuits courts, gouvernance alimentaire, système alimentaire

A.1- Les circuits courts : une définition qui a évolué

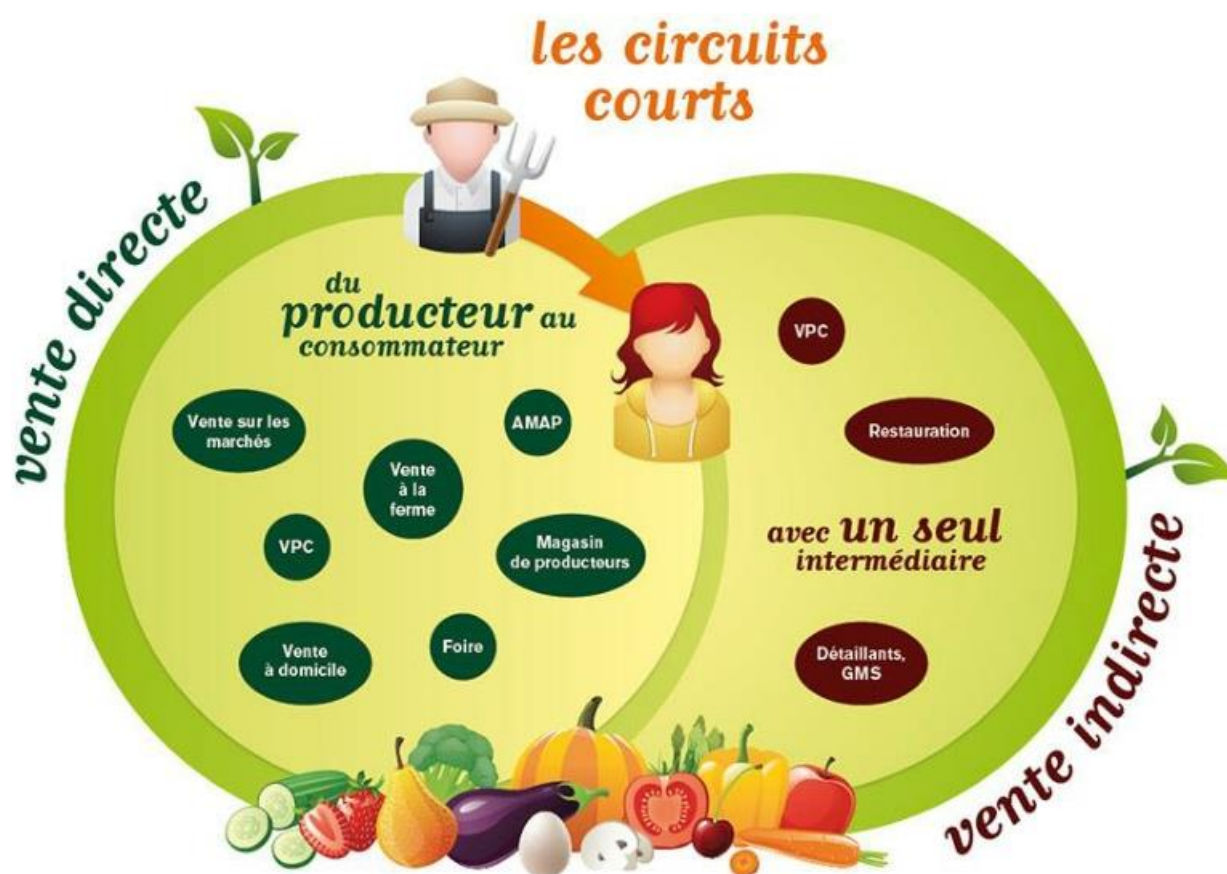
La notion de « proximité » est régulièrement utilisée et mise en avant par les différents acteurs de la filière fruits et légumes : organisations de producteurs, expéditeurs, grossistes, distribution, pouvoirs publics, élus locaux, etc.

Elle s'inscrit dans un contexte de mondialisation des échanges et de méfiance vis-à-vis des produits alimentaires, elle permet de répondre à un besoin d'authenticité et de confiance de la part du consommateur. La « proximité » est une notion vaste et ne se limite pas aux circuits courts.

La relocalisation, même partielle de l'alimentation constitue l'une des finalités de tout projet « circuits courts et alimentation ». Ce processus implique de mieux comprendre où et comment, les aliments sont produits, transformés, transportés, échangés, consommés et revalorisés.

L'ancrage territorial des activités agri/agro-alimentaires est un élément fondamental pour le développement de systèmes alimentaires territorialisés.

La reterritorialisation (ou relocalisation) des systèmes alimentaires offre l'opportunité d'organiser des projets de développement de l'alimentation de proximité qui visent une juste articulation entre compétitivité économique, dynamiques sociales et contraintes environnementales.



Les circuits courts ont une définition officielle qui a évolué au cours du temps

Encadré : les circuits courts, une définition qui a évolué

-Plan dit « Barnier » (2009) : la notion de 1 intermédiaire maximum

Un circuit court est un mode de commercialisation des produits agricoles qui s'exerce soit par la vente directe du producteur au consommateur (vente à la ferme, sur les marchés, par correspondance ou via les AMAP), soit par la vente indirecte avec un seul intermédiaire comme dans le cas de la restauration (traditionnelle, collective...) ou d'un commerçant-détaillant (boucher, épicier de quartier...). Les circuits courts représentent des modes de vente présentant, au plus, un intermédiaire entre producteur et consommateur

Les circuits courts, qui recréent du lien entre les consommateurs et les agriculteurs, contribuent au développement d'une agriculture durable et d'une consommation responsable

-La définition 2014-2020 de l'Europe via le fonds FEADER : la notion de « filière locale »

Un circuit d'approvisionnement impliquant un nombre limité d'opérateurs économiques, engagés dans la coopération, le développement économique local et des relations géographiques et sociales étroites entre les producteurs, les transformateurs et les consommateurs

Source : CERESCO, 2021

A.2- « Gouvernance alimentaire » : faire projet, coopérer

La gouvernance alimentaire territoriale désigne alors « un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'intervention géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire » (source : Terres en Villes, 2011)

Figure – Schéma de la gouvernance alimentaire



Source : Terres en Ville

« Un système alimentaire durable est un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution, la consommation de produits alimentaires et la gestion des matières résiduelles ».

Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures impliqués dans l'alimentation d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale »

A.3- Le système alimentaire territorialisé : favoriser des liens de proximité

Consommateurs/mangeurs, opérateurs économiques (agriculteurs, transformateurs (PME, PMI...), distributeurs (GMS, Point de vente...), logistique... Ces acteurs du « système alimentaire » se côtoient mais fonctionnent souvent de manière cloisonnée, par « brique d'opérateurs ». S'intéresser au système alimentaire d'un territoire, c'est considérer l'ensemble de ces opérateurs, cultiver l'interconnaissance, s'ouvrir sur l'ensemble des enjeux de l'alimentation.

Figure - Les systèmes alimentaires territoriaux : définition

Les systèmes alimentaires territorialisés (SAT) constituent une forme émergente alternative au système agro-alimentaire mondialisé. Les SAT visent la relocalisation de l'alimentation à l'échelle d'un territoire en prenant en compte les enjeux de son développement durable, s'inscrivant ainsi dans une démarche agroécologique. Ils englobent les organisations de production, de transformation, de distribution, de consommation et de gestion des déchets ainsi que leurs interrelations dans un territoire spécifique. Ils reposent sur le partenariat entre une multitude d'acteurs territoriaux, privés, publics et issus de la société civile

Source : CERESCO, 2011 - d'après analyse bibliographique

Figure - Coordonner les sphères pour faire projet



B- Le système d'acteurs alimentaires en Vals du Dauphiné

B.1- Le système d'acteurs alimentaires dans un projet alimentaire territorial

Le système d'acteurs identifiés regroupe (ou dit regrouper sur la durée du PAT) 2 cercles d'acteurs :

- i) Un premier cercle d'acteurs considérés comme récurrents d'un territoire PAT à un autre : Collectivités, Chambres consulaires, Associations, voir acteurs de la recherche et de l'enseignement
- ii) Un second cercle souvent lui plus complexe à mobiliser : entreprises (dont agroalimentaire, commerces), habitants, agriculteurs

Figure – Les types d'acteurs pour un projet alimentaire territorial (PAT)



Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation

B.2- Cartographie des acteurs alimentaires en Vals du Dauphiné

Un recensement des acteurs de l'alimentation a été effectué pour le territoire des Vals du Dauphiné. Le fichier complet est annexé au présent rapport.

Tableau – recensement des acteurs de l'alimentation présents en Vals du Dauphiné et comparatif avec l'Isère

	ISERE		Vals du dauphiné	
	Nombre	Part	Nombre	Part
Agriculture, sylviculture, pêche	6628	60%	522	73%
Agriculture (cotisans non salariés)	4705	71%	388	74%
Agriculteurs bénéficiaires d'aides PAC 1er pilier	4222	64%	363	70%
Grossistes alimentaires dont négoce produits agricoles	453	4%	17	2%
Entrepôts, transport	427	4%	10	1%
Industrie agroalimentaire	1370	12%	81	11%
IAA hors boulangerie, pâtisserie	506		40	
Commerces	2111	19%	83	12%
dont détail	1154	55%	42	51%
dont GMS	957	45%	41	49%
TOTAL	10989	100%	713	100%

Source : CERESCO, 2021 d'après fichiers SIRENE, INSEE

Commentaire : le diagnostic agricole et des filières et le diagnostic commercial énoncé dans le présent rapport apportent tous deux des éléments de caractérisation du système d'acteurs. Des tableurs annexés identifient ces acteurs

En Vals du Dauphiné, le système d'acteurs se caractérise par :

- Un territoire fortement agricole à 68%, plutôt centré sur l'élevage et les grandes cultures, avec un déficit de productions en fruits et légumes, et un défi à relever sur la transmission-installation, la diversification, la qualité
- Une présence des acteurs de la première « mise en marché » (cf. Les coopératives, les négociants) centrés sur les grandes cultures, et sur la production de lait, les produits carnés ; plutôt orientés « grandes filières » ; bien que le lait puisse être transformé en Isère et valorisé en grande distribution ou que les céréales puissent être revalorisés en alimentation animale ou en boulangeries locales
- Une moindre présence des « grossistes alimentaires », qui se concentrent davantage en proximité des métropoles
- Un tissu agroalimentaire présent, notamment sur la transformation des produits carnés, mais non connecté à la production agricole locale (hors grandes cultures et lait)
- Peu d'acteurs du transport et plus globalement de la logistique mais une proximité avec la 1^{ère} zone logistique de France (cf. zones de Chesnes à St Quentin Fallavier).
- Un tissu commercial plutôt équilibré entre Grande distribution et magasin de proximité indépendant, avec un niveau d'équipement de 1,7 pour 10 000 habitants équivalent à celui de l'Isère mais une moindre présence d'Épicerie et des enjeux de revitalisation des centres bourgs et centres villes.

Source : CERESCO, 2021

L'amont agricole apparaît relativement « éclaté ». Les revenus sont en dents de scie, soumis à des aléas variés (économique, climatique, sanitaire), plus fréquents et plus intenses. Le niveau de rentabilité des investissements est bas (1% - source : étude APCA) et « sur le temps longs ». Ce maillon agricole capte insuffisamment de valeur ajoutée.

Les grossistes sont un maillon très concentré (9% réalisent 90% du CA du secteur). Cette profession est constituée de grossistes en produits frais ou de grossistes davantage « multiproduits » (ex : frais, épicerie), de grossistes dit de carreau (localisé sur les Marchés de gros) et de grossistes à services complet (offrant eux un service livraison). Certains acteurs ont particulièrement souffert des confinements en raison de la fermeture des clients en restauration hors domicile. Leur métier mal connu voire dévoyé (cf. « intermédiaires ») est pourtant indispensable pour « sourcer » les produits (les identifier, les acheter, les mettre en marché), et organiser une logistique optimisée.

L'agroalimentaire est un tissu éclectique de très petites entreprises (TPE) et de PME, mais également de grandes entreprises (ex : Jambon d'Aoste, Danone, ...). Ils souffrent notamment d'une actualité liée à la hausse des prix des matières premières (effet ciseaux sur les IAA qui n'arrivent pas à répercuter à l'aval), des problématiques induites de baisse du taux de marge et donc de la capacité d'investissements, des difficultés de recrutement. Certaines TPE agroalimentaires peuvent avoir des difficultés de forces commerciales, tandis que certaines PME des difficultés de relations avec la GMS (cf. centrales d'achat)

En aval, le tissu de distribution est dominé par la Grande distribution (70% de parts de marchés), les circuits spécialisés (13%), le Hard Discount (10%), le E-commerce alimentaire (4%), les circuits courts agricoles (3%).

Ce tissu évolue en lien avec les mutations démographiques (baisse de la taille des ménages), socio-économiques (CSP et revenu, localisation géographique), technologique.

La COVID19 et les 17 mois de confinement ont induit une accélération de la concentration entre enseignes y compris du bio, une moindre attraction des hypermarchés au profits des autres formats supermarché, prox (magasin de moins de 300m²) et véritable « boom » du E-commerce évoluant jusqu'à 9% de parts de marchés.

Actuellement, on peut observer un retour vers les formats d'hyper marché mais avec des enseignes qui s'affirment d'avantage que d'autres (ex : E.Leclerc, moindre chez Auchan), des enseignes que se sont restructurée (ex : Carrefour), des challengers historiques dynamiques (ex : Système U, groupe les Mousquetaires). Les grands gagnants restent le Hard Discount et le E-commerce.

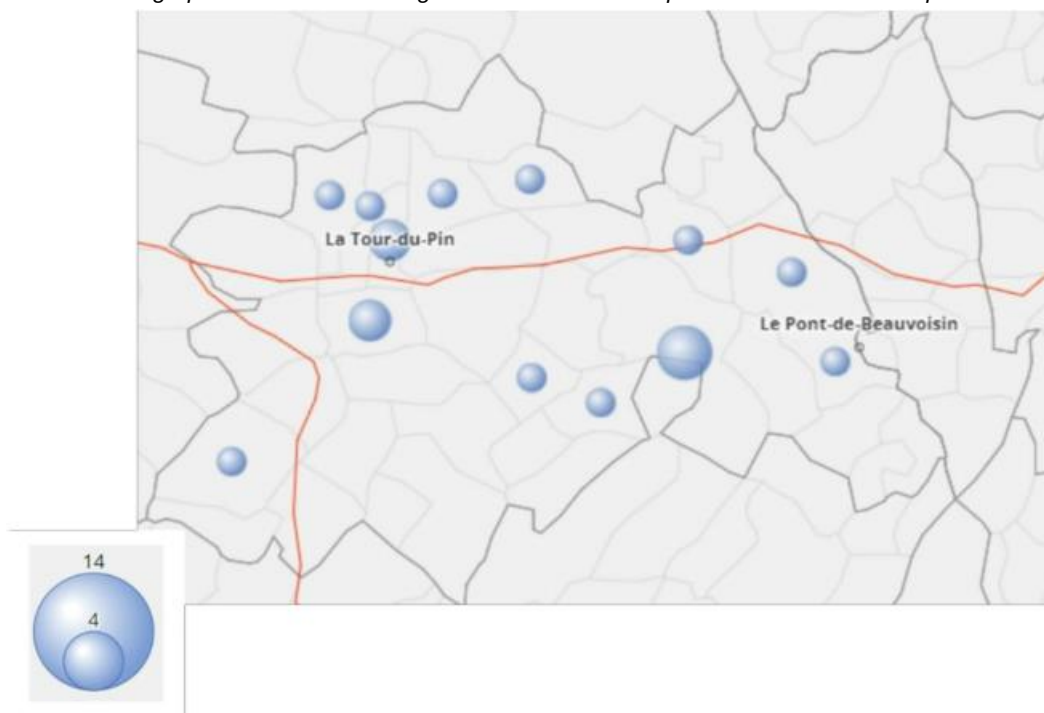
Les autres acteurs qui composent le système alimentaire (ex : Etat, collectivité, associations loi 1901, organisme de recherche, centre technique) influent à des degrés divers sur le système alimentaire par la production de lois et d'encadrements, de référentiels, d'innovations.

Au final, la chaîne alimentaire reste « linéaire », « concentrée » (inégalité des rapports de forces économiques) et « fragmentée ». On ne peut pas parler de « système alimentaire territorial » faute de fortes relations de proximité entre acteurs, ceux-ci fonctionnant davantage en « silos » (cf. figure page suivante)

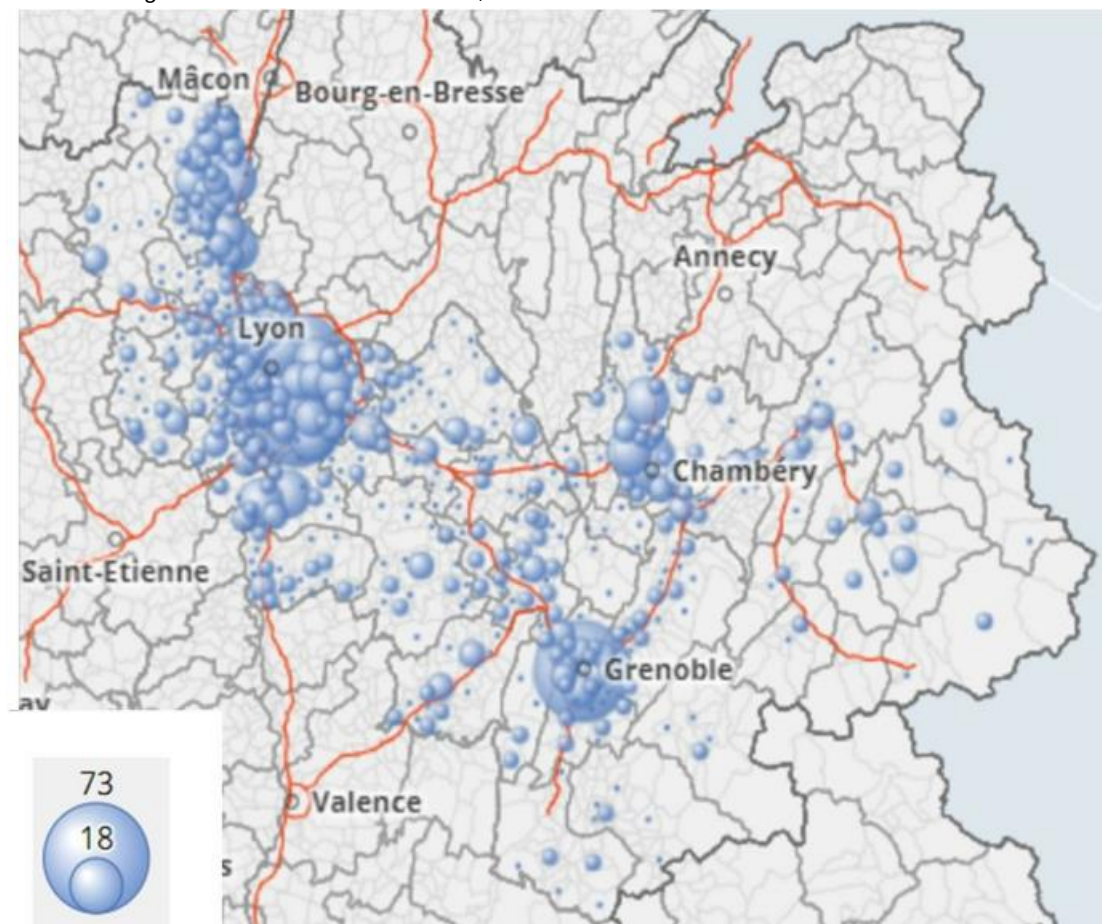
L'action publique et notamment la voie législative et réglementaire elle-même est en quête d'effets leviers en témoigne le relatif échec d'EGALIM et l'actualité des débats parlementaires autour d'EGALIM2 ou encore les conflits à chaque période de négociations commerciales.

Les cartes ci-dessous donnent à voir les acteurs de la logistique : grossistes, entrepôts, puis de l'agroalimentaire. Ces maillons intermédiaires sont en effet des maillons stratégiques.

Carte – Cartographie des acteurs : les grossistes alimentaires présents en Vals du Dauphiné



Carte – Les grossistes alimentaires en Isère, Rhône et Savoie

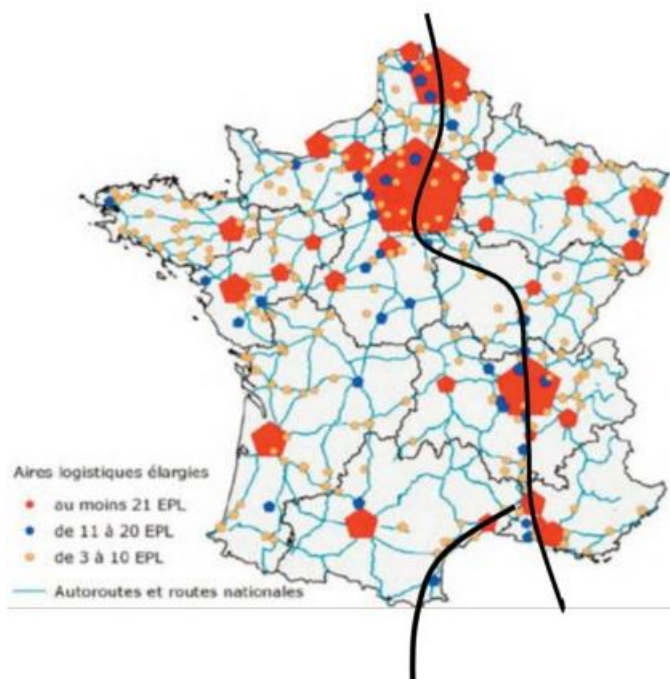


Source : CERESCO, 2021 – données SIRENE

Carte - Cartographie des acteurs : les entrepôts et services auxiliaires de transport présents en Vals du Dauphiné



Carte – Les principales concentrations logistiques en France



Source : Ministère de l'environnement, Atlas des entrepôts - 2015

En France, le corridor logistique alimentaire est la vallée du Rhône via l'axe Marseille-Lille, mais également l'axe en provenance de l'Espagne et de l'Italie (cf. fruits et légumes, importés, produits bio importés). Lyon et Paris occupent des places majeures en tant que « hubs logistiques »

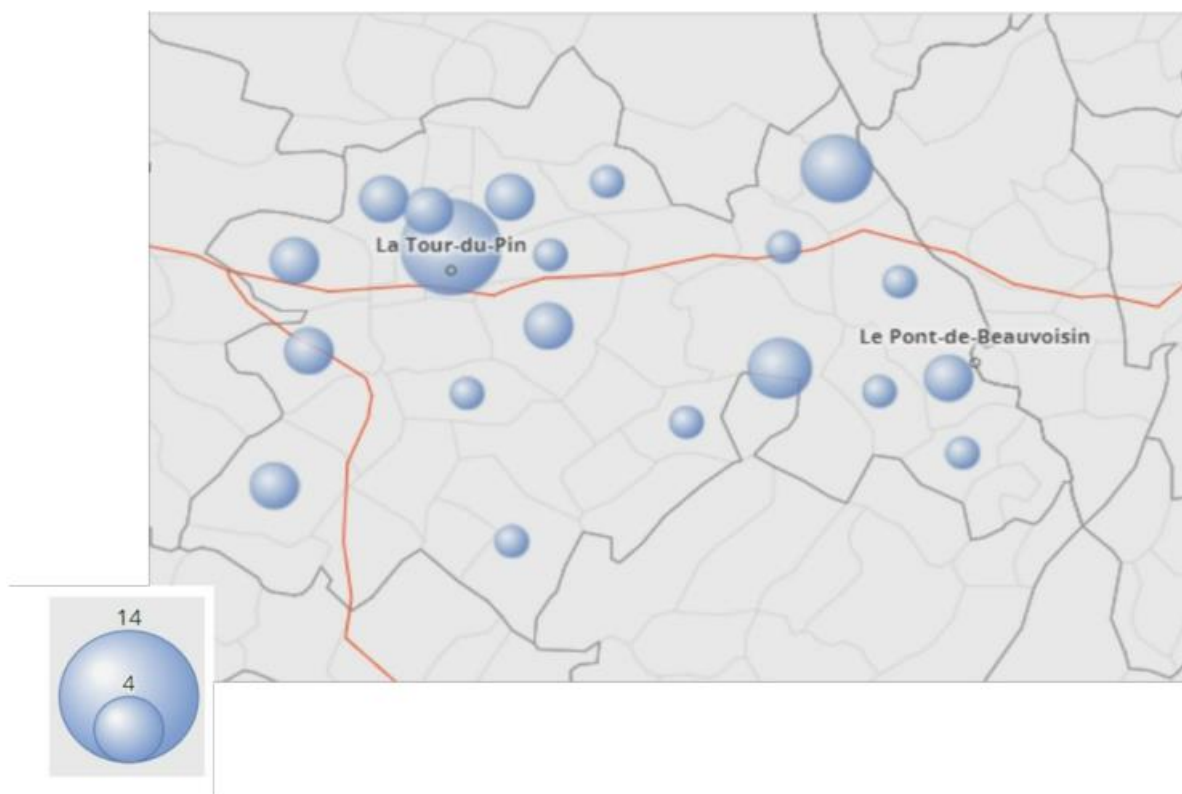
En Vals du Dauphiné, les grossistes alimentaires se localisent plutôt autour de la Tour du Pin.

Mais la majorité des grossistes alimentaires se concentrent dans l'aire urbaine immédiate de Lyon, (cf. marché de gros de fruits et légumes de Corbas 2nd marché de France après Rungis, Zone des Chesnes en Isère sur la logistique), Grenoble et Chambéry. Ce secteur très est très concentré (9% réalisent 90% du CA du secteur) et domine

l'approvisionnement de la Restauration hors domicile (80%).

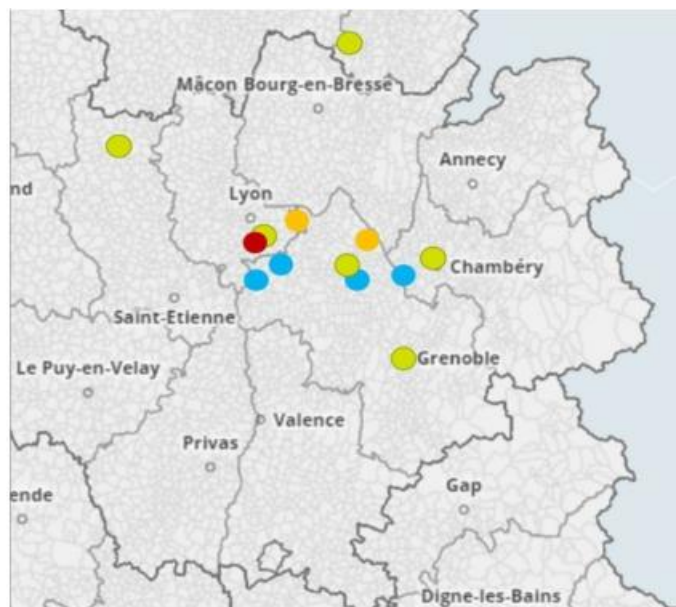
A l'instar d'autres territoires en Isère, les Vals du Dauphiné sont ainsi dépendants d'acteurs logistiques et autres intermédiaires extérieurs au territoire. Ces acteurs sont d'ailleurs fonctions des types de circuits approvisionnés (Grande distribution, commerces spécialisés indépendants, bio, ...). L'approvisionnement est international et interrégional

Carte – Cartographie des acteurs : les industries agroalimentaires présents en Vals du Dauphiné



Carte – Les principaux acteurs agroalimentaires du territoire et hors territoire

- **Filière céréales :**
Maison François Cholât (site de production)
Groupe Oxyane (siège – Pusignan, 69)
- **Filière lait :**
-Fruitière de Domessin
-Sodiaal Vienne
-Danone St Just Chaleyssin
- **Filière viande (bovine)**
-Abattoir de Cuiseaux (Bigard), 1^{er} abattoir du cheptel de l'Isère
-Abattoir de Roanne (Sicarev, Dauphidrom)
-Abattoir de Grenoble (public)
-Abattoir de Chambéry (public)
-Abattoir de Corbas (privé)
-Atelier de la Tour du Pin (privé)
- **Filière fruits et légumes :**
-Marché de gros de Corbas (69), 2nd marché de gros de fruits et légumes de France



Les filières agricoles et alimentaires nécessitent de faire des « sauts d'échelles » à minima régionale (lait, grande culture), et interrégionale (filières viande, fruits et légumes). Les outils de 1^{ère} transformation agroalimentaire nécessitent souvent des tailles critiques pour s'équilibrer économiquement : ceci explique ces régionales et interrégionales. Les Vals du Dauphiné peuvent avoir à miser sur la transformation fermière, sur les outils collectifs locaux plutôt départementaux (ex : abattoir, légumerie), et sur des outils interrégionaux (ex : lait)

B.3- Le système alimentaire est trop linéaire et fragmenté

La figure ci-dessous restitue une vision synthétique des divers circuits et de leurs poids observés. La mise en marché des productions agricoles passe ainsi via différents circuits intermédiés ou directs.

En Vals du Dauphiné, le système alimentaire est alors le suivant : -

L'agriculture peut vendre en direct sous les divers formats de circuits courts,

-La première mise en marché s'effectue par les organisations de producteurs (ex : dauphidrom, filière viande), par les coopératives (ex : Sodiaal par lait, Oxyane), par des négociants (ex : Tropel bétail, la Passageoise, GAIC Cholat, Bernard Agriculture...)

-Des grossistes en produits frais (ex : GNG Viande à St Ondras, la Fourmi Dauphinoise) , en produits spécialisés sont également présents (ex : Promocash à Bourgoin Jallieu proximité de la CCVD)

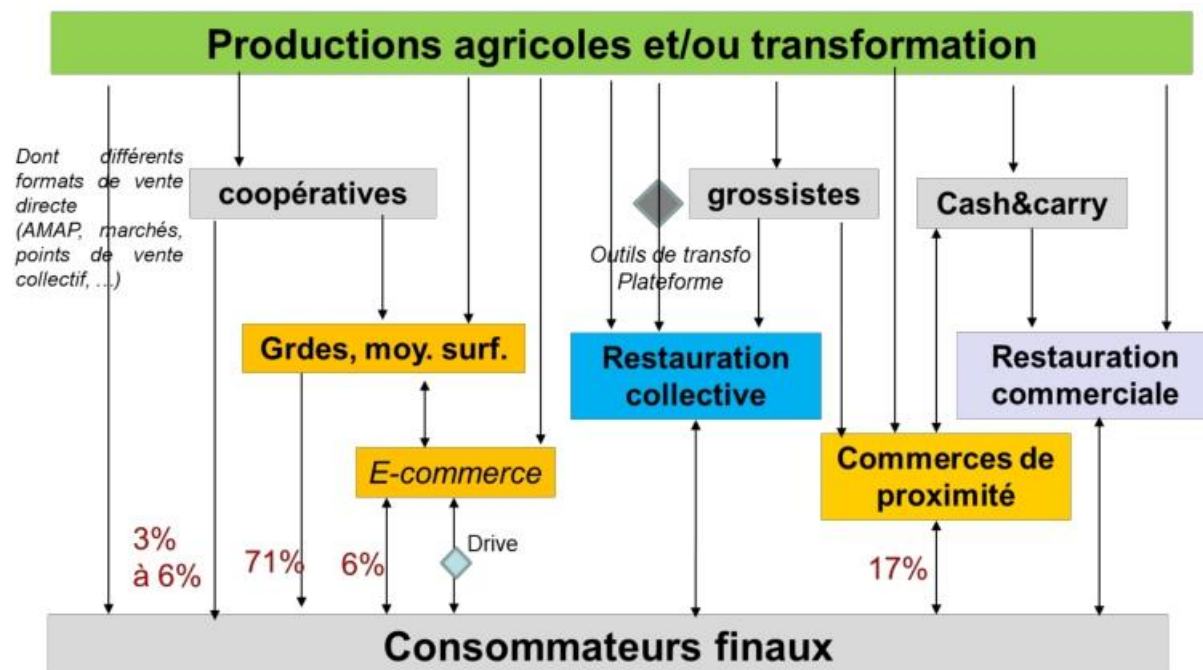
-La transformation agroalimentaire est présente (ex : fruitières de Domessin) mais également de grande entreprise non connectée à la production locale (ex : Jambon d'Aoste)

-La consommation à domicile est dominée par la Grande distribution (hyper, super comme Intermarché, casino) et par le commerce de proximité sous enseignes (Vival, U Express, Carrefour market) ; et aussi le « hard discount » (ex : Aldi, Lidl)

Le commerce indépendant (ex : boulangerie, boucherie, ...) est présent peut des politiques publiques de revitalisation commerciale. Des enseignes spécialisées se développent sur le bio (ex: biocoop, la vie claire, Bio2Alpes...), le multifrais (ex : Grand frais, Provenc'Halles, Mangeons frais...)

E-commerce s'est développé par le Drive, et dans une moindre mesure par des « marketplace » (cf. ma ville mon shopping de la Poste, Epicery, Amazon, etc...)

Figure – Vers un schéma d'organisation des circuits de proximité

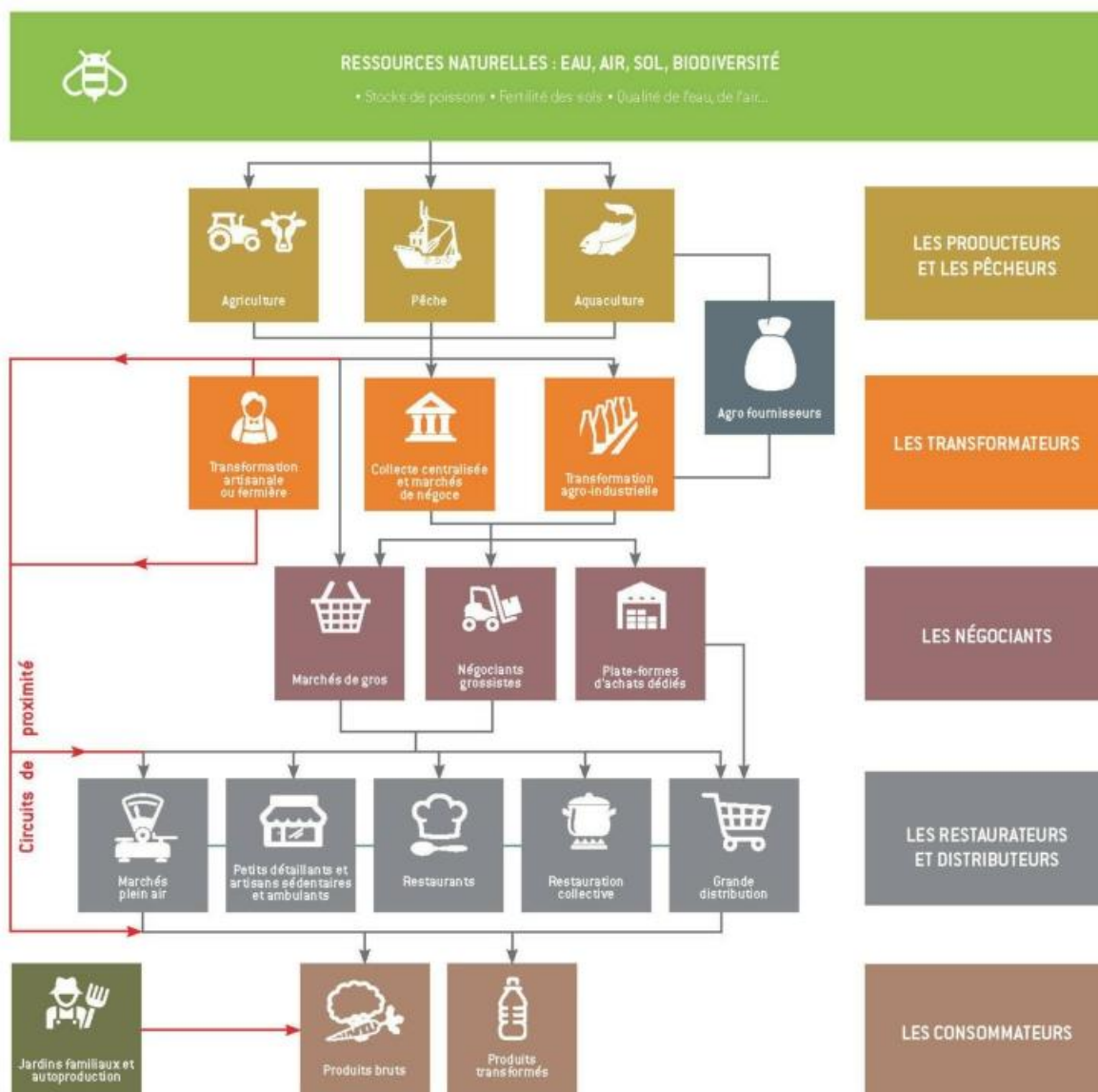


Source : CERESCO, 2021

Cash & carry : les établissements par exemple de l'enseigne Métro, Promocash

Ex 71% : part de marché de la Grande distribution

Figure – Le Système alimentaire en schéma détaillé



Ils influent ou cherchent à influencer sur la chaîne ci-dessus :



Source : CERDD.

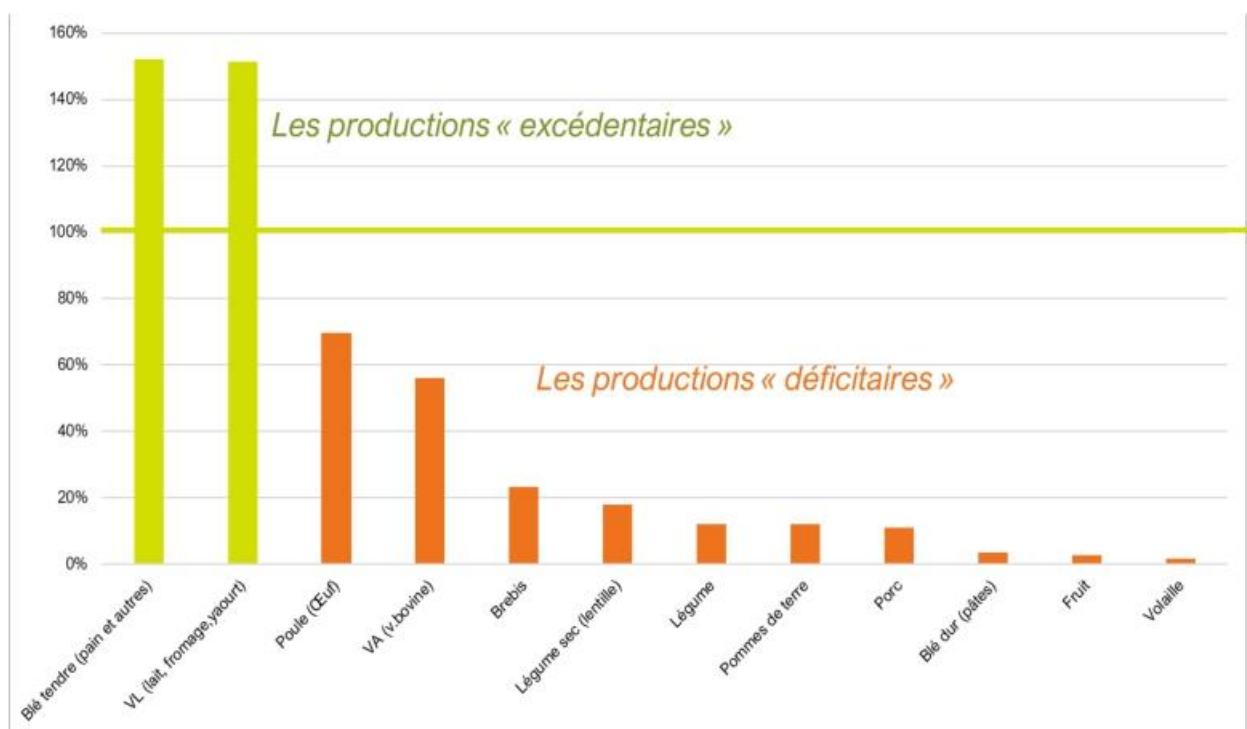
C- L'autosuffisance alimentaire en Vals du Dauphiné : analyse des besoins en fonction des choix alimentaires

La dépense alimentaire estimée à 6 711 € par ménages soit 2 796 € par personnes (France : 3600 € soit -22% en CCVD), soit une dépense alimentaire totale estimée à 172,5 Millions d'euros / an en Vals du Dauphiné.

C.1- Les besoins pour l'autosuffisance du territoire en scénario tendanciel

La simulation est réalisée ici sur une consommation alimentaire tendanciel sans bouleversement des régimes alimentaires.

Graphique – Scénario tendanciel : les productions excédentaires et déficitaires en Vals du Dauphiné



Source : CERESCO, 2021

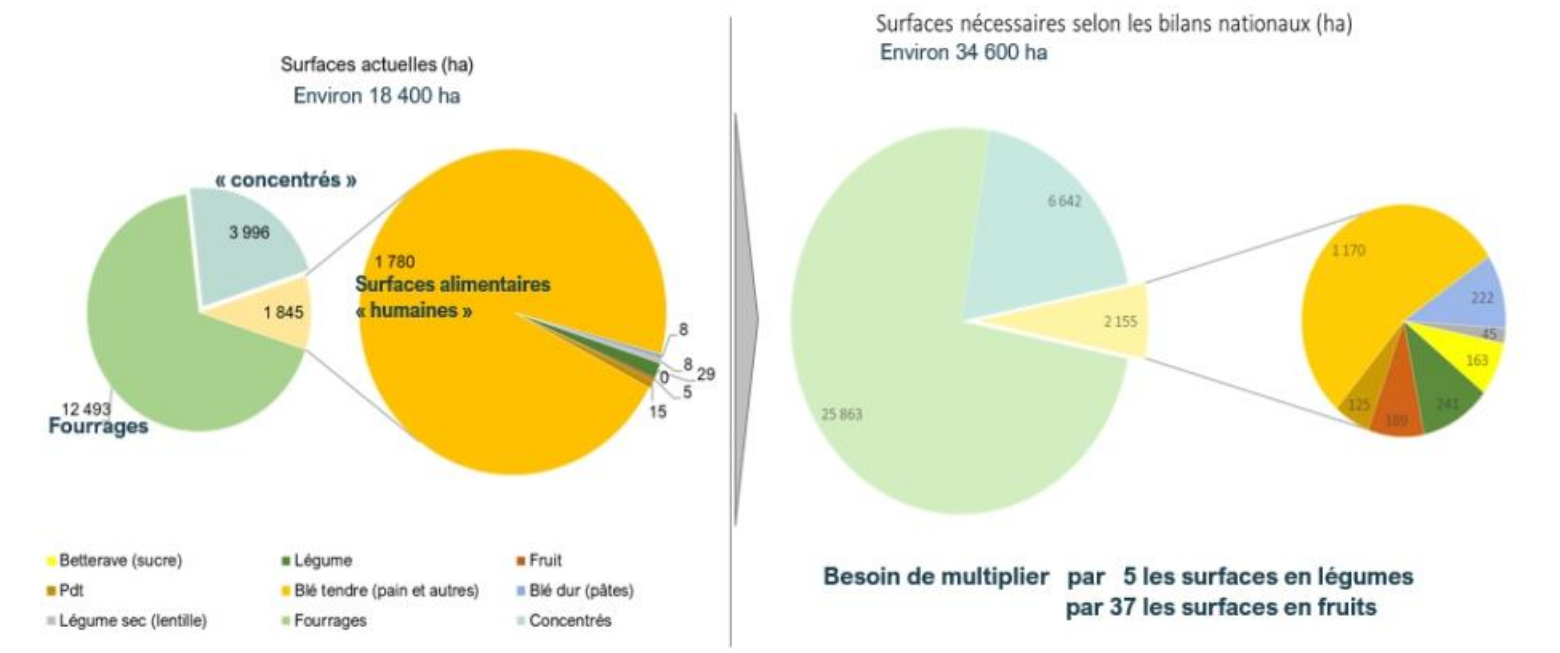
Sans surprise, les productions excédentaires sont le blé tendre et le lait. Inversement les autres productions végétales de type fruits et légumes, mais également les productions issues des élevages notamment volailles ou encore porcins sont déficitaires.

Les besoins sont ici de multiplier par 5 les surfaces en légumes, par 37 en fruits. Dès lors, la diversification des assolements, et/ou les liens avec les territoires voisins sont à tisser. Elle nécessite également des équipements d'accès en eau (cf. besoin pour les cultures vivrières) et de gestion raisonnée.

Par ailleurs, les besoins en productions avicoles (volailles) et porcines questionne la capacité à développer ce type de productions dans le contexte résidentiel posant le sujet de l'acceptation sociale (cf. risque de conflits d'usage pré-identifiés ici)

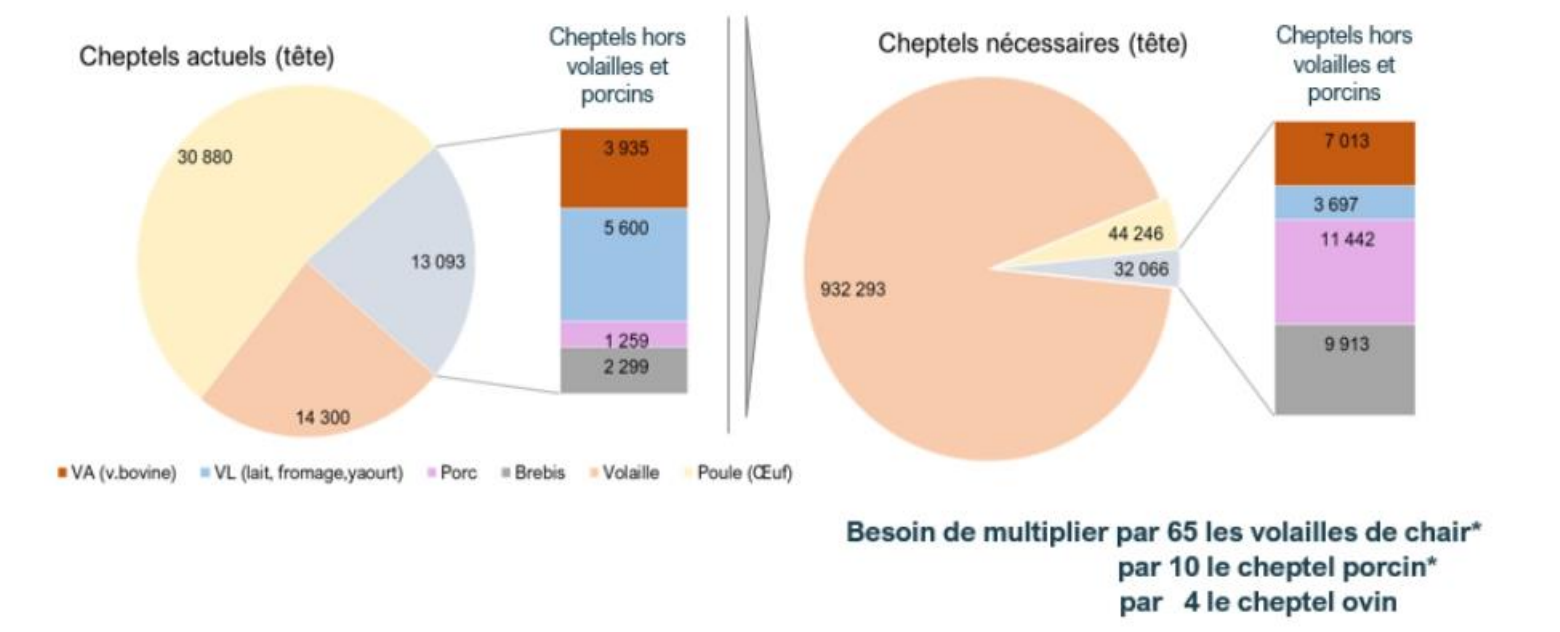
Au final, pour le régime alimentaire actuel, les besoins en surfaces dépassent la surface agricole territoriale : 34 600 ha pour une surface présente d'environ 19 000 ha

Graphique – Les surfaces en productions végétales nécessaires



Source : CERESCO, 2021

Graphique – Les besoins en cheptels



Source : CERESCO, 2021

C.2- Les besoins pour l'autosuffisance du territoire en scénario « santé »

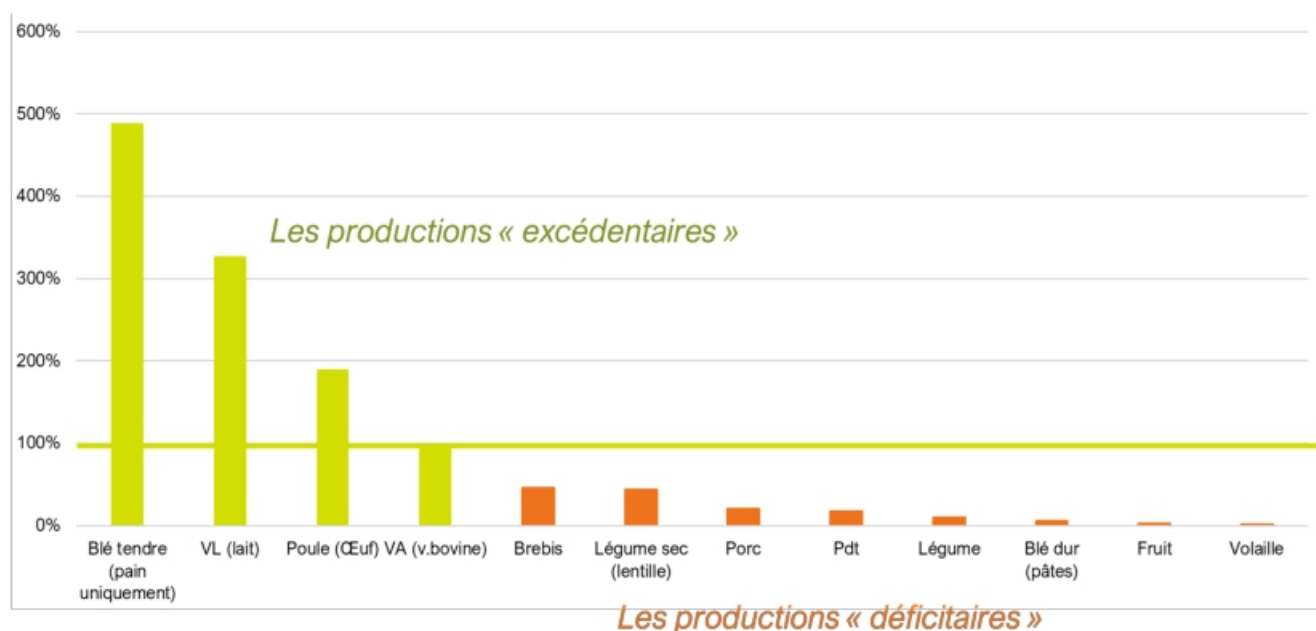
Ce scénario santé est fondé lui sur les recommandations nutritionnelles (cf. rapport INCA).

Les besoins en surface (20 633 ha) sont ici -40% plus faible que dans le scénario tendanciel, du fait notamment d'une moindre consommation de protéines animales dans ce régime alimentaire

Si les surfaces végétales sont également plus faibles (du fait d'une moindre consommation de blé tendre), les surfaces en fruits et légumes sont légèrement plus élevées (+14%) en raison de leur place accrue dans le régime alimentaire dit « santé »

Le déficit de production fruits et légumes se creusent donc dans ce scénario mettant davantage sur leur nécessaire consommation pour la santé.

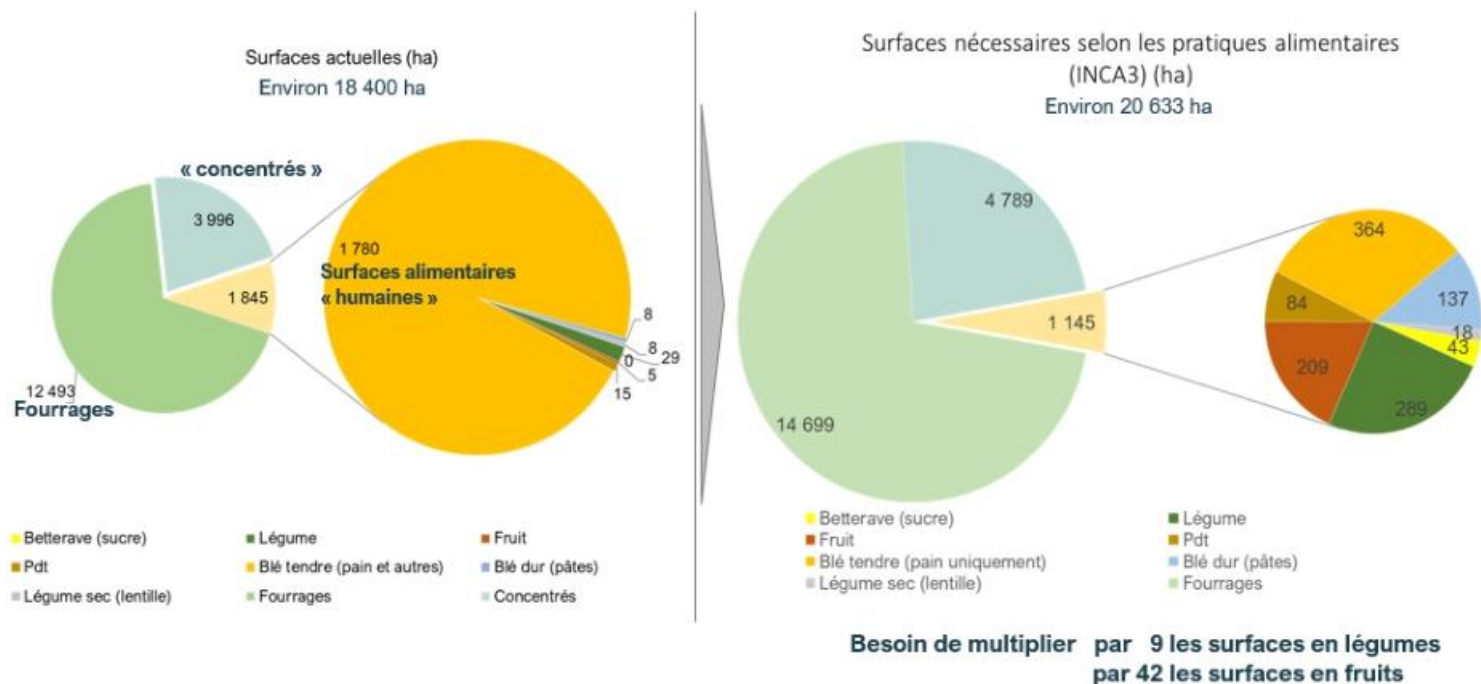
Graphique – Scénario « nutrition » : les productions excédentaires et déficitaires en Vals du Dauphiné



Source : CERESCO, 2021

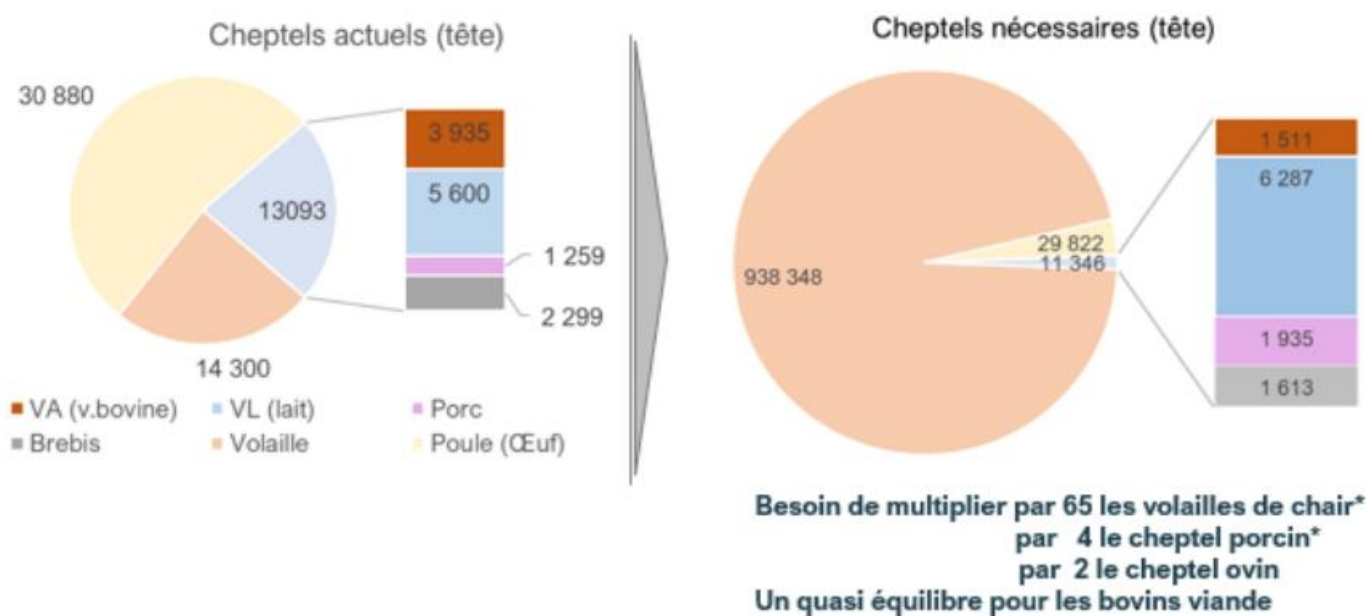
Comparativement au scénario précédent dit « tendanciel », on observe ci-dessus que les productions de blé tendre, de protéines animales sont davantage excédentaires du fait des recommandations nutritionnelles sur ce régime alimentaire. Par ce régime la production locale estimée de viande abouti à une quasi autosuffisance à 96%

Graphique – Les surfaces en productions végétales nécessaires



Source : CERESCO, 2021

Graphique – Les besoins en cheptels



Source : CERESCO, 2021

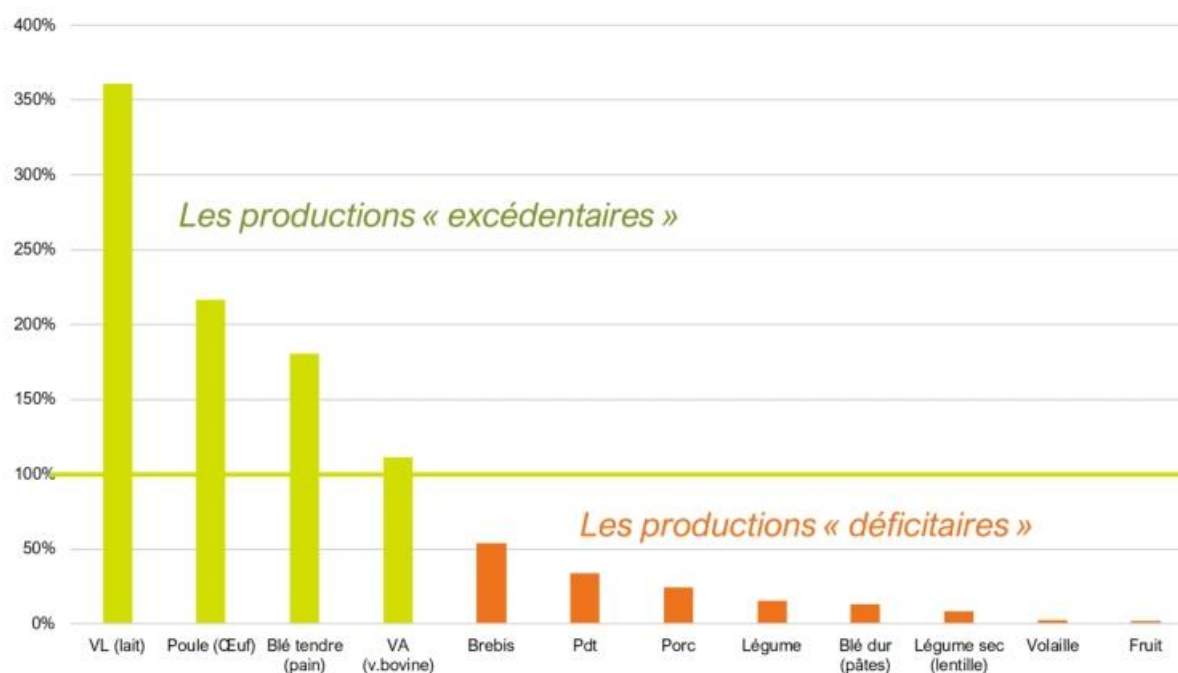
C.3- Les besoins pour l'autosuffisance du territoire en scénario « climat »

Ce scénario est celui dit « AFTERRE » ou autrement dénommé « climat ». Il vise notamment moins de surconsommation, plus de protéines végétales, plus de « bio ». Nos apports en protéines proviendraient alors aux deux tiers de végétaux, et pour un tiers de la viande, des œufs et produits laitiers, soit une inversion des proportions actuelle

Ce scénario est finalement plus « frugal » : le besoin estimé en foncier est de 17 078 ha car mobilisant une surface inférieure à -14% à la surface agricole actuelle

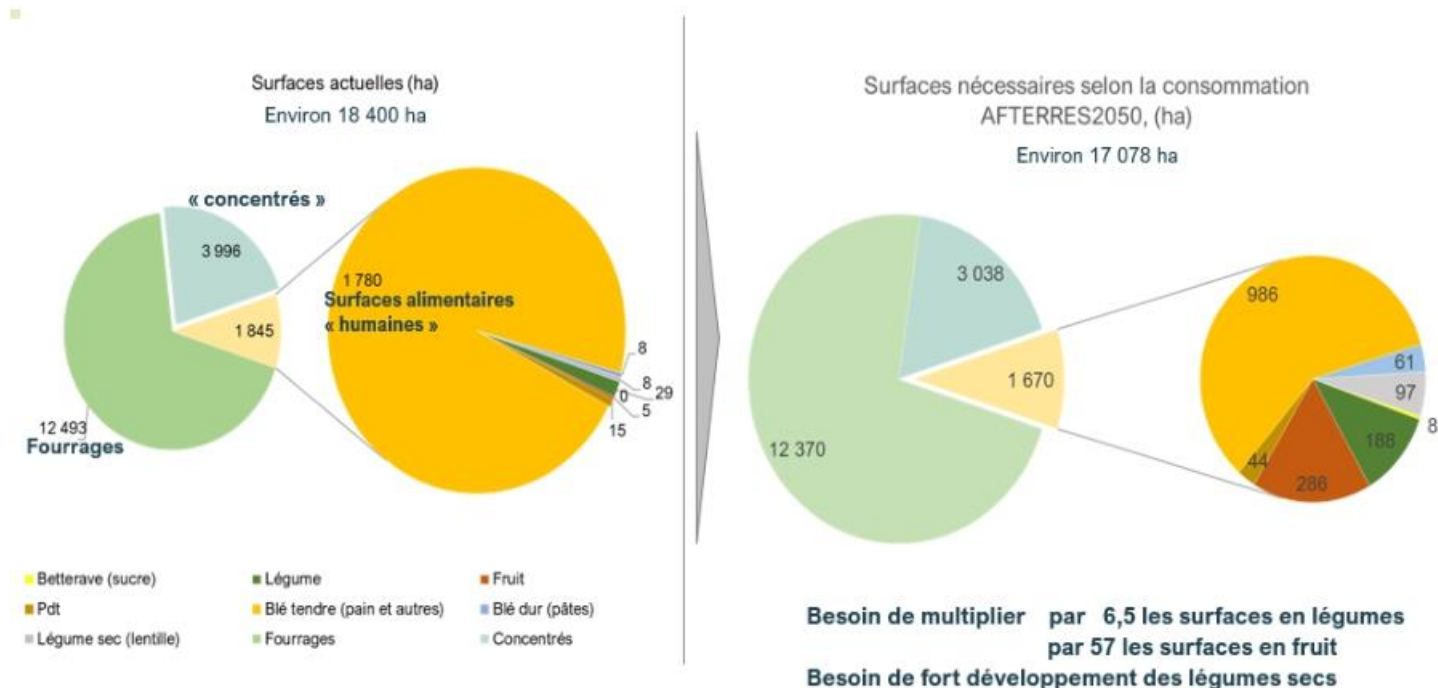
Mais il nécessiterait des reconfigurations assez radicales de l'agriculture locale car en Vals du dauphine, centrée sur l'élevage qui autant joue un rôle évident dans l'économie (emplois directs et induits), dans l'alimentation, dans la gestion de l'espace, dans la s (bocage, haies)l, dans la bioéconomie (énergie)

Graphique – Scénario « climat » : les productions excédentaires et déficitaires en Vals du Dauphiné



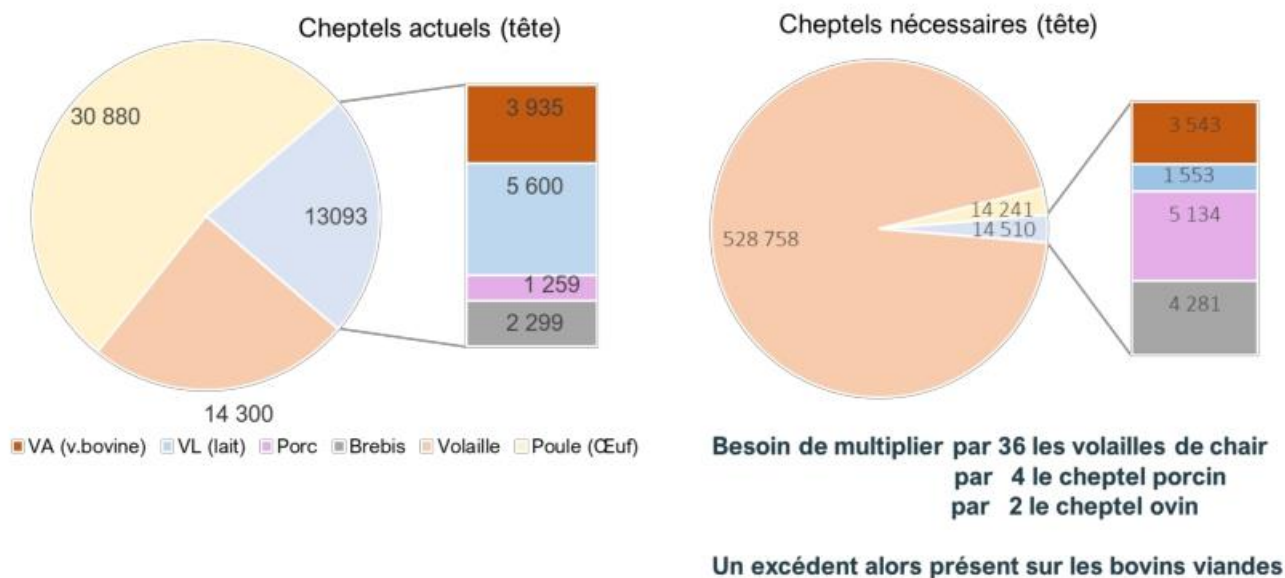
Source : CERESCO, 2021

Graphique – Les surfaces en productions végétales nécessaires



Source : CERESCO, 2021

Graphique – Les besoins en cheptels



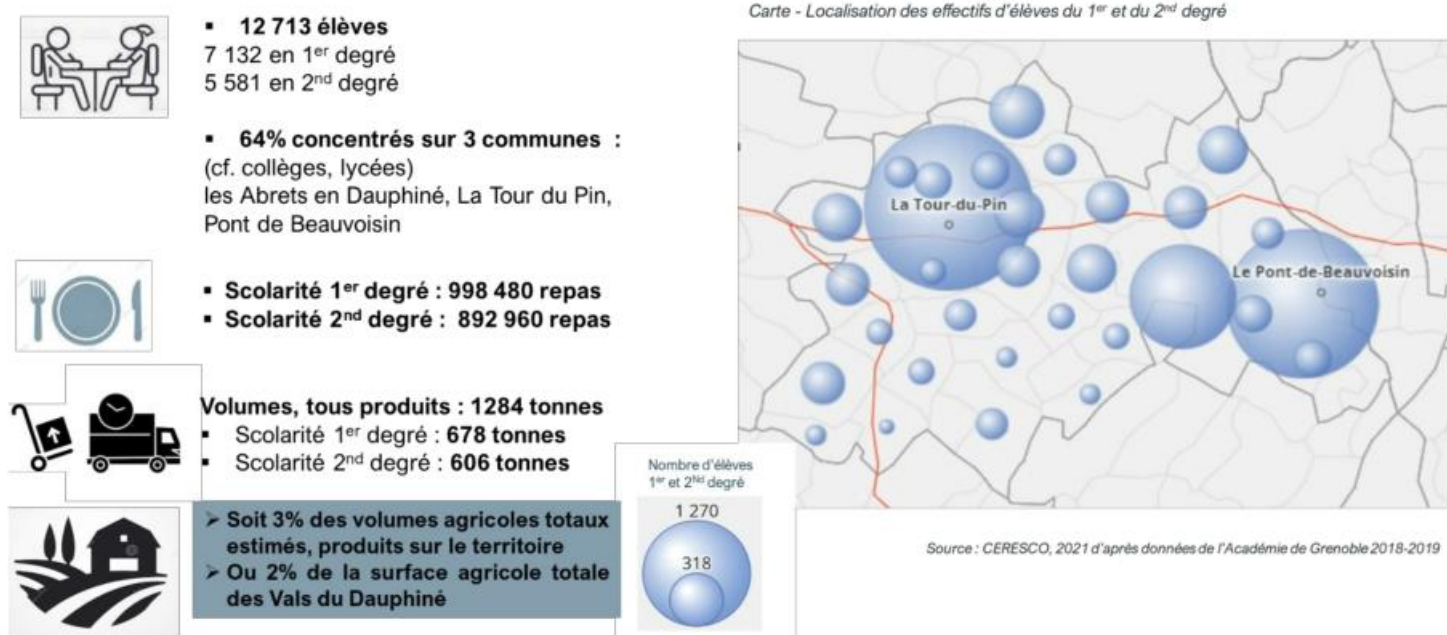
Source : CERESCO, 2021

C.4- La restauration scolaire du 1^{er} et du 2nd degré, publique et privée

Le territoire des Vals du Dauphiné affiche environ 12 700 élèves du premier et du second degré dont 58% en premier degré. 64% du total des effectifs d'élèves sont concentrés sur 2 communes : les Abrets-en-Dauphiné, le Pont-de-Beauvoisin en raison des poids induits les établissements du second degré.

Le nombre de repas est estimé à environ 1 900 000 repas par an si 100% des effectifs étaient demi-pensionnaires. Il se décompose en environ 998 000 repas en établissements scolaires du 1^{er} degré (52% du total des repas), et environ 880 000 repas en établissements scolaires du 2nd degré

Encadré – Données synthétiques sur la restauration scolaire du 1^{er} degré en Vals du Dauphiné



Source : CERESCO, 2021 d'après données de l'Académie de Grenoble 2018-2019

En termes de besoins alimentaires pour l'approvisionnement en local la restauration scolaire du 1^{er} et du 2nd degré, les volumes estimés totaux sont de 1 284 tonnes. Ces volumes représentent 3% des volumes totaux estimés, produits sur le territoire, soit 2% de la Surface agricole utile totale des Vals du Dauphiné. Toutefois, les productions locales répondent inégalement aux besoins potentiels :

- les productions de lait et de blé tendre excèdent les besoins
- les productions de fruits et légumes sont déficitaires comparativement aux besoins (enjeux d'alliances entre zones de productions)
- les productions carnées auraient besoin d'être diversifiés (ex : volailles, porcs, ovins) et dépendent d'outils d'abattage et ateliers de transformations (souvent voisins)

Les problématiques sont également organisationnelles au quotidien : le « sourcing » des produits, l'organisation collective de l'approvisionnement, la massification du marché (achat mutualisé), le prix pouvant être insuffisamment attractif, la planification pour une meilleure visibilité, etc.. Mais l'Isère bénéficie ici d'une forte expérience en la matière avec laquelle coopérer.

□ **Focus sur la restauration scolaire des établissements du 1^{er} degré : tonnages, surfaces, cheptels estimatifs**

Les données ci-dessous détaillent les chiffres pour la restauration scolaire des établissements du 1^{er} degré.

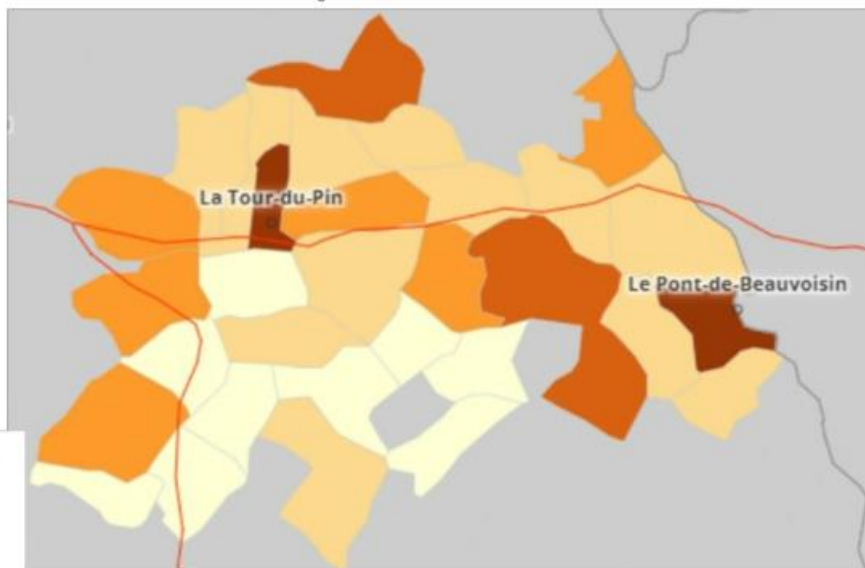


□ Un estimatif de **7 132 élèves**



□ Soit un volume estimatif de **998 480 repas**
(si 140 jours et 100% de demi pensionnaires)

Carte – Effectifs des élèves du 1^{er} degré



Source : CERESCO, 2021 d'après données de 'Académie de Grenoble'



Sur la base des recommandations GEMRCN, les calculs estimatifs quant aux volumes de la Restauration scolaire 1^{er} degré en Vals du Dauphiné aboutissent aux tonnages ci-dessous.

Graphique et tableau – Volumes en tonnages nécessaire pour la restauration scolaire

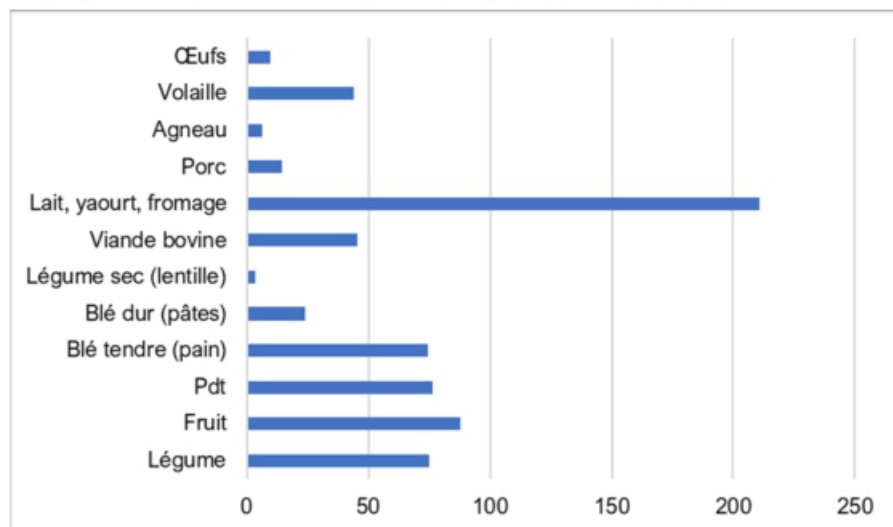


Tableau : catégorie de produits et besoins en tonnes

	Tonnes
Légume	76
Fruit	89
Pdt	77
Blé tendre (pain)	75
Blé dur (pâtes)	24
Légume sec (lentille)	4
VA (v.bovine)	46
VL (lait, yaourt, fro)	212
Porc	15
Agneau	6
Volaille	44
Poule (Œuf)	10

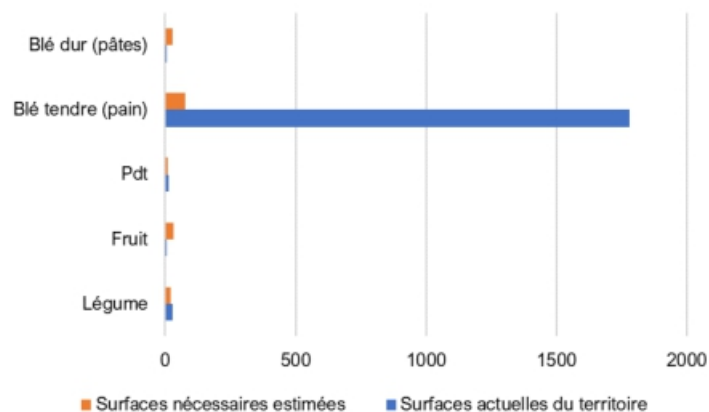


Soit 678 tonnes, tous produits

Dans le détail, les productions végétales « déficitaires » pour approvisionner la Restauration scolaire du 1^{er} degré sont les fruits, le blé dur.

Graphique et tableau induit – Comparatif des surfaces disponibles et des surfaces nécessaires pour la RHD Scolaire du 1^{er} degré

Productions végétales

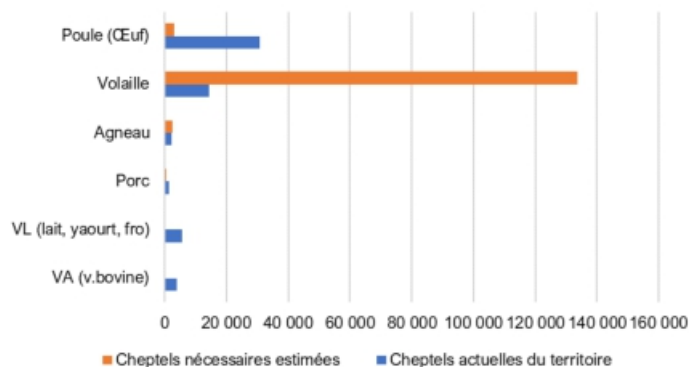


	Surfaces actuelles	Surfaces nécessaires	Taux de couverture
Légume	29	21	141%
Fruit	5	32	16%
Pdt	15	12	130%
Blé tendre (pain)	1780	77	2299%
Blé dur (pâtes)	8	28	29%
Total	1837	169	

Source : CERESCO, 2021 d'après données de l'Académie de Grenoble 2018-2019, RPG, RGA

Les productions « déficitaires » pour approvisionner la Restauration scolaire du 1^{er} degré sont les ovins et volailles

Productions animales



	Cheptels actuels	Cheptels nécessaires	Taux de couverture
VA (v.bovine)	3 935	226	1743%
VL (lait, yaourt, fro)	5 600	38	14629%
Porc	1 259	474	266%
Agneau	2 299	2460	93%
Volaille	14 300	134730	11%
Poule (Œuf)	30 880	3019	1023%
Total	58 273	140 947	

Source : CERESCO, 2021 d'après données de l'Académie de Grenoble 2018-2019, RPG, RGA

□ Focus sur la restauration scolaire des établissements du 2nd degré

S'agissant de la restauration scolaire du 2nd degré, le territoire compte 4 958 élèves des collèges et lycées publics et privés. Ceci représente un potentiel de 870 000 repas si 100% étaient demi-pensionnaires.

On rappelle ici que le Département de l'Isère et la Région Auvergne Rhône Alpes ont tous deux une politique à l'œuvre d'achat local par Centrale d'achat régionale et par marché départemental.

Encadré – Données synthétiques sur la restauration scolaire du 2nd degré en Vals du Dauphiné.



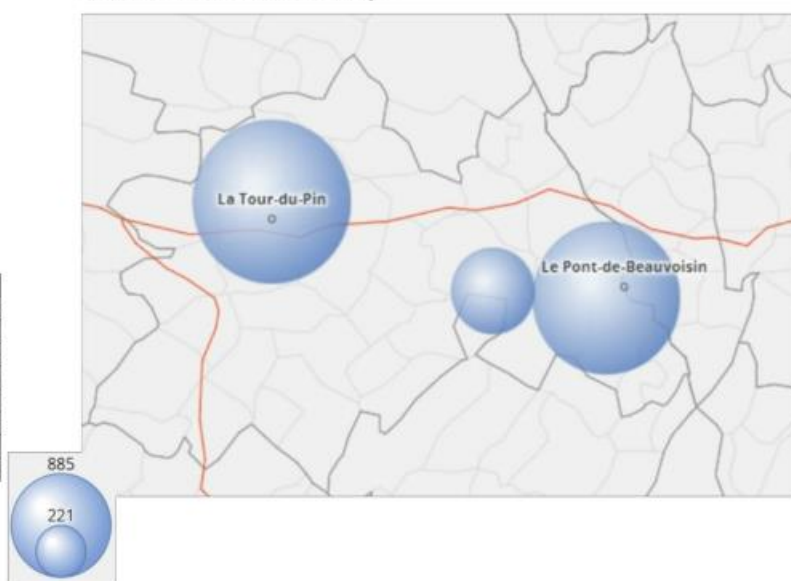
□ Un estimatif de **5 581 élèves**



□ Soit un volume estimatif de
892 960 repas
(si 150 jours et si 100% de demi pensionnaires)

Localité	Nom de l'établissement	Effectif
LES ABRETS EN DAUPHINE	COLLEGE MARCEL BOUVIER	668
LA TOUR DU PIN	COLLEGE LE CALLOUD	859
LA TOUR DU PIN	COLLEGE PRIVE SAINT BRUNO	628
LA TOUR DU PIN	LPO LYCEE DES METIERS ELIE CARTAN	779
LE PONT DE BEAUVOISIN	LYCEE POLYVALENT CHARLES GABRIEL PRAVAZ	1075
LE PONT DE BEAUVOISIN	COLLEGE LE GUILLON	518
LE PONT DE BEAUVOISIN	COLLEGE PRIVE JEANNE D'ARC	431
ST JEAN DE SOUDAIN	COLLEGE LES DAUPHINS	623

Carte – Localisation des élèves du 2nd degré



Source : CERESCO, 2021 d'après données de l'Académie de Grenoble 2018-2019

Sur la base des recommandations GEMRCN, les calculs estimatifs quant aux volumes de la Restauration scolaire 2nd degré en Vals du Dauphiné aboutissent aux tonnages ci-dessous.

Graphique et tableau – Volumes en tonnages nécessaire pour la restauration scolaire

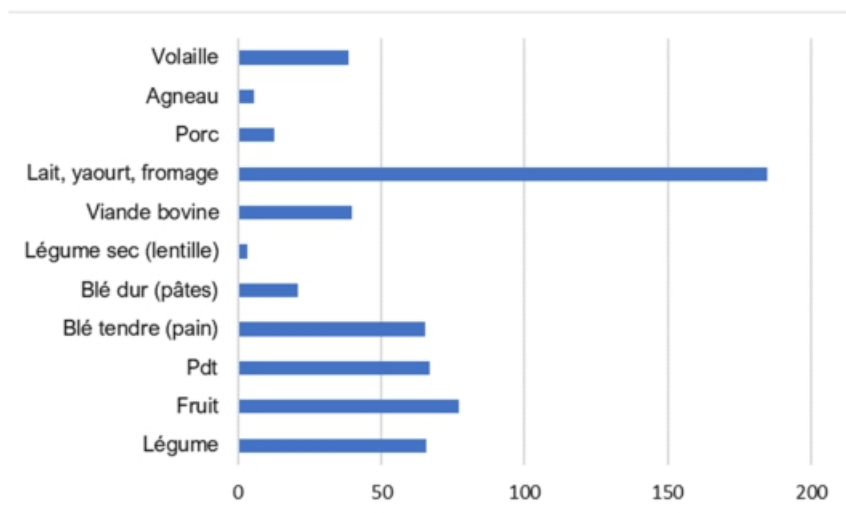


Tableau : catégorie de produits et besoins en tonnes

Légume	66
Fruit	77
Pdt	67
Blé tendre (pain)	65
Blé dur (pâtes)	21
Légume sec (lentille)	3
Viande bovine	40
Lait, yaourt, fromage	185
Porc	13
Agneau	5
Volaille	39
Poule (Œuf)	9

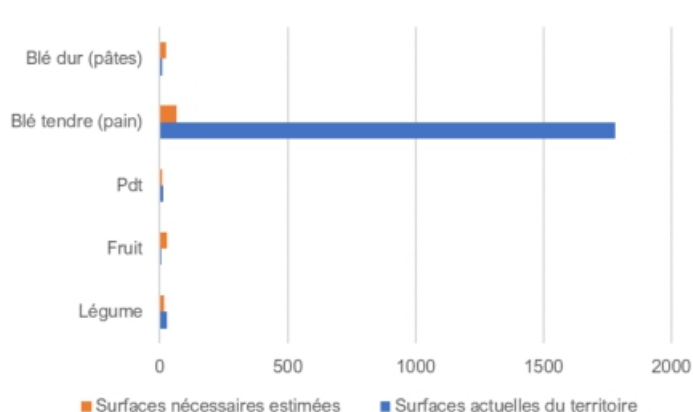


Soit 589 tonnes, tous produits

Dans le détail, les productions végétales « déficitaires » pour approvisionner la Restauration scolaire du 2nd degré sont là encore les fruits, le blé dur.

Graphique et tableau induit – Comparatif des surfaces disponibles et des surfaces nécessaires pour la RHD Scolaire du 2nd degré

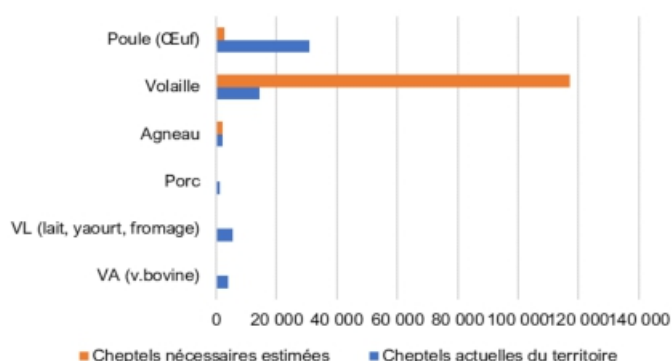
Productions végétales



	Surfaces actuelles	Surfaces nécessaires	Taux de couverture
Légume	29	18	157%
Fruit	5	28	18%
Pdt	15	10	146%
Blé tendre (pain)	1780	69	2572%
Blé dur (pâtes)	8	25	32%
Total	1837	151	

Les productions « déficitaires » pour approvisionner la Restauration scolaire du 2nd degré sont les ovins et volailles

Productions animales



	Cheptels actuels	Cheptels nécessaires	Taux de couverture
VA (v.bovine)	3 935	202	1950%
VL (lait, yaourt, fro)	5 600	34	16365%
Porc	1 259	423	297%
Agneau	2 299	2199	105%
Volaille	14 300	120438	12%
Poule (Œuf)	30 880	2699	1144%
Total	58 273	125 995	

□ **Synthèse de la restauration scolaire : cumul 1^{er} et 2nd degré**

Le tableau détaille ci-dessous une comparaison entre les besoins et le potentiel de productions locales pour la totalité des établissements (1^{er} et 2nd degré cumulé)

Tableau – RHD volet restauration scolaire - Comparatif des besoins et surfaces avec les productions locales

	Volumes de produits agricoles à produire pour RHD scolaire du territoire (selon GEMRCN)	Equivalent surfaces	Equivalent Cheptels	Surfaces ou Cheptels présents en VDD
Légume	144	39		29
Fruit	168	60		5
Pdt	146	22		15
Blé tendre (pain)	143	147		1 780
Blé dur (pâtes)	46	53		8
Légume sec (lentille)	7	13		8
Vaches allaitantes VA (viande bovine)	87		428	3 935
Vaches laitières VL (lait, yaourt, fromage)	403		73	5 600
Porc	28		897	1 259
Agneau	12		4 661	2 299
Volaille	84		255 222	14 300
Poule (Œuf)	19		5 720	30 880

Source : CERESCO, 2021 – d'après données académie de Grenoble, GEMRCN, RPG et RGA

D- Les projets alimentaires territoriaux

D.1- Géographie des « projets alimentaires territoriaux » (PAT) et contenu

D.1.1- Bilan des Projets alimentaires territoriaux à ce jour

Des « projets alimentaires territoriaux » (PAT) sont prévus par la Loi d'Avenir pour l'agriculture de 2014. Par les PAT, **l'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire.**

Encadré - Définition des "Projets alimentaires territoriaux"

Les projets alimentaires territoriaux mentionnés au III de l'article L. 1 sont élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire et répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et de mise en œuvre d'un système alimentaire territorial. Ils participent à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

« A l'initiative de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, des associations, des groupements d'intérêt économique et environnemental définis à l'article L. 315-1, des agriculteurs et d'autres acteurs du territoire, ils répondent aux objectifs définis dans le plan régional de l'agriculture durable et sont formalisés sous la forme d'un contrat entre les partenaires engagés ».

« Ils s'appuient sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire et la définition d'actions opérationnelles visant la réalisation du projet ».

« Ils peuvent mobiliser des fonds publics et privés. Ils peuvent également générer leurs propres ressources ».

Source : Article 39 de la loi d'avenir pour l'Agriculture, 2014

En pratique, les projets alimentaires territoriaux visent à répondre à l'enjeu « d'ancrage territorial de l'alimentation » définit lui dans le Programme National pour l'Alimentaire (PNA).

Selon le Ministère, les PAT revête **3 dimensions** :

- **une dimension économique** : structuration et consolidation des filières dans les territoires, rapprochement de l'offre et de la demande, maintien de la valeur ajoutée sur le territoire, contribution à l'installation d'agriculteurs et à la préservation des espaces agricoles.

- **une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation d'un nouveau mode de production agroécologique dont la production biologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire.

- **une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, don alimentaire, valorisation du patrimoine.

L'annexe au présent rapport expose le cahier des charges de sélection de candidature au titre de « Projet alimentaire territorial ».

Les partenaires de la démarche en cours en Savoie n'ont pas souhaité s'inscrire dans un PAT à cette étape de la réflexion. Un engagement formel dans cette labellisation se fera peut-être dans un deuxième temps, sans par ailleurs s'opposer à des PAT territoriaux

Carte – Les Projets alimentaires territoriaux de 2014-2020

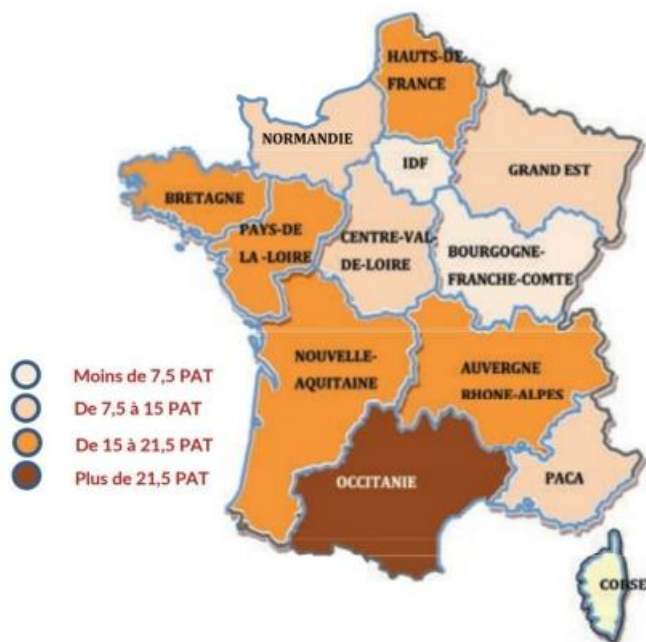
Les PAT : quelques données nationales

197 PAT recensés au 31/12/2020
41 alors « labellisés » (soit 20%)
dont 50% en Sud-Ouest

47% de la population française est concernée par un PAT
Près de 30% des intercommunalités

Une sur représentation en Occitanie et Nouvelle Aquitaine

Maîtres d'ouvrage :
33% de C. d'Agglomération
30% de PETR, PNR
23% de C. de Communes
5% de Départements



Source : CERESCO, 2021 – d'après RNPAT

France relance a contribué à fortement redynamiser le nombre de PAT en France.

Encadré – les PAT via FranceRelance : chiffres repères

80% des départements ont au moins 1 PAT
151 nouveaux projets dont 30 PAT/an habituellement avant FranceRelance
Un budget de 13,7M€
Focus sur la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Isère : 25 PAT soit 17% du total France
7 PAT en session 1 de 2021 dont 2 en Isère (Matheysine et Entre Bièvre & Rhône)
18 PAT en session 2 de 2021 dont 1 en Isère : la CC Vals du Dauphiné

Cartes – Les PAT à l'issue de FranceRelance



D.1.2- Les 4 types de projets alimentaires territoriaux

Les Projets alimentaires territoriaux (PAT) sont des démarches de terrain, volontaires, collectives qui ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires. Notre retour d'expérience nous permet d'identifier 4 types de PAT. Cette typologie ne se veut pas ici exhaustive. Elle permet plutôt d'avoir des PAT « archétype » offrant des points de repères. En pratique, les PAT sont souvent davantage un mix, combinant des éléments de cette typologie.

1. **Le PAT « économie de proximité »** : les territoires de projets ont ici souvent une politique agricole historique (ex : via un programme LEADER ou autre), une charte agricole etc. L'alimentation devient alors un cadre d'intervention parachevant l'historique politique agricole. La finalité est souvent centrée sur le revenu agricole et la création de valeur ajoutée en local.
Les orientations sont centrées sur le foncier, la transmission-installation, la diversification des produits et des activités, la transformation, la mise en marché en proximité et l'animation de nouveaux liens économiques de proximité entre acteurs de la chaîne alimentaire (production-transformation-mise en marché).
2. **Le PAT « transition agroécologique »** : les territoires de projets ont ici souvent un Agenda 21, un Ex-TEPOS, un PCAET, un TEPCV, ou se sont récemment engagés dans un CTE. L'alimentation devient alors un cadre d'intervention parachevant une politique de transition écologique. La finalité est souvent centrée sur la mutation des modèles et des pratiques d'exploitations.
Les orientations sont alors centrées sur l'agroécologie, la Haute valeur environnementale, le Bio, l'introduction de produits locaux et bio dans la restauration scolaire, la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, le développement de nouvelles filières liée à la « bio-économie ».
3. **Le PAT « alimentation et cohésion sociale »** : les territoires de projets ont ici souvent un contexte historique de bassin ouvrier, de tendance à la paupérisation, et/ou on déploie des politiques historiques autour de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'alimentation devient alors un cadre d'intervention parachevant une politique de cohésion sociale, de revalorisation des patrimoines culturels. La finalité est celle de l'accessibilité sociale à l'alimentation.
Les orientations sont alors centrées sur l'éducation des comportements alimentaires, la lutte contre la précarité, le développement social et culturel.
4. **Le PAT « nouvelle réciprocité urbain-rural »** : les territoires de projets sont souvent ici des territoires issus de fusion, rapprochant villes et campagnes. Il peut aussi s'agir de territoire combinant des échelles d'intervention, par exemple : le Département chef de file des solidarités territoriales et les intercommunalités, la Région Chef de file économique (dont agricole/agroalimentaire) et les filières agricoles.
L'alimentation devient alors un lien entre zones de productions et de consommation, entre le rural et l'urbain, entre le littoral et le massif. La finalité est de retisser une « réciprocité urbain-rural » dans le territoire de projet et/ou entre territoires de projets.

Les orientations sont alors centrées sur la planification interterritoriale, le lien entre urbanisme commercial et logistique alimentaire, la coopération ville-campagne (production-consommation), la mise en synergie des diverses compétences intercommunales (ex : planification, mobilités-transport, économie, environnement, déchet, cohésion sociale, etc.).

D.2- Synthèse de l'analyse stratégique du territoire des Vals du Dauphiné et enjeux ici qualifiés

Le tableau ci-dessous énonce une synthèse du diagnostic alimentaire par une grille d'analyse dite « AFOM ».

Tableau – Analyse stratégiques Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces (AFOM)

 ATOUS INTERNES	 OPPORTUNITES
• Un territoire au carrefour de 3 métropoles, au confluence de 2 axes routiers structurants et le long d'un axe fer • Une intercommunalité réunissant petites villes et campagnes • Un territoire fortement agricole (68%) et relativement dense en population (> Isère) • Une attractivité résidentielle, des gains de population (mais tendance au ralentissement), un poids des « familles » • Un revenu médian similaire à l'Isère (légèrement inférieur de -4%) • Un taux d'équipement commercial similaire à l'Isère (1,7 pour 1000 habs.)	• Des financements présents pour accompagner les projets « économie de proximité », et « transition » • Le lancement d'un nouveau programme FEADER et une PAC 1^{er} pilier plutôt dans la continuité • Des contrats de réciprocité urbain-rural, des opérations « cœur de ville » et « petites villes de demain » • L'intercommunalité s'engage dans un projet alimentaire territorial (PAT), un cadre amont via le PCAET ; un PAT départemental et un pôle alimentaire • Une appétence des consommateurs pour le « local », la « proximité », la « qualité », la « traçabilité », la « naturalité » • Des lois cherchant à renforcer le revenu agricole (loi EGALIM2, loi Climat et résilience / commerces équitables)
 FAIBLESSES INTERNES	 MENACES
• Une forte baisse du nombre d'exploitations agricoles, des productions qui se concentrent (ex : lait), un renouvellement des générations agricoles non assuré pour 30% des exploitations • Un pouvoir d'achat pouvant être limité (cf. poids des dépenses liés au logement et au transport + cf. CSP) • Une tendance au vieillissement de la population (services et équipements à adapter) • Une baisse du tissu de commerces de proximité	• Une PAC qui reste « dans la continuité » peut favorable à des « transitions » • Des prix alimentaires marqués par une déflation structurelle ; et actuellement par une hausse conjoncturelle des prix des matières premières • Une consommation de plus en plus « hyper-segmentée », et une attente de prix « bas » ; transition alimentaire et circuits courts restent des « niches » commerciales • Une valorisation des produits locaux en GMS dépendante des équipes de Directions des magasins et restant résiduelle via les centrales d'achat • Des comportements alimentaires plutôt défavorables aux produits carnés traditionnels • Une crise économique et sociale liée à la COVID19 pouvant impacter la population (ex : jeunes, familles monoparentales)

Source : CERESCO, 2021

6 domaines d'interventions sont alors porteurs d'enjeux identifiés :

□ Foncier- planification

- la planification intercommunale, la mise en cohérence de politiques publiques (ex : logements, transports, commerces, ...)
- la protection, l'aménagement/équipement, le stockage/portage du foncier ; le cas échéant les compensations obligatoires

□ Environnement, eau, biodiversité

- la protection et la mise en valeur de l'environnement, de la biodiversité, des patrimoines
- la gestion qualitative et quantitative de l'eau, la protection de ce patrimoine commun

□ Economie agricole, agroalimentaire

- la transmission mieux anticipée, l'installation agricole, le parcours d'entreprise sur le territoire (ex : incubation en lien avec les lycées agricoles, test, création et démarrage)
- l'adaptation des formations et des enseignements notamment agricoles aux métiers de productions agricoles
- la diversification des productions agricoles, des activités (ex : transformation, agrotourisme)
- la segmentation par des démarches qualité (y compris intégrant des pratiques concourant à la préservation et la mise en valeur de l'environnement, « la naturalité », les systèmes herbagers extensifs ou une meilleure autonomie fourragère en lien avec la protection de l'eau et de la biodiversité)

□ Social (et économie), santé, intérêt général

- l'équité dans les rapports économiques entre acteurs de filières (ex : filières et commerces équitables, démarche « territoire de commerces équitables »)
- la praticité d'accès aux produits locaux (ex : diversité des formats de distribution, développement de services de praticités d'achat, adaptation des formats et des services à la sociologie locale)
- l'équilibre commercial (centre-périphérie) et la revitalisation commerciale et la connexion avec la mise en vente de produits locaux
- l'accessibilité sociale à l'alimentation (mais sujet dépassant la seule action intercommunale et le PAT)
- l'exemplarité en matière de commande publique, mais également la massification du marché de la restauration collective et l'optimisation des services de restauration (ex : mutualisation, coopération) pour faire de ce marché un débouché diversifiant plus attractif

□ Patrimoines, savoir-faire, gastronomie

- la valorisation des métiers (agricoles, métiers de bouches) et des savoir-faire, des terroirs et des patrimoines
- l'éducation, la sensibilisation à l'alimentation (santé, nutrition, saisonnalité, ...)

□ Organisation, coopération

- la coopération entre échelle d'actions (ex : territoires de projets, Département, Région)
- la catalysation des financements (ex : financement participatif citoyen, fonds de donation d'entreprises via les Fondations et la défiscalisation induite, ingénierie financière « classique » de projets)

D.3- Des sujets clés pour le PAT des Vals du Dauphiné

La Communauté de communes des Vals du Dauphiné a délibéré un premier cadre pour le PAT :

Encadré – Les premières orientations des Vals du Dauphiné quant au PAT

- Faire du territoire une référence en matière agricole :
 - attirer de nouveaux exploitants;
 - assurer une juste rémunération des agriculteurs;
 - créer une économie circulaire qui implique l'ensemble des acteurs de redistribution;
 - viser l'autosuffisance alimentaire;
 - valoriser la production agricole durable et dans le respect de l'environnement.

- Permettre l'accès pour tous, à une alimentation saine, locale et choisie :
 - créer des liens entre producteurs et consommateurs;
 - garantir un choix suffisant pour le consommateur;
 - éduquer et faire de la pédagogie sur les saisonnalités, le travail de la terre, les choix de consommation.

Source : délibération de la CC Vals du Dauphiné

En cohérence avec ces premières orientations, et compte tenu des éléments du présent diagnostic, des sujets clés sont à travailler dans le PAT :

- Transmission anticipée, accessibilité au foncier, installation agricole (viabilité, vivabilité) -
- Création/captation de la valeur ajoutée : diversification, transformation, qualité, proximité
- Approvisionnement local de la consommation locale, achat local, commerces équitables
- Transition agroécologique, énergétique
- Lutte contre le gaspillage, revalorisation des « coproduits »
- Interconnaissance agriculture – consommateur, cohésion sociale/territoriale
- Education, sensibilisation
- Santé-nutrition, gastronomie
- Coopération entre territoires, engagements collectifs

Conclusion

Le système alimentaire en Vals du Dauphiné se caractérise par les points suivants :

- Une forte part d'espaces agricoles (près de 70%) mais une consommation foncière, une baisse du nombre d'exploitations et d'emplois agricoles, un manque de diversité de production (dominante élevage), un manque de création de valeur ajoutée et des revenus instables, un risque sur de non renouvellement des générations et donc de poursuite de la baisse du nombre d'exploitations
- Une bonne couverture locale par les acteurs de la première mise en marché : organisation de producteurs (ex : Dauphidrom-SICAREV) , de coopératives (ex : Oxyane), d'opérateurs (ex : maison François Cholat), de négociants (ex : La Passageoise, ...) ou encore des grossistes (ex : GNV viande)
- Une moindre présence des acteurs de la logistique (plateformes, services) mais une proximité avec le « hub » logistique de l'aire lyonnaise (cf. ZAC des Chesnes) et une position géostratégique des Vals du Dauphiné entre 3 métropoles voisines Lyon, Chambéry, Grenoble ; à la confluence de 2 axes autoroutiers et le long d'un axe fer
- Une présence de grandes entreprises de l'agroalimentaire (concentrées sur les produits carnés) mais non connectées à la production agricole locale. Des opérateurs locaux sont eux directement liés à la production locale : la fruitière de Domessin pour le lait, Maison François Cholat pour les grandes cultures ; et d'autres en Isère (Sodiaal, Danone pour le lait)
- Un tissu de distribution alimentaire plutôt équilibré entre grande distribution et magasins indépendants, un taux d'équipement commercial alimentaire équivalent à celui de l'Isère (1,7 pour 1000) mais un besoin de revitalisation commerciale

La dépense alimentaire est estimée à 6 711 € par ménages soit 2 796 € par personnes (France : 3600 € soit -22% en CCVD). Ceci représente une dépense alimentaire totale estimée à 172,5 Millions d'euros / an en Vals du Dauphiné. Le revenu des ménages est équivalent au revenu médian des ménages isérois (légèrement plus bas de -4% avec 22 000 €), tandis que les catégories socio-professionnelles affichent d'avantage d'ouvriers et moins de cadres.

Figure – données de synthèse par bassins de vie



En cohérence avec les premières orientations délibérées par la CC Vals du Dauphiné

- **L'enjeu de création et de captation de valeur ajoutée** peut passer :
 - pour l'agriculture, par diverses stratégies économiques et non pas une seule : la diversification agricole (divers ateliers productifs) ou agrotouristique, la transformation, la segmentation qualité, la contractualisation, l'internalisation de la fonction de distribution, l'innovation (organisation, produits), l'export. Filières longues et circuits courts ne sont pas ici à opposer mais à combiner, dans une logique de diversification des formes de mises en marché
 - pour le territoire, par une meilleure captation de la dépense des ménages résidents via une meilleure praticité d'accès aux produits locaux
 - par des coopérations interterritoriales sur des sujets nécessitant une mise en réseau, une massification : logistique, transformation, restauration collective

- **L'enjeu d'accessibilité pour tous à une alimentation saine, locale, et choisie** peut par :
 - des politiques nationales (cf. futur chèque alimentaire) et départementales d'actions sociales
 - des actions locales : restauration collective exemplaire, adaptation des marchés de plein vent, « Food truck » solidaire, épicerie sociale, jardins familiaux, jardins partagés, démarche famille à alimentation positive, etc ...

- Par ailleurs, ces politiques publiques économiques et sociales, nécessitent **des politiques parallèles d'aménagement des territoires**, qui peuvent agir :par
 - les politiques foncières : planification, protection, stockage et portage, aménagement,
 - les politiques d'urbanisme commercial : équilibre centre-périphérie, requalification périurbaine, revitalisation commerciale, animation, services de praticité d'accès et d'achats
 - les politiques de protection et mise en valeur de l'environnement

Conclusion générale du diagnostic alimentaire en Vals du Dauphiné

Les Vals du Dauphiné se situe dans une zone d'interface entre l'Isère et la Savoie et à proximité de 3 métropoles Lyon, Grenoble et Chambéry. Le territoire est desservi et transversé par 2 axes autoroutiers et un axe fer. Territoire historiquement rural, il se « rurbanise ».

Les Vals du Dauphiné sont un territoire politique issu du fusion. Il se structure en plusieurs bassins de vie internes : La Tour du Pin, Les Abrets en Dauphiné, Le Pont de Beauvoisin, Aoste/Morestel et celui d'Apprieu (pour les communes proches de la CC Bièvre Est). Bien que plutôt rural, sa densité (181 habs/km²) est supérieure à l'Isère (170 habs/km²)

Territoire attractif, il affiche une croissance de sa population de +12% (Isère : +6%) avec une tendance au ralentissement entre 2008 et 2018 comparativement aux années antérieures (à l'instar de dynamique nationale). Le revenu médian (20K€) est quasi équivalent à celui de l'Isère avec un niveau légèrement plus bas de -4%. Mais le territoire se distingue par ses catégories socio-professionnelles : plus d'ouvriers et moins de cadres que l'Isère.

Cette attractivité résidentielle induit une consommation foncière. Le territoire a perdu -635 ha en 10 ans ou l'équivalent de 10 exploitations moyennes de 39 ha environ ou encore l'équivalent de l'autosuffisance alimentaire pour la commune de Doissin.

Entre 2000 et 2010 (précédent recensement officiel), le nombre d'exploitation agricole a chuté de -35% d'agriculteurs (Isère : -28%), les emplois agricoles de -26% (Isère : -21%). L'agriculture couvre 68% des surfaces totales, et représente 3% des emplois locaux (Isère, 1,6%). L'élevage (bovins lait voire mixte) domine, suivi des grandes cultures avec un poids moindre. Les productions de légumes et de fruits restent résiduelles. Environ 5% de la surface agricole est en agriculture biologique. 18% des exploitations déclaraient pratiquer les circuits courts (Isère : 26%), marquant là des orientations économiques plutôt dites de « grandes filières ».

L'agroalimentaire est représenté sur le territoire et dominé par l'industrie de transformation des produits carnés. Mais cet agroalimentaire n'est pas connecté avec les productions locales. Seuls les collecteurs de grandes cultures sont directement liés aux productions locales (ex : Oxyane, Maison François Cholat). La production laitière est valorisée par la coopérative Sodiaal (Vienne), par l'industriel Danone (St Just Chaleyssin) et en grande distribution. Pour l'élevage allaitant, divers négociants ou une organisation de producteurs (Dauphidrom) lient la production à divers abattoirs hors du territoire (Cuiseaux en Saône et Loire pour Bigard, Sicarev à Roanne, Grenoble, Chambéry ou encore Corbas dans le Rhône). Pour les fruits et légumes, les approvisionnements s'effectuent via la grande distribution et ces centrales d'achat, ou encore par des grossistes en produits frais (ex : le marché de gros de Corbas dans le Rhône est le 2nd marché de fruits et légumes après Rungis avec 300 000 tonnes)

Les acteurs de la logistique alimentaire ne sont pas présents hormis des entreprises pour les grandes cultures, des négociants en bestiaux, voire quelques grossistes mais peu nombreux. Le territoire se situe néanmoins à proximité de la zone économique dite « des Chesnes » (St Quentin Fallavier), première zone logistique de France et sur un axe dit de la « vallée urbaine » entre Lyon et Chambéry et plus lointain Genève ou encore l'Italie.

En termes d'équipements commerciaux, le taux d'équipement est similaire à l'Isère avec 1,7 commerces alimentaires pour 1000 habitants. Le réseau est composé de 51% de grandes surfaces et de 49% de commerces locaux indépendants, mais 70% de la dépense alimentaire s'effectue via la grande distribution (cf. enseignes Intermarché, Carrefour, Casino/Vival, ou encore Lidl et Aldi). La dépense alimentaire totale des ménages est estimée à 172,5 M€ soit 2 796 euros par ménages c'est-à-dire plus bas que la moyenne nationale à 3 600 euros par ménages. Des besoins de revitalisation rurale commerciale et de centres villes (ex : la Tour du Pin, Le Pont de Beauvoisin) sont nécessaires. La praticité d'accès aux produits locaux est également un enjeu.

Le système alimentaire à l'échelle intercommunale présente des faiblesses :

- Un manque de diversité de productions agricoles
- Un manque de connexion entre agroalimentaire (IAA) et agriculture, mais des IAA présentes en Isère et en région
- Un manque d'organisation logistique de proximité pour des circuits courts, en dehors des collecteurs laitiers, des négociants en bestiaux ou de collecteurs/négoces de grandes cultures
- Des problématiques de revitalisation commerciale pour certaines communes

Pour autant, le territoire peut avoir à miser sur des potentialités :

- La diversification des productions agricoles locales et des coopérations avec des territoires voisins pour aboutir au « panier de produits »
- Une organisation collective à l'échelle territoriale et départementale, pour structurer des filières locales de proximité, pour mutualiser les outils de transformation
- Sur une meilleure praticité d'accès aux produits locaux (services et produits) pour mieux capter le potentiel de consommation locale des habitants
- Sur sa proximité avec 3 métropoles voisines offrant de potentiels liens villes – campagnes (ex : produits locaux et débouchés urbains, accueil et mise en tourisme)
- Sur l'exemplarité intercommunale (ex : pratiques d'achat, restauration collective, foncier valorisé, etc...)
- Sur les dynamiques des acteurs locaux porteurs de projets et d'initiatives variées

Trois scénarii d'autosuffisance alimentaires sont identifiés :

☐ Le Scénario «consommation tendancielle» :

- Un besoin d'environ 34 600 ha soit quasi 2 fois la surface actuelle
- Un déficit de productions de légumes et de fruits
- Un besoin de productions avicoles (volailles) et porcines, mais délicates à installer face au voisinage

☐ Le Scénario «nutrition santé» : « 5 fruits et légumes par jour » et « flexitarien »

- Un besoin d'environ 20 600 ha soit proche de l'actuelle surface
- Mais
- Une controverse sur l'accessibilité sociale à l'alimentation (cf. prix)
- Un déficit en fruits (x42) et légumes (x9) car ici ce sont des composantes privilégiées dans l'alimentation, un déficit de bio

☐ Le Scénario «climat» : ou réduction des gaz à effets de serres

- Un scénario « plus frugal » en besoin foncier 17 100 ha soit moins que l'actuelle surface agricole
- Mais
- Des changements (trop ?) profonds sur le régime alimentaire actuel

- La place de l'élevage ici réduite induit un scénario évidemment controversé en raison du poids de l'élevage dans le territoire et son utilité multifonctionnel (économique, social, environnementale) ou son rôle dans la transition énergétique

Il est délicat de tisser un compromis autour d'un scénario alimentaire, l'alimentation étant par essence nourrie de comportements alimentaires et de pratiques d'achat diverses, à l'image de la société elle-même diverse. Le processus de construction du PAT paraît plutôt devoir se fonder sur des enjeux partagés, priorités et des actions alors jalonnées.

La protection du foncier agricole, le stockage et le portage, l'équipement le cas échéant sont nécessaires pour l'installation agricole et la diversification en Vals du Dauphiné. L'intervention peut ici s'opérer avec la SAFER mais également la Foncière nationale FNSAFER et Citizen capital, l'EPFL, la Foncière Terre de liens, la SCIC Ceinture verte, etc...

La transition agroécologique et l'intégration des enjeux liés à l'eau, la biodiversité nécessite de lever quatre freins, techniques, économiques, financiers et commerciaux.

Sur le plan technique, les pratiques nécessitent d'être accompagnées par la recherche & développement, le transfert-diffusion, la formation, le conseil. Sur le plan économique, des investissements peuvent être à consentir tant de modernisation qu'en matière d'équipements spécifiques. Sur le plan financier, le financement de fonds de roulement (BFR) est nécessaire pendant la période de transition. Enfin, sur le plan commercial, des débouchés et donc des filières sont à structurer (ex : émergence/animation de filières, contractualisation de débouchés). Des démarches labellisées « qualité » intègrent des enjeux environnementaux, mais tous ces labels ne trouvent pas encore pleinement un réel engouement des consommateurs et même certaines productions bio peuvent conjoncturellement être « à la peine » (cf. actualité sur le lait bio, la volailles ou le porc bio par exemple).

La transformation fermière nécessite d'être accompagnée sur le respect des normes (ex : sanitaires), sur l'effort d'investissements à consentir et/ou à mutualiser par un projet collectif. La professionnalisation est également à soutenir en raison des divers métiers à maîtriser (production, transformation, commercialisation).

Les systèmes qualité sont à accompagner : Signes officiels (dont IGP, Label rouge), Bio, etc... Il en va de même avec le raisonnement des pratiques (ex : HVE3) et les démarches agroécologiques ou de transition énergétique.

La transformation agroalimentaire et notamment la première transformation des produits nécessite des équipements communs et donc mutualisés. Les outils de première transformation sont en effet à saturer en volume pour leur équilibre et leur pérennité économique. Des liens sont donc à maintenir avec les outils déjà présents (cf. abattoir, laiterie, etc...). S'agissant des outils collectifs de types légumerie-conserverie, leur équilibre économique peut s'avérer très délicat à atteindre. Il est donc recommandé d'être ici très prudent en raison des risques industriels sur les investissements et des risques commerciaux d'exploitation. Là encore des projets interterritoriaux sont recommandés, tout en intégrant l'environnement d'affaires d'acteurs déjà présents.

La professionnalisation, les conditions de travail et de vie en « circuits courts agricoles » sont à accompagner dans leurs diverses formes possibles, les projets doivent être aidés sur l'application/adaptation aux normes, la transformation, l'organisation collective. Les circuits

courts peuvent impacter la qualité de vie et les conditions de travail (cf. 3 métiers de production, transformation et vente)

Le territoire est par ailleurs plutôt un territoire agricole organisé en « filières de proximité ». Aussi des coopérations inter-PAT, inter-intercommunalités sont à impulser.

L'adaptation des formats et services commerciaux sur le territoire peut permettre de mieux capter la capacité de dépense en local en misant sur une meilleure praticité d'accès aux produits locaux y compris vers la population plutôt « navetteurs » au quotidien (ex : marché de plein vents adaptés aux horaires de travail, vente de produits dans des nœuds de mobilité, formats commerciaux dit « multi-frais », casiers et e-commerces, etc...). Le caractère rural et le poids de la grande distribution invite également à travailler sur les filières de proximité, la contractualisation avec la grande distribution.

L'introduction de produits locaux en restauration collective, le territoire peut chercher à être exemplaire dans ses pratiques d'achat. Le marché de restauration collective restera plutôt une forme de diversification des débouchés pour l'agriculture. La commande publique doit être adaptée aux capacités de productions locales (cf. lots dédiés), voire massifiée et mutualisée pour favoriser davantage de volumes propices à une attractivité. L'agriculture doit également s'organiser collectivement pour écraser les coûts logistiques.

Sur le plan social, l'accessibilité à l'alimentation peut s'opérer par la restauration collective. D'autres actions peuvent être déployées avec les CIAS, les épiceries solidaires, les marchés de plein vent, les associations caritatives. Les autres échelles d'actions via le Département et l'Etat peuvent également intervenir (ex : chèque alimentaire annoncé pour 2022 par l'Etat).

L'éducation aux goûts, à la saisonnalité, la valorisation de l'agronomie ainsi que la valorisation des savoir-faire des métiers de bouche, le plaisir partagé par la gastronomie (y compris du personnel affecté à la restauration collective) sont à promouvoir.